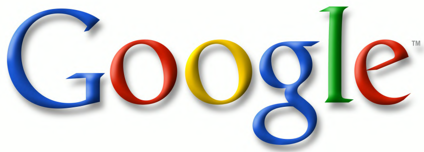
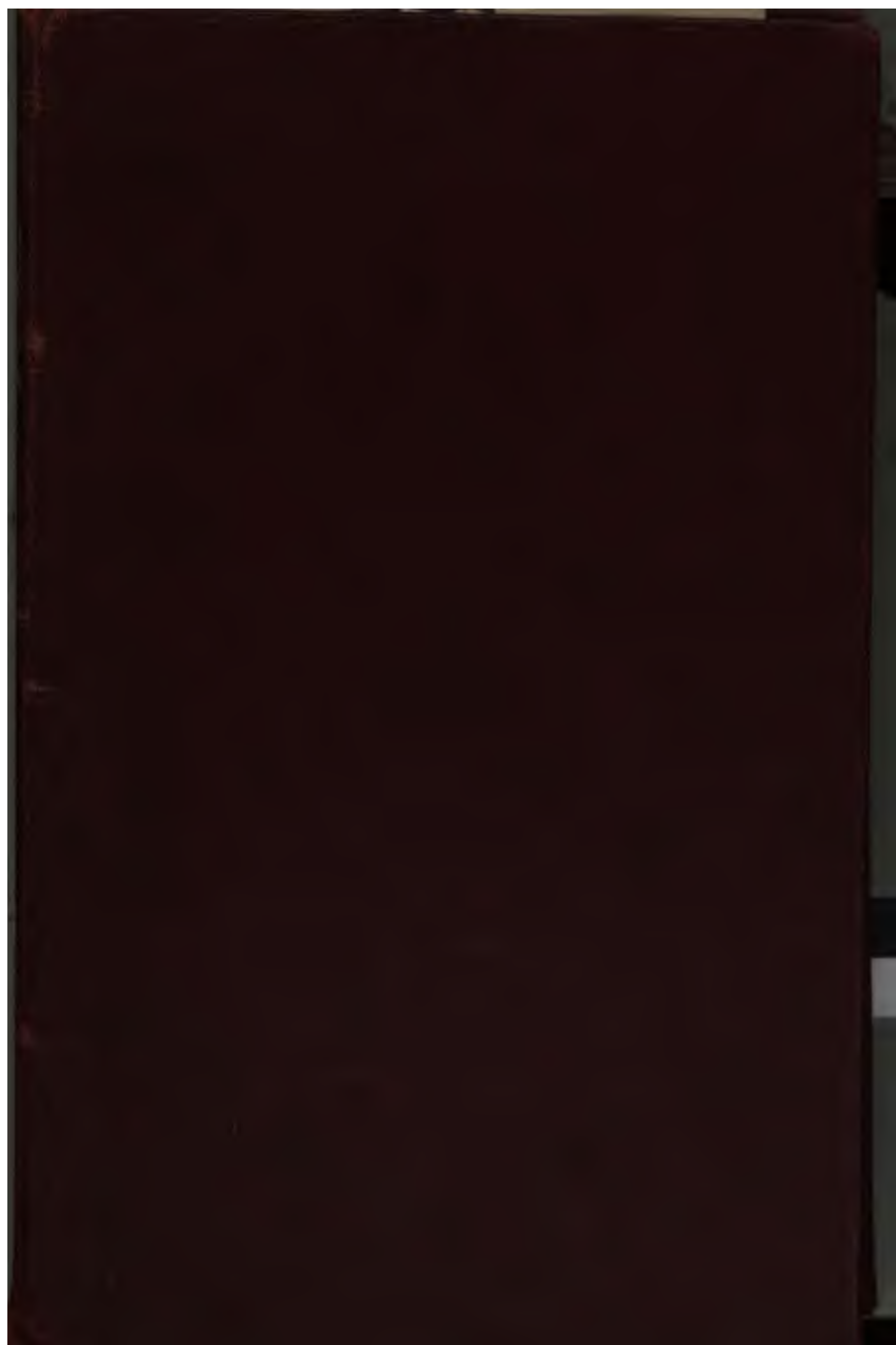





Fr 7066.70.4
VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE

ANTIQUITÉS

DE

NOYON.

Tous les exemplaires sont revêtus du cachet de l'auteur.



VANNIER, ÉDITEUR.



Hôtel de Ville de Noyon.

ANTIQUITÉS

DE

NOYON,

OU

ÉTUDE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET PHILOLOGIQUE
DES DOCUMENTS QUE FOURNIT CETTE VILLE A L'HISTOIRE DES
CITÉS GALLO-ROMAINES ET FÉODALES DE FRANCE,

PAR

C. A. MOËT DE LA FORTE-MAISON,
Membre de plusieurs sociétés savantes.

J'aimai mieux mon pays dès que j'en sus l'histoire.

RENNES,

ANCIENNES LIBRAIRIES VATAR ET JAUSIONS.

1845.

AVANT-PROPOS.

Depuis que la philosophie est venue donner toute sa puissance à la critique, il a fallu tout recommencer en histoire : on s'est remis à l'étude des origines si mal explorées, si mal comprises jusqu'ici, et dans ce nouveau champ de la science, les plus modestes ouvriers ont trouvé leur tâche. Leurs services ont été appréciés; peut-être ne sont-ils pas les moins utiles aujourd'hui. Issu d'une des anciennes familles de Reims dont parle D. Le Long dans son Histoire du diocèse de Laon, mais né à Noyon, où des revers de fortune avaient conduit nos parents, nous avons étudié de bonne heure l'histoire de ces contrées si célèbres dans les fastes de la monarchie française. De là des recherches et des travaux assez considérables qui ont donné naissance à cet ouvrage. Divisé en quatre parties, il ne manque pas d'étendue, et quoique d'une couleur locale assez prononcée, que lui donne son titre principal d'*Antiquités de Noyon*, il n'en est pas moins d'un intérêt général. Il s'adresse à tous les genres de lecteurs : à l'archéologue comme à l'historien, au géographe comme au philologue.

Dans la première partie, ou dissertation sur le *Noviodunum Suessionum* de César, nous nous attachons à réfuter Sanson et Colliette, qui préten-

daient que cette ville était Soissons, et que Noyon devait être en Vermandois. Nous démontrons le contraire; nous faisons voir que *Noviodunum* était Noyon; que cette ville appartenait jadis au Soissonnais; qu'elle en était le chef-lieu d'un *pagus*, et que ce n'est que par suite d'un démembrement de l'évêché de Soissons, arrivé en 531, qu'elle est devenue le nouveau siége épiscopal de celui du Vermandois. Amené naturellement à parler des principaux épisodes de la première guerre de César contre les Belges, nous racontons et le siége de *Bibrax* et celui de *Noviodunum*. Nous faisons connaître l'origine de Noyon et de Condren (*Contraginum*); la véritable situation de *Bibrax* et la signification de ce nom, qui est le même que celui de *Bibracte* ou Autun, capitale des Edues. Enfin, nous donnons aussi la signification des noms de *Noviodunum* ou *Noviomagus*, *Laudunum* ou *Lugdunum*, de *Bratuspantium* et de beaucoup d'autres noms, et nous terminons cette première partie de l'histoire ancienne de Noyon par une description de l'enceinte gallo-romaine de l'antique cité (1).

Passant ensuite à la partie *extra muros* de *Noviodunum*, nous racontons les faits principaux de l'histoire de la ville, en retraçant celle des anciens couvents, et en particulier de l'abbaye S.-Eloi, convertie en citadelle à la suite de la prise de Noyon par Henri IV en 1591. Nous nous étendons sur ces faits historiques aussi peu connus que curieux; nous disons tout ce qui se passa de remarquable dans ce

(1) Notre travail ayant été depuis longtemps annoncé à la société des antiquaires de Picardie, nous le lui fîmes parvenir il y a trois ans par l'entremise de notre digne et honorable ami, le docteur Richart, membre de la Légion-d'Honneur, alors directeur du comité archéologique de Noyon, et ancien correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Cette communication, dont il a été rendu compte à la société dans la séance du 14 juin 1843 et dans le rapport du secrétaire perpétuel sur les travaux exécutés durant l'année académique 1842-1843, a donc donné à ce mémoire une sorte de publicité. Déjà il avait été lu dans le comité de Noyon le 13 octobre 1842, et nous avons eu depuis la satisfaction de voir nos idées adoptées et reproduites en partie. Aujourd'hui que nous le livrons au public, nous lui avons seulement donné un peu plus d'étendue, et nous l'avons divisé par chapitres.

siége et dans celui que les Ligueurs firent subir à leur tour à la ville en 1593, et nous faisons voir combien ce dernier fut fatal aux Parisiens.

Dans la troisième partie, consacrée exclusivement à la description de la cathédrale et des bâtiments claustraux, nous recueillons tout ce que nous avions laissé derrière nous concernant l'histoire de la ville et de ses antiquités. Nous dissertons sur l'époque de transition, nous en racontons l'histoire telle qu'elle apparaît dans la France du domaine royal; nous faisons voir que c'est de là d'où sont partis les premiers essais, et que la durée de cette époque ne saurait être bornée au XIIe siècle, comme on l'a prétendu jusqu'ici.

Enfin nous avons rejeté dans les notes et dans l'appendice ce qui aurait fait la matière d'un second volume. Nous traitons particulièrement dans le dernier de l'origine de Chauny, de la signification du nom de *Durocortorum* (Reims), de *Corturiacum* (Courtray), des noms de lieux commençant et finissant en *duro* ou *turo* et en *court*; de la désinence *acus* et *acum*, et des noms de lieux terminés en *euil*, comme Breteuil, Verneuil et Breuil. Nous dissertons ensuite sur Roland et sur son nom; sur les statues dites de Roland et sur les tours du même nom; sur le *cetos* des Ephémérides de César et sur l'établissement des communes : nous terminons par une liste chronologique des évêques de Noyon. Enfin, nous avons enrichi l'ouvrage d'une foule de sujets gravés et lithographiés, qui porteront une vive lumière sur les objets décrits ou en discussion; savoir : une carte géographique, le tracé du périmètre de l'enceinte gallo-romaine de Noyon, une vue intérieure de la cathédrale et un plan du même monument, de l'évêché et des bâtiments claustraux; une vue des petites arcades aveugles des chapelles du chœur, une autre d'un chapiteau du collatéral et des monnaies des évêques de Noyon; une vue de la chapelle Notre-Dame

de bon secours et du cloître, et un plan de la citadelle.

M. Richart, auquel un même zèle et un même amour de la patrie nous ont uni depuis longtemps, ayant bien voulu mettre à notre disposition d'autres dessins qu'il possédait, nous les avons également fait graver ou lithographier. C'est une vue de l'hôtel-de-ville, une autre de l'ancien Noyon, tirée de la topographie française de Claude Chastillon, une lithographie des deux portes S.-Eloi, une autre de fûts de colonnes encastrés dans la muraille gallo-romaine, et enfin une lithographie représentant un hippocampe et une tête humaine recouverte du *bardocucullus*. Qu'il reçoive ici l'expression de notre vive et profonde reconnaissance. Il a bien voulu aussi nous fournir tous les renseignements qui étaient en son pouvoir, avec une générosité vraiment sans exemple, et si notre ouvrage peut être agréable à nos concitoyens, c'est à lui qu'ils en seront surtout redevables; car, occupé à d'autres travaux tout-à-fait étrangers au sol natal, il ne fallait rien moins que les sollicitations réitérées d'un tel ami pour donner la priorité à notre commun pays.

C'est donc avec bonheur que nous confessons ici l'emprunt que nous avons fait à l'une de ses lettres : *J'aimai mieux mon pays dès que j'en sus l'histoire*, nous écrivait-il un jour. Cette pensée répondait si bien aux dispositions de notre cœur, que nous résolûmes à l'instant même de la prendre pour épigraphe. Qu'il nous pardonne cette infidélité; qu'il n'y voie qu'un nouveau désir de lui prouver la conformité de nos sentiments, et que son amitié surtout lui fasse oublier la faiblesse et les défauts de style d'un ouvrage qui lui est personnellement dédié.

Rennes, 30 *octobre* 1845.

PREMIÈRE PARTIE.

ORIGINE DE NOYON

ET

DE SON ÉVÊCHÉ.

ORIGINE DE NOYON

ET

DE SON ÉVÊCHÉ.

—

DISSERTATION SUR LE NOVIODUNUM SUESSIONUM DE CÉSAR, DANS LAQUELLE ON RÉFUTE SANSON ET LES ÉCRIVAINS QUI ONT ADOPTÉ SON OPINION SUR NOYON.

I.

INTRODUCTION.

Noyon, ville ancienne de Picardie, choisie vers le commencement du VI[e] siècle à cause de son importance et de sa force, par Saint Médard, pour y établir le siége épiscopal, après la ruine de la capitale du Vermandois, avait toujours été reconnu pour être le *Noviodunum Suessionum* de César, lorsque le géographe

Sanson révoqua en doute cette croyance de tant de siècles. Son sentiment, à cette époque où la critique ne faisait que de naître, fut suivi par quelques géographes et divers savants ; mais il le fut surtout par les historiens de Soissons dont il favorisait la cité, et par l'abbé Colliette, auteur des Mémoires du Vermandois, qui ne pouvait pardonner à Noyon d'avoir succédé au siége épiscopal de Vermand.

La question, au moment où j'écris, peut être considérée comme résolue ; presque tous les savants nationaux et étrangers traduisent *Noviodunum* par Noyon ; mais, puisqu'elle se rattache à deux autres faits non moins débattus, à la situation de *Bibrax*, dont le nom rappelle involontairement *la Bibracte* des anciens Edues, et au lieu où s'effectua le passage de l'Aisne par César, je crois qu'il n'est pas hors de propos d'essayer de jeter le plus de clarté possible, sur un sujet aussi intéressant par lui-même. Il pourra en rejaillir quelque lumière nouvelle sur la géographie de la Gaule et sur son histoire au temps de César, et peut-être bien aussi, sur l'une et l'autre à l'époque mérovingienne.

Avant tout, comme Adrien de Valois et d'Anville adoptèrent l'opinion de Sanson, en ajoutant que Noyon, d'ailleurs, n'est appelé que

Noviomagus et non *Noviodunum* par les anciens auteurs, témoin l'Itinéraire d'Antonin et la Notice de l'Empire romain, nous oroyons devoir donner le passage suivant, qui fera connaître la valeur de ce raisonnement, et l'état où en est la question aujourd'hui :

« *Noviodunum Suessionum* (*De Bell. Gall.*, lib. II, c. 12.). 49° et demi de latitude, 1° de longitude. Il n'y a rien sur cette ville dans Strabon ni dans Ptolémée; Marlianus, seul, que je sache, dit : « *Noviodunum*, ville des » Belges, sur les confins des Soissonnais et des » Veromanduens, proche des Parisiens; main- » tenant ville épiscopale dans la province de » Reims, au royaume des Francs, qui, en » leur langue, l'appellent Noyon. »

» D'autres géographes s'accordent à dire, mais ne prouvent pas, que le *Noviodunum* de César est la même ville qui plus tard fut appelée l'*Auguste des Suessions* (Soissons), capitale de la nation, d'après, peut-être, l'Itinéraire d'Antonin qui, sur le chemin de *Durocortorum* (Reims) à *Gessoriacum* (Boulogne), distingue clairement *Suessiones* (Soissons) et *Noviomagus*, qu'il place entre l'Auguste des Suessions et Amiens, à la même distance qu'il y a aujourd'hui entre *Soissons*, *Noyon* et *Amiens*.

» Quant à moi, je ne m'éloignerai pas du sen-

timent de Marlianus, et je dirai avec lui, que l'Auguste des Suessions ou *Suessiones*, de l'Itinéraire, est autre que *Noviodunum*; la première de ces deux villes étant située dans le milieu, et la dernière sur les confins du pays. En outre, nous croyons tout à fait que le *Noviodunum* de César n'est autre que le *Noviomagus* de l'Itinéraire, de même que le *Noviomagus* des Lexobiens et le *Noviomagus* des Bataves sont souvent appelés *Noviodunum* par divers auteurs, attendu que les désinences *dun* et *mag*, paraissent avoir le même sens dans la langue celtique, où elles indiquent une sommité quelconque. Au reste, ce sont là de pures conjectures que j'offre au lecteur, comme elles se sont présentées à mon esprit (1). »

(1) « *Noviodunum Suessionum* (de Bell. Gall., lib. II, c. 12.) 49° 1/2 lat. 1° long. De ea urbe nihil apud Strabonem, nec apud Ptolem.; Marlianus solus, quem sciam, ait : « *Noviodunum* inter Belgas oppidum finitimum » Suessionibus et Veromanduis, proximum Parisiis, nunc civitas Episcopalis, » nomen retinens, in provincia Remensi et Francorum sita, gallice *Noyon*. »

« Alii geographi innuunt, sed non probant *Noviodunum* Cæsaris esse eamdem urbem quæ postea dicta fuit *Augusta Suessionum* (Soissons) caput gentis : forsan fide Itinerarii Antonini, qui, in itinere a *Durocatalaunis* (Châlons-sur-Marne) [Lisez *Durocortoro*, Reims] ad *Gessoriacum* (Boulogne), aperte distinguit *Suessonas* (Soissons) et *Noviomagum*; quod oppidum locat inter *Augustam Suessionum* et *Ambianos*, in eadem distantia qua nunc sunt inter se *Soissons*, *Noyon* et *Amiens*.

» Ego vero non longe abessem, quin Marliano adsentirer, et dicerem *Augustam Suessionum*, seu *Suessonas* Itinerarii aliam esse ac *Noviodunum*, illam in medio regionis hanc inter finitimos sitam; præterea *Noviodunum* Cæsaris non aliud esse ac *Noviomagum* Itiner. penitus crediderim ut vidimus *Noviomagum* Lexobiorum et *Noviomagum* Batavorum, sæpe ab aliis auctori-

Ce passage, on le voit, répond d'une manière claire et précise, à l'objection que l'on avait crue la plus forte contre Noyon. Nous verrons plus bas le véritable sens des mots *dun* et *mag*, dans les désinences des noms de villes; nous passons maintenant au texte de Sanson; nous allons le suivre pas à pas, et nous examinerons la valeur de ses arguments.

II.

SENTIMENT DE SANSON CONTRE NOYON.

« Tout le monde, dit Sanson (1), explique *Noviodunum, oppidum Suessionum*, par Noyon! et cela avec tant de confiance et tant d'assurance, que je ne sais si on me voudra permettre de dire qu'elle se peut, et qu'elle se doit mettre ailleurs. Il n'y a rien du tout, qui fasse en faveur de Noyon, que la conformité du nom nouveau, *Noyon*, avec l'ancien *Noviodunum*. Et véritablement si j'avais à mettre en latin le nom de *Noyon*, je ne le ferais pas autre que *Noviodu-*

bus appellari *Noviodunum*; nam finales *dun* et *mag* idem in celtica lingua sonare videntur, scilicet summitatem aliquam indicare. Cæteroquin omnia hæc sunt meræ conjecturæ, quas lectori sicut se mihi obtulerunt, ipse ego offero. » (*Bib. clas. lat.* de Lemaire, *J. Cæs. de Bell. Gall.*, *Index geogr.*, t. 4, p. 225. - Ann. 1822.)

(1) *Remarq. sur la carte de l'anc. Gaule, tirée des Comment. de César*, v° *Noviodunum.*

num : mais il ne s'ensuit pas que toutes les places, que les anciens ont appelées *Noviodunum*, soient *Noyon*; car outre qu'il y a divers *Novodunum* en diverses parties de l'Europe; il y en a jusques à quatre dans la Gaule seulement : *Noviodunum in Æduis*, Nevers; *Noviodunum in Biturigibus*, Neuvy sur Baranjon, *Noviodunum Suessionum*, que nous dirons bientôt être *Soissons* (1) : sans avoir égard à *Nevidunum in Helvetiis*, Nyon dont le nom n'est autre encore que *Noviodunum*, tourné en latin, peu autrement et plus approchant de la prononciation de ceux du pays. Ainsi il y a dix ou douze *Noviomagus* en diverses parties de la Gaule seulement : ainsi plusieurs et divers *Mediolanum*, *Lugdunum*, etc., ces noms étant communs à plusieurs et différentes places. Comme nous voyons aujourd'hui plusieurs places qui s'appellent *Neuchastel*, *Neuville*, *Villeneuve*, *Villefranche*, *Granville*, *Montaut*, *Montfort*, *Monréal*, etc., d'où il est à juger, que *Noyon* se peut appeler *Noviodunum!* mais aussi que *Noviodunum* se peut accommoder à diverses places, et autres que *Noyon*. Cela posé, nous trouve-

(1) Malgré une opinion aussi prononcée, il est remarquable que dans sa carte géographique ayant pour titre : *Galliæ antiquæ descriptio geographica*, Sanson appelle Noyon *Noviodunum* et *Noviomagus*; et Soissons, *Augusta Suessionum* et *Suessiones*.

rons que *Noviodunum oppidum Suessionum*, dans César, ne doit pas être *Noyon*, et que, avec toutes les apparences du monde, elle doit être *Soissons*. En voici les raisons. »

Avant de les examiner, arrêtons nous un peu ici, et établissons un fait qui est en partie décisif pour Noyon. Au temps où Sanson florissait, et de longues années encore après lui, les études celtiques et galliques étaient inconnues; les savants ne connaissaient que le grec et le latin, et y rapportaient à peu près tous les mots de notre langue et même jusqu'aux noms de lieux. Si Sanson ne donne pas l'étymologie de *Noviodunum*, on voit qu'il prétend cependant, que s'il avait à mettre le nom de Noyon en latin, il le rendrait par *Noviodunum* : comme si *Noviodunum* était un nom latin et non un mot celtique latinisé.

III.

SIGNIFICATION DES DÉSINENCES DUNUM ET MAGUS. - ÉTYMOLOGIE DE NOVIODUNUM ET NOVIOMAGUS. - LES SUESSIONS A QUI APPARTENAIT LA VILLE DE CE NOM QUI NOUS OCCUPE, ÉTENDENT LEUR DOMINATION JUSQUE SUR L'ILE DE BRETAGNE (L'ANGLETERRE).

New-dun, tel était le nom celtique de l'*oppidum Suessionum* dont parle César, et il l'a latinisé sans beaucoup d'efforts en en faisant *Noviodunum*. Ce nom, en celtique, signifie

Villeneuve, et vient de *new*, qui, en cette langue, veut dire *neuf* ou *neuve*, et de *dun*, *urbs*, *oppidum :* mot commun à tous les peuples celtiques, qui entendaient par là un lieu clos et fortifié, soit d'un mur, de remparts, de palis ou de fossés (1).

Quant au nom de *Noviomagus*, comme c'est le mot celtique *New-mag* également latinisé, et que *mag* a absolument la même signification que *dun* et veut dire un *oppidum*, un lieu clos ou fortifié d'un mur, de terrasses, de fossés, de palissades ou d'une défense quelconque, on l'appliqua indifféremment au *Noviodunum Suessionum* tout aussi bien qu'aux autres *Noviodunum*, qui, comme lui, voulaient dire *Villeneuve (Novum oppidum)*.

Les principaux savants qui se sont occupés du mot *magus* ont reconnu qu'il était celtique et signifiait une ville. Pline (2) le donne suffisamment à entendre, suivant eux, lorsqu'il parle de *Bodincomagus* ou Ville-sur-le-Pô, ap-

(1) Wachter, *Gloss. germ.*, verb. *neu*, *new* et *dun*; - Davies, *Dict. brit.*, v° *dinas* (*civitas*, *urbs*); - Boxhorn, *Origin. gall.*, v° *dinas* (*civitas, urbs*); - Armstrong, *Dict. gael*, v° *dun* (fort, forteresse, tour, montagne fortifiée, montagne, haie, monceau, éminence); - O'Reilly, *Irish dict.*, v° *dun* (fort, forteresse, ville, maison fortifiée, ou montagne, hauteur, éminence.) - En Anglo-Saxon, dit Wachter, *tun* était un *oppidum;* les Anglais disent *town;* et dans la même langue, le verbe *twinen* ou *tuinen*, signifie enclore, enfermer, entourer, (*sepire*) dit Sommer dans son dictionnaire Anglo-Saxon.

(2) *Hist. Nat.*, lib. III, cap. XX.

pelé *Bodincum* par les Ligures. Boxhorn, entre autres, rappelle ce fait et lui donne l'appui de son autorité (1): Baxter rend de même ce mot par *oppidum*, dans son Glossaire des antiquités britanniques, et Wachter traduit *Noviomagus* par *nova colonia*, *novum oppidum* (2). Mais nous avons un précieux témoignage de cette signification dans le gallois et le breton, tous deux dialectes de la langue gauloise. *Magwyr*, en gallois (l'*y* en cette langue répond à notre *e*) signifie *maceria*, c'est-à-dire muraille d'enclos, de jardin, de parc, de ville; de *mag*, ville, habitation, retraite; et de *gwyr*, en gallois; *gwar*, en breton, courbe, courbure, courbé, oblique. Les Bretons aujourd'hui disent *mogher*, mur, muraille, *enceinte de ville*, *de bourg ou de château* (3); mais les Gallois aussi bien qu'eux ont oublié l'origine de ce mot, que nous sommes heureux de pouvoir donner ici (4).

C'est ainsi que les villes qui portaient les noms celtiques de *Newdun* ou *Newmag (novum oppidum)* ont été rendues par *Noviodunum*, *Ne-*

(1) *Orig. gall.*, p. 44.

(2) *Gloss. germ.*, v° *magus*.

(3) Davies, *Dict. bret. lat.*, verb. *magwyr* (maceria), *gwyr* (recurvus), et *gwyro* (curvare); - Owen, *Dict. of the Welsh Lang.*, verb. *magwyr*, *gwyr* et *gwyraw*; - D. Le Pelletier, *Dict. bret.*, verb. *mogher* et *gwar*.

(4) De là il est facile de voir que le mot *maceria* lui-même vient du *magwyr* ou *magwer* gaulois.

vidunum, *Neodunum*, *Nevimagus*, *Neomagus*, *Noviomagus*, et par contraction *Noviomus*; que *Novimagus* ou *Neomagus*, en Lorraine, s'est rendu par *Neufchâteau*; et *Noviodunum*, en Hongrie, par *Neupurg*, c'est-à-dire *Villeneuve* ou *Neufchâteau*, car *Burg*, en allemand a la signification de *castrum*, *oppidum* (1).

Noyon, donc, qui n'est autre que *Novio* ou *Noio* francisé, sous-entendant *dunum* ou *magus*, était nommé du temps de César *Villeneuve* ou *Neuve-ville*. Il résulte de ce fait que ce nom ne pouvait convenir qu'à une ville nouvellement fondée ou postérieure à celles qui l'environnaient lors de son établissement, et non à la capitale d'un peuple quel qu'il soit à cette époque, et surtout des Suessions, peuple puissant qui, environ cent ans avant Jésus-Christ, sous le règne de Divitiac, avaient étendu leur domination jusque sur la Bretagne (l'Angleterre) (2). L'*oppidum* dont parle César

(1) Ceci suffit pour faire voir que les auteurs du nouveau *Gallia Christiana* (t. 9, fol. 978) se sont trompés en faisant venir *Noviomagus* de *noa* et de *magus*, qu'ils traduisent par un lieu public où les eaux aboutissent; et que c'est au moins avec légèreté qu'Eusèbe Salverte (*Essai sur les noms d'hommes, de peuples, etc.*, t. II, p. 284) traite de barbares les traducteurs de *Nogent* par *Novigentum* (nouveau peuple, nouvelle colonie), qu'il veut interpréter par *noue riante*, dans une position riante; et *Noviodunum*, par colline au-dessus d'une noue, c'est-à-dire, d'un pré bas habituellement inondé.

(2) *De Bell. Gall.* lib. II, c. 4. – Ce Divitiac, disent avec raison MM. Lemaire et Achaintre (*Bibl. class. lat.*, t. I, p. 72), diffère de Divitiac, prince des Edues. Non-seulement il avait régné sur les Suessions, mais aussi sur les

était donc une des douze villes de ce peuple, une place forte qu'ils avaient élevée postérieurement sur les confins de leur pays du côté des Véromandues, comme le *Noviodunum* des Edues (Nevers), qui était vers les confins de leur état, du côté des Bituriges ; le *Noviodunum Biturigum* (Neuvy-sur-Baranjon), également sur les frontières des Bituriges, sur l'ancienne route de Bourges à Orléans; le *Noviodunum* ou *Noiodunum* des Helvètes, sur les confins de leur état, vers la Savoie et le Jura; et c'est à tort que Sanson veut en faire la ville principale des Suessions (1).

Ambiens, de chez lesquels il s'était porté en Bretagne. César seul, ajoutent-ils, nous a conservé le souvenir de cette expédition des Gaulois en Bretagne. « *Divitiacus iste differt a Divitiaco Æduorum principe. Is non solum Suessones, sed et Ambianos in sua potestate habuit, unde in Britanniam trajecit. Cæsar solus hujus expeditionis Gallorum in Britanniam meminit.* »

(1) Aucun auteur avant Sanson ne fait mention que Soissons se soit jamais appelé *Noviodunum*. Quelques-uns de ceux qui ont adopté ce sentiment (Le Beuf, *Dissert. sur le Soissonnais ;* - La Martinière, *Dict. géogr. ;* - Le Moine, *Antiq. de Soissons*, et Dormay, *Hist. de Soissons*), ne peuvent même l'expliquer qu'en supposant que cette ville a changé de place. Ils disent qu'à une demi-lieue de Soissons (et il y a cinq quarts de lieue) est une montagne avec un village qui porte le nom de *Noyan ;* que ce nom, qui doit s'être formé du *Noviodunum*, semble indiquer l'ancienne situation de cette ville, qui aura été abandonnée par les Soissonnais, lesquels s'étant polis sous la domination romaine, auront préféré une situation plus commode et plus agréable dans le vallon. En sorte que voulant prouver l'antiquité de Soissons, ils détruisent gratuitement cette ville pour en fonder une nouvelle, sans s'apercevoir que cette supposition ne s'accorde nullement avec le récit de César, puisque Noyan étant à près d'une lieue et demie au sud de la rivière d'Aisne, il aurait été obligé de revenir sur ses pas, de repasser l'Aisne, et même de traverser une autre rivière qui est la Vesle!....... Certes ce n'est pas de ce côté qu'était le chemin des Belges!... Le nom de

IV.

CONTINUATION DU SENTIMENT DE SANSON. - ON PROUVE GÉOGRAPHIQUEMENT CONTRE LUI QUE NOYON FAISAIT PARTIE DU SOISSONNAIS, ET NON DU VERMANDOIS.

Examinons maintenant les raisons qu'il nous donne. « Le diocèse de Noyon, dit-il, comprend aujourd'hui tout le Vermandois; ce qui montre que *Noyon* ayant pris la place d'*Augusta Veromanduorum*, de Vermand, qui a été ruiné; *Noyon*, dis-je, doit être aussi en Vermandois, suivant les bonnes maximes et l'ordre, qui se doit toujours observer : savoir est, que la ville capitale d'un peuple étant ruinée, l'autorité de cette ville se doit transporter et remettre dans une autre ville du même peuple, et non dans la ville d'un autre peuple. En suite de quoi l'assiette de *Noyon* sera *in Veromanduis*, dans le Vermandois, puisqu'elle tient la place d'*Augusta Veromanduorum*, et non, *in Suessionibus*, dans le Soissonnais, où doit être la ville *Noviodunum oppidum Suessionum*. »

…an, Nolau, Nouan, Nouhan, est très-commun en France (Voy. le *Dict. univ., géogr., stat., hist. et polit. de la Fr.*); il y en a jusqu'à deux dans le Berry, et deux dans la Sologne et le Blaisois, qui l'avoisinent. C'est ce nom qui vient du *Noa* ci-dessus, qui, en basse latinité, signifie un pâturage ou prairie marécageuse et arrosée d'eau. Aussi le *Noyan* en question est-il au bas de la montagne, au-dessus d'une *noue* formée par la rivière de Crise et de deux affluents qui tombent dans celle-ci, en face de Noyan.

Nous observerons d'abord que Sanson, passant tout à coup de César à l'établissement du siége épiscopal à Noyon; qui n'eut lieu que près de six cents ans après, il pourrait être permis de supposer que, dans un espace de temps aussi considérable, dans lequel il s'est passé de si grands événements (la conquête des Gaules par les Francs et l'établissement de la monarchie), de nouvelles limites ont pu être données à quelques-unes de ces contrées qui furent les résidences primitives de plusieurs de nos rois.

Certes, malgré la règle générale invoquée par Sanson, il n'y aurait là rien d'impossible, et conséquemment, Noyon pouvait être dans le Soissonnais du temps de César et dans le Vermandois du temps de Saint Médard, d'où il résulte que ce pontife aurait pu y transférer le siége épiscopal sans s'écarter des règles. Ce serait, comme on le voit, répondre par une supposition à la supposition de Sanson. Car enfin, si le diocèse de Noyon comprenait tout le Vermandois, il ne s'ensuit pas que le Vermandois comprenait tout le diocèse de Noyon et que cette ville dut nécessairement faire partie du Vermandois. Non, disons tout d'abord, que la conclusion de Sanson est erronée; que Noyon n'a jamais été en Vermandois; que c'était une ville du Soissonnais,

comme nous allons le faire voir; et qu'ayant succédé au siége de Vermand, *elle a agrandi ce diocèse de tout son territoire,* du *Pagus Noviomensis,* en un mot, qui comportait outre deux villes (*Noviodunum* et *Contraginum*), une infinité de villages en-deçà de l'Oise, et même un certain nombre au-delà (1); mais, *sans que ce territoire, ces villes et ces villages, aient jamais fait partie pour cela du Vermandois.* Distrait du Soissonnais, le *Pagus Noviomensis*, ou mieux, tout ce qui était en-deçà du fleuve, sur la rive droite, a formé ce qu'on appela depuis le Noyonnais, qui était de l'intendance de Soissons et faisait partie du gouvernement de l'Ile de France.

Ce pays dont l'étendue était de dix lieues environ, depuis Fargniers, près La Fère, jusqu'à la rivière d'Aronde qui se jette dans l'Oise,

(1) En 814, il se tint un concile à Noyon pour terminer les débats qui existaient entre Wandelmar, évêque de cette ville, et Rothard, évêque de Soissons, au sujet des limites de leurs diocèses. Il y fut décidé qu'un certain nombre de villages qui étaient au-delà de l'Oise, *dans le territoire de Noyon* (*in Pago Noviomensi*), tels que Varennes, Ourscamp, Tracy, Saint-Léger, etc., avec leurs dépendances, appartiendraient à ce diocèse; et que les autres, qui étaient aussi au-delà de cette rivière, *non compris au territoire de Noyon*, seraient de l'évêché de Soissons. (Voy. Frodoard. *Hist. Rem.*, lib. II, cap. 18; - *Annal. de Noyon*, p. 621; - et l'*Art de vérif. les dates, Chronol. des conciles.*) Nous savons de plus que Brétigny (*Britiniacum*), dès lors au diocèse de Noyon, en dépendait encore en 868 (*Mém. du Verm.*, t. I, p. 322), et que Pontoise, Sempigny, Carlepont, Tracy-le-Val et Bailly lui ont toujours appartenu.

en face de l'Aisne à une demi-lieue de Compiègne (1), et de cinq lieues, aussi environ, dans sa plus grande largeur, de Quiqueri, près Nesle, à l'Oise, était borné au nord par le Vermandois; au nord-est par la Thiérache; à l'est par le Laonnais; au sud par la rivière d'Oise; au sud-ouest par le Beauvoisis; et au nord-ouest par le Santerre et l'Amiénois. En un mot, il est facile de reconnaître parfaitement par la carte de Robert de Vaugondy, ayant pour titre : *Gouvernement général de l'Ile de France divisé par pays*, dont nous donnons un extrait à la fin de ce volume, que le Noyonnais n'est qu'une partie assez considérable détachée du Soissonnais. Toutes les cartes du Vermandois et de Picardie, jusqu'à celles de Sanson lui-même (2), donnent toujours la même configuration au Vermandois, du côté du sud, et aucune n'y renferme Noyon, ni aucune partie du Noyonnais. Les plus anciennes (3) indiquent Quémy, à plus de deux lieues de Noyon,

(1) En effet, les anciennes limites du diocèse, au sud-ouest, paraissent d'abord avoir été la rivière d'Aronde, depuis son embouchure jusque vers Braine; et de là, en remontant une lieue plus loin, vers Marquéglise (*Eglise frontière*, *église de la marche*), avoir suivi le cours du Matz jusqu'à sa source, à Canny et à Conchy-les-Pots.

(2) Voir entre autres sa *Carte du gouvernement général de la Picardie, Artois, Boulonnais et pays reconquis*.

(3) Celles de Gérard Mercator et de Josse Hondius, de Henri Hondius, de Guillaume et Jean Blaeu, et de Jean Jansson.

comme le dernier village du Vermandois, au sud; mais les cartes plus modernes n'y comprennent pas ce lieu. Suivant ces dernières (1), Villeselve serait le dernier village de ce côté, et le Vermandois se prolongerait encore à une demi-lieue en deçà, vers Noyon, en s'arrêtant à Louvetain, au-dessous du prieuré de la Madelaine (2), c'est-à-dire à trois lieues de Noyon. En sorte qu'on reconnaît facilement par toutes ces cartes que la Thiérache, le Laonais et le Soissonnais n'avaient pas du côté du Vermandois la rivière d'Oise pour limites, mais bien le pays de Beine, ou la chaîne de montagnes couverte de bois, qui borde au loin sa rive droite; et que tout ce pays montagneux ou terres vagues formait les marches qui séparaient les Rèmes et les Suessions d'avec les Véromandues : ce qu'indique d'ailleurs le nom de *Beine* (en celtique *Beúen*), qui veut dire *frontière*, *fin*, *limites*, (3).

(1) Les cartes de Guillaume de l'Ile, et celles de Robert de Vaugondy.

(2) Voir la *Carte de Cassini*, pour la configuration de la montagne du prieuré de la Madelaine.

(3) Les états des anciens peuples, tels que les Germains, etc., étaient bordés par de vastes frontières désertes qui les séparaient les uns des autres, et faisaient, dit César, autant leur gloire que leur sécurité (*De Bell. Gall*,, lib, IV, c. 3; et lib. VI, c. 23). Les Belges étant d'origine germanique, il y a tout lieu de croire qu'ils auront établi le même usage en Gaule lorsqu'ils y ont formé leurs nouveaux états; de là les marches en tant de pays. - Ce nom de *Beúen* qui paraît être le même que *Bona*, semble avoir la même origine que le grec βουνός (hauteur, tertre, col-

Une naïve imprudence de Colliette, auteur opposé à Noyon, nous rappelle un passage d'un antique et précieux monument qui pourrait corroborer merveilleusement tout ceci s'il en était besoin. Il l'a tiré de l'ouvrage de Claude Emmeré, ayant pour titre : *Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata* (fol. 22). Voyons dans la section suivante comment il s'exprime en rapportant ce curieux passage.

V.

COLLIETTE, AUTEUR HOSTILE A NOYON, PROUVE INVOLONTAIREMENT PAR L'HISTOIRE QUE CETTE VILLE FAISAIT PARTIE, NON DU VERMANDOIS, MAIS BIEN DU SOISSONNAIS.

« Nous avons parlé précédemment, nous dit-il (1), des bornes de la province de Vermandois, et du diocèse de ce nom ; et nous avons dit qu'elles étaient les mêmes :

line). Nous en avons fait *boune* et *bonne*, en roman, et *borne* en français. Tous ces termes ont une grande affinité avec le mot *Penn* (tête, chef, bout, cime, sommet, extrémité); et ils ont aussi une grande analogie avec le grec ὅρος, qui a l'un et l'autre sens de montagne et limites; parce que le plus souvent, dit le P. Thomassin, les bornes et les frontières ont été des montagnes (*Traité des lang.*, t. II, pag. 201). - Au reste, il n'est pas jusqu'au dénombrement des hommes que fournissent les Belges confédérés, qui ne vienne à l'appui de l'exiguité du pays des Véromandues. Leur contingent n'est que de dix mille hommes, et celui des Suessions de cinquante mille. Aussi les Rèmes observent-ils à César que ceux-ci avaient un territoire vaste et fertile..... *latissimos, feracissimosque agros possidere* (*De Bell. Gall.*, lib. II, c. 4).

(1) *Mém. du Verm.*, t. I, p. 176.

que la jonction ou la distraction de quelques villages ne faisait rien au fond de la chose. *Nous devons observer ici cependant que l'on croit*, avec fondement, *que le château, dans lequel se réfugia Saint Médard, n'était pas de la province, ni de son diocèse*. Apparemment que ce fort qu'on appelait Château-Corbault, était par delà l'Oise, et sur les bords de cette rivière; car tout ce qui est en-deçà, paraît avoir appartenu au Vermandois, selon la division même que fait naturellement l'Oise, de cette province d'avec celle du Soissonnais (1). Et il est à présumer que le lieu où Saint Médard a fait ensuite construire sa nouvelle cathédrale, et où s'est formée la ville de Noyon, retournait sur le Vermandois. Il avait donc quitté son Château-Corbault, et s'était rapproché de Salency, l'endroit de sa naissance, qui était totalement enclave de la province et de son diocèse de Vermandois. Voici ce que dit du Château-Corbault, un ancien manuscrit composé par un chanoine de Laon... « *Anno* « *Justiniani, Imperatoris, vigesimo octavo, obiit* « *beatus Medardus, Noviomensis episcopus, hic* « *sedem episcopalem ab urbe Viromanduorum*

(1) La rivière d'Oise, comme on vient de le voir, ne servait pas de borne aux deux pays; et Colliette, on le verra tout à l'heure, le savait aussi bien que nous.

» *ad castrum Noviomum transtulit. Fuerat autem* » *castrum* Suessionense. *Fuerunt autem ante* » *Medardum, apud Vermandum, episcopi tre-* » *decim.* » C'est-à-dire : L'an vingt-huit de l'empereur Justinien, décéda le bienheureux Médard, évêque de Noyon. Ce fut lui qui transféra le siége épiscopal de la ville de Vermand dans *la forteresse de Noyon, qui avait auparavant appartenu au Soissonnais.* Avant Saint Médard, il y avait eu treize évêques à Vermand.

D'après le témoignage de cet ancien manuscrit, et d'après celui de Colliette lui-même, qui s'étant empressé d'adopter l'opinion de Sanson n'a pas réfléchi que la production d'un semblable monument était la destruction complète du sentiment de ce géographe; il est évident, non seulement, que la forteresse de Noyon dans laquelle se réfugia Saint Médard, était de la province et du diocèse de Soissons, mais encore, que cette place forte, qu'il plaît à Colliette d'appeler Château-Corbault, qui n'est qu'un nom moderne et populaire donné à l'enceinte de l'ancienne cité, était bien le *Noviodunum oppidum Suessionum* (1). Tout en ren-

(1) C'est pour atténuer l'idée qu'on pourrait se faire de l'importance qu'avait Noyon, la place forte de Noyon, que cet auteur traduit *Castrum Noviomum* par Château-Corbault. Il savait fort bien que ce nom vulgaire avait à peine pris naissance dans le XVI[e] siècle, puisqu'on n'en retrouve aucune trace auparavant dans les anciens titres, et que selon

voyant le lecteur à ce qu'il avait dit précédemment (p. 16) sur la *probabilité* qu'il y avait de croire que les limites du Vermandois devaient être les mêmes que celles du diocèse de Noyon, Colliette l'avait déjà reconnu implicitement, en disant, que quelles que fussent les acquisitions faites par les comtes de Vermandois, telles que celles de plusieurs villes des territoires de Laon, de Reims, de Soissons, etc., soit par succession, soit par violence ou par le droit de la guerre, la première étendue du Vermandois, *son extension réelle et précise fut toujours resserrée dans ses anciennes limites telles qu'ils les avait rapportées*. Mais quelles étaient ces anciennes limites qu'il connaissait mieux que personne, qu'il avait rapportées en trois lignes

toute apparence, il devait son origine, non à un capitaine romain nommé *Carbo*, comme l'observe fort bien Le Vasseur (p. 90), mais à quelque individu de la famille *Corbaut*, qui, soit comme concierge du juge du prétoire ecclésiastique, voisin de la porte et de la place Corbaut, leur aura donné son nom, comme un chanoine du nom de *Gruny* à la rue de Gruny. Ce mot *castrum*, dans le moyen-âge, était joint souvent à tous les noms des villes fortifiées. Ainsi l'on disait : *Antuerpia* ou *Castrum Antuerpum*, Anvers; *Gandavum*, ou *Castrum Gandavum*, Gand; *Corturi*[illegible] ou *Castrum Corturiacum*, Courtray; *Veromanduum Castrum* ou *[illegible]romandis civitas*, Vermand, etc., etc. - Fortunat, dans sa *Vie de Saint Médard*, appelle Noyon *Noviomagus* (Bolland, *Acta Sanctor.* Jun., t. II, p. 90) Dans le supplément de la Vie du Saint, par un auteur anonyme [illegible] Soissons, du IXe ou Xe siècle, la même ville porte le nom de *Noviomagum castellum* (Ibid. p. 83); et dans la Vie qu'en a laissé Radbod II, évêque de Noyon, mort en 1098, elle est nommée *Noviomus* (Ibid. p. 89 et 90). Ce dernier dit que c'était une forteresse bien munie : *Castrum seu munitio haberetur.*

(p. 4.), et auxquelles cependant il ne renvoie pas; différaient-elles de celles que nous avons indiquées nous-mêmes? Pas du tout. « Le Vermandois, dont Saint-Quentin est la métropole, dit-il, est borné au septentrion par le Cambrésis, à l'orient par la Thiérache, au midi *par le Noyonnais*, au couchant par le Santerre. » Le Vermandois différait donc du Noyonnais, et celui-ci le séparait de l'Oise ! Nous l'avons déjà vu par le concile de l'an 814, dans lequel il est fait mention du territoire noyonnais; mais l'histoire nous en parle encore dans le siècle suivant, en nous apprenant qu'en 933, pendant la guerre qui eut lieu entre Raoul, duc de Bourgogne, qui occupait alors le trône de France, et Herbert comte de Vermandois, Eudes, *fils du comte*, ayant repris le château de Ham sur les ennemis de son père, pilla et incendia le pays de Noyon et celui de Soissons (1).

Au surplus, c'est par inadvertance que Colliette fait cet aveu, et il se serait bien gardé d'imiter Claude Emmeré, son compatriote, en

(1) Frodoard, *Chron. ann.* 933. - Quatre-vingts ans avant, en 853, le roi Charles-le-Chauve avait nommé des députés pour aviser au rétablissement des églises et des monastères détruits par les Normands, et Immon, évêque de Noyon, avec Abélard, abbé de Sithiu, avaient été nommés par lui pour visiter à cet effet le Vermandois, le *Noyonnais*, l'Artois, le Courtraisis et la Flandre (Colliette, *Mém. du Verm.*, t. 1, p. 352).

rapportant le texte de cet ancien manuscrit, s'il avait pu présumer que l'on pût s'en servir contre lui. En effet, tout en avouant *que l'on croit avec fondement que le* Castrum Noviomum, *dans lequel se réfugia Saint Médard*, *n'était ni du Vermandois*, *ni de son diocèse*, *mais du Soissonnais*, il n'en persiste pas moins à embrouiller la question, en bâtissant ce *castrum* au gré de son imagination ; d'abord au-delà de l'Oise, qu'il veut toujours faire croire avoir servi de limite au Vermandois, malgré son dire à lui-même ; puis au lieu où est la cathédrale de Noyon ; et enfin près de la porte de Paris, comme on va le voir. Il savait pourtant par Le Vasseur (1) que l'enceinte de cette forteresse, encore reconnaissable, était celle sur les murs de laquelle était située la cathédrale de Noyon.

« Au reste, continue-t-il, si *le lieu de Noyon même était* (ce que nous ne devons pas croire) *du diocèse et du territoire de la province de Soissons, il faut dire tout crûment que Noyon se sera subitement démembrée de l'évêché de Soissons ; que peut-être aussi elle en aura été échangée, ou gratuitement abandonnée, par les évêques de ce dernier siége, à Saint Médard et à ses successeurs, surtout à la recommandation de*

(1) *Annal. de Noyon*, p. 90-91.

Clotaire I, *l'ami de ce saint pontife du Vermandois.* Nous raconterons, en leur temps, quelques altercations que la proximité de ces diocèses occasionna entre leurs évêques, au sujet de leurs juridictions respectives. Car il est certain que celle de l'évêque de Noyon s'étendit ensuite au-delà de l'Oise, et qu'elle obtint et possède encore plusieurs villages à plus de deux lieues au-delà de ses murs et du Château-Corbault, qui était bâti près de la porte de Paris. »

Ainsi l'aveu de Colliette est complet; la vérité est plus forte que lui, et malgré sa volonté, elle lui échappe à pleins bords; car, nonobstant le soin qu'il a de dire que nous ne devons pas croire que Noyon fût de la province et du diocèse de Soissons, il est facile de voir par tout ce qui précède, qu'ayant la preuve géographique et historique du contraire entre les mains, sa plume court plus vite que sa pensée et raconte réellement l'histoire du changement mémorable opéré par Saint-Médard, dans le Vermandois et dans le Soissonnais, l'an 531. Le reste du paragraphe fait allusion au concile de Noyon de l'année 814, dont il a été question ci-dessus.

Mais, pour bien entendre un fait historique de cette importance qui a échappé à tous les

historiens, nous avons besoin de remonter un peu plus haut, et nous espérons que le lecteur voudra bien nous pardonner en faveur du sujet.

VI.

ORIGINE DE L'ÉVÊCHÉ DE NOYON. - TRANSLATION DU SIÉGE ÉPISCOPAL DE VERMAND EN CETTE VILLE.

Avant la naissance de saint Médard, qui eut lieu en 457 ou 458, vers la dernière année du règne de Mérovée, ou la première de celui de Childéric I (1), la ville de Vermand avait été plusieurs fois pillée et dévastée par les Vandales et autres barbares; mais, le dernier sac, celui qu'elle avait eu à subir des Huns, sous la conduite d'Attila, en 451, était celui dont elle n'avait pu se refaire et dont elle gardait encore le souvenir avec effroi au temps de saint Médard (2). Cet homme illustre, qui était né à Salency, près Noyon, c'est-à-dire dans le Soissonnais (3), avait été attiré à Vermand, dans sa jeunesse, par l'éclat qu'y répandaient les écoles publiques qu'Alomer, évêque de cette

(1) Baillet, *Vies des SS.*, 8 juin, et *Table critiq.* du même mois.

(2) Radbod., *in vita S. Medard.*, *apud Bolland.*, *Acta Sanct. Jun.*, t. II, p. 90.

(3) Voy. plus haut le passage cité de l'anc. manuscrit de Laon.

ville, y avait fondées (1). Après avoir fait ses premières études à Vermand, ses parents l'avaient envoyé à Tournay pour les continuer et cultiver les relations qu'ils avaient à la cour du roi Childéric; et là, comme dans la capitale du Vermandois, il avait su se concilier l'estime et l'affection de tous, et en particulier l'amitié d'Eleuthère avec lequel il étudiait (2).

Immédiatement après la mort d'Alomer, qui eut lieu vers l'an 530, le clergé et le peuple de Vermand qui pensaient toujours à saint Médard, lui donnèrent des preuves de la vénération singulière qu'ils avaient pour sa personne, en l'élevant d'une voix unanime sur le siége épiscopal du Vermandois (3). Le saint prélat, de son côté, qui gémissait de l'état où était réduit leur cité, et qui partageait la crainte qu'ils avaient de voir leur pays redevenir le théâtre des fureurs de nouveaux barbares (4), songea aussitôt à transférer son siége à Noyon (5), place forte du diocèse de Soissons (6), dans le cas,

(1) Colliette, *Mém. du Verm.*, t. I, p. 122.

(2) Baillet, *Vies des SS.*, 8 juin, col. 95 et 96.

(3) Radbod., *in vita S. Medard.*, *apud Bolland.*, Jun., t. II, p. 90; - Baillet, *Vies des SS.*, 8 juin, col. 97.

(4) Principalement à cause des guerres domestiques des rois Francs, auxquelles prenaient part les étrangers encore idolâtres, disent les Bollandistes (*Vide loc. cit.*, p. 90).

(5) Radbod., *in vita S. Medard.*, *apud Bolland.*, Jun., t. II, p. 90.

(6) Voy. plus haut, le passage cité de l'ancien manuscrit de Laon.

évidemment, où il obtiendrait que cette ville et son territoire fussent détachés du Soissonnais et réunis à son diocèse.

Après le décès de Childéric, arrivé en 481, Clovis, son fils, ayant hérité de ses états et vaincu Siagrius, gouverneur ou roi des Romains, en 486, le fit mettre à mort, et vint s'établir à Soissons, qui était le siége de l'empire de Siagrius. S'étant converti au christianisme, en 496, et ses conquêtes s'étendant tous les jours, il était venu se fixer à Paris vers l'année 508 ; mais aussitôt après sa mort, en 511, ses états avaient été partagés entre ses quatre fils, et Clotaire I était devenu roi de Soissons. Saint Médard, dont la réputation de sainteté était extrêmement répandue, jouissait déjà d'une grande faveur auprès de lui. N'étant que simple prêtre, en 528, il avait obtenu de Clotaire la restitution des objets que lui et ses troupes, à leur retour de la Thuringe, avaient enlevés à l'évêque du Vermandois, Alomer, dont la ville était ouverte de toutes parts (1). Il postula, sans aucun doute, auprès du prince. Il lui dépeignit l'état déplorable dans lequel était sa ville épiscopale ; lui fit comprendre qu'il était nécessaire de transférer son siége dans un lieu plus sûr,

(1) Fortunat. et Radbod., *in vita S. Medard.*, *apud Bolland.*, Jun., t. II, p. 80 et 89.

et ajouta qu'il ne voyait que Noyon, voisin du lieu de sa naissance, dans le diocèse de Soissons, qui fut susceptible de recevoir cette translation, attendu que cette ville était parfaitement fortifiée : *Castrum seu munitio haberetur* (1).

Que dirons-nous de plus ? Le roi aimait Médard (2) ; il était peut-être lui-même le moteur de toute cette affaire. Le saint obtint facilement son consentement, et fort de son appui auprès de saint Remi, son métropolitain, légat apostolique, et tout-à-la-fois oncle et métropolitain de saint Loup, évêque de Soissons (3), il obtint de ce dernier non-seulement Noyon et tout ce qui appartenait au diocèse de Soissons en-deçà de l'Oise, sur la rive droite, c'est-à-dire tout le *Pagus Noviomensis* qu'on nomma depuis le *Noyonnais*, mais encore, comme on l'a vu, les villages qui bordaient sa rive gauche depuis Brétigny jusqu'à Saint-Léger inclusivement (4).

(1) Radbod., *in vita S. Medard., apud Bolland.*, Jun., t. II, p. 87 et 90.

(2) Nous verrons plus loin que son amitié et sa vénération pour lui allèrent jusqu'à le faire transporter à Soissons après sa mort, et à entrer dans sa capitale portant ce précieux fardeau sur ses épaules.

(3) Nous savons par le testament de saint Remi, que saint Loup, neveu chéri de cet illustre apôtre des Francs, fut l'un de ses principaux héritiers.

(4) Saint Remi, lui-même, avait donné l'exemple d'un démembrement bien autrement considérable. En 498, il avait détaché de son diocèse le Laonais et la Thiérache, pour en former l'évêché de Laon, qu'il donna à Gennebaud, mari de sa nièce. Ce dernier fait n'a pu échapper à l'histoire, parce que l'établissement d'un nouvel évêché était une chose trop remarquable; mais, celui que nous venons de raconter, tout important qu'il était pour

Cet événement mémorable, qui agrandissait le diocèse du Vermandois de tout ce que celui de Soissons venait de perdre, eut lieu l'an 531. Noyon, alors, devint aussitôt le chef-lieu du diocèse (1); mais Vermand, dépouillé de la suprématie religieuse, ne le fut pas de l'autorité civile, et resta la capitale du Vermandois (2).

Voilà le fait historique tel qu'il s'est passé évidemment (3) : il surgit de toutes les obser-

l'évêché du Vermandois, ne lui était pas comparable. Il s'était pour ainsi dire plutôt traité en cour qu'en famille, et l'histoire l'a passé sous silence comme tant d'autres faits de l'époque mérovingienne. Tout ce qu'elle nous apprend de saint Loup, évêque de Soissons, est, comme on vient de le voir, qu'il était le neveu de saint Remi, archevêque de Reims. Elle ajoute seulement qu'il assista au concile d'Orléans, en 511, et mourut le 19 octobre 533.

(1) Radbod., *in vita S. Medard.*, *apud Bolland.*, Jun., t. II, p. 90.

(2) L'année suivante, saint Eleuthère, évêque de Tournay et ami de Médard, étant mort, le clergé et le peuple de cette ville qui n'avaient pas perdu l'amour qu'ils portaient à saint Médard, et peut-être aussi pour avoir dans leur évêque un puissant protecteur auprès du roi, le nommèrent par acclamation évêque de Tournay. En sorte que saint Médard s'étant rendu aux sollicitations du roi et de saint Remi qui avaient obtenu le consentement du Saint-Siége, réunit sous sa houlette et sous celle de ses successeurs, les deux évêchés de Noyon et de Tournay, qui ne furent séparés qu'en 1146. - Dans la vie de saint Médard par Radbod II, évêque de Noyon, il est dit que ce fut le pape Hormisdas qui en donna l'autorisation à saint Médard; mais c'est une erreur, car Hormisdas avait cessé d'occuper le siége papal en 523. Ce doit être le pape Boniface II. Ce dernier le tint depuis le 15 octobre 530, jusqu'au 16 octobre ou 8 novembre de l'an 532.

(3) C'est depuis cet événement remarquable, mais seulement depuis, que des historiens ont appelé quelquefois *Noviodunum* ou *Noviomagus* (Noyon), *Noviomagus-Veromanduorum* ; parce que la translation du siége de Vermand ayant eu lieu à Noyon, ils ont confondu, comme Sanson, le Vermandois avec le Noyonnais, qui sont deux choses tout-à-fait distinctes. *L'ancien diocèse du Vermandois ne contenait que le Vermandois, tandis que le nouveau*, celui de Noyon, *comprenait tout-à-la-fois et le Vermandois et le Noyonnais.*

vations que nous avons mises sous les yeux du lecteur, aussi bien que des événements principaux de la vie de saint Médard, et du témoignage de l'ancien manuscrit de Laon.

Après avoir démontré que Noyon et son territoire n'ont cessé de faire partie du Soissonnais qu'en 531, et qu'alors, comme du temps de César, c'était une place forte située sur les confins de la province, nous allons dire deux mots sur la cause de son origine ; cela nous ramènera naturellement au texte de Sanson.

VII.

ORIGINE DE NOYON ET DE CONDREN.

Si nous nous sommes bien expliqué, le lecteur a pu comprendre que tout le Noyonnais ou pays d'en-deçà de l'Oise, sur la rive droite, appartenant aux Suessions, ce peuple confinait par le nord de cette contrée aux Véromandues; à l'est aux Rèmes, puisque le diocèse de Laon faisait partie des états de ceux-ci ; au sud-ouest aux Bellovakes, et au nord-ouest aux Ambiens.

Une chaîne de montagnes, comme nous l'avons dit, séparait le petit pays des Véromandues de celui des Suessions; mais une vallée s'ouvrant au nord, à l'extrémité de ces mon-

tagnes, vers Quessy ou Fargniers, lieu voisin du territoire des Rèmes, les Suessions établirent sur la rive droite de l'Oise, en face de cette vallée, un poste ou ville de défense, que l'Itinéraire d'Antonin nous fait connaître sous le nom de *Contraginum*, en celtique, *Kuntr-Agin* (aujourd'hui le village de Condren), c'est-à-dire *locus septus fortis vel statio militum* (ville ou place forte), sur le chemin même qui conduisait de leur capitale à Vermand par cette vallée (1).

A l'extrémité opposée de cette chaîne de montagnes, vers l'ouest, une autre vallée s'ouvrant vers le pays des Ambiens, et faisant disparaître toute barrière naturelle, les Suessions avaient à protéger, de ce côté, non-seulement le col de cette vallée par où passait la route qui conduisait directement de leur capitale à celle des Ambiens, mais encore la vallée de l'Oise et les terres de l'intérieur qui les mettaient en rapport avec les Bellovakes. Dans un temps où on ne connaissait pas la poudre, une situation admirable pour la défense se présentait à eux. L'entrée de la vallée qui s'ouvre pour

(1) *Kunter*, *kunder*, *gunder*, *gunter*, en celtico-gothique, *cadr*, en celtico-kimrique (*kader*, en arabe), signifient tout à la fois fort, belliqueux, puissant; et *acha*, *hag* ou *hagin*, lieu enclos de haies, de palis, de fossés ou de remparts, etc. De là le nom d'*Aginum* ou Agen, capitale de l'Agénois, en Guienne. (Voy. Appendice, NOTE A.)

aller à Amiens est peu éloignée de l'Oise; elle se trouve resserrée entre la tête de la chaîne de montagnes en question (1) et une autre montagne plus à l'ouest, nommée actuellement montagne de l'Arbroye. Ils choisirent l'endroit le plus rétréci de cette vallée, qui en était comme la porte, et bâtirent sur la route même une place forte à laquelle ils donnèrent le nom de *Newdun (Novum oppidum)*. Par ce moyen, ils surveillaient les Véromandues à droite, les Bellovakes à gauche, et commandaient le passage par où Divitiac, leur ancien roi, était passé chez les Ambiens, qu'il avait soumis à son empire. Mais revenons maintenant à Sanson.

VIII.

CONTINUATION DU SENTIMENT DE SANSON. - GUERRE DES BELGES. - SANSON SE TROMPE SUR LA POSITION DU CAMP DE CÉSAR. - CE CAMP ÉTAIT SUR LA RIVE DROITE DE L'AISNE, NON LOIN DU VILLAGE DE PONT-ARCY.

« Et d'ailleurs, ajoute-t-il, Soissons convient mieux à la *Noviodunum* de César que *Noyon*. César, ayant battu les Gaulois, part des environs de Reims ou de Fismes, et marchant

(1) Cette tête est aujourd'hui connue à Noyon sous le nom de *Mont-Saint-Siméon*.

vers le Beauvaisis, passe par le Soissonnais, où il assiége *Noviodunum*, croyant la pouvoir emporter d'emblée, et en chemin faisant : *Postridie ejus diei Cæsar, priusquam se hostes ex terrore ac fuga reciperent, in fines Suessionum, qui proximi Rhemis erant, exercitum duxit, et magno itinere confecto ad oppidum Noviodunum contendit. Id ex itinere oppugnare conatus, quod vacuum ab defensoribus esse audiebat, etc.* Le lendemain, auparavant que les ennemis eussent le temps de se reconnaître et de se rallier, César fit avancer ses troupes dans l'état des Soissonnais, qui étaient les plus proches de ceux de Reims. Et ayant fait une grande traite, il marcha droit à *Noviodunum* (Soissons), et essaya de l'emporter d'emblée, sur ce qu'on l'avait assuré qu'il n'y avait personne pour la défendre. Et peu après, il reçut ceux de Soissons à composition, et mena son armée contre ceux de Beauvais. *In deditionem Suessiones accepit, exercitumque in Bellovacos duxit, etc.* Noyon ne se rencontre point dans le chemin de César, mais *Soissons* : et de plus, cette *Noviodunum, oppidum Suessionum*, avait toute l'autorité dans l'état de *Soissons*, comme il se peut juger par le soin que les Soissonnais avaient de la défendre, *Interim omnis et fuga Suessionum multitudo in oppidum proxima nocte*

convenit. Cependant tous ceux de Soissons, qui avaient quitté l'armée (des Belges), se rassemblèrent et rentrèrent dans la ville la nuit d'après. »

Sanson est totalement ici dans l'erreur sur le point de départ des troupes romaines, et son argument par conséquent péche par la base; car César dit formellement qu'étant alors sur les frontières des Belges (1) avec son armée, montant à soixante-dix ou quatre-vingt mille hommes, et apprenant que celle des Belges, composée de trois cent mille hommes peut-être, marchait à lui, et qu'elle n'était plus qu'à peu de distance, *il se hâta de traverser la rivière d'Aisne, aux extrêmes frontières des Rèmes, et d'établir son camp de l'autre côté,* c'est-à-dire *sur la rive droite* (2). Il nous apprend de plus, qu'il fortifia ce camp d'un rempart haut de douze pieds et d'un fossé de dix-huit de profondeur, et que laissant *de l'autre côté du fleuve* Q. Titurius Sabinus, son lieutenant, avec six cohortes pour *la garde du pont qui était en cet endroit,* il fut assuré par ce moyen d'avoir *ses derrières couverts* et de pouvoir tirer des Rèmes et des autres peuples les vivres qu'ils lui fournissaient (3).

(1) *De Bell. Gall.*, lib. II, c. 2.
(2) Ibid., c. 5.
(3) Id. ibid.

Il est facile de voir, d'après ce récit de César, que ce passage de la rivière d'Aisne à la limite des territoires rémois et soissonnais, a dû s'opérer où existe aujourd'hui le village nommé Pont-Arcy, *Pons arcis* (le pont de la forteresse ou du retranchement), et que Viel-Arcy, non loin de là en arrière, à un tiers de lieue au sud de Pont-Arcy, est le lieu où César aura campé avant d'effectuer le passage du fleuve. Ces deux endroits, dont les noms rappellent, comme on le voit, l'ancien camp de César et celui de Titurius Sabinus, sont bien en effet sur la ligne frontière des Rèmes, de Fismes (*Fines.*) à Condren (*Contraginum*), que nous avons dit être une ville soissonnaise sur les confins des Rèmes, du côté des Véromandues (1), et non Pontavaire, où quelques auteurs placent le pont dont parle le général romain, puisque ce village n'est pas sur les extrêmes limites du pays des Rèmes, mais bien à trois lieues des frontières des Suessions.

Pour bien comprendre ce paragraphe des Commentaires, il faut surtout se pénétrer des motifs qui firent agir César afin de rompre le plus tôt possible la coalition des Belges.

(1) Voy. l'extrait de la carte du *Gouvernement général de l'Ile de France divisé par pays*, à la fin du volume, et celle du *Gouvernement général de Picardie et Artois*, dans l'atlas du même auteur. Cette dernière comprend entre autres contrées le Vermandois, le Santerre et la Thiérache.

Ne voulant pas perdre de temps en venant de la Gaule citérieure, il avait évité de passer par *Durocortorum* (Reims), capitale des Rèmes (voy. App., Note B), et s'était porté soudainement sur leurs frontières du côté des Suessions, pour ne pas attirer la guerre sur le territoire de ses alliés. Par conséquent, c'est aussi la même raison qui le porta à passer l'Aisne, non pas vers les frontières (*ad fines*), mais comme il l'observe fort bien, *in extremis Remorum finibus;* car ces mots se rapportent évidemment au passage de la rivière, et non à la rivière elle-même, comme on l'a traduit jusqu'à ce moment, faute de consulter les cartes géographiques, puisque l'Aisne, loin de côtoyer la frontière, traverse au contraire les deux pays, ce qui est bien différent : «... *Flumen Axonam, quod est in extremis Remorum finibus, exercitum traducere maturavit, atque ibi castra posuit* (1). » Et en effet, si l'on consulte ensuite entre autres cartes celle du *Gouvernement général de l'Ile-de-France,* à laquelle nous venons de renvoyer dans l'instant, on reconnaîtra en outre que de Fismes (*Fines*), ainsi nommée parce que cette ville rémoise était sur la frontière, la ligne de démarcation

(1) *De Bell. Gall.*, lib. II, c. 5.

qui séparait le pays des Rèmes d'avec celui des Suessions, passait à Pont-Arcy; de là à Anyzy-le-Château, puis tout près de Condren, d'où elle se prolongeait jusqu'au Cambresis, territoire des Nerves.

Toutes les précautions de César n'empêchèrent pourtant pas les Belges de ravager les habitations des frontières rémoises jusques et au-delà de Bièvre; mais c'eût été bien pis, et cela eût été de la faute du général romain, s'il se fut posté à Pontavaire.

Au reste, tout ce que dit ici César et ce qu'il raconte plus loin, fait voir qu'il dût établir son camp sur la colline de Bourg à Moulin, entre la Chapelle-Courtone et Commun. (Voy. App., NOTE C.)

IX.

SIÉGE DE BIBRAX PAR LES BELGES.

« A huit milles du camp, ajoute César (environ deux lieues et demie à trois lieues moins un quart), il y avait une ville rémoise nommée *Bibrax*. Les Belges, chemin faisant, l'assaillirent avec impétuosité, et comme leur manière d'attaquer était semblable à celle des Gaulois, ils environnèrent la place avec leurs

troupes, lancèrent des pierres et des traits de tous côtés pour écarter les assiégés, et tentèrent l'escalade en se couvrant la tête de leurs boucliers, pendant que d'autres sapaient le mur et s'efforçaient de briser les portes.

» La nuit ayant suspendu l'attaque, comme on avait eu beaucoup de peine à défendre la ville, Iccius, qui y commandait et qui avait été l'un des deux nobles et puissants personnages que les Rèmes avaient députés à César pour traiter de la paix, lui envoya dire que s'il ne recevait un prompt secours, il lui serait impossible de tenir plus long-temps (1). César alors fit partir au milieu de la nuit des Numides, des archers crétois et des frondeurs baléares. Ces troupes, guidées par les exprès d'Iccius, pénétrèrent heureusement dans la ville; elles rendirent le courage aux Rèmes, et firent perdre l'espoir aux assiégeants de pouvoir prendre la place. Ils restèrent néanmoins encore quelque temps à l'entour, dévastèrent les terres des Rèmes et brûlèrent tous les villages et toutes les habitations à leur portée, puis vinrent enfin avec toutes leurs forces camper à un peu plus d'une demi-lieue de César, sur un front de deux lieues et demie environ,

(1) *De Bell. Gall.*, lib. II, c. 6.

à en juger par la fumée et par les feux (1). »

Nous avons cru devoir rapporter en entier ce passage de César, parce qu'il est essentiellement lié au précédent, et parce qu'il est nécessaire pour bien entendre le sentiment que nous avons avancé précédemment, et que nous allons développer le plus clairement qu'il nous sera possible.

X.

DISSERTATION SUR BIBRAX. – CE N'ÉTAIT NI LAON, NI BRUYÈRE, ETC., MAIS BIÈVRE. – DISTANCE DU CAMP DE CÉSAR A NOVIODUNUM.

Parmi les auteurs qui ont traité notre sujet, Vigenère (2) et Perrot d'Ablancourt (3) ont traduit *Bibrax* par Braine. Mais Sanson ayant dit, de son côté, que cette ville ne se pouvait mieux expliquer qu'à Fismes, suivant toutes les circonstances qui se peuvent recueillir de César (4); on a observé judicieusement que ces deux opinions tombaient d'elles-mêmes, attendu que César, arrivant de la Gaule-Cisalpine, c'est-

(1) *De Bell. Gall.*, lib. II, c. 6.

(2) Blaise de Vigenère, *Comment. de César*, p. 15, de l'éd. in-fol. de 1589.

(3) *Comment. de César*, t. I, p. 48, des éd. in-12 de 1665 et 1698.

(4) Voy. p. 29 de ses *Remarq. sur la carte de l'anc. Gaule*, jointes à la traduct. des Commentaires ci-dessus, par Perrot d'Ablancourt.

à-dire du Midi, traverse une partie du territoire rémois qui avoisine le Soissonnais, passe l'Aisne, et campe au nord de cette rivière, sur l'autre partie du même territoire qu'il voulait défendre contre les Belges, qui venaient de ce côté. Par conséquent, ce ne peut être Fismes, qui est bien une ville rémoise *ad fines*, c'est-à-dire sur les confins, mais au midi de la rivière; et encore moins Braine, qui est une ville *soissonnaise*, également au midi du fleuve.

Marlot et Géruzez, historiens de Reims, pensaient que *Bibrax* était Bray, à une lieue de la rive droite de l'Aisne (1); mais il eût fallu, pour que la distance du camp de César à Bray se trouvât juste, que le passage de la rivière se fût opéré à Pontavaire, et nous avons dit que ce dernier village est à trois lieues des frontières des Suessions. En second lieu, Bray étant à trois bonnes lieues plus bas que Pontavaire, où aurait été le camp des Romains; il ne se serait point trouvé sur le passage des Belges, qui venaient du nord-ouest et marchaient droit à César, qui s'était appuyé sur l'Aisne après l'avoir passée pour les attendre. Enfin, si l'on reconnaît avec César que son passage de l'Aisne a eu lieu sur l'extrême fron-

(1) Géruzez, *Descript. hist. et statistiq. de la ville de Reims*, t. I, p. 27.

tière des Rèmes, c'est-à-dire à Pont-Arcy, Bray sera bien sur la route des Belges; mais il ne sera plus dans les limites voulues du camp de César, puisque ce village n'est qu'à une lieue au nord de l'Aisne.

Ceux qui veulent que ce soit Laon (1) ou Bruyère (2) sont également dans l'erreur, car

(1) Jacques Robbe, selon le *Dict. géogr.* de la Martinière, verbo *Bibrax*. - D. Nicolas Le Long, *Hist. ecclés. et civ. du diocèse de Laon*, *etc.*, p. 8. - M. Jacob, *Notice sur un camp de César et Dissert. sur l'anc. Bibrax*; voy. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, t. I, p. 328. - En lisant D. Le Long et la notice de M. Jacob, on voit que ces auteurs ont puisé cette opinion sur ce que des écrivains du moyen-âge ont préjugé la question en appelant Laon *Mons Bibrax*, qu'ils traduisent par *Montagne à deux bras*, sans doute des deux mots latins *bis* et *brachium*, comme si *Bibrax* venait du latin et non du celtique. Mais Robbe n'admettant pas cette interprétation, dit que ces deux mots latins sont venus de *Bibrech-Dun*, prétendus mots gaulois teutonisés qu'il forge à plaisir et qu'il rend par *mont séparé*, ou *morceau de montagne*. « Et ce qui prouve cette vérité, dit-il, c'est que son autre nom *Lao-dun* veut dire la même chose en gaulois. » *Bibrech* est tout bonnement un barbarisme allemand dans lequel on reconnaît la syllabe *brech*, qui vient du verbe *brechen*, rompre, casser, briser, froisser, couper; et *Lao-dun* ne pourrait signifier que *montagne-main*, ou *main-montagne*, ce qui n'a pas de sens. Aussi, *Laodunum* ou *Laudunum* n'est-il qu'une corruption de *Lugdunum*.

(2) Entre autres, Dormay, *Hist. de Soissons*, et M. Melleville, voir l'*Echo du monde savant* (n° du 3 mars 1836). - D'après le même journal, M. Melleville place le camp de César au-dessus de Saint-Thomas, c'est-à-dire à deux lieues et demie de l'Aisne, où sont les restes d'un camp romain que l'on nomme *Camp de César* ou le *Vieux-Laon* (parce que certains écrivains de Laon voulaient que leur ville ait été d'abord en cet endroit, d'où la population se serait ensuite portée sur la montagne). D. Le Long (p. 9) avait avancé la même opinion sur le camp de César, mais elle se réfute suffisamment d'elle-même. Le général romain dit formellement que son camp était près de la rivière, et qu'elle protégeait ses derrières. *Quæ res et latus unum castrorum ripis fluminis muniebat*, etc. (lib. II, c. 5); et un peu plus loin, *ad flumen Axonam contenderunt quod esse post nostra castra demonstratum est* (ibid. c. 9.). On sait d'ailleurs que tous les camps appelés *camps de César* n'ont pas été construits par le premier des Césars,

ces deux endroits sont trop éloignés de la rivière d'Aisne, où était le camp de César, pour

et qu'on donne improprement ce nom à presque tous les camps romains. D. Le Long avait été entraîné, lui-même, dans ce sentiment, d'après un manuscrit qu'on lui avait communiqué; mais plus sagace au sujet de *Noviodunum*, où César dit qu'il n'est arrivé qu'après une marche forcée, il démontre fort bien (p. 10) que ce ne peut être que Noyon, n'admettant pas même une course de huit ou neuf lieues comme une marche forcée. M. Melleville, plus hardi, place *Noviodunum* à Nouvion-le-Vineux, petit endroit à une lieue et demie sud de Laon, c'est-à-dire à trois lieues et un tiers du *Vieux-Laon*, où il met le camp de César d'après le manuscrit en question : mais une telle proposition ne saurait être sérieuse. Cet écrivain n'a pas considéré d'ailleurs que *Noviodunum* était *une ville des Suessions*, et que Nouvion-le-Vineux aussi bien que Laon *sont situés dans le pays des Rèmes*.

J'apprends au moment où ce livre est sous presse, que M. Melleville est actuellement du sentiment de Robbe et de D. Le Long. Il place alors *Bibrax* à Laon et prétend que ce nom n'est que la traduction latine du *Laodunum* de Robbe, qu'il transforme en *Lao-om-dun*, signifiant, suivant lui, *montagne à deux bras*. Malgré la meilleure volonté possible, on ne peut reconnaître dans ce nom, je le répète, que *lau*, main, et non bras (ce qui n'est pas tout-à-fait la même chose), et *dun*, montagne ou ville; le mot *om* n'a jamais été celtique. Du reste, quand on a lu D. Le Long, Jacques Robbe, M. Jacob, etc. etc., on voit que M. Melleville ne fait qu'exposer de nouveau le même thème déjà soutenu bien des siècles avant lui sur *Bibrax*. Seulement, il est le premier qui ait placé *Noviodunum* dans le pays des Rèmes, et donné une distance de trois lieues pour une marche forcée. — Quoi qu'il en soit, c'est une chose vraiment étonnante de voir combien tous ces auteurs se donnent de peine pour faire *Bibrax* de *Lugdunum*, qui a toujours été, quoiqu'on veuille dire, le nom celtique de Laon et de Lyon. Les uns disent que *Bibrax* est un mot latin composé signifiant deux bras; ceux-là qu'il est gaulois teutonisé; et enfin, suivant ceux-ci, la traduction latine du mot gaulois. Disons, pour terminer ce trop long débat, que autre est *Bibrax*, autre *Lugdunum*, et que le véritable sens de ce dernier, devenu mal à propos *Laudunum*, par corruption, est *lucidus mons* (Clairmont), d'où l'on a une belle vue; de *lûg* (*lux*, *lumen*), en gallois et en breton (et non du latin *lux*, comme l'a cru l'auteur de la vie de saint Germain), et de *dun*, *mons*, *urbs*, etc. On sait que Lyon, au rapport de Strabon et autres auteurs, était bâti sur une colline; et on peut voir à la fin du volume (NOTE D), que le nom de *Bibrax*, au contraire, désigne toujours un lieu situé sur le bord d'une rivière.

que le nombre des milles désignés par lui puisse leur convenir (1). Mais il n'en est pas de même de Bièvre, dont le nom n'est que la traduction franke de *Bibrax*, et il ne faut pas être profond linguiste pour reconnaître que ce nom seul est une autorité grave. Aussi est-ce avec raison que nous disons ici que l'abbé Le Beuf (2), D'Anville (3), et après eux Napoléon Bonaparte, le plus grand capitaine des temps modernes (4), ont fait preuve d'une véritable sagacité en disant que ce village est le *Bibrax* de César, et non Laon; car cet endroit est bien à trois lieues moins un quart de Pontavaire, où est la rivière d'Aisne; mais il est aussi à la même distance de Pont-Arcy, où est également la même rivière. C'est pourquoi nous adoptons ce sentiment, qui n'est en opposition avec le nôtre que pour le passage du fleuve, qu'il met à Pontavaire (5). Nous avons dé-

(1) Laon est à cinq lieues de Pontavaire, et Bruyère à quatre lieues.

(2) V. *Journal de Verdun*, février 1749, p. 181; juillet 1750, p. 36, et septembre 1750, p. 175.

(3) *Notice de la Gaule*, p. 159.

(4) *Collect. des Aut. lat.* de Nisard; *J. Cés. Guer. des Gaul.* — Notes, 2e éd., p. 333.

(5) « *Bibrax* (*de Bell. Gall.*, l. II, c. 6), 49° 1/2 de latitude et 1° 1/2 de longitude; ville des Rèmes, distante de l'Aisne de huit mille pas, où le camp de César était situé. Les uns veulent que ce soit Bray, d'autres Braine, car les villes de ce nom sont dans la même région, et d'autres Laon. Mais d'Anville seul me paraît avoir levé la difficulté, lorsqu'il dit : « En effet, on » trouve Bièvre, qui conserve évidemment le nom de *Bibrax*, en s'avançant

montré précédemment que les partisans de cette opinion se trompent sous ce rapport, et que c'est bien de l'autre côté de Pont-Arcy, c'est-à-dire sur la rive droite de la rivière d'Aisne, à la distance de deux lieues et demie à trois lieues moins un quart de Bièvre, que César établit son camp, un de ses flancs appuyé à la rivière. Il est inutile de dire que lors de l'attaque tumultueuse de *Bibrax*, les ennemis, qui venaient du nord-ouest, ne faisaient que d'entrer sur le territoire rémois pour venir attaquer César, et que Bièvre n'est qu'à trois lieues des frontières des Suessions; de sorte que toute la ligne entre Bièvre et le Soissonnais fut remplie par leurs troupes, qui la dévastèrent.

Quoi qu'il en soit, ce n'est point de *Bibrax* qu'est parti César pour venir à *Noviodunum*, mais bien de son camp sur la rive droite de la rivière d'Aisne, et. à l'extrême frontière des

» de Pontavaire, sur l'Aisne, du côté de Laon; et la distance de huit » milles marquée par César, est également convenable à l'égard des en» virons de Pontavaire. On lit dans César que sur le fleuve près duquel » il avait assis son camp, il y avait un pont : *in eo flumine pons erat.* » *Bibrax* (*de Bell. Gall.*, l. II, c. 6), 49° 1|2 latit. et 1° long. Urbs Remorum distans ab Axona VIII mill. passuum, ubi castra metatus erat Cæsar. Alii volunt *Bray*, alii *Braine;* nam sunt in ea regione urbes hujus nominis; alii Laudunum Clavatum, *Laon.* Ast *D'Anville* solus mihi difficultatis punctum attigisse videtur, dicens : En effet....» (*Bibl. class. lat.* de Lemaire; *J. Cæs., de Bell. Gall., Index geogr.*, t. 4, p. 200).

Rèmes, c'est-à-dire de l'autre côté du village de Pont-Arcy, qui a pris naissance sur la rive gauche, dans le *castellum* que Q. Titurius Sabinus avait établi d'après l'ordre de César pour *la défense du pont* (1). Or, de ce lieu à Soissons il n'y a environ que six lieues; on ne peut pas dire raisonnablement que ce soit là la grande traite dont parle César. Par conséquent Soissons n'est pas *Noviodunum*. Ce que dit César, au contraire, convient parfaitement à Noyon, qui est à onze lieues et demie (2), et *sur le chemin des Belges*. Car une fois sortis du territoire ennemi des Rèmes, dont la ligne de démarcation s'étendait, comme nous l'avons déjà observé, de Fismes à Condren, en continuant entre la Thiérache et le Vermandois jusqu'au Cambrésis (3), ils étaient obligés de

(1) *De Bell. Gall.*, lib. II, c. 5 et 9.

(2) Ces marches forcées ont quelquefois lieu même dans nos armées. Le général Bedeau, d'après son rapport du 22 mars 1842, avait fait près de douze lieues la veille, tant pour aller attaquer Abd-el-Kader, que pour le poursuivre après sa défaite; et cependant le lendemain, à deux heures du matin, il était déjà en marche pour le poursuivre de nouveau. Du reste, on sait que la défaite des Belges, sur l'Aisne, et le siége de *Noviodunum*, eurent lieu l'an 57 avant *Jésus-Christ*, vers le commencement du mois que nous nommons présentement juillet, c'est-à-dire dans les plus longs jours.

(3) L'état des Rèmes, du temps de César, comprenait ce qui a composé depuis les diocèses de Reims, de Châlons et de Laon. Sanson, dans ses *Remarq. sur la carte de l'anc. Gaule*, citées plus haut, observe (p. 101) qu'il avait encore compris auparavant celui de Soissons. Et c'est pour ce sujet, dit-il, que dans César, ceux de Reims appellent ceux de Soissons leurs frères et alliés, qui se servaient des mêmes réglements et des mêmes

traverser le Soissonnais et le Vermandois pour retourner chacun chez eux. C'est pourquoi César dit que le lendemain, avant que l'ennemi se fut rallié et remis de sa terreur, il conduisit l'armée sur les frontières des Suessions, qui étaient voisins des Rèmes, et qu'après avoir fait une grande traite, il fit en sorte d'arriver à *Noviodunum* (Noyon); *et magno itinere confecto, ad oppidum Noviodunum contendit* (1). D'après ce passage, on voit donc clairement que César part de son camp avec l'intention d'arriver au plus tôt à Noyon, poursuivant le gros de l'ennemi, qui avait pris cette direction pour retourner dans ses foyers. Mais reprenons le récit de César lui-même où nous l'avons laissé, et suivons-le textuellement.

XI.

DISPOSITIONS DE CÉSAR POUR LIVRER BATAILLE AUX BELGES. - ELLE N'A PAS LIEU. - ILS SONT BATTUS SUR LES BORDS DE L'AISNE, QU'ILS TENTENT DE TRAVERSER, ET BIENTOT DÉCOURAGÉS, ILS RETOURNENT CHACUN CHEZ EUX, POURSUIVIS PAR LES ROMAINS, QUI EN FONT UN GRAND CARNAGE.

« César, à cause de la multitude des Belges et de la réputation de bravoure dont ils jouis-

lois, avaient un même gouvernement et une même magistrature : *Fratres consanguineosque suos, qui eodem jure, iisdem legibus utantur, unum imperium unumque magistratum cum ipsis habeant.* (*De Bell. Gall.* lib. II, c. 3.)

(1) *De Bell. Gall.*, lib. II, c. 12.

saient, ne jugea pas à propos de livrer d'abord une bataille décisive. Il se contenta pendant quelques jours d'essayer ses forces par des combats de cavalerie, et comme il vit que ses soldats ne le cédaient pas aux ennemis, il choisit un lieu propre et convenable pour ranger son armée en bataille. C'était une colline qui descendait doucement vers la plaine en avant de son camp. Comme elle avait de la pente des deux côtés, il fit faire à l'un et à l'autre un retranchement d'environ quatre cents pas, avec des forts aux extrémités, qu'il garnit de machines de guerre, pour empêcher la multitude des ennemis d'attaquer ses flancs et de l'envelopper pendant le combat. Il laissa ensuite ses deux nouvelles légions dans son camp pour servir de réserve au besoin, et plaça les six autres en bataille. Les Belges sortirent également de leur camp et se mirent en ligne dans la plaine (1).

» Un marais peu étendu séparait les deux armées, et chacune d'elles attendait que l'ennemi passât le premier pour le charger avec avantage. Pendant ce temps-là, la cavalerie escarmouchait de part et d'autre. Mais aucun des deux partis ne se décidant à hasarder le

(1) *De Bell. Gall.*, lib. II, c. 8.

passage, et les cavaliers romains ayant eu le dessus dans leurs escarmouches, César fit rentrer ses troupes dans le camp. Aussitôt, les Belges se portèrent vers la rivière d'Aisne, *qui était, comme on l'a dit, derrière le camp;* et ayant trouvé des endroits guéables, ils se mirent en devoir de faire passer une partie de leurs troupes de l'autre côté, afin de s'emparer *du fort de Titurius*, rompre le pont, sinon ravager le pays des Rèmes, qui était d'un grand secours aux Romains pour faire la guerre, et intercepter leurs convois (1).

» Mais César, averti par Titurius, passa le pont aussitôt avec toute sa cavalerie, ses troupes légères numides, ses frondeurs et ses archers, et se hâta d'arriver sur eux. Le combat fut terrible, car les Romains les ayant surpris au passage de la rivière, en tuèrent un grand nombre et repoussèrent à coup de traits ceux qui s'efforçaient d'arriver et de passer

(1) *De Bell. Gall.*, lib. II, c. 9. - A propos des endroits guéables dont il est question dans ce chapitre, D. Le Long prévoyant qu'on pouvait prétendre avec raison, comme nous le faisons aujourd'hui, que le passage de César avait eu lieu à Pont-Arcy et qu'il avait établi son camp sur une montagne voisine, ne voyait qu'un seul obstacle contre ce sentiment. « C'est dit-il (p. 9) que l'Aisne porte bateaux à Pontavaire, et n'est point guéable depuis Béry. » A cela nous n'avons qu'une réponse à faire, c'est qu'il serait puéril d'assurer que le lit des rivières est actuellement le même qu'il y a dix-huit cents ans, et que nous savons que leur fond ou leur cours change même souvent d'une année à l'autre.

courageusement sur le corps de leurs compagnons pour parvenir à l'autre bord. Quant aux premiers qui étaient parvenus à traverser l'Aisne, ils furent enveloppés par la cavalerie et taillés en pièces. Les Belges, voyant alors qu'ils n'avaient pu prendre *Bibrax* ni réussi dans leurs projets en traversant la rivière ou en attirant les Romains dans un lieu désavantageux, et que les vivres, d'ailleurs, commençaient à leur manquer, tinrent conseil. Ils décidèrent qu'il était plus à propos de retourner chacun chez soi, que de laisser leur pays sans défenseurs; que les premiers d'entre eux qui seraient attaqués, seraient secourus par eux tous, et que du moins, par ce moyen, ils seraient assurés d'avoir des vivres en abondance. Ce qui les détermina particulièrement à prendre cette résolution, fut la nouvelle qu'ils reçurent que les Edues, commandés par Divitiac, approchaient des frontières des Bellovakes, et que ceux-ci protestèrent que rien ne les empêcherait d'aller défendre leurs foyers (1).

» En conséquence, vers les dix heures du soir, ils sortirent tous de leurs retranchements avec grand bruit et tumulte, ne gardant aucun ordre ni commandement, et prenant chacun

(1) *De Bell. Gall.*, lib. II, c. 10.

le chemin qui leur convenait pour arriver plus tôt dans leur pays, en sorte que ce départ avait toutes les apparences d'une fuite. César en fut aussitôt averti par ses vedettes; mais comme la cause de cette retraite lui était inconnue et qu'il craignait quelqu'embûche, il retint ses troupes dans son camp. Cependant, au point du jour, ayant l'assurance qu'ils se retiraient effectivement, il détacha contre eux toute sa cavalerie, sous la conduite de Q. Pédius et d'Arunculeius Cotta, et la fit suivre de trois légions, commandées par Labienus. Les Belges, atteints et poursuivis pendant plusieurs milles, perdirent considérablement de monde; car tandis que ceux qui étaient en arrière se défendaient courageusement, ceux qui étaient plus avancés, n'ayant égard ni à la nécessité de faire face à l'ennemi, ni aux ordres qu'ils pouvaient recevoir de leurs chefs, et n'entendant que la clameur des combattants, ne virent de secours que dans la fuite; en sorte que les Romains, sans courir aucun danger, en tuèrent jusqu'au coucher du soleil, qu'ils cessèrent de les poursuivre pour revenir au camp, selon l'ordre qui leur avait été donné (1).

(1) *Ibid.*, lib. II, c. 11.

XII.

JULES CÉSAR ARRIVE DEVANT NOVIODUNUM. - IL LIVRE ASSAUT A LA VILLE ET ÉCHOUE. - NOUVELLES DISPOSITIONS DE CÉSAR : LA VILLE SE REND. - IL TRAITE AVEC LES CHEFS DE LA NATION, REÇOIT LEUR SOUMISSION ET SE DIRIGE VERS BRATUSPANTIUM.

» Le lendemain, avant que les Belges se fussent ralliés et remis de leur frayeur, César conduisit l'armée sur les frontières des Suessions, qui étaient voisins des Rèmes, et *après avoir fait une grande traite, il fit en sorte d'arriver à* Noviodunum (*Noyon*). Ayant appris que cette ville manquait de garnison, il essaya, chemin faisant, de l'emporter d'assaut; mais malgré le petit nombre de ceux qui la défendaient, *il ne put s'en rendre maître, à cause de la largeur des fossés et de la hauteur de la muraille*. Il retrancha donc son camp, fit faire des mantelets, c'est-à-dire des machines pour couvrir ceux qui faisaient agir le bélier ou sapaient la muraille, et préparer tout ce qui était nécessaire pour un siége en règle. Sur ces entrefaites, un grand nombre de fuyards suessions qui revenaient de l'armée, entra la nuit suivante dans la ville; mais César n'en continua pas moins ses préparatifs. Enfin, ayant promptement fait avancer les mantelets contre

les murs, élever la terrasse et dresser les tours qui devaient servir à escalader la muraille, la grandeur et la célérité de ces ouvrages, que les Gaulois n'avaient jamais vus, et dont ils n'avaient jamais entendu parler, les intimidèrent tellement, qu'ils députèrent vers César pour se rendre (1). Celui-ci, à la prière des Rèmes, leur accorda la vie sauve (2); mais il exigea que les Suessions lui livrassent toutes les armes de la place, ainsi que les principaux personnages de la nation pour ôtages, et même les deux fils du roi Galba; puis, après avoir reçu la soumission des Suessions, il conduisit son armée chez les Bellovakes, vers la ville de *Bratuspantium* (3). »

Tel est le récit de César. Il résulte de là que, abstraction faite des Calètes, des Vélocasses et des Bellovakes en partie, qui avaient à prendre peut-être une autre direction, le gros de l'armée des Belges passant nécessairement par *Noviodunum* (Noyon) pour retourner dans ses foyers, César, dont c'était aussi le chemin pour aller à *Bratuspantium*, sur les

(1) L'usage chez les anciens était qu'il n'y avait plus lieu d'entrer en arrangement lorsque le bélier avait frappé la muraille. La place alors, si elle était emportée, devenait butin de guerre, avec tout ce qu'elle renfermait.

(2) *De Bell. Gall.*, lib. II, c. 12.

(3) *Ibid.*, lib. II, c. 13.

confins des Bellovakes et des Ambiens, dut profiter, en général habile, de la frayeur des ennemis, en les poursuivant jusqu'à *Noviodunum*, pour les empêcher de se réunir de nouveau et de porter secours aux Bellovakes, chez lesquels Divitiac faisait diversion (1). Ce n'est donc que lorsqu'il eut atteint ce but et qu'il fut assuré que l'ennemi, persistant dans sa fuite, rentrait dans ses foyers à la hâte, qu'il continua sa route pour rejoindre Divitiac à *Bratuspantium*, afin de soumettre cette ville, l'une des forteresses les plus considérables des Bellovakes (voy. App., NOTE E).

César, en se dirigeant sur *Noviodunum*, ne part donc pas de son camp, comme le croit Sanson, avec la résolution seule de se transporter chez les Bellovakes, où il n'avait que la population du pays à combattre, mais bien de poursuivre en même temps les ennemis qui passaient en foule par *Noviodunum* et par *Contraginum* pour retourner chez eux. C'étaient les Nerves, les Atrébates, les Ambiens, les Morins, les Ménapes, les Véromandues, les

(1) Le chemin qu'aura tenu César et qui se présentait naturellement devant lui, était sans doute celui que les Belges eux-mêmes avaient pris; car de leur camp et de celui des Romains jusqu'à Saint-Aubin, en ligne droite, sur *Noviodunum* (Noyon), il y a une chaîne de montagnes sans vallée, qui leur offrait une grande facilité. César aura donc passé à la ferme de Malva, Sainte-Berte, La Faux, Terny, Saint-Aubin, Blérancourt, Cuts, Pont-Oise, et de là à Noyon.

Aduatikes, les Eburons, les Condruses et les Pémanes, c'est-à-dire ceux du Hainaut, de l'Artois, de l'Amiénois, de Térouenne, de Gueldre, du Vermandois, de Namur, de Liége, du Condrotz et de la contrée de Famène. On voit donc qu'il laissa Soissons sur sa gauche; ce qui fait qu'il n'a pas occasion d'en parler. Aussi serait-il ridicule de vouloir tirer avantage de ce silence, pour en conclure que Soissons n'existait pas alors.

Conclure avec Sanson que *Noviodunum oppidum Suessionum* avait toute l'autorité dans l'état des Suessions, à en juger par le soin qu'ils prenaient de défendre cette ville en se réfugiant dans ses murs, serait s'exposer à se tromper comme lui; car ce que César rapporte à cette occasion se renouvelle et se renouvellera de tout temps. Les Suessions, dans leur fuite, voient attaquer une de leurs villes qui avoisine leurs demeures, ou que peut-être ils étaient chargés de défendre avant de partir pour l'armée, ils se jettent dedans pour la secourir : il n'y a rien là que de très-naturel. D'ailleurs, l'action des Bellovakes, qui volent au secours de leurs villes assiégées, est la même ici. Les Suessions n'ayant pu fournir leur contingent de cinquante mille hommes (1), sans

(1) *De Bell. Gall.*, lib. II, c. 4.

dégarnir leurs places; ils y rentrent en fuyant pour les défendre, s'y croyant même pour ainsi dire hors de danger. Mais qu'on ne s'y trompe pas! Lorsque César, en parlant des habitants de *Noviodunum*, les appelle Suessions, il est obligé de généraliser; il veut dire les individus qui constituaient le corps de la nation des Suessions; car les citoyens de *Noviodunum*, habitants d'une des douze villes qui appartenaient à leur état (1), étaient bien Suessions; de même qu'aujourd'hui ils sont Français, parce qu'ils font partie de la nation française.

« Par le soin que ceux de Reims prennent pour la conserver, dit encore Sanson, car César étant résolu d'assiéger la place et de l'attaquer de vive force, il dit que : *Galli magnitudine operum, et celeritate Romanorum permoti, legatos ad Cæsarem de deditione mittunt, et, petentibus Rhemis, ut conservarentur, impetrant;* les Gaulois, étonnés des grands travaux et de la diligence des Romains, envoyèrent à César pour se rendre à composition; à la prière de ceux de Reims, ils obtinrent d'être conservés. Et par les ôtages, qui se donnent à sa reddition : ces ôtages étant les plus grands de la cité ou de l'état, et les enfants même

(1) *De Bel. Gall.*, lib. II, c. 4.

de Galba, roi des Soissonnais. *Cæsar, obsidibus acceptis, primis civitatis, atque ipsius Galbæ regis duobus filiis, armisque omnibus ex oppido traditis, in deditionem Suessiones accepit.* César, après avoir reçu en ôtage les premiers de l'état, et même les enfants du roi Galba, et fait rendre toutes les armes qui étaient dans la ville, reçut ceux de Soissons à composition. Toutes ces choses convenant fort bien avec *Soissons* et non à *Noyon;* Soissons ayant toujours été et étant encore la capitale du diocèse de Soissons, étant posée presqu'au milieu et dans le lieu le plus avantageux de son état; et là où apparemment le roi Galba faisait sa résidence; toutes ces choses, dis-je, montrent assez que cette *Noviodunum oppidum Suessionum* avait la principale autorité de tout le Soissonnais, et doit répondre à Soissons (1). »

Ainsi parle Sanson : et cependant que d'erreurs dans ce dernier paragraphe! Quoi? parce que les Rèmes, ces généreux frères et alliés des Suessions, avec lesquels il étaient en communauté de lois et de magistrats, intercèdent pour eux auprès du vainqueur, il faudra en conclure que *Noviodunum* avait toute l'autorité et était la capitale des Suessions! Mais il est

(1) Sanson, *Remarq. sur la carte de l'anc. Gaule*, jointes à la traduction des *Comment. de César*, par Perrot d'Ablancourt, t. I, p. 88 et suiv.

impossible d'admettre une semblable conséquence; car, quelle que soit celle de leurs douze villes dans laquelle les Suessions sont assiégés, ils n'en sont pas moins leurs frères, leurs amis. Toujours préoccupé par son idée, Sanson, au lieu de voir les Suessions dans l'état, ne les voit que dans Soissons, dans la capitale du pays; comme si tous les Romains étaient renfermés dans Rome. C'est pourquoi nous le voyons traduire *primis civitatis* par les plus grands de la cité ou de l'état; tandis qu'il fallait dire simplement les plus grands de l'état ou les principaux personnages de la nation, puisqu'il a soin de faire observer lui-même ailleurs que le mot *civitas*, dans César, doit s'entendre pour le corps de la nation, c'est-à-dire pour le peuple même (1).

Quant aux deux fils du roi Galba, nous avons vu plus haut que pendant les préparatifs du siége de *Noviodunum*, une multitude de fuyards suessions se jetèrent de nuit dans la ville pour la secourir et s'y mettre à l'abri. Si ces princes ou l'un d'eux n'y étaient pas déjà à la tête de la faible garnison qui y restait, il est plus qu'à présumer qu'ils y pénétrèrent dans ce moment pour en organiser la défense.

(1) *Id.*, p. 6 et suiv.

Mais, quoi qu'il en soit, comme leur père était *général en chef des Belges* (1), s'ils n'étaient pas dans la ville, ils devaient être avec lui, et ils ne pouvaient être éloignés, car nécessairement ce prince ne pouvait moins faire que de ne quitter l'armée des confédérés qu'à la limite de ses états, à peu de lieues au-delà de *Noviodunum*. Ainsi donc on ne peut conclure de leur présence que c'était la capitale qu'ils défendaient. Seulement nous voyons ici que César, en politique habile, suit la marche qu'il s'était tracée, en ne faisant grâce aux peuples qu'il soumettait partiellement, qu'après s'être fait livrer les ôtages les plus précieux, qui lui étaient un sûr garant de leur soumission. D'après ce principe rigoureux, il pouvait même désigner quels étaient les sujets qu'il voulait qu'on lui amenât pour ôtages, comme il fit envers les Rèmes, lorsqu'il arriva sur la frontière de la Belgique et de leur état (2). De là il résulte que la condition *sine qua non* pour *Noviodunum* pouvait être que Galba lui livrât ses deux fils et les principaux personnages qui étaient avec lui, pour caution de sa conduite. Du reste, nous ne prétendons pas contester à Sanson que Soissons a toujours été

(1) *De Bell. Gall.*, lib. II, c. 4.
(2) *Ibid.*, lib. II, c. 5.

comme elle est encore la capitale du diocèse de Soissons. Nous avons déjà dit que telle était notre opinion. Nous pensons même avec lui qu'à cause de sa position au milieu et dans le lieu le plus avantageux de son état, c'était l'endroit où le roi Galba faisait sa résidence, et non à *Noviodunum* (Noyon), qui n'était qu'une place forte dépendante de ses états.

Voilà ce que nous avions à opposer à Sanson et à ceux qui ont suivi trop légèrement le sentiment de cet homme célèbre. Mais après avoir fait connaître l'origine de *Noviodunum* et avoir fait entendre que cette ville conservait des traces de son ancienne existence du temps de Colliette, traces qui existent encore de nos jours, il nous reste à combler une lacune que nous avons dû nécessairement rejeter ici.

—

RECHERCHES ET DESCRIPTION DE L'ENCEINTE DE NOVIODUNUM.

I.

MANIÈRE DONT ÉTAIENT CONSTRUITES LES MURAILLES DES PLACES FORTES GAULOISES. - MOINS DE TROIS CENT CINQUANTE ANS APRÈS CÉSAR, LES ROMAINS RECONSTRUISENT CELLE DE NOVIODUNUM, QUI DEVIENT LE CHEF-LIEU DES LÈTES, ÉTABLIS A CONTRAGINUM (CONDREN). - CES LÈTES PARAISSENT AVOIR ÉTÉ CEUX QUI ONT FAIT PRÉVALOIR LE NOM DE NOVIOMAGUS SUR CELUI DE NOVIODUNUM.

Tout le monde sait, d'après César, que les murailles des *oppida* ou places fortes des Gaulois étaient construites, partie en pierres, partie en bois, superposées alternativement l'une sur l'autre, dans la forme d'un échiquier oblong (1). Ce genre de construction pouvait avoir de grands avantages, surtout pour les Gaulois, chez qui le bois abondait; mais, malgré les

(1) C'étaient des poutres jumelles d'environ quarante pieds de longueur, posées à plat, maintenues par des traverses à la distance de deux pieds entre elles, et dont on comblait le vide avec de la terre. Entre cette assise de bois et ses voisines de chaque côté, il y avait un intervalle de même longueur environ, qui était construit en grosses pierres. Cette assise terminée sur toute la ligne, on recommençait de la même manière, en changeant la disposition des matériaux, c'est-à-dire en mettant cette fois les pierres dessus les poutres, et les poutres dessus les pierres, dans la forme d'un damier dont les cases seraient très-oblongues, et ainsi de suite jusqu'à une certaine hauteur. Ces assises alternatives de pierres et de poutres, dit César, n'étaient pas désagréables à la vue, et cette construction

éloges de César, il est certain, comme le dit M. de Caumont (1), que cette manière de construire devait présenter de grandes imperfections et beaucoup d'inconvénients. Le premier et le plus grand de ces inconvénients, à nos yeux, était la combustion graduelle et immanquable que la chaleur des terres intérieures opéraient nécessairement sur les pièces de bois qui étaient renfermées dans la muraille, et on sait que chacun de ces énormes châssis en avait une qui se trouvait enterrée avec ses traverses. Cette combustion devait avoir lieu au bout de peu de siècles. La muraille conséquemment était ébranlée dans toutes ses parties, et il fallait la rebâtir.

Nous ignorons à combien d'années remontait celle de *Noviodunum* lorsque César en fit le siége. Il paraît qu'elle était alors dans un état satisfaisant. Mais, ce que nous savons,

convenait mieux aussi à la défense, parce que les pierres résistaient à l'incendie, et les pièces de bois aux efforts du bélier; joint à ce que les poutres, ordinairement attachées ensemble dans l'intérieur, ne permettaient pas d'enfoncer ni de démolir entièrement la muraille (*de Bell. Gall.*, lib. VII, c. 23). - C'est là, suivant nous, la véritable manière d'entendre ce chapitre des Commentaires, sur lequel les traducteurs et les archéologues ne se sont point accordés jusqu'à ce moment; et on ne prendra plus pour l'épaisseur ce que César entendait de la longueur. Du moins l'opinion semble changer autour de nous depuis environ deux ans que nous avons communiqué à nos amis de Rennes la nouvelle explication que nous venons d'exposer ici.

(1) *Cours d'antiq. monum.; ère celtiq.*, p. 172.

c'est qu'une fois la conquête faite et l'occupation romaine bien établie, on laissa à ces murailles la durée qu'elles devaient avoir, et qu'on ne les rétablit plus d'après les mêmes principes.

Déjà moins de trois cent cinquante ans après César, au moment où la désinence *magus* prévalait sur celle de *dunum* dans le langage des habitants d'alors, comme nous le prouve l'Itinéraire d'Antonin, dans lequel nous voyons pour la première fois *Noviodunum* appelé *Noviomagus* (1), les Romains réédifiaient son enceinte sur ses anciens fondements.

Je dis des habitants d'alors, car nous verrons plus loin que les Romains établirent des Lètes dans cette contrée, et que cette ville était leur chef-lieu; et l'on sait qu'on donnait le nom de *Læti* à des peuples germains ou autres auxquels les Romains concédaient des terres à la condition de les défendre contre les incursions des ennemis; de fournir des recrues et de porter les armes pour le service

(1) Sur la route de *Durocortorum* (Reims) à *Cessoriacum* (Boulogne-sur-mer). - L'Itinéraire d'Antonin, tel qu'il nous est parvenu, doit remonter au moins au IV[e] siècle de l'ère chrétienne; mais les meilleurs critiques reconnaissent que son origine peut être beaucoup plus ancienne. Quoi qu'il en soit, *Noviomagus* se trouve également dans la Table Théodosienne ou Carte de Peutinger, que l'on croit être de la fin du IV[e] ou du commencement du V[e] siècle; M. Walckenaer l'a reconnu comme nous. (Voy. *Géogr. anc. hist. et compar. des Gaules*, t. I, p. 481, et t. III, p. 76.)

de l'empire. Or ces colons, qui furent transplantés chez les Suessions, dans le *Pagus Noviodunensis*, à *Contraginum*, sortaient de la Batavie et peut-être même de *Noviomagus*, aujourd'hui Nimègue, ou de son voisinage. Il y a donc lieu de croire qu'ils auront appelé *Noviodunum* la Ville-Neuve où était actuellement le noyau de leur milice, sous les ordres du préfet, qui y faisait sa résidence, comme la Ville-Neuve de leur pays, c'est-à-dire *Noviomagus*. De là l'apparition de la désinence *magus*, dans le nom de *Noviodunum*, à cette époque; laquelle désinence aura prévalu insensiblement sur celle de *dunum*, qui avait la même signification.

On ne connaît pas l'époque au juste de la reconstruction des villes gallo-romaines. Il y a tout lieu de croire, cependant, que beaucoup d'entre elles furent rebâties sous l'empereur Probus, car on sait que ce prince fit construire en Germanie une haute muraille fortifiée de tours, pour contenir les barbares du Nord, et qu'au rapport de l'empereur Julien, il releva et rebâtit soixante-dix villes pendant son règne, qui dura de l'an 276 à 283 (1). Mais tous les savants s'accordent à dire que

(1) *Art de vérif. les dates; Chronol. hist. des emp. rom.*

les fortifications des villes gallo-romaines ont été généralement établies dans le III[e] et le IV[e] siècles, dans la crainte des invasions germaniques (1).

Quoi qu'il en soit, comme l'observe M. de Caumont, la plupart des enceintes militaires n'étaient pas d'une grande étendue; le plus souvent elles n'entouraient qu'une partie des villes, et n'étaient pour ainsi dire que les châteaux ou citadelles des cités. Et, lorsqu'au XII[e] ou au XIII[e] siècle on construisit assez généralement des enceintes beaucoup plus vastes, les fortifications gallo-romaines restèrent souvent intactes au milieu de la cité (2). De là le nom de *Castrum* ou *Castellum* qu'on leur donnait ordinairement.

II.

FORME, DIMENSION ET DESCRIPTION DE L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE DE NOVIODUNUM OU NOVIOMAGUS.

L'enceinte gallo-romaine de *Noviomagus*, que nous allons décrire, se reconnaît encore assez facilement de nos jours. On peut en suivre

(1) M. de Caumont; *Cours d'antiq. monum.; ère gallo-rom.*, p. 367; — *Revue franç.*, 1837, t. I, p. 76.

(2) *Cours d'antiq. mon.*, *ibid.*, p. 345.

les traces, qui sont partie hors de terre et partie dans les caves des maisons riveraines.

D'après l'examen que nous en avons fait en 1828, cette ville avait la forme d'un carré long très-irrégulier et à angles arrondis, de six cents pieds environ dans un sens, depuis la porte du *Chastel* (*porta Castelli*), qui était presqu'à l'entrée de la rue des Deux-Bornes, du côté du Marché au blé (1), jusqu'au fond de la cave de la maison canoniale, qui est aujourd'hui le presbytère; et cinq cents aussi environ dans un autre, de la porte *Augusta Suessionum*, qui était dans la rue de l'Évêché, près le palais épiscopal, jusqu'à la porte *Samarobriva* (Amiens), qui se trouvait à peu près où est le mur qui sépare les deux maisons qui font face à la rue et à la route d'Amiens, au coin de la rue Saint-Antoine, d'avec celle

(1) Encore bien que les habitants de Noyon aient construit une seconde enceinte beaucoup plus grande pour renfermer les principaux faubourgs d'alors, sous le règne de Philippe-Auguste, dit-on, il est remarquable que, par suite de l'usage immémorial qui se conserva toujours religieusement à Noyon, les nouveaux évêques n'étaient censés faire leur entrée dans la ville que lorsqu'ils avaient passé cette porte, où le clergé en corps les attendait pour leur réception. (L. de Montigny, *Vie de sainte Godeberthe*, p. 64; - Le Vasseur, *Annal. de Noyon*, p. 203 et 902.) Nous en reparlerons plus loin.

C'est ainsi qu'au rapport de M. Graves (*Notice archéol. sur le départ. de l'Oise*, p. 29), l'emplacement de *Cæsaromagus* (Beauvais) n'a cessé d'être connu dans cette ville sous le nom de cité; on l'appelait, dit-il, le *Châtel* ou *Chastel* (*Castellum*) pendant le moyen-âge.

qui est derrière en remontant dans la même rue (voy. *planche* Ire, lettres *jj*).

On sait que les murailles militaires gallo-romaines sont toutes à petit appareil, avec des cordons de brique, et que leur base est composée de blocs énormes, débris en partie de grands édifices déjà ruinés ou détruits pour reconstruire l'enceinte, mais remontant aux Ier et IIe siècles. Telles sont celles des enceintes antiques de Saintes, de Tours, d'Orléans, d'Auxerre, de Sens, du Mans, etc. La muraille de *Noviomagus* étant semblable à ces murailles, mais surtout à celles de Tours, dont M. de Caumont a donné la description et la figure (1), nous ne croyons mieux faire que de donner cette description, qui semble avoir été faite pour la muraille dont nous allons suivre les traces dans un instant.

« L'antique muraille de Tours, dit M. de Caumont, présente un blocage de onze pieds d'épaisseur, revêtu en petites pierres carrées liées avec un ciment mêlé de brique pilée, et dans lequel on remarque des assises de briques placées à des distances inégales.... En examinant la partie basse de la muraille, on y re-

(1) Qui voit la figure de l'enceinte antique de Tours sur la pl. XX du *Cours d'antiq. monum.; ère gallo-rom.* de M. de Caumont, voit absolument celle de Noyon.

marque une quantité considérable de blocs énormes simplement superposés, et rangés sans mortier ni ciment. Des fondations semblables existent tout autour de la cité, comme on peut s'en convaincre en pénétrant dans les caves de la rue Psallette et de l'Archevêché (ces caves ont été pratiquées sous les murs romains par l'enlèvement d'une partie des blocs non cimentés qui forment la partie basse de cette construction). C'est là qu'on voit quelle énorme quantité de pierres taillées et couvertes de sculptures ont été employées à la construction de ces murs presque cyclopéens, qui ont été exploités comme des carrières, et ont produit une quantité considérable de matériaux... » (1).

On va voir que, sauf l'épaisseur de la muraille, qui est bien plus forte à Noyon qu'à Tours, cette description lui convient en tous points.

III.

VISITE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE. - VESTIGES DE LA PORTE AUGUSTA SUESSIONUM, ENCORE EXISTANTS VERS LE MILIEU DU XVIe SIÈCLE. - TOUR ROLAND.

Nous commencerons notre visite par la maison qui est près de la chapelle épiscopale, rue

(1) *Cours d'antiq. mon., ère gallo-rom.*, p. 350.

du Portail-Saint-Eutrope, et qui a la jouissance de la cave et du cellier existants sous cette chapelle, bâtie en partie sur l'enceinte de la ville gallo-romaine, c'est-à-dire près d'un quart *intra muros* (sur la muraille), et le surplus *extra muros*, dans les fossés de l'*oppidum* (voy. *planche* 1[re], lettre *a*). C'est en raison de cette situation singulière que les évêques de Noyon ont concédé à cette maison, qui leur appartenait primitivement, la jouissance non-seulement de la presque totalité du rez-de-chaussée de la partie de cette chapelle qui s'y trouve incluse, mais encore de la cave entière qui est au-dessous, moyennant certaines servitudes et le cens (1).

Au fond de cette cave, qui est magnifique, on arrive dans un caveau de sept à huit pieds de hauteur sur douze de largeur et huit de profondeur, pratiqué entièrement dessous la muraille romaine par l'extraction d'une partie des blocs non cimentés qui lui servent de base. On est vraiment frappé d'étonnement à la vue de ces blocs employés tels qu'ils ont

(1) On voit par les anciens titres de cette maison, qu'elle fut donnée à bail emphytéotique par Jean de Hangest, évêque de Noyon, moyennant un droit très-modique, attendu la ruine de cette maison, brûlée deux fois par les ennemis ; la première, l'an 1552 (par les Bourguignons), et la seconde, l'an 1557 (par les Espagnols); mais à la condition que le locataire la rétablirait.

été extraits des carrières, c'est-à-dire ayant de quatre à cinq pieds de longueur, sur deux environ de hauteur et autant d'épaisseur; et on peut juger de là quelle devait être la force d'une semblable muraille, qui avait en outre une épaisseur extrêmement considérable, comme nous le verrons plus loin. Derrière ce caveau même, au fond, à main gauche, il en existe un autre dans le palais épiscopal (1), et obtenu par le même procédé. Il a six pieds de hauteur sur cinq de largeur et huit de profondeur. Ce dernier est pris dans une partie de la muraille *intra muros*, qui présente un front de quinze à seize pieds. On y descend par les caves de l'évêché, et l'on prétend que c'est dans ce lieu, qui se trouvait au-dessous de l'oratoire de Saint-Bénoit, près la cathédrale, qu'Hédilon, évêque de Noyon, craignant pour le corps de saint Éloi, qui était alors en l'abbaye de Saint-Loup, le cacha l'an 881, pour le préserver de la fureur des Normands. Il ne reste rien de l'oratoire de Saint-Bénoit. Seulement, dans la basse-cour de l'évêché, on aperçoit sur la muraille gallo-romaine, qui a ici

(1) Ces deux caveaux sont tellement voisins, que le premier acquéreur de l'évêché faisant une fouille dans le sien, à cause d'objets précieux qui, disait-on, y étaient cachés; et ayant fait sauter une pierre, se trouva tout-à-coup, à son grand étonnement, dans celui de la maison ci-dessus.

vingt-quatre pieds de long sur douze de haut, deux fenètres en ruine d'une autre chapelle qui a pu succéder, dans le XI[e] siècle, à celle de Saint-Bénoît. Un peu plus loin, sur la gauche, lorsqu'on est en face de ces fenêtres en ruine, on a pratiqué dans la même muraille un escalier qui descend dans la partie du rez-de-chaussée de la chapelle actuelle, *extra muros*, dont les évêques avaient conservé la jouissance, car cette partie est de sept à huit pieds plus basse que le sol du palais épiscopal.

De la maison où nous avons commencé nos recherches, la muraille, après avoir servi de séparation entre elle et ce palais, passe dans une autre maison qui l'avoisine, et dont l'entrée est dans la rue de l'Évêché. C'est la troisième maison à main droite en entrant dans cette rue, lorsque l'on sort de celle de Saint-Éloi (voy. lettre *b*). Là elle s'élève de trente à trente-cinq pieds, sur une largeur de vingt-deux à vingt-quatre. Son épaisseur, dans la chambre haute du pavillon de l'évêché, auquel elle appartient, est encore de quatre pieds; mais il est à observer qu'on l'a diminuée pour agrandir les chambres; car lorsque l'on est dans la rue, on voit, par la coupe de ce mur, qu'il avait environ six à huit pieds d'épaisseur à cette élévation. La maison

en question est celle dont était propriétaire M. Florentin Bardoulet, qui, au rapport de Le Vasseur (1), obtint vers l'an 1588 la permission de faire démolir une portion de la même muraille en face de sa maison, parce qu'elle empêchait la circulation des voitures et lui portait préjudice.

Le Vasseur raconte qu'autrefois, suivant le témoignage des personnes anciennes, il y avait une arcade qui partait de la maison dudit Bardoulet et s'appuyait du côté opposé sur la sienne même, sur cette portion démolie, parce que sa maison canoniale à lui, Le Vasseur, la première *intra muros* de l'autre côté, en face de l'évêché (voy. lettre *c*), avait également la même muraille, qui lui servait de séparation d'avec celle *extra muros*, en face de celle de Bardoulet. Elle répondrait aujourd'hui entre la cave actuelle de la maison de Le Vasseur et l'autre *extra muros*, qui est tout proche (voy. lettre *d*).

Cette arcade, on n'en saurait douter, sur la voie de *Durocortorum* (Reims) à *Samarobriva* (Amiens), désigne ici la porte *Augusta Suessionum* (Soissons), à côté de laquelle était une tour fort ancienne, nommée *Roland*, chef-lieu

(1) *Annal. de Noyon*, p. 91.

de l'évêché, et que Le Vasseur nous dit avoir été abaissée au niveau des chambres du palais épiscopal, en 1629 ou 1630 (1), et avoir pris le nom de Roland, neveu de Charlemagne (voy. App., Note F).

IV.

ÉPAISSEUR DE LA MURAILLE GALLO-ROMAINE. - SA DESCRIPTION. - ÉTAIT FLANQUÉE DE TOURS RONDES. - PORTE LUTETIA PARISIORUM, DITE DU CHASTEL.

A partir de ces caves, la muraille continue à servir de limites aux maisons *intra muros* et *extra muros*, et passe immédiatement au fond de la cinquième et de la neuvième maisons, en descendant la rue des Merciers, à main droite, en sortant de la rue de l'Évêché (lettres *e* et *f*). De là, elle poursuit son cours au fond des douzième, treizième, quatorzième et dix-huitième maisons, toujours en descendant à main droite et sur la Place de Ville (lettres *g*, *h*, *i*, *j*). On la voit peu hors de terre dans ces maisons, parce qu'elle a été en grande partie arrachée par les anciens propriétaires

(1) *Ibid.*, p. 107, 624 626 et 901. - L'emplacement de cette tour, que l'on peut voir sur le plan, n'appartient à la maison Bardoulet que depuis l'acquisition qui en a été faite, en 1803, de celui qui s'était rendu adjudicataire dudit palais.

pour approfondir leurs maisons, et qu'ils l'ont ensuite masquée par un nouveau parement. Mais la vingtième en conserve une masse considérable, épaisse de vingt-trois à vingt-quatre pieds, en y supposant le parement qui a été enlevé (voy. lettre *k*). Dans cette partie, qui a vingt pieds de face et qui s'élève d'autant jusqu'au toit du bâtiment, qui la couvre, on a pratiqué une cave non voûtée, comme les caveaux dont nous avons parlé plus haut. Elle a huit à neuf pieds de hauteur, sur dix de largeur et quinze de profondeur.

Cette muraille, prodigieuse par sa force pour le temps qui l'a vu naître, est bâtie, comme nous l'avons dit, depuis les fondations, qui sont à une grande profondeur, jusqu'au niveau du sol, *extra muros*, avec des blocs de pierre de trois, quatre et cinq pieds de longueur, sur deux de largeur et plus, et autant de hauteur environ; en sorte que, malgré l'absence de tout mortier ou ciment qui caractérise ce genre de construction, l'eau qui était dans les fossés ne pouvait la dégrader ni lui nuire aucunement.

Au-dessus de ces blocs, la construction change tout-à-coup et est entièrement différente, car elle n'est composée que de rocailles, de moellons et de grès jetés ensemble sans

ordre, et liés avec un mortier formé de gravier et de chaux, qui, par la durée des siècles et l'action de l'air, est aujourd'hui aussi dur que le grès, de manière qu'on ne peut en avoir une seule pierre sans les plus grands efforts. Après cinq pieds environ de cette construction au-dessus des blocs, on voit trois assises de tuiles romaines d'un pouce d'épaisseur sur seize de longueur et douze de largeur, avec un crochet ou rainure sur toute la largeur. On les voit parfaitement dans cette cave, où il en reste une grande quantité attachée au plafond.

Il est à remarquer que partout où la muraille romaine apparaît, on retrouve la même construction et les mêmes tuiles, qui forment comme une zône horizontale autour de la ville.

Au-dessus de ces briques ou tuiles à rebord, elle est également composée du même blocage et de nouvelles assises de briques à une certaine hauteur, et ainsi de suite en diminuant d'épaisseur jusqu'à la partie la plus élevée d'aujourd'hui, où nous lui trouvons encore de six à huit pieds.

Quant au parement, par le peu que l'on en retrouve, on reconnaît qu'il était composé de petites pierres de six à sept pouces de longueur

sur quatre à cinq de hauteur et six de profondeur.

De cette maison, la muraillle gallo-romaine continue sans interruption et passe immédiatement dans la vingt-huitième, qui est un hôtel considérable sur le Marché au Cordouen (lettre *l*). Elle occupe tout le fond de cet hôtel, s'élève de vingt à vingt-et-un pieds au-dessus du sol, et conserve encore à cette hauteur une épaisseur de six pieds, malgré les atteintes qu'on lui a portées.

Dans le bas, au rez-de-chaussée, vers le milieu, on a également pratiqué une cave dans son intérieur, au niveau du sol, et absolument semblable à celle de la maison précédente; et en outre, de chaque côté, un espace carré assez grand pour y placer les lits de deux palefreniers. Nous tenons ces renseignements du propriétaire d'alors, feu M. Lalouette, ancien maire de Noyon, car cette cave et ces sortes d'alcôves sont aujourd'hui derrière le mur que son oncle fit construire au-devant lorsqu'il fit rebâtir son écurie, et ne sont plus visibles actuellement.

Ne pouvant arracher entièrement cette muraille, et voyant qu'il serait obligé, dans tous les cas, de la remplacer par une autre très-forte, pour soutenir les terres de l'ancienne ville, qui sont

de seize à dix-sept pieds plus élevées que chez lui (1); il préféra faire construire un mur au devant pour porter les poutres et pour la propreté de son bâtiment. M. Lalouette, en nous donnant ces détails, lorsqu'il eut l'obligeance de nous conduire sur les lieux, ajouta que,

(1) A partir du point où nous avons commencé notre visite archéologique, toutes les maisons dont nous avons parlé sont de douze à quinze pieds plus ou moins basses que le sol de la ville gallo-romaine. Il en est de même pour celles qui vont suivre, jusqu'à la porte *Samarobriva* (Amiens). Toutes sont sur les fossés qui ont été comblés, et il est facile de voir que c'est en quelque sorte cette ville ancienne qui a donné sa forme à la nouvelle, dont l'irrégularité est due, en grande partie, à ces maisons qui ont été adossées à la muraille, et forment le cercle que nous décrivons en ce moment. C'est donc par erreur que feu notre excellent compatriote, le colonel Delmotte, dans le tome V des *Mém. de la soc. des antiq. de Picardie*, en parlant de cette enceinte, qu'il avait d'ailleurs étudiée et retracée avec trop de précipitation, dit que le sol de l'ancienne cité était de plusieurs mètres moins élevé que le sol actuel de la ville. On vient de voir le contraire, et la délimitation des maisons nous indique encore assez facilement son ancien circuit.

Il s'est également trompé lorsqu'en discourant sur les caves pratiquées dans la muraille de cette enceinte, il dit que ces caves ayant toujours d'un côté ou de l'autre des portions cimentées, on doit en conclure que les blocs qui font la base de cette muraille, ont été placés au milieu et contenus par des matériaux *agrégés* entre eux. C'est là une méprise véritablement archéologique; un examen un peu plus attentif lui aurait fait reconnaître que ces portions cimentées n'avaient aucune corrélation avec la muraille, et étaient le fait de ceux qui avaient pratiqué ces caves, soit pour en consolider une partie, leur donner plus de régularité, ou pour tout autre cause. Une erreur qu'il n'est pas moins essentiel de relever, c'est l'épaisseur qu'il donne à notre muraille. Il a cru pouvoir avancer qu'elle avait au moins trente pieds d'épaisseur; nous ne lui en avons trouvé que vingt-trois à vingt-quatre, et cela dans la partie la plus basse de l'enceinte. Or, nous n'oserions assurer qu'elle avait partout la même épaisseur. Peut-être dans la partie haute n'en avait-elle que quinze à seize. Ce qu'il y a de certain, c'est que les deux caveaux de l'évêché et de la chapelle épiscopale, qui traversent toute la muraille, ne donnent ensemble que seize pieds.

lorsqu'on fit les fondations de ce bâtiment, on trouva plusieurs tours adhérentes à la muraille, et M. de Caumont observe que les enceintes militaires gallo-romaines étaient flanquées de tours rondes irrégulièrement espacées (1).

Les caves de la maison s'étendent sous ce bâtiment, traversent l'ancienne muraille à une grande profondeur, où nous l'avons retrouvée, et vont ensuite *intra muros* jusque sous un autre bâtiment nommé la Receverie (de l'évêché), jadis le lieu de l'ancienne résidence du comte ou du châtelain, et appartenant alors au même M. Lalouette (voy. lettre *m*). Au second étage du bâtiment élevé par son oncle, on retrouve le sommet de la muraille romaine placée derrière le mur neuf, qui finit en cet endroit. Elle a six pieds d'épaisseur, comme nous l'avons dit plus haut, en y comprenant la partie qui donne de l'autre côté, dans le bûcher de la Receverie.

De là nous passons d'un seul saut sur la Place au Blé, parce que du fond de l'hôtel que nous venons de visiter, la muraille gallo-romaine continue dans une maison dont l'entrée se trouve sur cette place, dans l'encoi-

(1) *Cours d'antiq. monum., ère gallo-rom.*, p. 315.

gnure voisine de la rue des Deux-Bornes (lettre *n*). Là, nous en retrouvons quatre-vingt-quinze pieds de longueur sur vingt de hauteur, non compris une faible partie qu'on voit dans la cave. Elle continue ensuite dans la maison suivante (lettre *o*) jusqu'à la rue des Deux-Bornes, où était la porte dite *du Chastel*, dans le moyen-âge, mais vraisemblablement nommée *Lutetia Parisiorum* (Paris), ou *Augustomagus* (Senlis), anciennement (1).

V.

LA MURAILLE GALLO-ROMAINE DE NOVIODUNUM RECÈLE DES DÉBRIS D'ANCIENNES CONSTRUCTIONS, DE TEMPLES, ETC. — PORTE SAMAROBRIVA. — DÉCOUVERTE D'UNE TOUR PRÈS CETTE PORTE. — ÉGLISE DE LA MADELEINE, APPELÉE JADIS SAINTE-MARIE-DU-MUR.

De cette porte notre muraille passe aussitôt de l'autre côté de la rue dans la première et la deuxième maisons (lettres *q* et *r*). Au fond de la cave de cette dernière, on pénètre à gauche dans un caveau de dix à douze pieds de largeur sur cinq de profondeur, et quatre à cinq de hauteur, dont la moitié a été pra-

(1) De l'autre côté *intra muros*, dans la maison qui longe les deux précédentes (lettre *p*), on retrouve cette muraille partout ; savoir : dans l'écurie, dans la cave qui est au-dessous, dans les bâtiments adossés contre les deux maisons précédentes, et enfin dans la cave qui donne sur la rue ; cette dernière est prise dans son épaisseur.

tiquée dans la muraille romaine, toujours d'après le même procédé.

Dans cette partie ainsi taillée dans la muraille et dans son épaisseur, on aperçoit au fond, à droite, deux tambours de colonne sculptés entièrement, de deux pieds de haut et de vingt-deux pouces de diamètre, représentant des feuilles ou écailles lancéolées et se croisant les unes sur les autres (voy. *planche* II) (1). La proportion de ces tambours indique que la colonne à laquelle ils appartenaient devait avoir douze à quatorze pieds d'élévation, non compris la base et le chapiteau. Il y avait donc dans *Noviodunum*, dans l'enceinte qui précéda celle que nous décrivons, un temple gallo-romain élevé dès les premiers temps de la conquête, et dont la destruction laissa épars les matériaux, qui entrèrent en partie dans la construction de la muraille!...

De cette maison elle continue immédiatement rue Fromentresse, toujours à main droite, dans la troisième et la quatrième maisons, qui ont chacune un cellier pris dedans (lettres *s*, *t*); puis dans la cinquième et la sixième, qui

(1) En 1840, la ville de Noyon ayant eu l'idée de former un musée, obtint du propriétaire de la maison la permission de faire enlever ces tambours pour les déposer à l'hôtel-de-ville. Déjà l'un d'eux était placé dans une des salles de la mairie, en août de la même année. Le second y a été également déposé depuis.

en a un également (*u*, *v*). Nous passons ensuite dans la septième (*x*), où on la voit dans la cave, et de là dans la huitième et la neuvième (*y* et *z*). Dans cette dernière, il y a aussi un cellier et une partie de la cuisine qui sont pris dans son épaisseur. Quant au jardin qui est au-dessus, il est situé *intra muros* et n'a été que par suite concédé à cette maison; mais au fond de la cave, à gauche, on entre dans une autre cave de six pieds de profondeur sur vingt de largeur et cinq de hauteur, qui, comme les caves et caveaux précédents, a été pratiquée dans cette énorme muraille.

A la suite de cette maison, nous passons dans les dixième, onzième, douzième et treizième (*aa*, *bb*, *cc*, *dd*). Ces deux dernières appartiennent aujourd'hui au même propriétaire. Au fond de la première, qui a environ quarante pieds de profondeur, parce qu'on a détruit entièrement la muraille pour passer outre, on voit un cellier dont la voûte élevée retient les terres de l'ancienne ville bien au-delà de l'épaisseur de la muraille, et qui se trouve par conséquent *intra muros* (1). La se-

(1) Ce qui a particulièrement trompé le colonel Delmotte sur l'épaisseur de la muraille, est précisément la profondeur de cette maison. Il a cru que l'excavation voûtée qui s'étend au-delà de la muraille (*intra muros*)

conde n'a que huit à neuf pieds de profondeur, attendu que la muraille romaine y existe à peu près dans son entier; en continuant dans la quatorzième (lettres *ee*), dans laquelle, outre l'alcôve, qui est pris dans son épaisseur, on voit encore derrière un caveau de plain-pied, de six pieds de hauteur environ, sur neuf à dix de largeur et quinze de profondeur, également pratiqué dans son épaisseur; en sorte qu'en y comprenant l'alcôve, on retrouve ici les vingt-trois à vingt-quatre pieds d'épaisseur dont nous avons parlé plus haut. De là on passe dans les quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième maisons, jusqu'à la rue Saint-Antoine (*ff*, *gg*, *hh*, *ii* et *jj*); et c'est derrière cette maison que nous avons dit que devait être la porte *Samarobriva* (Amiens), à environ vingt à vingt-quatre pieds de l'ancienne église de Sainte-Marie-Madeleine, située *intra muros*, jadis appelée pour cette raison *Sainte-Marie-du-Mur*, parce qu'elle était bâtie près la muraille (1).

en faisait autrefois partie; mais il n'en est rien. Une fois la muraille transpercée, l'excavation souterraine fut facile, et l'explorateur audacieux se vit maître d'un caveau, soit de l'aveu du propriétaire *intra muros*, ou peut-être même à son insu. Ce n'est que lorsque les terres de la vieille cite auront commencé à s'ébouler qu'on l'aura voûté.

(1) Le Vasseur, *Annal. de Noyon*, p. 91 et 160. — En parlant de la porte *Augusta Suessionum*, voisine de l'évêché, nous avons rappelé l'existence d'une tour intérieure qui était près de cette porte, et nommée *la tour Ro-*

VI.

AUTRES DÉBRIS D'ANCIENNES CONSTRUCTIONS RECONNUS DANS LA MÊME MURAILLE GALLO-ROMAINE.

De cette troisième porte (1), nous continuons et passons immédiatement dans la première maison canoniale de l'autre côté de la rue, puis dans la seconde, qui fait face au portail de la cathédrale (lettres *kk*, *ll*). Dans la der-

land. Il y a quelques années, en 1827 ou 1828, en construisant la petite maison qui touche à cette vieille église Sainte-Madeleine, on trouva une autre tour intérieure qui paraît avoir été également adhérente à la porte *Samarobriva* (voy. pl. Ire, n° 1). — Comme la voie romaine, dite *chaussée Brunehaut*, de Soissons à Amiens, traversait Noyon, en suivant la direction des rues Saint-Éloi, de l'Évêché et d'Amiens, on conçoit tout d'abord que l'ancienne église Sainte-Madeleine n'était originairement qu'une chapelle près de la porte, et dont l'entrée se trouvait sur la voie publique, au sud-ouest, en face du maître-autel. Plus tard, lorsqu'on ouvrit la rue Saint-Antoine pour donner une issue au portail de la cathédrale sur la route d'Amiens, on abandonna cette ancienne voie : la portion voisine de la chapelle Sainte-Madeleine servit alors en partie à faire une nef à cette petite église, et l'autre portion fut détournée par les chanoines, au point d'en avoir fait la rue actuelle de la Madeleine.

(1) Il est bon d'observer de nouveau que jusqu'alors, à partir du portail Saint-Eutrope de la cathédrale, où nous avons commencé notre course archéologique, en descendant la rue du Nord, celle des Merciers, la Place de Ville, le Marché au Cordouen, la Place au Blé et la rue Fromentresse, toutes les maisons *extra muros* dont il a été question aboutissent, comme nous l'avons dit précédemment, à la muraille romaine. Il n'en est pas de même des huit qui suivent, car elles sont toutes *intra muros* et bâties sur la muraille, qu'on ne retrouve, à bien prendre, que dans les caves; en sorte que les jardins de ces maisons étant dans les fossés, il faut toujours descendre un certain nombre de marches pour y aller; et cependant ces fossés ont été comblés et au-delà!....

nière des deux, on retrouve d'abord la muraille romaine à l'entrée de la cave; puis à gauche on aperçoit une autre cave ou caveau de douze pieds carrés qui a été pratiqué dedans. Le plafond recèle diverses pierres qui ont appartenu à d'anciennes constructions, et, si la mémoire ne nous trompe pas, il renferme aussi un tambour de colonne qui peut-être est différent de ceux dont il a été question ci-dessus.

La muraille passe ensuite dans la troisième maison, à l'entrée de la cave, qui est également prise dedans, et de là continue dans les quatrième et cinquième maisons (*mm*, *nn*, *oo*). L'escalier dérobé de la cave de cette dernière est entièrement pratiqué dans son épaisseur, dont on voit la coupe, et il y a, je crois, en outre, une portion encore visible dehors de terre à côté.

Dans la cave de la maison suivante, qui est la sixième (*pp*), il existe au fond, à gauche, une tourelle qui sert aujourd'hui de caveau. Sa construction, dont la voûte a été visiblement faite postérieurement pour utiliser ce qui en restait, et plus encore sa situation, pourraient faire présumer qu'elle appartenait à cette muraille; mais il faudrait un plus grand examen pour en décider.

De cette maison, nous passons dans la septième (lettres *qq*), et de celle-ci dans la huitième (*rr*), aujourd'hui le presbytère, dont la première cave, pratiquée dans ladite muraille, a environ vingt pieds de longueur, sur six à huit de largeur et huit de hauteur.

VII.

PORTE AUGUSTA VEROMANDUORUM. - AUTRES DÉBRIS D'ANCIENNES CONSTRUCTIONS. - DÉCOUVERTE DE DEUX BAS-RELIEFS. - PORTE CORBAUT.

Du presbytère, où nous conjecturons qu'était la porte *Augusta Veromanduorum* (Vermand) que nous avons tracée sur le plan, la muraille passe incontinent dans la neuvième maison (1), désignée par les lettres *ss*, dans la première cave de laquelle, au fond, se trouve un grand caveau dont la moitié en largeur est taillée dans cette même muraille sur une longueur de

(1) Cette maison ainsi que la suivante, qui touche à la porte Corbaut, sont entierement *intra muros*, ainsi que leurs jardins, et diffèrent en cela des huit précédentes, qui ont les leurs dans les fossés. Au lieu et place de ces jardins, il y a encore deux autres maisons canoniales *extra muros* (voy. *tt*, *uu*); la première est presqu'entièrement prise dans une partie du jardin presbytéral. On y retrouve la muraille romaine dans la cave, dont le fond est taillé dans son épaisseur, sur une largeur de vingt pieds et sept de profondeur. La seconde lui fait suite et s'étend jusqu'à la porte Corbaut. On voit dans celle-ci un caveau voûté pratiqué dans son épaisseur, et dont l'entrée est prise dans une portion de douze pieds de front, qui a conservé son parement.

vingt pieds et onze d'épaisseur (1); et de là dans la dixième et dernière, qui touche à la porte Corbaut (2), et que nous désignons par les lettres *vv*.

La seconde cave de cette maison est la dernière où nous retrouvons la muraille gallo-romaine; mais aussi c'est à bien dire la plus remarquable de toutes celles que nous avons rencontrées.

D'une première cave on descend dans celle-ci par une trappe, et de celle-là par une autre trappe dans une troisième cave très-curieuse creusée dans le sable. La seconde seule, dont nous avons à nous occuper, a environ douze pieds carrés, et, comme celles dont nous avons eu à entretenir le lecteur, elle a été pratiquée dans la muraille gallo-romaine par l'extraction des blocs qui lui servent de base, On dirait en la voyant une carrière anciennement exploitée.

Depuis long-temps je connaissais cette cave

(1) Ce travail, aussi imprudent que hardi, a nécessité, par suite, de faire construire pardessous, dans la crainte de quelqu'accident, des massifs de pierres à égale distance, qui forment aujourd'hui de petits caveaux.

(2) La porte Corbaut ou porte du Cloître canonial n'est pas ancienne : ce n'est vraiment qu'une porte commémorative d'une autre, qui avait dû prendre naissance lors du changement qu'éprouva l'enceinte romaine de ce côté, pour bâtir le chœur de la cathédrale dans le fossé, et pour remplacer celle de Vermand qui aura été, nous le croyons, supprimée à cette époque.

et j'en avais parlé à diverses personnes. Me trouvant à Noyon en 1837, j'eus occasion d'en parler de nouveau à mon excellent ami le docteur Richart, antiquaire aussi éclairé que médecin distingué. Nous prîmes jour pour la visiter, et ayant emmené avec nous M. Lucas, maître plâtrier et entrepreneur de bâtiments, homme probe et intelligent, que nous estimons, et qui pouvait nous être utile dans cette exploration; nous fûmes tous les trois voir cette cave.

Nous admirâmes d'abord l'aspect monumental de la muraille, ses blocs énormes, toujours rangés sans mortier les uns près des autres, et superposés de même. Puis, nous étudiâmes ensuite la partie qui était au-dessus de notre tête et formée de pierres et moellons ou blocage à bain de mortier, et nous reconnûmes encore dans ce blocage plusieurs pierres provenant d'édifices plus anciens. Tout-à-coup, en portant nos regards dans l'angle situé au nord-ouest, nous vîmes comme une volute sculptée en demi-bosse sur un des grands blocs, mais dont le reste échappait à nos regards dans l'épaisseur du mur.

Piqués du désir de connaître le sujet que cette pierre représentait, nous pensâmes qu'il n'y avait qu'un seul moyen d'y parvenir; c'était

d'enlever, sinon de couper en biais la pierre qui se croisait sur le bas-relief. Le docteur ayant dit à M. Lucas qu'il voulait faire les frais de cette opération et qu'il pouvait aller chercher ce qui était nécessaire pour ce sujet, celui-ci revint bientôt et se mit à l'œuvre. Le jour suivant, nous avions reconnu que ce bas-relief, sculpté sur une pierre de quatre pieds et demi de longueur et deux pieds de hauteur, représentait une sorte d'hippocampe ou cheval marin, dont l'extrémité de la tête paraissait avoir été offensée. Vivement flatté d'une découverte aussi précieuse, M. Richart, qui ne laisse échapper aucune occasion de recueillir tout ce qui intéresse l'histoire de la ville, s'empressa d'en faire faire un dessin qu'il a eu la bonté de m'offrir, et que j'ai fait reproduire ici (voy. Pl. III, fig. 1re).

Au-dessous, mais un peu de côté de la pierre coupée, on voit comme un fragment de tailloir, qui servait probablement de support à l'un des côtés d'une arcade, et qui était formé de plusieurs assises recouvertes d'une sculpture représentant des personnages de grandeur naturelle. On n'aperçoit, sur ce fragment malheureusement bien fruste, que la tête de deux ou trois de ces personnages. L'une d'elles, la seule qui soit susceptible d'être retracée, et

que l'on prendrait volontiers pour celle d'un moine, est recouverte du *bardocucullus*, appelé *bardaicus cucullus* par Casaubon, c'est-à-dire d'une sorte de cape gauloise remarquable par son capuchon, et dont l'usage passa depuis aux Romains sous le nom de *cucullus* (voy. Pl. III, *id.* fig. 2). Nous la croyons digne de quelqu'intérêt.

VIII.

FIN DE LA VISITE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE. — CONCLUSION DERNIÈRE.

De cette maison, la muraille romaine n'apparaît plus hors de terre; mais il est facile de comprendre qu'elle traversait la rue, passait sous les anciennes prisons de la juridiction du chapitre, la chapelle du Commun et la sacristie, que nous avons indiquées par les lettres *xx*, *yy*, *zz*, et enfin sous le côté oriental de la croisée de la cathédrale, c'est-à-dire sous le portail Saint-Antoine et celui de Saint-Eutrope, d'où nous sommes partis; en sorte que le chœur de cette église est absolument dans les fossés d'alors.

Telle était l'enceinte de *Noviomagus* ou de *Noviodunum*, dont les Romains n'avaient fait

que rétablir les murailles, comme l'indiquent sa forme irrégulière, les tambours de colonnes, les pierres de constructions, les bas-reliefs, et surtout cet hippocampe colossal qui, bien que faisant partie de la mythologie grecque et romaine, se rattache particulièrement aux croyances celtiques. Tel était le périmètre de la ville soissonnaise, dont les monuments nous font toucher, pour ainsi dire, au temps de César (voy. App., NOTE G); de cette ville de la seconde Belgique rebâtie par ses successeurs, et dans laquelle résidait le préfet des Lètes Bataves Contraginensiens, comme nous l'apprend la Notice de l'empire, qui remonte aux premières années du V[e] siècle : « *Præfectus Lætorum Batavorum Contraginensium, Noviomago Belgicæ secundæ præsidebat.* » Telle était enfin cette ville, chef-lieu du *pagus* auquel elle donnait son nom, et dans laquelle, un siècle après, saint Médard transféra le siége de son évêché.

DEUXIÈME PARTIE.

COUVENTS ET CITADELLE DE NOYON.

resses ou citadelles, dans lesquelles résidait le noyau de la population, ainsi que les autorités civiles et militaires. L'exubérance de cette population, celle surtout qui se livrait à l'agriculture, se mettait à couvert sous la protection de la place, groupait ses maisons aux alentours, et, au moindre danger, transportait ses effets précieux dans son intérieur, où elle se réfugiait momentanément pour contribuer à la défense commune.

Un fait bien curieux et remontant au VII[e] siècle, c'est-à-dire moins de cent ans après saint Médard, nous en fournira la preuve. Il concerne sainte Godeberte, patronne de Noyon, et nous est rapporté par Radbod II, évêque de cette ville, élu vers le commencement de l'année 1068 (1).

En effet, dans le panégyrique que ce prélat a laissé de cette sainte, qui florissait à Noyon vers le milieu de ce siècle reculé, nous y voyons que Saint Eloi, du consentement du

(1) Sainte Godeberte est particulièrement regardée comme la patronne de la ville de Noyon, parce qu'au fort d'un incendie qui menaçait de consumer la ville entière et son église cathédrale, dit Radbod, cette sainte, quoique dangereusement malade, se fit porter au milieu des flammes et éteignit le feu avec le signe de la croix. Cet incendie de Noyon, qui est le premier dont on ait eu connaissance, eut lieu, dit-on, en l'an 676. (Sur cet embrâsement de la ville et sur les suivants, voy. Le Vasseur, *Annal.*, p. 531, 830 et suiv.)

roi Clotaire (1), lui donna l'oratoire de Saint-Georges (2), situé dans le faubourg (*in suburbio*), pour s'y retirer; et que le roi, de son côté, lui donna pareillement le palais qu'il avait à Noyon (vraisemblablement adjacent à l'oratoire, et dans l'emplacement où est aujourd'hui l'hôtel du Chevalet, voy. Pl. 1, n° 2), avec deux *courts* ou villages (*villas*) et douze femmes qui y servaient, pour former une

(1) Ce serait Clotaire III. Saint Eloi, en effet, ne cessa de vivre que vers le commencement de son règne. Mais, attendu l'extrême jeunesse de ce roi, qui n'avait que sept ans environ lors de la mort du saint, arrivée le 1er décembre 659 (Colliette, *Mém. du Verm.*, t. 1, p. 249), nous pensons que ce doit être son père, c'est-à-dire Clovis II, qui, suivant la Chronique de saint Bénigne, de Dijon, s'appelait aussi Clotaire : *Clodoveus igitur, Rex qui et Clotarius dictus est* (*N. Tr. de Dipl.*, t. 4, p. 568; — *Art. de vérif. les dates, Chronol. hist. des rois de Fr.*); et cela avec d'autant plus de raison, que le fait que l'on rapporte ici eut lieu l'an 650 (Le Vasseur, *Annal, de Noyon*, p. 461), lorsque Clovis II n'avait lui-même que dix-sept ans.

(2) Agrandi depuis et appelé la basilique des apôtres saint Pierre et saint Paul, et enfin, après le XIIe siècle, l'église de sainte Godeberte. — Le même Rabdod dit que sainte Godeberte et saint Mommolin, successeur de saint Eloi, furent inhumés dans cet oratoire de Saint-Georges, *que l'on nomme à présent*, dit-il, *l'église des Saints Apôtres* (L. de Montigny, *Vie de sainte Godeberte*, p. 63 et 76; - Colliette, *Mém. du Verm.*, t. 3, p. 144).

Un ancien psautier de l'église de sainte Godeberte et un ancien martyrologe de la cathédrale, rapportent de même que sainte Godeberte et saint Mommolin furent inhumés dans cet oratoire, ainsi que saint Eunuce, et que l'on fit la translation de leurs corps le 27 avril 1167, en l'église de Notre-Dame (L. de Montigny, *Vie de sainte Godeberte*, p. 76). - Antoine de Mouchy, dit *Demochares*, chanoine de Noyon, et Jacques Le Vasseur, doyen de la même église, nous apprennent aussi que saint Achaire, prédécesseur de saint Eloi (mort le 27 novembre 639), fut également inhumé *hors de la ville de Noyon*, en la chapelle de Saint-Georges, devenue depuis *l'église paroissiale de sainte Godeberte.*

communauté de religieuses, dont elle fut faite la supérieure (1); voici à quelle occasion :

Les parents de Godeberte, qui étaient d'une haute naissance et de l'Amiénois, désiraient la marier et lui transmettre le fief masculin qu'ils possédaient, et qui, à défaut d'enfant mâle, devait, suivant les lois frankes, faire retour au domaine de l'état après la mort du père. Ayant donc fait des démarches auprès du prince, comme on agitait cette question devant lui et en présence de saint Eloi, qui reconnut sans doute une grande opposition de la part des principaux seigneurs, ce prélat, inspiré tout-à-coup, s'élance au milieu des assistants, et, mettant au doigt de la jeune fille son anneau épiscopal, dit qu'il l'engageait par cette arrhe au service de Dieu. Les parents de Godeberte en furent profondément affligés; mais celle-ci, dont la vie avait toujours été pure, se réjouit de l'action du saint, et embrassa avec transport l'état auquel la consacrait le digne pontife de Noyon. L'assemblée ayant également applaudi aux procédés de l'un et de l'autre, c'est alors que saint Eloi lui donna, du consentement du roi, la petite chapelle en ques-

(1) L. de Montigny, *Vie de sainte Godeberte*, p. 4 et suiv.

tion, située dans le faubourg (1) et à deux pas de l'une des portes de la ville (voy. Pl. 1re, n° 3).

Cette église, appelée depuis des Saints-Apôtres, et enfin de Sainte-Godeberte, et qui a été détruite dans la révolution, était, comme on le voit, *extra muros*. Elle était située sur la Place au Blé, vers le sud-ouest, presqu'en face de la porte *Lutetia Parisiorum ;* et c'est en raison de cette proximité de la porte de l'ancienne ville, que le cérémonial de réception obligeait les évêques de Noyon, lors de leur première entrée dans la ville, d'aller descendre premièrement dans cette église pour y faire leur prière, se dépouiller de leurs habits de voyage et se revêtir de leurs vêtements pontificaux avant de passer outre (2); c'est-à-dire d'agir absolument comme on le faisait avant que les faubourgs eussent été renfermés dans une autre enceinte, et d'entrer même dans l'église Sainte-Godeberte par une petite porte latérale qui autrefois faisait presque face à la route, et qu'on n'ouvrait plus qu'en ce jour solennel (3).

(1) L. de Montigny, *ibid.;* - Colliette, *Mém. du Verm.*, t. I, p. 238, et t. 3, p. 144; - Le Vasseur, *Annal. de Noyon*, p. 527, 692 et suiv.

(2) L. de Montigny, *Vie de sainte Godeberte*, p. 64.

(3) *Ibid.*, p. 64. — La ruelle du Chevalet étant anciennement de même largeur que la rue de Paris ou de Saint-Maurice, avec laquelle elle était en ligne directe, la petite porte dont nous parlons, qui donnait accès

Ceci terminé, ils se dirigeaient vers la porte dite du Chastel, ou la rue *des Deux-Bornes*, dont l'une, à l'entrée, rappelait l'emplacement de cette porte de l'ancienne cité, où les attendait le chapitre de la cathédrale pour les recevoir et les complimenter (1); et l'autre, à l'extrémité de la rue, indiquait les limites de la juridiction du chapitre.

Voilà donc une église située au-delà de l'enceinte de *Noviodunum* ou *Noviomagus*, sur le Marché au Blé, déclarée être dans le faubourg en 650; et cette église, ainsi que le palais du roi, Clovis II, érigés en monastère dans la même année. Nous allons voir maintenant quelle a été la durée de cette maison religieuse, et qu'une autre abbaye, située également dans la ville actuelle, dans le milieu de la rue de Paris, est dite aussi

dans le chœur de ladite église par la chapelle Sainte-Claire, lui faisait, comme nous le disons, presque face. Il était donc naturel que l'évêque entrât de ce côté, qui était celui par où devaient entrer les voyageurs venant de Paris. Par la suite des temps, cette rue ayant été pour ainsi dire abandonnée, la petite porte en question ne s'ouvrit plus que pour la cérémonie de l'entrée des évêques, afin de conserver les anciens usages établis en pareil cas. — Le portail de l'église de Sainte-Godeberte (voy. la planche 1re, n° 3) était presque vis-à-vis la rue des Béguines, et le chevet tourné du côté du Marché au *Cordouen*, ainsi nommé à cause des souliers qu'on y vendait et qu'on y vend encore aujourd'hui. — Le meilleur cuir venait jadis de la ville de Cordoue, en Espagne. On le nommait pour cette raison du *Cordouan*. Ceux qui l'employaient étaient appelés *Cordouaniers*, et on en a fait enfin le nom de cordonniers.

(1) L. de Montigny, *Vie de sainte Godeberte*, p. 64; - Le Vasseur, *Annal. de Noyon*, p. 203 et 902.

dans le faubourg, environ trois cents ans après. Ce fait résulte d'un acte de donation rapporté textuellement par Le Vasseur dans ses Annales, où nous voyons que Transmar, évêque de Noyon, mort le 22 mars 950, donna à ses chanoines l'abbaye de Saint-Maurice, également située dans le faubourg *(in suburbio)*, avec toutes ses dépendances, excepté une métairie, qu'il affecta aux religieuses de Sainte-Godeberte (1).

Quelques années après, les excès de la guerre ayant renversé les édifices du monastère de Sainte-Godeberte et dispersé les sœurs, Lindulfe, autre évêque de Noyon, donna aussi aux chanoines de son église, vers l'an 977, l'abbaye de Sainte-Godeberte, qui, depuis cette concession, a été convertie en église *paroissiale*, sous l'invocation des apôtres saint Pierre et saint Paul, et enfin, dans le XII[e] siècle, sous celle de sainte Godeberte (2). Cette abbaye dura donc environ trois cent vingt-sept ans (voy. App., NOTE H).

(1) Le Vasseur, *Annal. de Noyon*, p. 692 et suiv. — L'église paroissiale de Saint-Maurice, qui avait succédé à cette abbaye, a été également détruite dans la révolution de 89. Elle était située, comme il est dit plus haut, dans la rue de Paris. Son emplacement, qui était au coin de la rue de l'Hôpital, appartient aujourd'hui à cet établissement.

(2) Colliette, *Mém. du Verm.*, t. 3, p. 144.

II.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-ÉLOI.

Ce que nous venons de raconter des abbayes de Sainte-Godeberte et de Saint-Maurice, ainsi que du cérémonial de l'entrée des évêques, démontre suffisamment que tout ce qni était en dehors des murailles de l'ancienne cité portait le nom de faubourgs, et cela jusque vers l'année 950. Nous verrons plus loin, à propos de la cathédrale, qu'il en dût être ainsi jusqu'en 1030 et au-delà, puisque, lors de la rupture de la muraille pour construire le chœur de cette église dans le fossé, on fit une sorte de bastion pour l'enclore, ainsi qu'un nouveau rempart qui s'étendait depuis la porte Corbaut jusqu'à la maison marquée *b*, qui se trouve près la porte *Augusta Suessionum* (voy. Pl. Ire). Cet agrandissement est encore assez reconnaissable, si on suit des yeux la muraille qui entoure l'ancien cimetière de la cathédrale, en-deçà du chevet (même planche, n° 4). Ce cimetière, jadis le rempart dont nous parlons, était autrefois bien plus élevé qu'il ne l'est actuellement, et le sol de la maison *a* et de ses deux voisines, près desquelles on peut

suivre le tracé en question, est aussi bien plus élevé que celui de la maison *b* et des trois autres, qui aboutissent aussi au jardin de la maison *a*.

Cette digression nous ayant donné occasion de retracer l'histoire de deux maisons religieuses dont les églises étaient devenues paroissiales, nous nous trouvons naturellement amené à parler aussi d'une autre abbaye bien autrement célèbre, et dont l'histoire se confond avec celle de la ville et avec celle de la citadelle. C'est nommer en un mot l'abbaye de Saint-Eloi, qui joue un si grand rôle dans le siége de Noyon par Henri IV, siége que nous raconterons tout-à-l'heure, et qui nous donnera aussi l'occasion de dire quelques mots de plusieurs autres monastères.

Cinq ans avant la fondation du couvent de Sainte-Godeberte, saint Eloi, aidé de la faveur et des bienfaits du jeune roi Clovis II, avait déjà fondé en 645, dans un autre faubourg situé à l'orient, et appelé d'Oroir (1), un monastère d'hommes sous l'invocation de saint

(1) Du nom d'un oratoire qu'il avait d'abord fait construire en cet endroit, et qu'il affecta depuis à cette maison pour lui servir d'église. (Le Vasseur, *Annal. de Noyon*, p. 666.) On disait *orer* pour prier, *orare*; *oroir* ou *oroire* pour oratoire, *oratorium*.

Loup, évêque de Troyes (1). Il le bâtit près le cimetière public, qui était alors séparé de la ville par un marais qu'eut peine à franchir, dans la mauvaise saison, la reine Bathilde, veuve de Clovis II, lorsqu'elle suivit à pied, avec ses enfants et sa cour, le convoi du saint, mort dans la ville (2), et inhumé, d'après ses dernières intentions, dans ledit monastère à côté de l'autel, puis déposé l'année suivante dans une chapelle que la reine avait fait construire derrière le même autel (3).

Ce couvent, que l'on désignait encore, dans le XII[e] siècle, sous le nom de Saint-Leu (Saint-Loup), avait pris de bonne heure le nom de son fondateur. Car, soit à cause de la déposition des reliques de ce pontife, aussitôt l'élévation solennelle de ses ossements hors de son tombeau, faite en présence et par l'ordre de la reine au bout de l'an de sa sépulture, c'est-

(1) Le Vasseur, *Annal. de Noyon*, p. 182 et 925; - *Bibl. sac.* des PP. Richard et Giraud, t. 10, p. 36; - Colliette, *Mém. du Verm.*, t. I, p. 281; - L. de Montigny, *Vie de saint Eloi*, p. 445.

(2) L. de Montigny, *Vie de saint Eloi*, p. 294, 443 et suiv. — Ce marais, qui existe encore en grande partie aujourd'hui depuis les environs de la Poterne jusque par delà l'ancien fief du Marquais, qui en a retenu son nom, était encore plus considérable alors. Il comprenait toute la partie basse de la rue Saint-Eloi, connue sous le nom de *Pré-Saint-Eloi*; la rue des Boucheries, celles des Tanneurs, de l'Ange, du Buhat, des Ursulines et du Gard. — Le nom de Marquais vient de *marcasius*, *marcasium*, qui, dans la basse latinité, signifiait *marais*.

(3) L. de Montigny, *Vie de saint Eloi*, p. 318 et 453.

à-dire en 660 (1), soit à cause de la reconnaissance des moines et surtout des fidèles, qui venaient en foule y vénérer et invoquer ce saint (2), toujours est-il que dans ces premiers temps on l'appelait indifféremment de Saint-Leu ou de Saint-Eloi; car saint Ouen, son contemporain et son ami, lui donne déjà le nom d'abbaye de Saint-Eloi (3).

Ce monastère était situé sur le terrain qui est actuellement la promenade de la ville, la route de Soissons, et la propriété qui porte encore le nom de la citadelle, quoique n'étant à peu près que la moitié de cette forteresse,

(1) L. de Montigny, *Vie de saint Eloi*, p. 318 et suiv.

(2) *Bibl. sac.* des PP. Richard et Giraud, t. 10, p. 36.

(3) Saint Eloi, né à Chatelat, village à deux lieues de Limoges, vers l'an 588, mourut le 1[er] décembre 659, âgé de plus de soixante-dix ans, dont il en avait passé dix-neuf dans l'épiscopat, ayant été sacré à Rouen avec saint Ouen, son ami, le 21 mai 640. Il travaillait habilement en or et en argent, lorsque son mérite et ses vertus le firent connaître à la cour du roi Clotaire II, qui l'employa avec succès à divers ouvrages précieux, et le prit en affection. Dagobert ayant succédé au roi, son père, continua à saint Eloi les mêmes bontés que ce prince avait eues pour lui. Il le fit son monétaire, c'est-à-dire directeur de la monnaie, et l'envoya en députation en 636 auprès de Judicaël, roi des Bretons, qui, à sa persuasion, vint trouver le roi Dagobert pour lui faire satisfaction. Dagobert étant mort, saint Eloi conserva à la cour du jeune Clovis II la même faveur qu'il avait eue auprès de son père. Il en était également le monétaire lorsqu'il fut élu évêque de Noyon et Tournay. (Richard et Giraud, *Bibl. sac.*, t. 10, p. 34; - Colliette, *Mém. du Verm.*, t. I, p. 201, - Le Vasseur, *Annal. de Noyon*, p. 422 et suiv.; - L. de Montigny, *Vie de saint Eloi*; - *Art. de vérif. les dates*, éd. in-8°, t. 10, p. 407, et t. 18, p. 191.) — Les monnaies qui portent le nom de Dagobert et de Clovis, sont incontestablement de Dagobert I[er] et de Clovis II, son fils, lorsqu'elles portent aussi au revers le nom d'Eloi, *Eligius*. (Le Blanc, *Traité des monnaies*, p. 74 à 78.)

qui occupait tous ces lieux dans son ensemble. Il bordait entièrement l'ancienne route de Soissons, qui était sur la gauche de celle actuelle, à cent pieds environ, c'est-à-dire à travers la promenade en ligne directe avec la rue de l'Evêché, la rue Saint-Eloi (qui autrefois n'était pas plus large que celle de l'Evêché) et la rue ou le faubourg d'Oroir, de manière que la route actuelle et l'allée qui borde la gauche de cette route traversent l'emplacement d'une partie de l'église, particulièrement le transept septentrional; le reste se trouvant de l'autre côté et dans la propriété appelée *la Citadelle* (voy. Pl. V.)

Vers l'an 860, les Normands ayant pillé et saccagé la ville, massacré son saint évêque, nommé Immon, à la tête de son clergé et à l'entrée de son église, ainsi que saint Nicaise, de Reims, ils ruinèrent et dévastèrent entièrement l'abbaye de Saint-Loup (1). Cette maison, continuellement en butte aux barbares et toujours victime de la guerre, se vit enfin reconstruire sur un plan plus vaste vers le commencement du XIIIe siècle. Ce fut alors que l'abbé Raoul jeta les fondements d'une nouvelle église, qui était un des plus beaux et des plus magnifiques temples de France, et qui fut

(1) Le Vasseur, *Annal. de Noyon*, p. 620, 637, 925 et 925; - Colliette, *Mém. du Verm.*, t. I, p. 282 et suiv.

malheureusement détruite lors du siége de la ville, en 1591 (1).

Commencé en 1207, le chœur fut achevé l'an 1240, et les religieux y firent leur entrée un samedi, jour de la nativité de la Vierge. Il allait de pair, dit Le Vasseur, avec celui de Beauvais, qui passe pour avoir été construit par le même architecte; mais de crainte d'encourir la censure de la loi somptuaire, comme cette église était plutôt celle d'une église métropolitaine que d'une abbaye, elle ne fut point achevée, la nef étant demeurée à découvert sans voûte et sans comble (2). « En un mot, ajoute-t-il plus loin (3), c'était un chef-d'œuvre du temps, qui serait maintenant un miracle au nôtre, pour sa hauteur, largeur, grandeur, perspicuité et délicatesse de tout l'œuvre, visible en la mignardise de ses piliers, maçonnerie, architecture et beauté des chapelles dont il était environné. Et l'on peut dire, en parlant de ce monastère, que sa chute fut celle de la gloire de Noyon, comme étant debout il fut le relief de son lustre, lustre dont l'éclipse se peut mieux décrire par larmes qu'exprimer de paroles. »

(1) Le Vasseur, *Annal. de Noyon*, p. 182; - L. de Montigny, *Vie de saint Eloi*, p. 445; - Richard et Giraud, *Bibl. sac.*, t. 10, p. 37.
(2) Le Vasseur, *ibid.*
(3) *Ibid.*, p. 918 et 919.

Ces chapelles, qui rayonnaient autour du chœur, étaient au nombre de sept; savoir : en commençant à gauche, celles du Saint-Sépulcre, de Saint-Antoine et de Saint-Quentin; la chapelle de Notre-Dame tenait le milieu derrière l'abside, comme à la cathédrale celle de Saint-Eloi, dit notre auteur; puis, en continuant vers la droite, on trouvait celles de Sainte-Anne, de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas, à la suite de laquelle était la sacristie. De là, traversant l'enceinte, on entrait de l'autre côté par une porte latérale dans un cloître charmant, au milieu duquel était un joli préau orné d'une fontaine, et tout près de là le couvent, le dortoir et la chambre du prieur (1).

Le même auteur, qui avait vu ce monastère dans sa splendeur, déplorant sa ruine en 1633, rapporte que l'année précédente (en 1632) on voyait encore au nord-est deux piliers, entre lesquels était une rose d'une beauté admirable surmontée d'une arcade qui portait sur ces deux piliers. Or, comme cette rose était évidemment celle d'un des transepts, il en résulte que l'église était, comme la cathédrale, inclinée vers le sud-est. Nous verrons en effet plus loin que le portail était tourné du côté de la ville (voy. Pl. V.)

(1) Le Vasseur, *Annal. de Noyon*, p. 919.

En-deçà du chœur, continue-t-il, et jusqu'aux clochers, était un vide sans couverture, c'est-à-dire la nef non achevée, à la droite de laquelle, près de l'un desdits clochers, était l'église paroissiale de Saint-Eloi (1), depuis transférée à deux portées de fusil au-delà dans le faubourg de la rue d'Oroir, vis-à-vis d'une petite ruelle aboutissant dans le chemin de Morlincourt, après le chemin des Vaches. Un appartement destiné au roi se trouvait encore au-delà du clocher, et celui de l'abbé était dans la basse-cour. Plus loin par derrière était le fort de la ville, nommé *Fortalicium*.

On voyait aussi dans le chœur de cette merveilleuse église les tombes de plusieurs grands personnages qui avaient voulu être inhumés en ce lieu saint, et au milieu d'elles, celle du célèbre architecte de l'église elle-même, facile à reconnaître par les figures d'instruments d'architecture et de mathématiques qui y étaient gravés (2).

Voyons actuellement ce qui amena la ruine et la destruction de cet illustre monastère.

(1) *Id.*, *ibid.* (Voy. Pl. V.)
(2) *Ibid.*, p. 919.

III.

LA LIGUE ET LES LIGUEURS NOYONNAIS. - ASSEMBLÉE D'OURSCAMP. - PRESTATION DU SERMENT DE L'UNION. - NOYON MIS EN ÉTAT DE DÉFENSE.

L'an 1576, les habitants de Péronne, excités par Jacques d'Humières, leur gouverneur, ayant refusé de recevoir pour cause de religion les troupes du prince de Condé, à qui cette ville avait été donnée pour une des places de sûreté, des seigneurs du voisinage, animés du même esprit, firent avec eux une association pour le maintien de la religion catholique. Cet exemple, lisons-nous dans l'Art de vérifier les dates, fut bientôt suivi par un grand nombre de villes du royaume. Ainsi se forma la ligue, que l'on qualifia d'*Union sainte*, et qui devint si funeste à la religion et à l'état. « *Les zélés catholiques, dit Mézerai, en furent les instruments; les nouveaux religieux, les paranymphes et les trompettes; les grands du royaume, les auteurs et les chefs. La mollesse du roi lui laissa prendre accroissement, et la reine-mère y donna les mains, non par aucun zèle de religion, mais par la haine mortelle qu'elle portait aux Huguenots.* »

Les états tenus à Blois dès les premiers jours de décembre et terminés au commencement

de mars 1577, ayant autorisé la Ligue et obligé le roi à la signer, Henri III fit plus, et se déclara le chef de cette association : « politique sage, disent les auteurs que nous citons, et que l'événement aurait justifiée, si ce prince eût montré dans sa conduite autant de fermeté qu'il avait fait paraître de valeur à la tête des armées sous le dernier règne (1). » En conséquence on en dressa la formule, le roi la signa et donna ses ordres pour qu'elle fût signée à Paris et par toute la France. « Un conseiller du roi, nommé De Lesche, la présenta de la part de sa Majesté dans l'assemblée de ville tenue à Noyon le 2 février 1577, dit l'abbé Sezille, et elle était déjà signée par les habitants de Laon et de Soissons. Les articles qu'elle contenait furent lus le lendemain au chapitre de la cathédrale, qui les agréa; et pour les signer conjointement avec les maire et échevins de la ville, il nomma Mathieu Parviller, l'un des chanoines de cette église. Les motifs du consentement de ce corps ecclésiastique à la signature de cet acte, sont l'obéissance due aux ordres du roi, l'extirpation de l'hérésie, et la défense de la foi catholique (2). »

(1) *Art de vérif. les dates*, *Chronol. hist. des rois de Fr.*

(2) *Hist. des sièges, prise et reprise de la ville de Noyon durant la Ligue*, p. 14.

L'an 1584, le 10 juin, François, duc d'Alençon, puis duc d'Anjou, frère du roi, ayant cessé de vivre, sa mort rapprocha Henri, roi de Navarre, du trône de France, dont elle le rendit l'héritier présomptif. « Ce fut alors, disent les auteurs de l'Art de vérifier les dates, que les ligueurs commencèrent à déployer tout leur fanatisme (car Henri faisait profession du calvinisme, et ils n'appréhendaient rien tant que son avénement au trône). Ils avaient à leur tête le duc de Guise et son frère le cardinal, qui, se parant du zèle de maintenir la foi catholique en France, cachaient, sous ces dehors imposants, l'ambition d'y régner souverainement. Excités par ces deux chefs, les prédicateurs invectivent dans les chaires contre le prince qu'on leur destine pour maître, et les confesseurs les secondent dans le tribunal de la pénitence. Les Guise font entrer dans leurs vues le pape Grégoire XIII, et plus facilement encore Philippe II, roi d'Espagne : ils lèvent enfin des troupes.

« Il fallait, pour éblouir la multitude, opposer au roi de Navarre un concurrent dont les prétentions parussent aussi bien fondées à peu près que les siennes. On le trouva dans le cardinal Charles de Bourbon, son oncle, alors âgé de soixante-deux ans. L'an 1585, séduit

par le duc de Guise, Charles publie le 31 mars un manifeste daté de Péronne, dans lequel il insinue que la couronne de France, le roi venant à décéder sans enfants mâles, doit lui appartenir préférablement au roi de Navarre, son neveu, déclame contre les abus qui s'étaient introduits dans le gouvernement, et déclare *avoir juré de tenir la main-forte et armée à ce que l'église soit réintégrée en sa dignité et en la vraie seule religion catholique; que la noblesse jouisse de ses honneurs et privilèges, que le peuple soit soulagé, les nouveaux impôts, établis depuis le roi Charles IX, abolis, les parlements maintenus dans leurs prérogatives, et les états, quand ils seront assemblés, dans leur autorité.* Cette déclaration, à la tête de laquelle on avait mis une liste des princes, tant nationaux qu'étrangers, qui s'étaient engagés à l'appuyer, produisit une commotion générale dans le royaume. Le roi de Navarre et le roi de France firent en cette occasion deux personnages bien différents. Le premier, de concert avec le duc de Montmorency, dresse le 10 juin, à Bergerac, un manifeste pour répondre aux prétentions de son oncle et aux imputations de la Ligue. Le second dévoile ses craintes et son découragement dans une apologie où il s'avoue coupable, et où il con-

jure les factieux de mettre bas les armes. Il fait plus; il s'unit à eux par un traité, signé le 7 juillet à Nemours, et donne en conséquence un édit pour révoquer tous les priviléges des protestants et accorder aux chefs de la Ligue des places de sûreté, comme ceux-là en avaient ci-devant obtenu.

» Le feu de la guerre alors est allumé dans toutes les provinces. Le duc de Mercœur (Philippe-Emmanuel de Lorraine), en Bretagne, combat pour la Ligue; Lesdiguières, en Dauphiné, pour les Huguenots; le duc de Montmorency, pour les Royalistes; et le duc Anne de Joyeuse contre ceux-ci en Languedoc. Grégoire XIII étant mort sur ces entrefaites, Sixte-Quint, qui le remplace, signale son exaltation par une bulle du 10 septembre contre le roi de Navarre et le prince de Condé, qu'il traite de race bâtarde, sur la supposition que Jeanne d'Albret, leur mère, était mariée au duc de Clèves avant d'épouser Antoine de Bourbon; les déclarant de plus hérétiques, relaps, excommuniés, déchus de tous leurs domaines et incapables de succéder au trône de France. Les deux princes répondirent le 6 novembre à cette bulle par une protestation qu'ils vinrent à bout de faire afficher aux portes du Vatican. Ce coup de vigueur leur attire l'estime du pape, qui.

dans le fond, condamnait la Ligue, comme une cabale préjudiciable à l'autorité des rois et aux intérêts de la religion. Mais la bulle de Sixte ne laissait pas de favoriser les Ligueurs en excluant du trône de France le roi de Navarre, qui était le prince qui leur tenait le plus au cœur. Ce fut alors que se forma parmi ceux de Paris une Ligue particulière qu'on nomma la *Ligue des Seize,* non du nombre de ceux qui la composaient, car ils n'étaient, à ce qu'on prétend, que dix; mais de celui des quartiers de Paris qu'ils s'étaient distribués et avaient partagés entre eux pour l'administration des affaires publiques. Quoique tous gens vendus au duc de Guise, leur association se forma néanmoins à son insu, et elle fit de grands progrès en peu de temps. L'impression de la bulle de Sixte V fut son premier ouvrage (1). »

Cependant les Ligueurs, abusant de la crédulité du peuple, ne cessaient de calomnier le roi et de dire qu'il favorisait les hérétiques en secret, tout en paraissant les haïr en public. Vers la fin de septembre 1586, les principaux chefs s'assemblent à Ourscamp, abbaye de l'ordre de Citeaux, près Noyon, sous la

(1) *Art de vérif. les dates, Chronol. hist. des rois de Fr.*

présidence du duc de Guise, du cardinal, son frère, abbé commandataire de cette célèbre abbaye, et du duc d'Aumale (1). On y renouvelle les plaintes contre le roi, et on prend la résolution de faire la guerre aux protestants sans attendre ses ordres (2); de sorte que cette année, disent les auteurs précités, « on vit trois princes du nom de Henri, armés, avec leurs partisans, les uns contre les autres; savoir : le roi de France, le roi de Navarre et le duc de Guise; le premier à la tête des Royalistes, le second à la tête des Huguenots, et le troisième chef des Ligueurs : c'est ce qu'on nomma *la guerre des trois Henri*. Elle ne produisit aucun événement remarquable; mais elle nourrit et fortifia la haine réciproque dans les partis. Celle des seize, contre Henri III, était la plus envenimée et la plus fougueuse (3). »

Sollicité de toutes parts, le roi sortit enfin de sa profonde léthargie en 1588. Il prit des mesures pour tenir le duc de Guise éloigné de Paris; mais, au moment qu'on s'y attendait le moins, le duc arrive de Soissons le 9 mai, ose se présenter devant le roi et proteste faussement que les ordres de la cour ne lui étaient point parvenus. Henri III alors, ne se trouvant

(1) Voy. Appendice, NOTE I.
(2) De Thou, *Hist. Univ.*, liv. 86, p. 610.
(3) *Art de vérif. les dates*, *Chronol. hist. des rois de Fr.*

plus maître dans Paris, y fait entrer trois jours après six mille hommes de troupes pour sa sûreté. Les Ligueurs, excités par Crucé, procureur au Châtelet, et l'un des plus violents des seize, prennent les armes, dépavent les rues, forment des *barricades*, et tirent sans pitié sur les troupes du roi, qui se trouvent enfermées de tous côtés sans pouvoir se défendre, exposées aux mousquetades des fenêtres et aux pavés dont chaque maison s'était munie. Le duc, mandé au Louvre pour faire cesser le tumulte, répond qu'il n'y peut rien, et se retire. Cependant il se présente au peuple, l'engage à s'appaiser, et délivre les pauvres soldats, dont une vingtaine avaient déjà été tués, et un plus grand nombre blessés. Le roi, effrayé de cette émeute, sort de Paris le lendemain et se rend à Chartres. Quelques jours après il y reçoit une députation des Parisiens, qui, craignant une vengeance proportionnée aux outrages qu'ils lui avaient faits, implorent leur pardon et sollicitent son retour. Henri III, touché de leur demande, donne une réponse favorable; mais, au lieu de retourner à Paris, il passe à Rouen, où, le 21 juillet suivant, après de nombreux pourparlers entre la cour et les Ligueurs, il rend en leur faveur le fameux *Edit de l'Union*.

« Le roi, dit de Thou, après s'être étendu fort au long dans cet édit sur le zèle qu'il avait toujours eu pour maintenir la religion et entretenir l'union des catholiques, s'obligeait par serment à travailler efficacement au rétablissement de la religion dans son royaume, et à l'extirpation des schismes et des hérésies condamnées par les saints conciles, et en particulier par le concile de Trente, s'engageant à ne point mettre les armes bas qu'il n'eût absolument détruit les hérétiques; et déclarant qu'il entendait que tous les princes, seigneurs et états du royaume, *toutes les villes, communautés et universités, prissent avec lui les mêmes engagements, et jurassent outre cela, au cas qu'il lui arrivât de mourir sans enfants mâles, de ne reconnaître pour roi qu'un prince catholique.* Il ordonnait ensuite que désormais personne ne pût être pourvu d'aucun gouvernement, charge de judicature ou autre emploi public, qu'il n'eût préalablement fait apparaître d'une attestation de religion, signée de son évêque ou de son grand-vicaire, ou du moins du curé de sa paroisse, et de dix témoins, gens de bien et non suspects, et que tous promettraient d'être fidèles au roi et aux enfants qui naîtraient de lui, s'engageant par serment à renoncer à toutes ligues, soit au-

dedans ou au-dehors du royaume, contraires à ses intérêts. Enfin il accordait un pardon général pour tout le passé, dans lequel étaient compris spécialement les Parisiens pour la *journée des barricades*, et ceux qui s'étaient emparés des finances, et finissait en confirmant l'*union des catholiques* (1). »

Henri III, observe l'abbé Sezille, ne se contenta pas des ordres qu'il avait adressés aux corps des villes pour en signer les articles, il en adressa encore de nouveaux aux évêques sur le même sujet. « Dans la lettre qu'il écrivit à l'évêque de Noyon (2) au mois d'août 1588, il lui recommande de faire rendre à Dieu des actions de grâces pour les bienfaits qu'il a accordés à son royaume, et d'avoir soin d'exiger de ses ecclésiastiques le serment d'observer l'*Edit de l'Union*, et de les obliger d'y souscrire. Il adressa encore le même édit aux officiers du bailliage. Ils firent assembler les *trois états* pour régler la formule du serment. Elle fut lue aux ecclésiastiques de la ville; et, sur les conclusions des gens du roi, il fut arrêté que leur serment serait reçu par le chapitre, ce qui fut exécuté (3). »

(1) De Thou, *Hist. Univ.*, liv. 91, t. 10, p. 324.

(2) Gabriel Le Génevois de Bleigny, évêque nommé, était alors à Rome, où il attendait ses bulles.

(3) Sezille, *Hist. des sièges*, etc., p. 15.

Vers la fin du mois suivant, le roi part pour les états de Blois, dont la première séance se tint le 16 octobre. Le duc de Guise, devenu assez puissant pour tout oser, s'y rend dans le but secret d'y faire déposer le monarque ou de le réduire à l'état des rois fainéants de la première race, sous les maires du palais. C'est là du moins ce que le duc de Mayenne, frère de Guise et brouillé alors avec lui ainsi qu'avec le cardinal de Guise, son autre frère, fit dire au prince par Alphonse Ornano vers le commencement de décembre. D'autres avis semblables étant parvenus à la cour, et la conduite de Guise aux états ne les confirmant que trop, le roi prit enfin la résolution de le faire périr pour prévenir son propre malheur (1). Le duc, averti par différents billets, aurait pu éviter le sort qui l'attendait; mais sa présomption l'aveuglant au point d'écrire sur quelques-uns de ses billets, *on n'oserait*, il est assassiné le 23 décembre, et le cardinal, son frère, archevêque de Reims, le lendemain.

Furieux de la mort de leurs chefs, les Ligueurs résolurent de tout mettre en œuvre pour la venger. Les Parisiens éclatèrent par-

(1) *Art de vérif. les dates*, *Chronol. hist. des rois de Fr.*

dessus tout, et, donnant l'exemple aux principales villes, proscrivirent le roi, auquel elles ne donnèrent plus que le nom d'Henri de Valois, oubliant, dit le P. Maimbourg (1), que l'un des principaux articles du serment de l'union qu'ils avaient souscrit, les obligeait de demeurer fidèles au roi.

A Noyon, au rapport de Sezille, on crût avoir encore des raisons particulières pour pleurer la mort de l'archevêque de Reims. « Il y avait donné en plusieurs occasions, dit-il, des marques de sa bienveillance. En reconnaissance on fit à la cathédrale un service solennel pour le repos de son âme et celle du duc, son frère. On y prononça leur oraison funèbre, qui ne servit qu'à aigrir davantage les esprits et à fomenter la rébellion. On se hâta de mettre la place en état de défense; on la pourvut de munitions de guerre et de bouche. On y fit entrer des soldats dévoués aux chefs de la Ligue, et ils furent payés par les habitants sans excepter les ecclésiastiques. On y mit pour gouverneur Pierre-Antoine de Roguet, seigneur de Ville, zélé ligueur, et si estimé, que, pour lui faire honneur, son fils fut baptisé sur les fonts de la cathédrale, par extraordinaire, et

(1) *Hist. de la ligue*, l. III.

avec des cérémonies inusitées. Les soldats n'étant pas en nombre suffisant pour défendre la ville, les bourgeois furent obligés de monter la garde jour et nuit. Les chanoines et les curés ne furent point exceptés. On permit seulement à ceux-ci de substituer quelqu'un à leur place pour cette fonction (1). »

Pendant ce temps, les Parisiens avaient rappelé le duc de Mayenne, généralement reconnu pour chef de la Ligue depuis l'assassinat du duc de Guise, son frère. Il était entré le 2 février 1589 dans Paris, et ils l'avaient nommé lieutenant-général de l'*état royal et couronne de France*. Les provinces étaient dans un grand état de perturbation. A Toulouse, le premier président Duranti, quoiqu'attaché à la religion, mais dévoué au roi, avait été mis à mort le 10 février par les ligueurs. Henri III, ne se trouvant plus même en sûreté dans une ville aussi faible que Blois, s'était retiré à Tours, où il avait transféré le parlement de Paris. Enfin, ne sachant à qui avoir recours, il s'était rapproché du roi de Navarre, avec lequel il avait eu une entrevue le 30 avril, avant même que leurs armées fussent réunies.

Les ligueurs, en voyant la couronne défen-

(1) *Hist. des siéges*, etc., p. 17 et 18.

due par les Huguenots, n'en devenaient que plus exaspérés. Dix jours auparavant, ils avaient renouvelé à Noyon, leur serment dans la forme suivante :

« Nous, soussignés, jurons et promettons à Dieu, sa glorieuse mère, anges, saints et saintes du paradis, vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, employer nos vies et biens pour la conservation et l'accroissement d'icelle, servir et ne rien épargner *jusqu'à la dernière goutte de notre sang*, espérant que Dieu seul, favorisant nos bonnes volontés, nous assistera en une si sainte entreprise et résolution, en laquelle nous protestons n'avoir autre but que la manutention et exaltation de son service, notre défense, et protection de son Eglise à l'encontre de ceux qui, ouvertement ou par moyens occultes, se sont efforcés et s'efforceront à l'avenir à maintenir l'hérésie en ce royaume; *jurons aussi de contribuer de tout notre pouvoir et puissance à la garde et conservation de cette ville de Noyon*, établissement d'un repos assuré en icelle, et des autres villes et communautés unies à la décharge et soulagement du pauvre peuple. Jurons pareillement et promettons de défendre et conserver en entier, et contre tous, sans aucun excepter, et *sans respect d'aucune di-*

gnité ou qualité des personnes, les princes, prélats, seigneurs, et tous hommes habitants de cette ville, et autres qui se sont unis ou s'uniront ci-après pour un si bon et saint sujet, maintenir les priviléges et libertés des trois ordres et états de ce royaume, ne permettre qu'il en soit fait aucun tort en leur personne, et bien *rejeter de toute notre puissance l'affreuse intention de ceux qui ont violé la foi publique, rompu l'édit de l'union, franchises et libertés des états de ce royaume, par les massacres et empoisonnements commis en la ville de Blois les vingt-troisième et vingt-quatrième jours de décembre dernier, et en poursuivre la justice par toutes voies, tant contre les auteurs coupables et adhérents, que contre ceux qui les assisteront ou favoriseront ci-après;* et généralement promettons ne nous abandonner jamais les uns les autres, et n'entendre à aucun traité, sinon d'un commun accord de tous lesdits princes, compris lesdites villes et communautés unies. En témoin de quoi nous avons signé ces présentes le vingtième jour d'avril 1589 (1). »

Les deux rois, après avoir fait de grands progrès du côté de la Loire, s'avancent enfin vers Paris pour en faire le siége. La ville n'était

(1) *Reg. de la ville de Noyon*, de 1589, fol. 1.

point en état de se défendre, et la Ligue touchait à sa ruine, lorsqu'un jeune fanatique, infecté de son esprit, et nommé Jacques Clément, changea tout-à-coup la face des affaires. Ce malheureux se présente le 31 juillet à Saint-Cloud, ou Henri III venait d'établir son quartier. Voulant parler au roi, auquel, disait-il, il avait à communiquer des choses importantes et secrètes, il est admis le jour suivant au matin auprès du monarque. Il se précipite à ses genoux et lui remet un billet ; mais saisissant le moment où le prince lisait avec plus d'attention, il lui donne un coup de poignard dans le bas-ventre et y laisse l'arme homicide. Aussitôt le roi, étourdi du coup, jette un cri douloureux ; mais retirant le poignard avec effort, il en porte un coup au meurtrier au-dessus de l'œil gauche, en s'écriant : *Ah! misérable, que t'ai-je fait pour m'assassiner ainsi?* En même temps, dit de Thou, Montpesat de Lognac et Jean de Levis, baron de Mirepoix, qui étaient alors à l'écart dans la chambre, ne pouvant maîtriser leur premier mouvement, saisissent ce moine, encore étonné de son crime, le renversent et le font expirer sous leurs coups (1).

(1) De Thou, *Hist. Univ.*, liv. 96, t. 10, p. 671.

IV.

SUITE DE LA LIGUE ET DES LIGUEURS NOYONNAIS. - MORT DE HENRI III. - AVÉNEMENT DE HENRI IV AU TRONE DE FRANCE.

Le lendemain, 2 août 1589, Henri III meurt de sa blessure dans de grands sentiments de pénitence, à l'âge de trente-sept ans dix mois et quatorze jours, après avoir déclaré que sa mort faisait passer la couronne de France sur la tête de Henri, roi de Navarre, son légitime successeur, et avoir engagé les principaux seigneurs à le reconnaître pour roi.

Henri IV étant devenu roi de France, reçoit en effet, le 4 août, le serment de fidélité de la plupart des seigneurs qui étaient dans l'armée royale, après avoir promis toutefois solennellement de maintenir la religion catholique, de s'en faire instruire, et de ne permettre l'exercice de la prétendue réformée que suivant les édits du feu roi. Le duc d'Epernon, Vitry, et quelques autres seigneurs, n'ayant pas voulu prêter le serment, se retirèrent, emmemenant avec eux leurs troupes, disent les auteurs de l'Art de vérifier les dates, et cette désertion laissa dans l'armée un vide qui empêcha de continuer le siége de Paris (1).

(1) *Art de vérif. les dates, Chronol. hist. des rois de Fr.*

Les Ligueurs, de plus en plus éloignés de vouloir reconnaître Henri pour leur souverain, rejettent avec indignation l'accommodement que ce prince était disposé à leur accorder. On lui oppose le cardinal de Bourbon, son oncle, prisonnier à Fontenai-le-Comte. Le duc de Mayenne, ne trouvant rien de plus commode que de reconnaître un monarque qui n'était pas même assez libre pour le désavouer, le fait proclamer roi, sous le nom de Charles X, le 21 novembre, et on frappe de la monnaie en son nom et à son effigie.

Les Ligueurs Noyonnais, aussi animés contre le roi que leurs coreligionnaires, prennent encore de plus grandes précautions pour se défendre. Ils font foudre bon nombre de pièces d'artillerie à Amiens, les placent sur les remparts de leur ville, et avec le peu de troupes qu'ils y avaient et les soins qu'ils prennent, elle est garantie des surprises des partis qui couraient le pays (1).

Cependant Henri, avec peu d'amis, peu de places importantes, point d'argent et un petite armée, supplée à tout par son activité et son courage, dit un écrivain. Il avait déjà défait Mayenne à Arques le 21 septembre. Le 14 mars

(1) Sezille, *Hist. des Sièges, etc.*, p. 18.

1590 il gagne la bataille d'Ivry, et toute l'armée du duc est taillée en pièces ou mise en fuite. Le 7 mai, le roi, maître des environs de Paris, forme le siége ou blocus de cette capitale, à dessein de l'affamer. Deux jours après, le cardinal de Bourbon, surnommé le roi de la Ligue, meurt dans sa prison à l'âge de soixante-dix-sept ans. Le siége de Paris continue. Les assiégés, animés par la duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise, par le duc de Nemours, gouverneur de la ville, par le légat, par le cardinal Pellevé, par Mendoza, ambassadeur d'Espagne, se déterminent à tout souffrir plutôt que de se rendre.

Le 27 juillet, tous les faubourgs de Paris sont attaqués et emportés par l'armée royale. La ville se trouve alors réduite à la plus affreuse disette. Le pain se vend un écu la livre; et on en vient, le 16 août, jusqu'à faire du pain avec les os de morts du charnier des Saints-Innocents. Cet aliment funeste coûta la vie à quinze mille personnes. Les hôpitaux ne servaient qu'à donner une mort plus prompte. Le seuil des églises était jonché de cadavres, mais les Parisiens n'en étaient que plus irrités et obstinés. On allait à la chasse aux enfants, et on vit des mères se nourrir des cadavres de leurs propres fruits. *Hé! quoi,* disait Henri

en apprenant ces tristes progrès de la famine, *serais-je donc la cause de la mort de tant de personnes!...* et il permettait aux assiégeants de nourrir les assiégés! Le 30 août, il lève le siége pour aller à la rencontre du duc de Parme, qui venait avec une armée espagnole au secours de Paris. Le duc évite le combat, se rend maître de Lagny le 8 septembre, de Corbeil le 24, jette des vivres dans la capitale, et reprend la route des Pays-Bas au mois suivant, poursuivi qu'il était par le roi qui le harcelait continuellement.

Les hostilités entre les deux partis continuaient cependant avec des avantages divers dans les provinces et aux environs de Paris.

Le 3 janvier 1591, le chevalier d'Aumale, prince lorrain, voulant surprendre Saint-Denis, fut tué par la garnison. Quelques jours après, le roi tente à son tour de surprendre Paris par un stratagème; mais il échoue. Le 9 février, Henri, dans l'intention de couper la communication de la capitale avec la Beauce, investit la ville de Chartres, qui se rend par composition le 19 avril suivant. Le 4 juillet, le prince donne une déclaration au sujet des lettres monitoriales lancées contre lui par le pape Grégoire XIV, justifie sa conduite et convoque les cardinaux et prélats du royaume à

s'assembler promptement pour examiner les bulles du pape et rétablir la discipline ecclésiastique. Le clergé, en conséquence, s'assemble à Mantes, tandis que le roi est à Compiègne, où il se prépare à assiéger Noyon (1).

V.

HENRI IV INVESTIT NOYON. - CAUSE DU SIÉGE. - ÉTAT DE LA PLACE. - SA DESCRIPTION. - DE RIEUX S'Y JETTE POUR LA SECOURIR.

Nous voici enfin arrivé au siége de Noyon, qui, si nous en croyons les historiens du temps et surtout Sully, fut un des plus remarquables de l'époque. « Car, dit ce grand homme, ce noble, cet illustre ami d'Henri IV, d'autant *qu'il ne s'est quasi point fait de siége où il se soit rendu tant de divers combats, et plus bravement exécutez qu'à celuy de cette ville-là;* nous vous ramentevrons en gros (laissant le détail à ceux qui s'y sont trouvez) que le sieur de Rieux, soldat fort brave et industrieux, qui estoit gouverneur de Pierre-Fonds, se jeta bravement dans Noyon avec cinquante chevaux et autant d'harquebusiers, et fut luy seule cause de la grande résistance que fit la place (2). »

(1) Mezeral, *Hist. de Fr.*, t. 3, p. 966; -- De Thou, *Hist. Univ.*, liv. 101, t. 11, p. 372.

(2) *Mém. des sages et roy. œconomies d'estat domestiq., politiq. et milit. de Henri-le-Grand*, t. 1, p. 81.

Le roi, comme il nous l'apprend, avait quitté Chartres et était venu en Picardie, particulièrement à cause de l'affection qu'il portait à la belle Gabrielle, fille de M. d'Estrées; et pendant le séjour qu'il fit à Saint-Quentin, l'entreprise formée contre la ville de Corbie avait parfaitement réussi (1).

Henri avait été d'abord indécis du lieu où il porterait ses pas. Pressé par les gouverneurs des provinces et des villes, chacun de leur côté, de faire des conquêtes dans leur voisinage, il savait fort bien que pour la plupart ce n'était que leur intérêt particulier qu'ils recherchaient.

Les gouverneurs des provinces voulaient étendre les bornes de leurs gouvernements et y soumettre les villes de la Ligue. Les gouverneurs particuliers des villes, qui craignaient d'être attaqués et de perdre leurs places, qu'ils gouvernaient en souverains, et où ils ne pensaient qu'à s'enrichir aux dépens du fisc, réclamaient des secours ou refusaient ceux qu'ils pouvaient donner au roi, se mettant peu en peine du besoin qu'il pouvait en avoir. Enfin le duc de Longueville, gouverneur de Picardie,

(1) Sully n'assista ni à la prise de Corbie, ni au siége de Noyon, parce qu'alors, dit-il, ses blessures l'en empêchèrent.

l'emporta pour cette fois, et le siége de Noyon fut décidé (1).

La garnison, quoique faible, avait plus de cavalerie que de gens de pied, et la noblesse de Picardie, ainsi que les autres royalistes de la province, se plaignaient de ce que cette cavalerie étendait ses courses jusque dans leurs maisons, qu'elle rançonnait journellement sans pitié. Le roi donc, tant pour mettre un terme à ces déprédations que pour assurer les passages de Compiègne à Chauny, Saint-Quentin et Corbie, résolut d'assiéger Noyon et de s'en rendre maître (2).

En conséquence, étant parti de Mantes à la tête de ses troupes le 16 juillet 1591, il marche comme s'il eût voulu prendre la route de Champagne, et se rend à Compiègne par Saint-Denis, Gerberoy, Beaumont et Senlis. Le maréchal de Biron, qui l'avait quitté à Saint-Denis, prend Conflans-sur-Oise en passant, arrive ensuite à Creil, où le roi vient retrouver l'armée; mais ce prince étant reparti pour Compiègne après avoir donné l'ordre au baron de Biron de se diriger sur Noyon pour investir

(1) *Mém. de Cheverny*, ann. 1591; - le P. Daniel, *Hist. de Fr.*, éd. in-4° t. II, p. 651 et 652.

(2) Cayet, *Chronol. noven.*, liv. 3; - *Mém. de Cheverny*, ann. 1591; - Davila, *Hist. des guer. civ. de Fr.*, trad. de Baudouin, t. 2, p. 881; - Mezerai, *Hist. de Fr.*, t. 3, p. 971.

cette ville, il y arrive le 24 du même mois, prend poste à un quart de lieue des faubourgs, et Henri le rejoint le lendemain (1).

La ville de Noyon est située entre un marais et une montagne, au pied d'une colline, et entre deux petites rivières, la Verse et la Goille, qui l'environnent des deux côtés.

Le marécage qui est au midi se forme des débordements que fait en ce lieu la rivière d'Oise, et la montagne, peu accessible par sa hauteur, regarde le Nord. Elle a aussi de ce côté des bois fort touffus et d'une longue étendue; mais par devant une seule chaussée, qui est celle de Soissons, traverse le marais et aboutit à la porte Saint-Eloi, près de laquelle se trouvait la riche abbaye de ce nom, dans le faubourg. Une pareille situation ne permit pas de fermer entièrement les passages (2).

La place était alors entourée de vieilles murailles, dont les tourelles et la courtine avaient un assez bon terre-plein; mais elle était fort mal pourvue d'ailleurs de la plupart des choses nécessaires à la défense, et particulièrement de munitions de guerre et de défenseurs; d'autant

(1) Cayet, *Chronol. noven.*, liv. 3; - Davila, t. II, p. 881; - le P. Daniel, t. II, p. 662.

(2) Cayet, *id.*; - Davila, *id.*, p. 882; - Mezeral, *id.*, p. 971; - De Thou, *id.*, p. 377.

que les troupes de la Ligue étant dans les villes voisines, il n'y avait point d'apparence que le roi viendrait l'assiéger. Aussi les habitants et le sieur Roguet de Ville, leur gouverneur, furent tellement étonnés de se voir investis, dit Mezerai, que dès le lendemain ils eussent probablement capitulé, si le capitaine de Rieux, commandant de Pierre-Fonds, ne se fut jeté le même jour avec un secours dans la ville (1). Comme il connaissait parfaitement le pays, il s'était introduit pendant la nuit au travers des bois d'alentour avec un détachement de cavalerie de cinquante ou soixante hommes, portant chacun une petite valise pleine de poudre à l'arçon de la selle, et un arquebusier en croupe, et ils étaient parvenus ensuite à se glisser dans la place avant que toutes les troupes du roi fussent arrivées (2).

Les assiégés, encouragés par ce renfort, reprirent bientôt assurance, et comme le duc de Mayenne avait envoyé en avant le vicomte de Tavannes avec cinq cents chevaux et quatre régiments d'infanterie pour en mettre dans les villes qui en auraient besoin, et que celui-ci

(1) Mezerai, *Hist. de Fr.*, t. 3, p. 971; - Davila, *Hist. des guer. civ. de Fr.*, t. 2, p. 881 et 882.

(2) Cayet, *Chronol. noven.*, liv. 3; - Davila, *loc. cit.*; - De Thou, *Hist. Univ.*, liv. 101, t. 11, p. 377.

promettait du secours au gouverneur, ils se préparèrent à se bien défendre (1).

VI.

LE MARÉCHAL DE BIRON CAMPE PRÈS DE LA RIVIÈRE D'OISE DANS L'INTENTION DE COMMENCER L'ATTAQUE PAR L'ABBAYE DE SAINT-ÉLOI. - SOINS DU GOUVERNEUR. - LA VILLE REÇOIT A GRAND'PEINE UN FAIBLE SECOURS. - DÉFAITE D'UN AUTRE. - TENTATIVE DU VICOMTE DE TAVANNES POUR Y JETER DU MONDE. - IL EST BATTU ET FAIT PRISONNIER. - LE DUC D'AUMALE ESSAIE UNE NOUVELLE TENTATIVE. - IL EST MIS EN DÉROUTE.

Cependant le maréchal de Biron avait reconnu la place et s'était campé devant assez près de la rivière, dans le dessein d'assaillir le faubourg et l'abbaye, situés dans la plaine, hors du marécage, et de s'ouvrir par là un chemin à un large fossé qui, de ce même côté, servait de clôture à la ville (2).

Le gouverneur, ne sachant que trop bien que la place manquait des choses nécessaires et de garnison, n'avait cessé, avant qu'on y mit le siége, et ne cessait encore depuis de solliciter les chefs de son parti de le secourir promptement; pressant de jour en jour, par lettres réitérées et par courriers exprès, le vi-

(1) Cayet, *loc. cit.*; - Mezeral, *loc. cit.*; - le P. Daniel, *Hist. de Fr.*, t. II, p. 652.
(2) Davila, t. 2, p. 882.

comte de Saulx de Tavannes et le duc d'Aumale, gouverneur de la province, pour la Ligue. Mais il ne fut pas aussi aisé à l'un et à l'autre qu'ils l'avaient cru de tenir leur parole; « car, quoique cette ville, à cause de plusieurs petites rivières, fut difficile à investir entièrement par une aussi petite armée que celle du roi, qui ne passait pas huit mille hommes, dit le P. Daniel, le maréchal de Biron faisait faire une garde si exacte dans tous les quartiers et dans les places des environs, qu'il n'entra que très-peu de secours dans Noyon durant le siége (1). »

Le mestre de camp de la Chanterie fut le premier qui entreprit de s'y jeter avec son régiment; mais la garnison de Chauny étant tombée sur lui, il fut taillé en pièces, et il n'y eut que lui, avec vingt-cinq des siens seulement, y compris le capitaine Brouilly, qui arrivèrent dans la place. Beauvais de Tremblecourt fut moins heureux encore; car s'étant trop engagé avec son régiment, les garnisons du Câtelet et de Corbie le défirent tellement, qu'il n'y put faire entrer un seul homme (2).

Après le mauvais succès de ces deux entre-

(1) *Hist. de Fr.*, t. II, p. 653.

(2) *Mém.* de Sully, t. I, p. 81; - le P. Daniel, *Hist. de Fr.*, t. II, p. 653; - Cayet, *Chronol. noven.*, liv. 3; - Davila, t. 2, p. 862.

prises, le vicomte de Tavannes, qui était maréchal de camp des troupes que le duc de Mayenne avait laissées en ces quartiers sous le commandement de M. d'Aumale, et qui croyait qu'il y allait de son honneur de sauver la place, résolut, à quelque prix que ce fut, de lui donner du secours. En conséquence, étant parti de Roye le soir du 1er août, il entreprit d'y conduire lui-même cinq cents arquebusiers, et se mit à la tête de trois cents cuirassiers pour leur servir d'escorte.

Il avait si bien couvert sa marche à travers la forêt de Bouvresse, qu'il était arrivé, une heure avant le jour, à deux ou trois portées de mousquet de l'armée, sans avoir donné aucune alarme; mais au premier *qui vive?* de cinquante ou soixante chevau-légers du roi, commandés par le sieur d'Argis, qui, par l'ordre de Biron, avait cette même nuit battu le pays, ses troupes avaient pris l'épouvante, et malgré ses exhortations, entendant de tous côtés sonner à cheval, elles s'étaient débandées à la première décharge pour se sauver dans les blés. Le vicomte s'étant mis en défense avec le peu de soldats qui lui étaient restés, fut blessé à la cuisse et au bras, et fait prisonnier avec plusieurs officiers par le sieur d'Argis. Tel fut le résultat de cette affaire, à

la suite de laquelle les soldats ligueurs qui avaient échappé à la défaite furent assommés dans la campagne par les paysans (1).

Charles de Lorraine, duc d'Aumale, connétable des Ligueurs, faisait alors sa résidence à Amiens, siége de son gouvernement. Déjà contrarié des échecs successifs qu'éprouvait la Ligue, qui était l'ouvrage de sa maison, il fut fort affligé de ce dernier revers, et résolut de travailler lui-même à secourir la place, bien assuré qu'elle serait réduite à se rendre dans peu de jours, si on ne trouvait moyen d'y faire entrer des munitions et des troupes pour la défendre. S'étant donc rendu à Ham, il en partit le soir du 7 août avec six cents chevaux et neuf cents hommes, tant fantassins qu'arquebusiers, accompagné des sieurs du Hamel de Belléglise, maréchal-de-camp, de Longchamp et Robert de Grouches de Griboval, dans l'intention d'attaquer un des quartiers du roi, pour faciliter à ses gens de secours le moyen de pénétrer dans la ville. Toutefois, pour empêcher ses troupes de perdre courage dans l'obscurité comme avaient fait les autres, après avoir fait reconnaître le quartier des che-

(1) *Mém.* de Sully, t. I, p. 81; - Cayet, *loc. cit.*; - Davila, t. 2, p. 882; - De Thou, t. 11, p. 377, et le P. Daniel, p. 653.

vau-légers par Belléglise, il prit la résolution de les attaquer vers le point du jour, afin que, durant l'alarme et le combat qui s'ensuivrait, les arquebusiers pussent entrer en plein jour dans la place.

Dans ce dessein, s'étant approché du côté de la plaine, vers le grand chemin qui mène droit à la porte, il assaillit tout-à-coup les chevau-légers du roi, qu'il trouva logés hors des tranchées et à couvert de quelques maisons éparses sur le même chemin.

Comme il arriva dans le temps que l'on changeait les gardes, et que la plupart des chevau-légers étaient désarmés et à pied, il en tua d'abord une quinzaine, et entre autres le maréchal-des-logis; mais les autres tinrent ferme et furent vaillamment soutenus par le sieur d'Argis, jeune gentilhomme de grand courage, et par tous ceux qui l'accompagnaient. Cependant Belléglise étant survenu en même temps avec l'infanterie, les chevau-légers, bien que très-vaillants et opiniâtres à la défense, eussent été enfin contraints de laisser le chemin ouvert au secours, si Louis d'Ognies de la Largerie, fils du comte de Chaulnes, Christophe de Launay, son frère utérin, et de la Boissière, ne fussent arrivés à leur aide à la tête de leurs compagnies de cavalerie.

Il y eut alors un violent combat, et il s'y fit jusqu'à douze charges. Enfin, les ennemis dont le nombre supérieur les accablait, commençant à reprendre un peu haleine, ils cessèrent aussi de combattre; mais ayant entendu retentir le nom de Charles de Biron, qui arrivait à la tête de trois cents cuirassiers et de deux cents reîtres, leur ardeur se réveilla et ils retournèrent au combat avec plus de furie qu'auparavant. L'ennemi ne put soutenir ce dernier effort, et dans la pensée que c'était le roi lui-même, en entendant les chevau-légers s'écrier : « *Voici le roi, voici le roi* », il lâcha le pied, et fut poursuivi vivement par les vainqueurs jusque sous les murs de Ham. « La déroute fut telle, dit Sully, qu'il en arriva bien peu à Ham qui ne fussent charpentés de coups d'épée ou de pistolet, et quasi tout en sang. » Le duc d'Aumale perdit dans cette rencontre Don Francisco Guevara, capitaine de chevau-légers, et soixante hommes tant soldats qu'officiers. Longchamp, ainsi que quatre-vingts des siens, parmi lesquels se trouvaient plusieurs gentilshommes, y demeurèrent prisonniers du roi, et la ville ne put recevoir aucun secours (1).

(1) *Mém. de Sully*, t. I, p. 81; - Cayet, *Chronol. noven.*, liv. 3; - Davila, t. 2, p. 883; - Mezeral, t. 3, p. 972; - De Thou, t. 11, p. 377, 378; - le P. Daniel, t. 11, p. 653, 654.

Le vicomte de Tavannes, à qui l'on avait demandé pourquoi ses soldats avaient pris la fuite sans presque se défendre, en avait rejeté la faute sur ce même Longchamp, disant que c'étaient les soldats de cet officier qui les premiers avaient commencé la déroute. De sorte que Longchamp apprenant ce discours du vicomte, lui en fit des reproches : ils se dirent l'un et l'autre des paroles piquantes et furent sur le point d'en venir à un combat singulier. Mais, comme ils étaient prisonniers de guerre, et qu'ils ne pouvaient se battre sans la permission du roi, ce prince ne jugea pas convenable de les laisser s'égorger tant qu'ils seraient en son pouvoir. Ils remirent à se faire raison dans un autre temps; mais l'affaire fut depuis accommodée par leurs amis communs (1).

VII.

LE ROI FAIT ATTAQUER D'ABORD L'ABBAYE DE SAINT-ÉLOI ET LA CANONNE PENDANT PLUSIEURS JOURS. - ELLE EST PRISE D'ASSAUT. - SUSPENSION DU SIÉGE DE NOYON CAUSÉE PAR L'ARRIVÉE DU DUC DE MAYENNE. - LE ROI LUI OFFRE LA BATAILLE ; MAIS LE DUC ET SES ALLIÉS LA REFUSENT.

Cependant le roi, après avoir établi ses quartiers dans les lieux qui lui semblaient les plus

(1) De Thou, *Hist. Univ.*, t. 11, p. 378.

avantageux, s'était déjà bien avancé au moyen des tranchées et serrait la ville de près. Ayant donc fait attaquer d'abord l'abbaye de Saint-Eloi, que les assiégés avaient fait fortifier, dans le faubourg, et qu'ils s'opiniâtraient à défendre pour empêcher le plus qu'ils pourraient les assiégeants d'approcher de leurs murailles, il dirigea contre elle six pièces de canon qui la battirent sans relâche dès le 13 du même mois (1). Trois pièces furent tirées en batterie, et les autres aux défenses de l'église. Enfin, percée de toutes parts, et pleine de brèches, l'infanterie y donna si vigoureusement l'assaut, qu'elle l'emporta tout d'abord, y mit à mort trente des ennemis, et en fit prisonniers plus de cinquante autres qui s'étaient réfugiés sur la voûte de l'église, et qui se rendirent à discrétion. Les Anglais en pénétrant aussitôt dans l'église en avaient débusqué les assiégés qui voulaient s'y maintenir, et ceux-ci, en se retirant, avaient mis le feu aux bâtiments de l'abbaye, puis s'étaient glissés dans le fossé et de là dans la ville. Toutefois, la perte de leurs compagnons et la prise de ce couvent jetèrent une terreur extrême dans la ville, car après des efforts

(1) Serille, par une erreur inimaginable, dit, dans sa brochure (p. 22), que cette abbaye était celle de Saint-Barthélemi. Nous aurons occasion plus loin de relever cette étrange méprise.

aussi considérables, les habitants voyaient s'affaiblir singulièrement la garnison déjà trop faible pour pouvoir défendre l'enceinte et et les dehors de la place, et ils commençaient à craindre de n'être pas soutenus par les forces de la Ligue.

Comme cette abbaye était une espèce de fort qui couvrait la ville de ce côté, et faisait sa principale fortification, dit le P. Daniel, le roi qui avait jusque-là beaucoup douté du succès de ce siége, commença d'en bien espérer; mais il apprit en même temps que le duc de Mayenne approchait enfin avec une armée, et il fut contraint de discontinuer le siége par cette soudaine arrivée (1).

Le duc était parti de Rouen, où il était allé pour apaiser une sédition, et avait marché vers Mantes, à dessein de surprendre cette ville par une intelligence que d'Alincourt, gouverneur de Pontoise, y avait ménagée. Ayant manqué son coup et voulant revenir à la charge, Sully, cette fois, alors baron de Rosni, lui avait tendu un piége, et si Mayenne eût tenté l'attaque, il ne s'en fût pas retiré sans une perte considérable; mais le roi, par une grande faute, rendit inutiles les préparatifs qu'on avait faits. Il

(1) Cayet, *Chronol. noven.*, l. 3; - Davila, t. 2, p. 884; - Mezerai, t. 3, p. 972; - De Thou, t. 11, p. 379; - Le P. Daniel, t. 11, p. 654.

trouva la chose si bien concertée qu'il voulut y être présent, et se rendit de Compiègne à Mantes avec une cinquantaine d'hommes choisis, pour exécuter lui-même la charge projetée lorsque l'explosion de la mine aurait répandu l'épouvante parmi les troupes du duc.

Rosni, tout surpris et mécontent de la soudaine arrivée du roi, accourut pour le saluer, mais il ne put s'empêcher de lui dire : *Pardieu, sire, n'avez-vous pas acquis assez de gloire en tant de combats et de batailles où vous vous êtes trouvé plus que nul autre, et vous verra-t-on toujours faire le chevau-léger? Vous gâtez tout, car il est impossible que vous ayez caché votre marche.* Le roi, qui vit bien qu'il avait tort, rit de la brusquerie du baron, et l'assura que personne ne savait rien de son voyage. Mais quelques paysans qui l'avaient reconnu en avertirent le duc de Mayenne qui était venu jusqu'à Bourgenville, et ce duc jugeant bien qu'il était découvert, rebroussa chemin et ne se présenta point devant Mantes. Il continua sa route vers la Picardie, reprit Conflans-sur-Oise, ruina la petite ville de l'Isle-Adam, fut repoussé à Houdan par huit cents Suisses qu'il avait espéré enlever; et comme chemin faisant, il avait appris la défaite du vicomte de Tavannes et

des secours qui n'avaient pu entrer dans Noyon, il se dirigea en diligence sur La Fère (1).

En effet, voulant à toute fin sauver la place assiégée, il avait écrit au sieur de Rosne, qui commandait un corps d'armée en Champagne, de le venir trouver pour faire lever le siége de Noyon. Celui-ci avait été rejoint par huit cents chevaux et trois mille hommes d'infanterie envoyés par le duc de Parme, sous la conduite de Charles de Leyva, prince d'Ascoli. Tous deux avaient fait leur jonction avec le duc à La Fère, au moment où le roi avait pensé prendre cette ville par surprise; et ils étaient arrivés ensemble le 10 août à Ham, où ils trouvèrent les restes des trois défaites dont nous avons parlé, et parmi eux quantité d'officiers et de soldats blessés (2).

Mayenne, en venant de La Fère, aurait dû naturellement faire camper son armée sur le chemin de Noyon, en-deçà de Ham. Mais quoique cette armée fut supérieure d'un quart à celle du roi, il lui fit passer la Somme et l'établit sur l'autre bord, mettant la rivière entre les deux armées : il s'imaginait sans doute que

(1) *Mém. de Sully*, t. 1, p. 82, 83; - Cayet, *Chronol. noven.*, l. 3; - le P. Daniel, *Hist. de Fr.*, t. 11, p. 654.

(2) *Mém. de Sully*, id., p. 81; - Davila, t. 2, p. 883, 884: - Mezerai, t. 3, p. 972; - De Thou, t. 11, p. 378, 379; - le P. Daniel, t. 11, p. 655.

sa présence seule suffirait pour donner de l'ardeur aux assiégés et les encouragerait à la résistance. Cependant l'armée royale, aussi bien que les habitants, crurent généralement qu'il venait dégager la ville en livrant bataille, et toutes les villes de Picardie avaient les yeux tendus sur l'issue de ce siége, en voyant les deux armées si proches l'une de l'autre.

Celle du duc était composée de dix mille hommes d'infanterie et de deux mille cinq cents chevaux. Le roi n'avait que treize cents hommes de cavalerie française, quatre cents chevaux allemands et six à sept mille hommes de pied. Néanmoins, malgré cette inégalité, les principaux chefs de l'armée de Mayenne ne jugèrent point à propos d'attaquer l'armée royale.

Le prince d'Ascoli, envoyé de Flandre par le duc de Parme avec le secours dont il a été parlé, faisait entendre que la place n'était pas d'assez grande conséquence pour qu'il fût nécessaire de faire diversion en engageant un combat général, et de hasarder des forces qui n'étaient sur pied qu'afin de résister aux ennemis. Il observait que puisqu'on attendait un renfort de troupes envoyé par le pape et le roi catholique, renfort qui avait déjà passé les monts, il y aurait de la témérité de rendre

douteux un succès qui dans peu de jours serait plus certain.

Le duc d'Aumale, au contraire, affligé de ses disgrâces passées et désirant d'en réparer les dommages, s'obstinait à soutenir que la perte de cette place serait d'une grande conséquence pour la province, attendu que ceux de leur parti n'avaient dans le pays que cette seule ville que l'on pût dire considérable; et que d'ailleurs il était de leur honneur de ne pas souffrir qu'une place si importante leur fût enlevée sans coup-férir, et sous leurs yeux, par des ennemis auxquels ils ne cédaient ni en valeur ni en nombre.

Le duc de Mayenne prit le parti le plus sûr, qui était de ne courir aucun risque, soit que de son naturel il fut peu enclin aux entreprises dangereuses, soit parce que de la façon dont il vivait avec les Espagnols et avec le prince d'Ascoli, il fut obligé d'user plutôt de prière envers eux que de commandement; car il voyait très-bien qu'ils ne consentiraient jamais à s'exposer au hasard d'une bataille (1).

Cependant, malgré l'inégalité de leurs forces, que Mayenne avait eu soin de publier chemin faisant, le roi, désirant pénétrer le dessein

(1) Cayet, *Chronol. noven.*, liv. 3; - Davila, t. II, p. 884; - Mezeral, t. 3, p. 972; - le P. Daniel, t. II, p. 655.

des Ligueurs, ordonna au maréchal de Biron, général aussi distingué par son habileté consommée que par le bonheur de ses entreprises, de passer la rivière et d'aller à la tête de cinq cents chevaux reconnaître l'ennemi, et de choisir un champ de bataille. L'intention du roi était, si Mayenne s'ébranlait, d'aller au-devant de lui avec toute son armée, à la réserve de deux mille hommes qu'il eût laissés au siége, et de le combattre.

Ce prince avait résolu de faire battre la muraille ce jour-là même; mais faisant paraître plus d'ardeur pour livrer le combat que pour prendre Noyon, il remit au surlendemain à entamer la brèche.

Le maréchal s'étant avancé à la vue de Ham et près du camp de la Ligue, qui s'étendait jusqu'au milieu du grand chemin, trouva le pays abandonné, sans logements ni aucune apparence qu'on eût envie d'escarmoucher à la campagne. Etant donc revenu au camp et ayant rapporté au roi qu'il n'avait rencontré l'ennemi en aucun endroit, et cette démarche ayant eu lieu trois jours de suite, Henri IV comprit que Mayenne n'avait dessein de défendre Noyon que par le bruit qu'il en était proche. C'est pourquoi, ne craignant plus d'être inquiété durant le siége de cette ville,

il prit la résolution de recommencer à faire battre la place aussitôt (1).

VIII.

REPRISE DU SIÉGE. - LE ROI FAIT DE NOUVEAU CANONNER LA PLACE. - UNE BRÈCHE EST PRATIQUÉE PRÈS DE LA PORTE SAINT-ÉLOI; MAIS AU MOMENT OU LA VILLE VA ÊTRE PRISE D'ASSAUT, LE GOUVERNEUR DEMANDE A CAPITULER ET SE REND. - CONTRIBUTION DE GUERRE IMPOSÉE AUX HABITANTS. - ENTRÉE DU ROI DANS LA VILLE.

En conséquence, le 15 du même mois, ce prince ayant établi huit pièces de canon sur la contrescarpe du fossé pour tirer en batterie entre les faubourgs Dame-journe et de Roye, quatre autres près de l'abbaye de Saint-Eloi, dirigées contre la courtine du même nom, et logé quelques petites pièces sur le portail de l'abbaye pour favoriser les assaillants qui iraient à la brèche, il fit foudroyer les murailles.

Le matin du dix-septième jour, les défenses étant abattues de chaque côté et la brèche étant ouverte, il prit la résolution d'en finir. Mais avant tout, et comme il l'avait fait les jours précédents, il fit passer l'eau à sa cavalerie, afin qu'elle se trouvât prête dans le cas

(1) *Mém. de Sully*, t. 1, p. 81; - Davila, t. 2, p. 865; - Mezerai, t. 3, p. 972; - De Thou, t. 11, p. 379.

où les ennemis se montreraient (1). Dans cette extrémité, la ville étant sur le point d'être prise d'assaut, et personne ne venant à son secours, le chapitre fit représenter aux maire et échevins qu'il était plus à propos de se rendre que de se voir forcés, et d'exposer la ville au pillage (2).

En effet, le même jour, les troupes furent commandées pour l'assaut, et déjà Charles de Biron les encourageait de la voix et du geste à bien faire, lorsque De Ville, gouverneur de la place, désespéré d'attendre vainement du secours, et voyant qu'il ne pourrait résister à cette attaque, qui paraissait devoir être extrêmement furieuse, fit battre la chamade.

Après avoir parlementé pendant plusieurs heures, il convint que si le duc de Mayenne ne combattait le lendemain dimanche, 18 dudit mois, ou s'il ne faisait entrer pour le moins mille hommes dans la ville pour la secourir,

(1) Cayet, *Chronol. noven.*, liv. 3; - Davila, t. 2, p. 886; - Mezerai, t. 3; p. 972; - De Thou, t. 11, p. 379.

(2) Sezille, *Hist. des siéges, etc.*, p. 25. - Une délibération du 23 janvier 1413 nous apprend que des quatre portes de la ville, deux d'entre elles, celles du Wez et de Saint-Eloi, restaient fermées en temps de guerre et étaient interdites à la circulation (voy. *Regist. des délibér. du conseil*, de 1388 à 1415). Henri IV, après avoir abattu les défenses de la porte Saint-Eloi et pratiqué une brèche à côté, semblait donc avoir surmonté une double difficulté, en forçant les murailles de la ville d'abord, et prêt à entrer dans la place par une des portes dont l'ouverture était refusée à tout le monde.

il la remettrait entre les mains du roi le lundi suivant, à midi, aux conditions suivantes : qu'il abandonnerait l'artillerie, les vivres et toutes les munitions de guerre; que lui et la noblesse pourraient sortir en armes, emmener leurs chevaux et leurs bagages, et la garnison ses armes et ses chevaux seulement; que le roi leur pardonnerait dès qu'ils auraient satisfait à leur devoir, et que la mère du gouverneur aurait la liberté de rester dans la ville.

Les articles de la capitulation ainsi arrêtés, De Rieux et quatre autres ôtages, y compris le doyen et le trésorier de la cathédrale, furent livrés à la discrétion du roi, et deux capitaines entrèrent par son ordre dans la ville, afin d'empêcher qu'on n'y fit rien contre le traité, qui fut signé de part et d'autre. Cependant il fut permis au gouverneur d'envoyer Brouilly de Mevilliers au duc de Mayenne, pour lui faire connaître le traité de capitulation.

Le maréchal de Biron, qui avait été chargé d'aller voir si l'ennemi se préparait au combat, revint au camp. Il rapporta qu'il n'avait découvert aucun préparatif; qu'il avait seulement rencontré un gros de cavalerie italienne qu'il avait taillé en pièces, et dont il avait fait prisonniers environ vingt hommes.

Cependant Brouilly, arrivé dans le camp du

duc de Mayenne, y trouva tout en mouvement, comme s'il eût dû combattre. Les officiers-généraux n'étaient pas plus d'accord que par le passé. Les Espagnols craignaient le bonheur du roi et disaient toujours qu'il ne fallait pas commettre le sort des affaires au hasard d'une bataille (1).

« En attendant le retour de l'envoyé au camp des Ligueurs, dit Sezille, les esprits étaient fort inquiets dans la ville. L'archidiacre Randoul était d'avis, dans l'incertitude des événements, soit que la place fût secourue ou ne le fût pas, d'avoir recours aux prières et aux humbles supplications envers le roi, afin que la ville ne fût pas maltraitée. Ne voyant aucune apparence de secours, il proposa de se disposer à recevoir le roi honorablement. Sa proposition fut agréée. Nicolas Jacquart, maître de fabrique, fut chargé de faire préparer des couronnes de fleurs et de lierre, des trophées et des armoiries royales. On devait aller au-devant du roi avec les plus beaux ornements, et marcher en bon ordre. L'archidiacre devait porter la parole et lui faire un compliment, si le doyen, qui était en ôtage dans le camp, ne pouvait

(1) *Mém. de Sully*, t. 1, p. 81; - Cayet, *Chronol. noven.*, liv. 3: - Davila, t. 2, p. 886; - Mezeral, t. 3, p. 972; - De Thou, t. 11, p. 380.

pas le faire. Le *Te Deum* devait être chanté en musique en présence du monarque. On se reprochait de n'avoir pas encore fait aucun service pour le repos de l'âme de Henri III, et on prit la résolution d'en faire un avant que le roi entrât dans la ville; mais il ne fut pas sensible à ces préparatifs (1). »

Brouilly ayant fait connaître à son retour qu'il n'y avait rien à attendre de Mayenne, et le délai étant expiré en effet le 19 août à midi, sans que le duc se fut mis en devoir de dégager la parole donnée, le gouverneur, Roguet de Ville, satisfaisant ponctuellement aux articles du traité, remit la place entre les mains du nouveau gouverneur, et sortit de la ville avec la garnison, au moment où les troupes royales y entraient.

Alors il arriva un événement déplorable. Comme la presse était fort grande parmi ces troupes en passant sur le pont de la porte *Dame-journe*, qui est celle par où l'on va à Ham, les deux garde-fous, formés de grosses pierres de taille, tombèrent en entraînant dans leur chute ceux qui étaient appuyés contre. Ce moment fut terrible; car ces malheureux cherchant à se retenir à leurs voisins, ces der-

(1) Sezille, *Hist. des sièges, etc.*, p. 27 et 28.

niers se raccrochèrent à d'autres, de manière que tous ceux qui étaient sur le pont tombèrent pêle-mêle avec les pierres dans le fossé. Neuf d'entre eux en furent retirés sans vie. Plusieurs eurent les bras ou les jambes rompus, et bien peu en sortirent sains et saufs (1).

Le roi n'entra que le lendemain mardi, 20 août, dans Noyon. Les habitants furent imposés à trente mille écus d'or au soleil, et Antoine d'Estrées fut nommé gouverneur de la place, au lieu du sieur de Rumesnil, auquel plusieurs avaient pensé. Henri ne perdit de personnes considérables à ce siége que le sieur du Fourny, mestre de camp, qui fut tué le jour que la place fut investie; mais du côté des Li-

(1) Les fossés de la ville avaient été creusés de manière qu'à l'aide de bâtardeaux pratiqués de distance en distance, les eaux de la Verse et de la Goille entouraient constamment les murailles. Aussi étaient-ils empoissonnés, et si profonds à la porte *Dame-journe*, point culminant de la ville, pour ainsi dire, qu'il y avait un abreuvoir. Ces deux faits curieux se tirent du *Registre des délibérations du conseil*, de l'an 1480 à 1488, où l'on voit à la date du 6 mars 1485 (*fol.* 277, *verso*) un ordre au maître des œuvres, c'est-à-dire à l'architecte de la ville, de faire nettoyer *le wez* (le gué) *de la porte Dame-journe pour abreuver les chevaux*; et que le même jour (*fol.* 278, *recto*) eut lieu *la vente du poisson depuis ladite porte Dame-journe, jusques et y compris la nouvelle enclôture de l'abbaye de Saint-Eloi*. — Déjà un an auparavant, selon le même registre (*fol.* 236, *recto*), le 19 mars 1484, un ordre de jeter le filet depuis *la tour carrée* jusqu'à *la Poterne* pour avoir le poisson avait été rendu; et six mois encore auparavant, le fossé de la porte *Saint-Jacques* (la porte Paris), depuis *la Grande-Arche* (l'arche du rempart au-dessus de la Verse, derrière l'hôpital) jusqu'à cette *tour carrée* qui se trouvait à l'extrémité de la rue de la Boissière, avait été loué à condition que le preneur s'obligerait d'aviver le fossé et d'en arracher les herbes ainsi que les roseaux (*Ibid.*, fol. 209, *recto* et *verso*).

gueurs; la perte fut plus sensible en personnes de qualité. D'Aubigné fait mention de près de cinquante gentilshommes mis hors de combat(1).

IX.

LE ROI AYANT MIS LA MOITIÉ DE LA CONTRIBUTION DE GUERRE A LA CHARGE DU CLERGÉ, FAIT ARRÊTER PLUSIEURS CHANOINES POUR ACTIVER LE PAIEMENT. - LES BOMBARDIERS VEULENT S'EMPARER DES CLOCHES. - LES HABITANTS CONSTERNÉS CONSENTENT ENFIN A LES RACHETER.

Nous avons terminé la relation du siége de Noyon par Henri IV, et sans doute le lecteur aura pensé avec Sully que ce siége, fait en présence de l'armée des Ligueurs, fut un des plus mémorables de ces temps de guerre civile. Il convient maintenant de raconter quelles en furent les suites.

A la vérité, la plupart des historiens précités se taisent sur les faits qui s'écoulèrent jusqu'au départ de l'armée royale; mais Cayet, où tous ces auteurs ont puisé, et un écrivain que nous avons eu occasion de citer plusieurs fois malgré ses écarts, pourront nous fournir tous deux de curieux renseignements. Le dernier dont nous voulons parler est l'abbé Sezille. En un mot, quoique par une erreur incroyable il ait

(1) Cayet, *Chronol. noven.*, liv. 3; - *Mém. de Cheverny*, ann. 1591; - Davila, t. 2, p. 885; - Mezerai, t. 3, p. 972; - De Thou, t. 11, p. 380; - D'Aubigné, *Hist. Univ.*, t. 3, col. 340; - le P. Daniel, t. 11, p. 655.

transporté toute l'action du siége de l'abbaye de Saint-Eloi sur çelle de Saint-Barthélemy qui n'existait même plus au temps de Henri IV, comme on le verra dans un autre chapitre; quoique plusieurs des faits rapportés par lui soient erronés ou incomplets, et qu'il n'ait eu aucune connaissance de la citadelle dont il va bientôt être parlé, il eut l'avantage de pouvoir compulser les registres du chapitre, et cette faveur nous est refusée. On sait que ces registres ont été ou perdus ou brûlés dans la tourmente de 93. Ecoutons-le donc parler.

« On ne voit pas, dit-il, que le roi soit entré dans Noyon (1); mais dès qu'il en fut le maître, il exigea des habitants une contribution de trente mille écus d'or au soleil, *dont la moitié devait être payée par le clergé de la ville, et sans déport par le chapitre, sauf son recours* (2). L'abbé de Saint-Barthélemy fut exempt de cette taxe par des raisons particulières. Cette demande ayant été apportée dans la ville par le doyen qui, étant en ôtage dans le camp,

(1) On a vu précisément le contraire tout-à-l'heure, et nous en reparlerons dans un instant.

(2) L'écu d'or au soleil étant alors à 23 karats, et pesant un demi-gros vingt-sept grains, il vaudrait actuellement, à raison de 98 fr. l'once, 10 fr. 72 c. Cette contribution représente donc la somme énorme de 321,600 fr. de notre monnaie. Or, cela seul fait voir à quel point Henri IV était irrité contre les Ligueurs noyonnais et surtout contre le clergé; aussi l'obligea-t-il à payer la moitié de cette contribution.

avait assisté aux assemblées tenues au sujet des habitants, fut pour eux un grand sujet de tristesse. La consternation fut si grande parmi les chanoines, qu'ils se reprochèrent les uns aux autres qu'ils étaient cause de leur malheur. Les gémissements cessés, ils députèrent vers le roi le doyen et l'archidiacre, avec quelques autres de leurs confrères, pour lui représenter la pauvreté, la misère et la désolation de leur église, et l'impossibilité où était le chapitre de satisfaire au paiement d'une somme si exorbitante, quand même tous les biens du chapitre et de ses membres seraient vendus.

» Les députés eurent audience, mais elle ne fut pas favorable. Le doyen fit rapport que le roi avait gratifié quelques gentilshommes de sa suite des trente mille écus qu'il exigeait de la ville; qu'il n'en voulait accorder aucune diminution, et qu'il ne décamperait pas que la somme ne fût entièrement payée. Cette réponse renouvela la consternation, les gémissements, les larmes et les reproches.

» Pour surcroît d'affliction, les bombardiers du roi (canonniers, artilleurs, etc.) prétendirent que les cloches de l'église leur appartenaient, et ils dirent hautement que si on ne leur donnait mille écus d'or pour les racheter, ils allaient les briser et les vendre à des mar-

chands bourguignons ou flamands qui étaient à l'armée. Les pleurs et les lamentations étant inutiles, il fallut passer une procuration par devant notaires pour vendre les biens de l'église. Pendant qu'on en faisait la lecture, des gendarmes arrivèrent avec des marchands pour dépendre les cloches et les emporter. Les chanoines les prièrent de n'en rien faire, les assurant qu'ils les racheteraient incessamment avec l'argent qu'ils emprunteraient de côté et d'autre. Muni de la procuration du chapitre, le chanoine Nicolas Jacquart parcourut les villes et la campagne pour avoir de l'argent, mais ses démarches furent inutiles. On ne voulait point acheter de biens en fonds sans les connaître. On offrait les domaines de Thiécourt, d'Evricourt et de Cannectancourt. On promettait au sieur Charmolue, receveur de la ville de Compiègne, toutes les sûretés possibles, l'argent ne venait pas. Sur le bruit qui se répandit que les bombardiers montaient aux clochers pour briser les cloches, Charles Martine, l'un des élus de la ville, employa toute son éloquence pour les en détourner. Il s'engagea de les faire payer incessamment. Le chapitre leur donna sur-le-champ cent écus d'or, et il promit de payer le surplus dans la huitaine (1). »

(1) Sezille, *Hist. des siéges, etc.*, p. 29 et suiv.

Cette menace des artilleurs de s'emparer des cloches de la ville, cette lutte étrange pour les empêcher de monter aux clochers, explique pourquoi les escaliers de la cathédrale de Noyon portent encore les traces de barricades faites à la hâte pour résister aux efforts de ceux qui voulaient y monter dans une intention hostile. Et cependant, la prétention des bombardiers, toute bizarre, toute singulière qu'elle paraisse actuellement, n'en était pas moins fondée sur les droits de la guerre. Ainsi, lorsqu'on prenait une ville sur laquelle on avait tiré le canon, les cloches des églises et tout le métal de la place appartenaient au grand maître de l'artillerie, et devaient être rachetés par les habitants, à moins d'une convention contraire dans la capitulation. Le grand-maître ne gardait ordinairement pour lui qu'une partie du rachat, et distribuait le reste aux officiers d'artillerie qui étaient sous ses ordres. Ce qu'il y a de plus extraordinaire aujourd'hui, c'est que cet usage qui était naturellement tombé en désuétude depuis la suppression de la charge de grand-maître de l'artillerie, fut rétabli par Napoléon en 1807, à l'occasion de la prise de Dantzick, en Prusse. Cette ville racheta ses cloches, et le prix en fut distribué dans les proportions suivantes :

Général de brigade. . .	4000 fr.
Colonel.	2000
Chef de bataillon. . . .	1200
Capitaine.	600
Lieutenant.	300
Sergent-Major.	100
Sergent.	25
Caporal.	18
Canonnier.	12

Les sapeurs et les mineurs furent compris dans la répartition ; et la moitié des sommes ci-dessus fut donnée aux grades correspondants dans les troupes auxiliaires de l'artillerie et du train.

Plus récemment encore, un décret du 22 septembre 1810 a été rendu pour déterminer la part que chaque grade doit avoir dans le rachat des cloches par les villes prises après un siége, et ce décret, qui choque si singulièrement nos mœurs, n'a pas été rapporté, que nous sachions.

Quoiqu'il en soit, les mille écus d'or imposés pour le rachat des cloches, équivalant à la somme de 32,160 fr. de notre monnaie, il faut croire que celles des huit paroisses de la ville et de toutes les maisons religieuses *intra muros* furent comprises dans ce rachat.

« Mais, continue Sezille, comme il n'avait

encore été fait aucun paiement pour la taxe imposée sur le clergé, le marechal-général de la cour vint de la part du roi s'en plaindre au chapitre. On eut beau alléguer que la somme qu'il exigeait était excessive, douze chanoines furent arrêtés et conduits au camp. Le lendemain cet officier vint encore au chapitre accompagné de Nicolas Jacquart, avec la liste des douze chanoines arrêtés ; et il assura la compagnie que l'armée ne quitterait pas le pays, que le paiement de la somme exigée ne fut fait et parfait, ou qu'elle allait tout ravager. Et pour donner plus de poids à ses paroles, il fit encore arrêter six chanoines. Mais comme ces emprisonnements ne terminaient rien, le doyen, en donnant caution, fut renvoyé avec deux autres chanoines pour travailler aux affaires. On fit les derniers efforts. On emprunta de tous côtés; les chanoines se cotisèrent pour achever le paiement des mille écus d'or pour le rachat des cloches. On les força d'en fournir encore quatre mille par forme d'emprunt. La communauté des chapelains en paya mille, celle des curés cinq cents, un receveur de l'hôpital Sainte-Marie en paya vingt, le surplus vint d'argent pris à rente.

» Enfin le 13 septembre 1591, le chapitre eut une quittance de finances de Baltazar

Gobelin, trésorier du roi, pour les quinze mille écus d'or payés par le clergé (1). »

X.

EXCURSION DU ROI A HAM. — SIÉGE DU CHATEAU DE PIERRE-FONDS. — LE ROI Y VA ET Y REÇOIT LE COMTE D'ESSEX QU'IL RAMÈNE AVEC LUI A NOYON. — ARRIVÉE DU DUC DE MONTPENSIER. — DÉPART DU ROI. — LEVÉE DU SIÉGE DE PIERRE-FONDS. — RETOUR DU ROI. — FIN TRAGIQUE DU CAPITAINE DE RIEUX.

Cependant le jour qui suivit son entrée dans Noyon, le roi voulant savoir quelle était la contenance de l'ennemi, prit avec lui la moitié de sa cavalerie, et, se dirigeant vers Ham, il dit à ses principaux officiers : « *En vérité, Messieurs, M. de Mayenne est si proche de nous, qu'il dirait que nous manquons de civilité si nous n'allions pas lui rendre visite pour savoir des nouvelles de sa santé.* » S'étant donc approché assez près de la ville, il y demeura deux heures entières à portée de canon ; mais le duc de Mayenne ne jugeant pas à propos d'en sortir, et s'étant contenté de faire tirer quelques volées qui ne blessèrent personne, le roi revint paisiblement avec ses troupes. Aussi ces dernières dirent-elles plaisamment depuis aux Li-

(1) Sezille, *Hist. des siéges, etc.*, p. 31 et suiv.

gueurs : « *Qu'il fallait convenir qu'ils n'étaient guère polis ; qu'ils avaient laissé retourner Sa Majesté à Noyon sans la reconduire, tandis qu'elle avait pris la peine de les venir voir eux et leur armée rangée en bataille.* »

Deux jours après la prise de cette ville, M. d'Humières, gouverneur de Compiègne, investit Pierre-Fonds, et le maréchal de Biron y alla ensuite avec l'armée. On avait entrepris ce dernier siége dans l'espoir que le capitaine de Rieux, fort mécontent du duc de Mayenne, se rendrait facilement, attendu qu'en sortant de Noyon, il avait dit assez hautement que puisque le duc n'était pas venu le secourir, il ne se souciait plus de lui obéir ; mais l'événement ne justifia pas ce propos. Le roi y alla aussi après avoir séjourné quelques jours dans Noyon, et y reçut le comte d'Essex, favori de la reine d'Angleterre, avec soixante gentilshommes anglais qui l'accompagnaient. Ce seigneur venait lui offrir quatre mille anglais et cinq cents chevaux que la reine, sa souveraine, envoyait à Sa Majesté pour son service.

Henri, averti de son arrivée, avait fait partir le comte de Chaulnes, le 29 août, pour Compiègne, afin de le recevoir, et le noble lord y avait fait son entrée précédé de trompettes, au milieu d'un pompeux équipage, et

revêtu d'un costume de velours orange chargé de pierreries si magnifiques, que son habit et la parure de son cheval valaient seuls plus de soixante mille écus d'or. De là il était allé trouver le roi, le dernier jour du mois d'août, au camp de Pierre-Fonds, et ils en partirent ensemble pour revenir à Noyon, où le prince le festoya pendant trois jours, ainsi que toute sa suite.

Ce monarque se préparait alors à recevoir l'armée que les princes protestants d'Allemagne lui envoyaient, et il comptait même aller au-devant d'elle avec la sienne, aussitôt que le siége de Pierre-Fonds serait terminé, lorsque M. de Montpensier arriva à Noyon, c'est-à-dire le 5 de septembre. Ce duc, après avoir pris Avranches, avait laissé son armée du côté de Caën pour y empêcher les entreprises des Ligueurs, et il était venu trouver le roi, seulement avec son train, sa compagnie d'hommes d'armes et ses gardes, afin de l'accompagner dans son voyage de Sédan.

Enfin le temps de partir étant arrivé, et le siége de Pierre-Fonds traînant en longueur, Henri fut obligé de laisser son armée au maréchal de Biron pour continuer ce siége; mais dans l'intention où il était d'aller bientôt assiéger Rouen, il lui recommanda de se diriger vers

la Normandie dès que le château serait en son pouvoir, afin de se réunir à lui, et il se rendit à Chauny.

Le même jour, 15 de septembre, il partit de cette dernière ville. Les compagnies qui étaient avec lui étaient sa cornette, ses chevau-légers, sous la conduite du sieur de Givry, les compagnies des sieurs de la Curée, de Praslin, de Malivaut et de Largerie, avec celle de M. de Montpensier. Tout cela pouvait faire huit cents bons chevaux et trois cents arquebusiers à cheval, tant des gardes du baron de Biron que des garnisons de Picardie et le régiment de Saint-Ravy, qui s'y joignirent. Il passa même si près de La Fère, par la faute du guide, que ceux du dedans tirèrent sur lui plus de soixante coups de canon, sans que nul des siens en fut atteint; puis laissant Laon à droite, il vint coucher à Crécy, d'où il arriva le 23 à Sédan.

Enfin le dimanche, 29, l'armée étrangère, forte de seize mille hommes, tant reîtres que lansquenets, sous la conduite du prince d'Anhalt, étant arrivée dans les plaines de Vandy, le roi, accompagné de sa noblesse, alla la recevoir. Le lendemain, après avoir été examiner la contenance des troupes des ducs de Lorraine, de Mayenne et de Montemarciano, qu'il

fit fuir jusque dans Verdun, il alla à Attigny le 2 octobre, et vint le 6 voir la batterie et l'assaut que M. de Nevers voulait faire donner au fort château de Hautmont, qu'il tenait assiégé depuis quelque temps.

Après que l'on eut tiré plusieurs coups devant lui, Henri voulut lui-même pointer une pièce, et visant droit au milieu du portail, son coup fut si heureux, que le capitaine, le lieutenant et l'enseigne en ayant été tués, les assiégés en eurent une telle frayeur, qu'ils hissèrent un chapeau sur la muraille pour indiquer qu'ils voulaient parlementer. La composition fut que ceux qui voudraient prendre le parti du roi auraient leurs armes, et les autres un bâton seulement. Enfin, s'étant acheminé avec ses troupes sur Vervins, qu'il prit le 29, et l'armée s'étant séparée en quatre, le dernier du même mois, après avoir repassé l'Oise à deux lieues près de sa source, le roi revint tout d'une traite à Noyon, pendant que le baron de Biron, conduisant le gros de l'armée, passait près de la ville de Saint-Quentin, au-delà de laquelle le prince le rejoignit et se dirigea avec lui vers Rouen.

Cependant, après le départ du roi, le siége de Pierre-Fonds n'avait fait aucun progrès. Déjà plus de trois semaines s'étaient écoulées

depuis que le maréchal de Biron était devant ce château; huit cents coups de canon avaient été tirés contre les murailles, et on n'y avait pu encore faire une seule brèche d'un pied d'étendue. En conséquence, le maréchal ayant levé le siége, il avait rejoint les Anglais qu'avait amenés le comte d'Essex, et il s'était rendu dans le voisinage de Rouen avec l'armée pour y exécuter les ordres de Henri IV.

Quant au capitaine de Rieux, gonflé d'orgueil pour avoir soutenu ce siége, il devint si insolent et se mit à exécuter de telles cruautés sur les royalistes, qu'étant pris quelque temps après par ceux de Compiègne, ils le pendirent comme un malfaiteur. Telle fut la fin de cet homme, dit Cayet, qui, n'étant d'abord qu'un petit commis aux vivres, était devenu capitaine de gens de cheval et redouté; et ne faut pas croire qu'il appartenait à la maison de Rieux, en Bretagne, ni qu'il fut parent de M. de Rieux, maréchal de l'armée royale (1).

(1) Cayet, *Chronol. noven.*, liv. 3; - De Bury, *Hist. de la vie de Henri IV*, t. I, p. 273.

XI.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DU COUVENT DE SAINT-FRANÇOIS. - PRISE DE LA VILLE PAR LES BOURGUIGNONS EN 1552, ET LES ESPAGNOLS EN 1557. - L'ABBAYE DE SAINT-ÉLOI EST BIEN CELLE QUI FUT ASSIÉGÉE ET DÉTRUITE PAR HENRI IV.

Au nord de la ville de Noyon, en dehors de ses murs, et sur une petite colline appelée anciennement le *Mont des Monuments*, mais plus récemment le Clos-Saint-Barthélemy, il y avait jadis une abbaye de chanoines réguliers qui tenait un certain rang après celle de Saint-Eloi. Cette abbaye devait son origine à un cimetière de pauvres et de pélerins, béni par Hugues, évêque de Noyon, et à une petite église bâtie par Garnier, son archidiacre, sous l'invocation de l'apôtre saint Barthélemy.

Baudouin I, successeur de Hugues, ayant orné et augmenté cette église, l'érigea en titre d'abbaye vers l'année 1064, et depuis le moment de sa fondation, ou pour mieux dire depuis l'introduction des chanoines réguliers en 1088, la prospérité de cette abbaye ne fit que s'accroître.

Elle était située dans le faubourg *Damejourne* (ainsi appelé de la porte du même

nom, c'est-à-dire du *Jour* ou du Levant) (1), en face du cimetière de l'Hôtel-Dieu acquis par les religieux dudit Hôtel ou hôpital Saint-Jean, en 1235 (2), et devenu finalement par suite de la révolution de 89, le seul cimetière de la ville (3). En un mot, son emplacement occupait l'enclos auquel elle a donné son nom, et même une partie de la route de Saint-Quentin qui sépare cet enclos dudit cimetière, car on découvrit les fondements de l'église en réparant la chaussée, sur la fin du règne de Louis XV.

Les personnes les plus distinguées s'étaient

(1) La porte *Dame-Journe* était en effet à l'orient autrefois, car elle était située au bout de la rue Saint-Pierre, et avait sa sortie sur une route qui traversait le faubourg pour aller à Laon, en passant par la petite rue *Arsie*, ou rue Brûlée, qui existe encore, quoiqu'ayant perdu son nom. (Le Vasseur, *Annal. de Noyon*, p. 207.) — A la même époque, il existait aussi une autre porte de ville au bout de la rue de l'Hôtel-Dieu : on nommait celle-ci la *porte Coquerel;* et comme elle menait directement à Saint-Quentin par la route qui était en face, il en résulte que les deux portes en question avaient chacune une destination toute particulière. Cependant, par la suite des temps, les fortifications de la ville ayant été modifiées, la porte *Dame-Journe* fut remontée vers le nord-est, où on la trouve dès l'an 1261. (Le Vasseur, *id.*, p. 204 à 207.) Mais comme de cette manière elle conduisait tout à la fois à Laon et à l'abbaye de Saint-Barthélemi, qui était alors *extra muros*, tout près de la route de Saint-Quentin, on jugea prudent de supprimer la porte *Coquerel* vers la fin du XIVe siècle, et la porte *Dame-Journe* devint ainsi l'unique porte des deux routes de Laon et Saint-Quentin.

(2) Le Vasseur, *Annal. de Noyon*, p. 204. - Voyez App., NOTE J.

(3) Vingt-cinq ans avant la révolution de 89, le cimetière de l'Hôtel-Dieu était devenu le cimetière de presque toutes les paroisses de la ville, hormis celles de Saint-Germain et de Saint-Martin, qui continuèrent à enterrer dans le leur. Mais après 93, toutes les paroisses étant supprimées, il n'y eut plus qu'un seul cimetière pour tous les habitants, et ce fut celui de l'Hôtel-Dieu.

empressées à l'envi d'être les bienfaiteurs de cette maison. C'était entre autres les évêques de Noyon, de Soissons, de Laon et de Térouenne; les comtes de Vermandois et de Flandre; les sires de Coucy, etc. Vers l'an 1112, un clerc appelé Didier fit construire, à ses dépens, le cloître et les caves. Mais en 1369, sous le règne du roi Charles V, l'abbaye éprouva un terrible désastre. Un capitaine anglais nommé Robert Knolles, suivi d'environ dix ou douze mille hommes, parcourut tout le Vermandois, le Noyonnais et l'Ile-de-France, le fer et le feu à la main, et détruisit de fond en comble le couvent, sous l'abbé Jean d'Amiens, qui mourut l'année suivante (1).

Son successeur, Jean Yver, trouva cependant le moyen de reconstruire son abbaye; mais il cessa de vivre le 15 octobre de l'an 1400. Jean Le Febvre, dit *Brisemoutier*, successeur de celui-ci, continua les travaux entrepris. Il paya les dettes de la maison, fit bâtir le cloître, le chapitre, le dortoir ainsi qu'une des tours, et meubla la sacristie et l'église. Il abdiqua après ces fatigues, en 1416, et mourut le 26 août 1418 (2). Une délibération du conseil de ville,

(1) *Annal. de Noyon*, p. 775; - Colliette, *Mém. du Verm.* t. 2, p. 21 et 22.

(2) Colliette, *id.*, p. 22.

en date du 16 juin 1407, fait même connaître qu'il avait l'intention de fortifier son abbaye, dans le cas où cela ne serait pas préjudiciable à la ville; mais on ne voit pas si la permission lui en fut accordée (1).

L'abbaye ainsi rétablie avait enfin recouvré son ancien lustre, lorsqu'elle fut dévastée et ravagée de nouveau, en 1552, par les Bourguignons et les Hongrois, sous les ordres de Marie, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, et gouvernante des Pays-Bas. Cette princesse et le comte de Roeux, l'un de ses principaux officiers, s'étant emparé de la ville le 17 octobre, la livrèrent aux flammes après l'avoir pillée et saccagée, de manière qu'elle fut presqu'entièrement détruite. Il ne resta d'entier que la cathédrale, l'hôtel-de-ville, l'église Saint-Eloi et bien peu d'autres églises et de maisons. Le beffroi qui était sur la Place-de-Ville, un peu au-dessous de la fontaine (voy. App., Note K) souffrit également, et l'horloge ainsi que les cloches qui y étaient furent détruites dans l'incendie (2).

Déjà même trois soldats ennemis montaient

(1) *Archiv. de la ville, Regist. des délibér. du conseil*, de 1388 à 1416.

(2) *Regist. des délibér. du conseil*, de 1542 à 1557, fol. 260, *verso*, et 275 (Délibér. des 5 et 15 juillet 1553). - Ce beffroi, symbole des franchises de la commune, avait été construit en 1328 : il disparut pour toujours dans l'incendie qu'allumèrent les Espagnols en 1557.

à l'une des tours de la cathédrale avec du feu et de la paille, et cette église allait subir le sort commun, lorsqu'un des hommes qui y étaient attachés en qualité de serviteurs la sauva. Cet homme, appelé Market, s'était caché dans la tour, et voyant les soldats monter, il lutta courageusement avec eux, jusqu'à ce qu'il les eût précipités au bas des degrés à coup de hallebarde (1).

Dans cette dévastation générale, le couvent des Cordeliers qui était situé dans le faubourg du *Wez*, ou du *Wé*, c'est-à-dire du *Gué* (du latin *vadum*), en face de la première ruelle qui conduit, à main droite, dans le chemin de Genvry, fut ruiné entièrement. Il avait été fondé en ce lieu, vers l'an 1230, c'est-à-dire environ quatre ans au plus après la mort de saint François, fondateur de l'ordre. Les religieux restés presque sans asile obtinrent assez facilement des lettres du roi qui les autorisaient à reconstruire leur couvent dans la ville. Ayant présenté ensuite leur demande aux maire et échevins, le conseil de ville s'empressa d'en délibérer le 18 avril 1553, leur accorda leur demande et leur dit de choisir un lieu convenable.

Sur le désir de la plus grande partie des ha-

(1) Le Vasseur, *Annal. de Noyon*, p. 774, 775, 841, 939, 1188 et 1189; - *Archiv. de la ville*, *Regist. des Bourgeois*, ann. 1552. - Au départ de l'ennemi, plus de cent vingt Hongrois pris de vin et restés dans les caves y furent tués par les habitants.

bitants, ces religieux étaient tout disposés à acquérir la vieille maison de l'Ange, voisine de l'hôtel-de-ville, et qui a donné son nom à la rue de l'Ange. Mais les chanoines et le corps de ville ayant fait observer qu'un pareil emplacement, sur une place publique, ne pouvait leur convenir, l'année suivante ils choisirent le lieu où était, avant l'incendie, l'hôtel de la Croix de Jérusalem, et une nouvelle délibération du conseil, du 18 décembre 1554, leur permit d'en faire l'acquisition (1). C'est là où ils bâtirent leur maison qui y subsista jusqu'à la révolution. Elle se trouvait dans la rue des Planquettes (c'est-à-dire des Planchettes des Lavandières), en face du pont de la rue de l'Abreuvoir, sur la rive droite de la Versette.

Cependant les chanoines réguliers de Saint-Barthélemi n'étaient pas tout-à-fait réduits au même état que les Cordeliers. Ils avaient une maison de refuge en ville dans la rue de Puits-en-Puits, dite aussi de *la Grande-Ecole* (2), et

(1) *Archiv. de la ville*, *Regist. des délibér. du conseil*, de 1542 à 1557, fol. 269, *verso*, et 303, *recto*; - Le Vasseur, *Annal.*, p. 774, 938, 939, 1191 et 1192.

(2) *Archiv. de l'hôtel-de-Ville*, *Registr. des délibér. du conseil*, de 1480 à 1486, fol. 200, *recto*, et 242, *verso*. - De là, vraisemblablement, le nom de la *rue de Grèce* qui fait suite à cette rue appelée aujourd'hui de *Saint-Barthélemi*, comme à Paris on appelle *Quartier latin* les alentours de l'Université. Et cela, avec d'autant plus de probabilité, qu'un ancien hôpital, dit l'*Hôpital de maître Robert Le Fèvre*, déjà amorti en 1296, puis

ils ne songeaient nullement à y transférer leur monastère. A la vérité l'abbaye était en grande partie ruinée; mais comme les bâtiments étaient considérables et solidement construits, il y a apparence que cette maison songeait à se relever de ses ruines comme elle avait déjà fait, lorsqu'un coup plus terrible encore vint la frapper pour la dernière fois.

En 1557, la guerre continuait entre la France et l'Espagne. L'ennemi avait envahi la Picardie, et le siége de Saint-Quentin était commencé. Dans cette conjoncture, Noyon ayant tout à craindre, le comte de Reincrock, capitaine allemand à la solde de la France, jugea qu'il était nécessaire de détruire l'abbaye entièrement, de peur que les Espagnols ne s'en servissent avantageusement pour attaquer la ville. En conséquence, ayant pris les ordres du roi, il commanda aux Allemands qui composaient la garnison d'achever l'œuvre de destruction déjà commencée cinq ans auparavant, et l'abbaye fut rasée (1). Peu après Reincrock

affecte à la maîtrise des enfants de chœur en 1414, et portant le nom de *Collége* en 1464 (Le Vasseur, *Annal.*, p. 197, 198 et 911), était précisément situé, selon ce que nous apprennent les registres du conseil de ville, dans cette même rue de Grèce, alors dite aussi de Puits-en-Puits, au coin de la ruelle du Rempart, à main droite en entrant dans cette ruelle.

(1) Le Vasseur, *Annal. de Noyon*, p. 774, 775 et 939; - *Archiv. de la ville*, *Mém. pour l'évêq. de Noyon contre les maire et échevins.*

mourut, et ses troupes furent remplacées par une garnison écossaise sous le commandement du sieur de Lorges (1).

Malheureusement, tant de précautions n'aboutirent à rien. La journée de Saint-Laurent (10 août 1557), si funeste à la France, la prise de Saint-Quentin le 27 du même mois, et celle de Ham le 12 septembre, ayant porté la terreur dans Noyon, les habitants s'enfuirent de toutes parts, et la garnison écossaise, à peu près réduite à elle-même, ne put se défendre bien long-temps. La ville fut prise vers le 20 septembre, pillée et incendiée, et resta occupée par les ennemis l'espace de trois mois environ (2).

Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'en 1560 qu'étant retirés rue de Puits-en-Puits, en leur hôtel du Petit-Saint-Barthélemi, les religieux n'ayant plus d'église et étant réduits à chanter la messe dans celle de Saint-Pierre, dépendante de leur maison par droit de patronage et de présentation, ils songèrent à reconstruire leur abbaye dans l'emplacement qu'occupait cet hôtel. Un procès-verbal de visite, dressé par les grands-vicaires de l'évêché, suivi d'une sentence de réglement pour reconstituer le monastère après

(1) Le Vasseur, *id.*, p. 774, 775 et 1193.

(2) Le Vasseur; *id.*, p. 1193 et 1194; - Colliette, *Mém. du Verm.*, t. 3, p. 232; - *Archiv. de la ville*, *Regist. des bourgeois*, ann. 1557.

sa dernière ruine, le constate formellement (1). L'année suivante les travaux commencèrent, et l'église fut terminée en 1571, sous l'abbé commandataire Jean Chapuis (2). Tels sont les faits historiques parfaitement établis qui concernent l'abbaye de Saint-Barthélemi (3).

Comment donc l'abbé Sezille, qui se proposait de publier les Annales de la ville et de l'église de Noyon, ainsi qu'il l'annonce dans sa préface, a-t-il pu ignorer toutes ces circonstances? Comment, ayant entre les mains les Annales de Le Vasseur, qui lui apprenaient que la dernière ruine de l'abbaye de Saint-Barthélemi avait eu lieu au plus tard en 1557, ne tint-il aucun compte du dire de l'auteur (4)? Il pouvait cependant s'en assurer par les archives de la nouvelle abbaye et par celles de

(1) Le Vasseur, *id.*, p. 774, 776 et 777.

(2) Colliette, *Mém. du Verm.*, t. 2, p. 23.

(3) En 1654, sous l'abbé Balthasar Grangier, deuxième du nom, evêque de Tréguier, l'abbaye de Saint-Barthélemi entra dans la réforme de la congrégation des chanoines réguliers de France, connus sous le nom de chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Alors tout changea de face. L'abbaye fut demolie et reconstruite sur un plan vaste et respectable, en l'année 1678; et trente ans après, en 1708, le 2 de juillet, le chapitre de Noyon posa la première pierre d'une nouvelle église (Colliette, *Mém. du Verm.*, t. 2, p. 23 et 24). - Cette abbaye, dans laquelle les Génovéfains se maintinrent jusqu'à la revolution de 89, etait situee dans la rue Saint-Barthelemi, à laquelle elle a donné son nom. Le corps du logis subsiste encore, et depuis quarante ans environ un pensionnat de jeunes gens y est etabli.

(4) *Annal.*, p. 775.

Saint-Eloi ! Certes, l'épisode si curieux du siége de l'un ou l'autre monastère méritait bien un examen sérieux, et il n'aurait pas suivi si aveuglément De Thou, historien étranger à la ville, et commis la même faute que lui (1), en faisant assiéger une maison qui n'existait même plus depuis trente-quatre ans, lorsque Henri IV vint investir Noyon.

Au reste, De Thou est le seul qui ait fait cette méprise. Cayet, Davila, Mezerai et le P. Daniel, nomment formellement l'abbaye de Saint-Eloi, qui, selon Cayet et Mezerai, n'était pas moins forte que la ville, étant bien flanquée et fossoyée. Il est vrai que Sezille ne connaissait pas l'Histoire de France de ce dernier auteur, mais seulement son Abrégé chronologique, qui ne contient que fort peu de chose sur le siége de Noyon, et que les œuvres de Cayet, ancien sous-précepteur de Henri IV, et celles du P. Daniel, lui étaient également inconnues. Mais alors, entre Davila et De Thou, le choix ne devait pas être douteux, car le premier était dans l'armée de Henri IV lorsque ce prince fit le siége de Noyon, et il devait en savoir quelque chose.

Comment encore ne pas avoir compris ces

(1) De Thou, t. 11, p. 279.

paroles du même Le Vasseur, qui avait été témoin du siége de Noyon : « Outre tous ces malheurs, dit-il, le siége et prise tant de ladite ville *que abbaye de Saint-Eloi en l'an* 1591. durant les guerres civiles, ont du tout abîmé ce chef-d'œuvre et miracle, le convertissant en citadelle... (1). » Et cet autre passage de Louis de Montigny, chanoine et archidiacre de Noyon, également contemporain du même événement : « Cette noble et royale abbaye, dit-il, qui pouvait se vanter de posséder un des plus beaux et magnifiques temples de France, *a été détruite et ruinée misérablement dans les guerres civiles*, *en l'an* 1591, *à la prise de la ville*, et se voit aujourd'hui (1626) enclose dans la citadelle, qui a été bâtie depuis (2). »

Pourquoi aussi n'avoir pas recherché la cause pour laquelle le roi exemptait l'abbé de Saint-Barthélemi de la contribution de guerre? Est-ce que par hasard cet abbé et sa maison, bien loin de lui être hostiles, auraient été dans ses intérêts? Oui sans doute. On sait que Balthazar Grangier, premier du nom, chanoine de Paris, auteur de plusieurs ouvrages curieux, prit possession de sa commande en 1573, et qu'il était dévoué à Henri III et à Henri IV.

(1) *Annal.*, p. 926.
(2) *Vie de saint Eloi*, p. 445.

Son épitaphe dit en outre qu'il était aumônier et conseiller de ces princes, et de plus avait été ambassadeur chez les Suisses. Il mourut le 31 mai 1606.

Enfin, pour ne rien omettre, une dernière autorité achèvera de dessiller les yeux de ceux qui jusqu'ici ont cru, d'après Sezille ou de Thou, que l'abbaye détruite par Henri IV était celle de Saint-Barthélemi. C'est un paragraphe d'une lettre du cardinal d'Ossat, adressée à M. de Villeroy, où le prélat s'exprime ainsi au sujet de l'abbaye de Saint-Eloi, par rapport à certaine demande qu'il était chargé d'appuyer auprès de la cour romaine :

« J'ai lu l'information qui a été faite par-delà des ruines de l'abbaye de Saint-Eloi de Noyon, en laquelle on se devait contenter de prouver lesdites ruines et diminution du revenu, sans en charger le roi, comme on a fait; et principalement le troisième témoin, disant que c'est sa Majesté qui a ruiné cette abbaye, et des matières et des bois appartenans à ladite abbaye, en a fait faire, au lieu même, une citadelle, et contraint encore l'abbé et les religieux à payer de l'argent pour le bâtiment de cette forteresse; et que lorsque sa Majesté prit la ville de Noyon, le clergé fut contraint de se racheter à la somme de 15,000 écus,

dont il en toucha à payer 3,000 auxdits abbé et religieux, qui en sont poursuivis et travaillés encore aujourd'hui. Cela fait que nous ne pouvons produire ladite enquête, ni justifier le rapport que nous en pourrions faire, et que nous avons estimé la devoir renvoyer par-delà, afin qu'on en fasse une autre où les particuliers prouvent et fassent leur fait, sans préjudicier à la réputation du roi auprès du pape et de la cour romaine. De Rome, ce 18 mars 1600 (1). »

XII.

HISTOIRE DE LA MARGUERITE OU DE L'ANCIEN CANAL DE L'OISE A NOYON, PRÈS DUQUEL ÉTAIT CAMPÉ LE MARÉCHAL DE BIRON. - FONTAINE ARSON. - PONT-L'ÉVÊQUE, SEMPIGNY, CARLEPONT. - NOYON, AFFRANCHI PAR UN DE SES ÉVÊQUES, EST LA PREMIÈRE VILLE DE FRANCE QUI JOUIT DU DROIT DE COMMUNE. - MONNAIE DE CES PRÉLATS.

Après avoir relevé l'erreur dont il a été question dans le chapitre précédent (erreur qui nous a donné l'occasion de retracer aussi brièvement que possible l'histoire de l'abbaye de Saint-Barthélemi et celle du couvent de Saint-François), nous consacrerons celui-ci à en relever une autre, commise cette fois par Mezerai, mais beaucoup moins importante. Il en

(1) *Lettres du cardinal d'Ossat*, éd. de 1714, lettre 211e, t. 3, p. 581.

sortira néanmoins des faits aussi curieux que piquants, et qui, passés de la mémoire des hommes, auront tout l'air d'un songe aux yeux de bien des Noyonnais eux-mêmes.

« La ville de Noyon, dit Mezerai, est non pas assise sur la rivière d'Oise, comme le dit un auteur étranger peu exact en notre géographie, mais une lieue par-delà (1). » Or cet auteur étranger paraît être Davila, et c'est Mezerai lui-même qui se trompe. Car si la rivière d'Oise est en effet située de ce côté à une lieue de la ville, c'est-à-dire à Pontoise, il faut savoir qu'au temps de Davila, un bras considérable ou canal de cette rivière passait à l'extrémité du faubourg de la Rue-d'Oroir. Il traversait ensuite la route sous un pont nommé le Pont-d'Orgueil, à douze ou quinze pas au-delà du canal actuel; puis, se dirigeant vers la pâture du Marquais, en côtoyant la route près de laquelle se trouvait un port encore apparent au bout de la dernière maison à main droite de ce faubourg, il recevait plus loin les eaux de la Verse, et retombait dans l'Oise à l'extrémité du village de Pont-l'Évêque. Ceci explique parfaitement quelle était la rivière près de laquelle était campé le maréchal de

(1) Mezerai, *Hist. de Fr.*, t. 3, p. 971.

Biron, lorsqu'il se disposait à assaillir le faubourg de la Rue-d'Oroir et l'abbaye de Saint-Eloi; et cela explique de même pourquoi le roi avait besoin de faire passer l'eau à sa cavalerie pour aller combattre Mayenne du côté de Ham. Le maréchal était probablement dans les environs de la cense des Raines, et la cavalerie dans le voisinage, depuis la pâture du Quesnoy et l'ancien bois du Breuil (défriché seulement depuis 1830), jusqu'à Morlaincourt. Quant au roi, ou il couchait au château du seigneur de Canny, à Varesnes, ou à la Chartreuse du Mont-Renauld (1), d'où il pouvait facilement communiquer avec le maréchal par Pont-l'Évêque et la pâture du Quesnoy.

L'existence de ce bras de l'Oise, formant une île considérable, ne saurait être révoquée en doute. Dans presque tout son cours il a conservé une grande partie de son ancienne largeur, et toutes les cartes de géographie, qui pour la plupart ne sont faites qu'avec les anciennes, indiquent encore cette île aujourd'hui aussi bien que la carte de Cassini et celle de Robert de Vaugondy (2). De là, la raison pour laquelle certains géographes mettent Noyon sur

(1) Voy. Appendice, NOTE L.

(2) Voy. l'extrait de la *Carte du gouvernement gén. de l'Isle de France*, de Robert de Vaugondy, à la fin de ce volume.

l'Oise, et pourquoi quelques vieillards de Morlaincourt et de la Rue-d'Oroir disent hautement que leur rivière, dont les eaux sont à peine alimentées par un petit ruisseau, était autrefois navigable. Mais consultons l'histoire, elle nous fournira peut-être quelqu'autre renseignement à cet égard?

D. Mabillon, parlant de Noyon dans sa *Diplomatique,* et rappelant les principaux faits qui concernent cette ville (comme le palais qu'y avaient autrefois les rois, l'inauguration de Charlemagne en 768, et l'élection de Hugues-Capet en 987, qui toutes deux se firent dans ses murs), rapporte le passage suivant, qu'on lit dans la vie de saint Médard, écrite par Radbod II, évêque de Noyon, mort en 1098, et non en 550, comme une erreur d'impression le lui fait sans doute dire. C'est une topographie des lieux qui va nous être d'un grand secours pour le point en question. « *Ipse inter duos rivulos constitutus est Noviomus : ab oriente* Galliola, *ab occidente* Margareta, *circumfluitur; quos ambos tertius quidam suscipit, qui* Versa *nominatur : et sic pariter confluentes, non longè à mœnibus illis in* Isaram, *qui magni est nominis, delabuntur* (1). »

(1) D. Mabillon, *De re diplom.*, lib. 4, p. 306; - Radbod., *in vita S. Medard. apud Bolland.*, Jun. t. 2, p. 90. - « La ville de Noyon, dit

Ainsi donc, dit Radbod, Noyon est situé entre deux ruisseaux qui en reçoivent un troisième, et ils coulent ensuite ensemble non loin de ses murs, vers l'Oise, dans laquelle ils se jettent. Or, ces ruisseaux, il nous les nomme tous trois, et encore bien qu'un copiste maladroit ait interverti la position de ces rivières, en mettant *la Marguerite* à l'occident au lieu de *la Verse*, ce joli nom de *Marguerite* n'en est pas moins le nom de la troisième rivière, puisque *la Goille* est à l'orient.

Mais, dira-t-on, quel est ce petit ruisseau qui s'appelait *la Marguerite ?* on ne connaît rien de semblable si ce n'est le Marquais qui coule au sud de la ville. Eh bien ! précisément, c'est là *la Marguerite* ou *la Perle*, car on sait que *margarita* signifie *perle*; c'est là, disons-nous, ce petit ruisseau qui courait jadis et brillait comme une perle à travers une prairie émaillée de fleurs, avant que son lit fut creusé pour en faire une rivière propre à porter bateau. Il a perdu son nom ; puis, le canal qui le lui avait fait perdre est tombé en désuétude, et ce petit ruisseau confondu avec les eaux stagnantes de

Moréri d'après Claude Robert, Sainte-Marthe et Papire Masson; la ville de Noyon est arrosée de la Verse, qui reçoit la Goille et la Marguerite. » Le Vasseur, plus érudit que critique, n'a pas compris le passage de Radbod que citent également tous ces auteurs, et encore moins ce que c'était que la Marguerite (voy. *Annal.*, p. 83 et 84).

ce canal, a pris le nom du fief du Marquais près duquel il semble dormir, tandis qu'un quart de lieue plus haut, à Morlaincourt, on lui donne le nom de *rivière du Fourchon!* Voyons à quelle occasion et comment tout cela s'est fait.

A une lieue de Noyon, dans les bois de Salency (voy. App., NOTE M), à quelques centaines de pas plus loin que le château, est un petit vallon délicieux où se trouve une des plus jolies fontaines que l'on puisse voir. Cette fontaine, qui est un but de promenade pour les Noyonnais, spécialement le lundi de Pâques, est communément connue sous le nom de *Fontaine-Arson*, ou *Fontaine à Resson*, soit à cause de la roche de laquelle elle sort comme d'une petite arche, ou du conduit en forme de goutière dans lequel elle coule, soit à cause de ce qu'on va souvent y collationner, ce qui nous semble plus rationnel (1).

Qu'on se figure deux sources de force un peu inégale, s'échappant des deux côteaux opposés d'une roche calcaire, et courant comme

(1) Ce nom de lieu dit *à Resson* est assez commun dans les environs de Noyon. Ainsi nous nous rappelons avoir souvent traversé *les prés à Resson*, en allant de Noyon au hameau de Tarlefesse. *Resson* signifiait dans l'ancien langage, *collation*, *goûter*, et venait du verbe latin *recœnare*. On sait qu'à Douay, il y avait une cloche des ouvriers que l'on sonnait pour leur indiquer les heures du repas et du travail, et qu'on la nommait *la cloque du resson*.

par sympathie l'une vers l'autre dans un petit canal de pierre, pour se réunir avec impétuosité dans un lit qui désormais leur sera commun. On dirait deux naïades se jetant dans les bras l'une de l'autre, et fuyant ensemble un ennemi qui les poursuit. En un mot, cette fontaine, qui affecte la forme d'un T ou d'un Y fortement ouvert, le doux murmure de ses eaux au milieu du bois, et mieux que cela, cette eau limpide et belle comme une perle, qui entraîne pourtant avec elle le sédiment qui forme le singulier conduit de pierre dans lequel elle coule, et qui recouvre également d'une couche pierreuse les feuilles et les brins d'herbe qui tombent dans son lit ; tout cela en fait un objet aussi curieux qu'intéressant. C'est la source de *la Marguerite!*

Au bas du vallon, avant de sortir du bois, la pente est peu sensible, et la fontaine aussi a perdu sa vertu calcaire : ce n'est plus qu'une belle eau courante. Elle forme un étang ou pièce d'eau près le château, traverse tout le village de Salency où elle fait tourner plusieurs moulins, et se dirige ensuite vers le village plus moderne de Morlaincourt, dans les prairies. De là cette petite rivière passait, comme il a été dit, à l'extrémité du faubourg de la Rue-d'Oroir, à douze ou quinze pas au-delà du nouveau ca-

nal de l'Oise fait sous les deux derniers règnes, et se dirigeait ensuite, selon son cours actuel, vers la rivière de Verse dans laquelle elle se jette.

En 1108, un événement qui eut un résultat immense en France, arriva à Noyon. Les habitants furent affranchis libéralement par l'évêque, leur seigneur; et ce prélat, nommé Baudry, leur donna une charte pour s'ériger en commune. Cette institution, que l'on croit généralement avoir été la première régulièrement instituée dans le royaume, eut un grand retentissement. Baudry l'avait fait agréer par le roi Louis-le-Gros, et une infinité de villes, en tête desquelles on compte Beauvais et Laon, firent tout au monde pour jouir du même avantage (1).

Cinquante-six ans après, en 1164, la commune de Noyon était fortement constituée et si florissante, que les bourgeois de l'évêque, c'est-à-dire les habitants, lui demandaient par l'entremise de leur maire, Barthélemy de Sévilly, la permission de faire une chaussée de Pontoise à Noyon, *ainsi qu'un canal* qui pourrait servir tout-à-la-fois, sans doute, et au dé-

(1) M. Leber, *Hist. crit. du pouv. municip.*; etc., p. 164; - *Recueil génér. des anc. lois franç.*, t. I, p. 138 et 167. - Baudry, qu'on dit à tort avoir été fils d'Albert, seigneur de Sarcinville, était fils d'Evrard, châtelain de Tournay, et neveu ou petit-neveu de l'évêque Radbod II, son prédécesseur (voy. Appendice, NOTE N).

gorgement des eaux de l'Oise, et aux besoins du commerce.

Baudouin de Boulogne occupait alors le siége épiscopal de Noyon. Ces travaux, peut-être, pouvaient le gêner dans ses droits. Cependant, s'étant entendu avec le châtelain Guy, lequel probablement y avait aussi les siens, *ils acquiescèrent à la demande de la commune*, sous la condition qu'ils se réservaient, l'un et l'autre, la faculté de bâtir le long de cette chaussée des maisons qui pourraient avoir cent pieds de profondeur (y compris jardin, cour, etc.), pour les bailler ensuite à cens; et encore l'évêque, spécialement, *celle de construire une maison de péage* sur cette chaussée, *comme celle qu'il avait à Pont-l'Evéque* (1).

(1) *Archiv. de la ville*, *Mém. pour l'évêq. de Noyon contre les maire et échevins.* - La plupart des propriétés seigneuriales des évêques de Noyon se trouvaient du côté de l'Oise. Ainsi, ils avaient le Bois-du-Breuil presqu'en face de Pontoise et Sempigny, où était leur maison de campagne. Plus tard, ayant fait bâtir un autre château au-delà de la forêt de l'Aigue, dans un lieu écarté nommé Carlepont, Etienne de Nemours érigea ce hameau en village, et pour y attirer des habitants, il lui donna, l'an 1200, une charte de commune qui fut confirmée en 1222 par Philippe-Auguste (*Le Vasseur*, *Annal. de Noyon*, p. 1319.). Or, déjà un des prédécesseurs d'Etienne avait fait construire un pont sur la Verse pour se rendre au château de Sempigny, ainsi qu'une maison de péage, et plusieurs habitations étaient venues s'agglomérer aux alentours. Ce lieu prit dès-lors le nom de *Pont-l'Evêque.* Quelques temps après, le canal de l'an 1164 faisant passer un bras de l'Oise sous ce pont avec la Verse, rendit le hameau plus florissant encore. Des maisons s'élevèrent sur la rive droite jusqu'au point où l'Oise rentrait dans son lit principal. Une église desservie par des moines, et qu'on appelait conséquemment *moustier* ou

Or, comme seize ans après, les mêmes habitants eurent recours à l'évêque Renaud et au châtelain pour obtenir la permission de faire la chaussée d'Amiens, et qu'elle leur fut aussi accordée (1), il faut en conclure que les premiers travaux *étaient terminés*. Les canaux alors ne se faisaient pas à grands frais suivant la méthode actuelle. Les Noyonnais voyant que le cours de la Marguerite leur traçait pour ainsi dire la route, se seront bornés tout naturellement à la canaliser, n'ayant qu'une petite distance pour atteindre l'Oise au bout de l'avenue de Varesnes : de là ce nom de *rivière du Fourchon* que lui donnaient les villageois de Morlaincourt, parce que l'Oise, au moyen de cette tranchée, avait à son embouchure la figure d'une fourche. Tout cela était encore reconnaissable avant l'exécution du nouveau canal

moutier, comme le nom de la rue l'indique encore, fut construite pour le besoin des habitants, et Pont-l'Evêque devint un village. Tout cela, on le conçoit, devint funeste à Sempigny; ce dernier village, abandonné par ses seigneurs et par un grand nombre de ses habitants, déclina insensiblement. Aussi est-il réduit aujourd'hui à un petit nombre de feux, et c'est à peine si, dans la localité, on a conservé la mémoire du lieu où était situé le château des évêques et comtes de Noyon. On dit qu'il était sur la rive gauche de l'Oise, au bout de la première rue à main droite. Toutefois, nous avons retrouvé à Sempigny un souvenir de ces anciens prélats : la chapelle de la Vierge qui forme le transept septentrional, est due à la munificence de Charles de Hangest, évêque de Noyon, mort en 1528, comme ses armoiries l'indiquent encore.

(1) *Archiv. de la ville, Mém. p. l'évêq. contre les maire et échevins.*

de l'Oise, et est indiqué par nous dans l'un des deux plans historiques que nous avons dressés en 1832, et que nous avons cédé au patriotisme du docteur Richart (1). Aussi, en 1826 ou 1827, les travaux de ce dernier canal ont-ils mis à découvert l'ancien pilotis sur lequel était vraisemblablement assise la maison de péage en question, près du pont d'Orgueil; et de l'autre côté de la route, presqu'en face, en descendant vers la cense des Raines (en 1832), un pot contenant trois cent trente à quarante deniers que nous avons acquis de l'entrepreneur dans l'espoir d'y trouver des monnaies noyonnaises.

Cet espoir n'a pas été déçu; ce petit trésor rencontré sur l'emplacement d'une de ces maisons que l'évêque et le châtelain devaient bâtir pour les donner à cens, contenait, avec d'autres monnaies dont on peut voir le détail dans

(1) Il est intitulé : *Plan historique de la ville de Noyon, de ses faubourgs, de son ancienne et de sa nouvelle banlieue, et des villages qui l'entourent.* - En traçant ces deux plans en 1832, nous étions loin de prévoir combien il était urgent de s'en occuper alors. En effet, trois ou quatre ans après, on prenait la résolution d'abattre les remparts de la ville, et en 1837 on commençait l'œuvre de destruction par la porte Dame-journe. Au moment où nous écrivons, plus de la moitié des murailles de l'ancienne cité ont disparu, et on jette bas actuellement la porte du Wez et toute la partie des remparts qui s'étend jusqu'à la porte Dame-Journe. - Plus éclairé aujourd'hui, nous rectifions volontiers une erreur que nous avons commise sur l'un de ces plans. C'est par inadvertance que nous avons dirigé le chœur de l'abbaye de Saint-Eloi vers le nord-est, il était incliné vers le sud-est.

la *Revue numismatique* (1), non-seulement une vingtaine de deniers d'Etienne de Nemours, évêque de Noyon, mort en 1221, et dont il y avait jusqu'alors bien peu d'exemplaires connus, mais encore neuf autres inédits de Renaud, son prédécesseur, mort en 1187 ou 1188. Nous nous sommes empressé de les représenter fidèlement au bas de la légende d'un des deux plans manuscrits dont nous parlions dans l'instant (2), et nous avons rectifié l'erreur de Duby qui avait mal lu le nom d'Etienne. Il y a bien réellement STEPH'S EPC (*Stephanus episcopus*) au lieu de SAEPHS. Il a pris un T cunéiforme pour un A, et attribué mal à propos cette monnaie à l'évêque de Noyon, Etienne Aubert, devenu pape sous le nom d'Innocent VI, en 1352 (voy. Pl. VI, fig. 1re et 2).

La plus ancienne représente dans le champ, d'un côté, deux crosses épiscopales, qui sont celles de Noyon et Tournay, réunies pendant l'espace de 614 ans, depuis l'an 532 jusqu'en 1146; et au milieu d'elles, une étoile surmontée d'une croix. On lit autour RENOLD'S EPC (*Renoldus episcopus*). De l'autre est une croix

(1) Année 1841, p. 37 et suiv.

(2) Celui-ci qui concerne exclusivement la ville a pour titre : *Plan historique de la ville de Noyon et d'une partie de ses faubourgs, depuis Jules-César jusqu'à nos jours* (1832).

pattée, accompagnée de deux petites croix au pied fiché, et la légende : NOVIOMVS (1). Toutes les lettres sont en capitales romaines, excepté l'E d'*episcopus* qui est une lettre onciale. Le denier d'Etienne de Nemours est à peu près semblable, sauf que les deux crosses sont plus ramassées, que le T est cunéiforme comme nous le disions dans l'instant, et que les lettres E de la légende *Steph's epc* sont onciales.

L'endroit où fut faite cette précieuse trouvaille était, comme on le voit, bien rapproché du pont d'Orgueil dont on peut reconnaître encore l'emplacement par l'ancien lit qui touche à la gauche de la route. Combien le temps a changé la face des lieux ! Qui croirait qu'il y avait là un pont sous lequel passaient des bateaux de commerce ; un pont dont les eaux prêtaient leur profondeur à l'accomplissement de la justice des hommes ! Et rien n'est plus vrai cependant, car on voit dans un des registres de l'hôtel-de-ville, que certains malfaiteurs qui méritaient la mort étaient mis dans un sac, et condamnés à être précipités du haut du pont d'Orgueil dans la rivière. Mais revenons aux événements qui suivirent la prise de la ville.

(1) De ces deniers, les deux crosses en question sont passées dans les armoiries de l'évêché, comté-pairie. On sait que ces armes étaient de France ancienne, à deux crosses adossées d'or.

XIII.

DÉMOLITION DE L'ABBAYE DE SAINT-ÉLOI. - CONSTRUCTION DE LA CITADELLE. - PLACE D'ARMES AJOUTÉE A LA VILLE. - RUE NEUVE-SAINT-ÉLOI. - ABBAYE DE SAINT-ÉTIENNE ET ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-ÉLOI. - MORLAINCOURT.

La contribution de guerre que le roi imposa à la ville ne fut pas le seul témoignage de son mécontentement envers les habitants et le clergé : ce sentiment se manifesta surtout par la manière dont il en agit avec le chapitre et les religieux bénédictins de Saint-Eloi. Dix-huit chanoines, comme nous l'avons vu, avaient été arrêtés et conduits au camp. Pour ce qui est des bénédictins, ayant malheureusement laissé attirer la guerre sur leur maison, ils en recueillirent les tristes fruits. Ce n'était pas assez que d'avoir vu leur monastère et leur magnifique église ruinés de fond en comble par les foudres de l'artillerie et par l'incendie. Henri sachant trop bien que les Noyonnais étaient des Ligueurs d'une trempe peu commune, résolut de mettre un frein à leur esprit de rébellion. C'est pourquoi, bien convaincu que Mayenne avait de nombreux auxiliaires dans la place, et voulant punir et contenir tout-à-la-fois les habitants et les religieux, il donna les revenus de l'abbaye

à Antoine d'Estrées, et lui commanda de bâtir dans le lieu même une citadelle avec les matériaux du couvent (1). Cet ordre fut exécuté ponctuellement, comme nous l'apprend d'Ossat, et l'abbé et les religieux furent même contraints de contribuer de leurs deniers à l'érection de cette forteresse.

Combien Henri dut gémir d'être obligé d'en venir à cette extrémité; et qu'il y avait loin de cette rigueur au langage que ce bon prince tint aux Lyonnais trois ans après, lorsqu'ils se remirent volontairement sous son obéissance. Ce qu'ils craignaient pardessus tout, c'était de voir reconstruire la citadelle que Charles IX avait bâtie chez eux en 1564, et qu'ils avaient rasée avec le consentement du roi Henri III, en 1585, après s'en être emparés par surprise. Henri IV voulut les rassurer. En conséquence, dans l'édit qu'il leur adressa relativement à leur soumission, il leur dit gràcieusement « *que jamais il n'aurait d'eux aucune défiance, ni désir de bâtir d'autre citadelle que dans leurs cœurs et bonnes volontés* (2). » Ce sont là de nobles

(1) *Archiv. de la ville*, *Mém. pour les religieux de Saint-Eloi contre les maire et échevins*; - *Lettres du cardinal d'Ossat*, lettre 214, t. 3, p. 581; - Le Vasseur, *Annal.*, p. 926; - Louis de Montigny, *Vie de Saint-Eloi*, p. 145. - Le Vasseur (p. 178) dit qu'on travaillait encore à cette citadelle après l'année 1595.

(2) Cayet, *Chronol. noven.*, liv. 6; De Rubys, *Hist. vérit. de la ville de Lyon*, p. 394, 402, 435 et 436.

et mémorables paroles, et sans doute le bon Henri aurait voulu en dire autant à tous ses sujets ; mais la haine opiniâtre des Ligueurs, et surtout l'exaltation du clergé et des habitants de Noyon, lui étaient trop connus pour ne pas faire violence à son cœur.

L'œuvre de la dévastation commencée par le canon fut donc achevée. L'abbaye et l'église en ruine furent presqu'entièrement démolies. Les Bénédictins, retirés en ville, vraisemblablement dans une de leurs maisons particulières, se virent désormais réduits à dire leur office à voix basse et à célébrer la messe conventuelle dans l'église paroissiale de Saint-Martin, et les matériaux provenant de la démolition de leur monastère, furent employés à la construction de la citadelle, puis quarante ans plus tard, après la destruction de cette citadelle elle-même, à l'agrandissement de la ville. Aussi, lorsqu'en 1838 on abattit le rempart et la porte Saint-Eloi pour y substituer des boulevards, qui certes ne remplaceront jamais cet aspect imposant qu'avait la ville avec ses murailles séculaires dont la vue rappelait tant de souvenirs ; aussi, disons-nous, y retrouva-t-on les pierres taillées qui provenaient de l'édifice sacré. Ce n'était partout que des débris de ce malheureux temple, regretté avec larmes par

Le Vasseur et par Louis de Montigny ; ce n'était de tous côtés que fragments de colonnes et de chapiteaux sculptés : il n'en reste, hélas ! aujourd'hui, que de bien faibles traces !... Déjà le temps, suivant ses habitudes de destruction, a dispersé çà et là ces nombreux témoins d'une splendeur qui n'est plus !... Ces pierres que nous avons vues en 1840 ont disparu à leur tour, et nous ne pouvons citer que deux chapiteaux que nous connaissions déjà, et qui, nous l'espérons, passeront à la postérité, car ils ne pourront jamais avoir d'autre destination que celle qu'on leur a donnée peu après la démolition de la célèbre abbaye. L'un se trouve dans le jardin de l'évêché, tout près du puits, et l'autre dans la cour d'une ancienne maison canoniale de la Place Corbaut (1). Tous deux sont chargés de grandes et larges feuilles dans le goût du XIII[e] siècle, et tous deux aussi ayant été creusés dans la partie supérieure, servent de bassins pour l'arrosement du jardin. Celui de l'évêché surtout, par ses proportions et sa belle conservation, peut donner une juste idée de ce que devait être un temple soutenu par des colonnes si riches et d'une si grande dimension.

(1) *Voy.* Pl. I[re], n[os] 6 et 7.

Ainsi donc, les anciennes fortifications de l'abbaye Saint-Eloi disparurent sous la main de d'Estrées. Ces fortifications remontaient elles-mêmes à une époque bien reculée, puisqu'une délibération du conseil de ville de 1481, nous fait connaître que le chapitre avait contribué et pour les murailles de la ville, et pour *la nouvelle enclôture* de l'abbaye de Saint-Eloi (1). Mais quoique bien flanquée et fossoyée, comme nous l'apprend Cayet (2), cette défense n'était plus à la hauteur des progrès de l'artillerie, et une citadelle d'une forme régulière vint se poser en face de la ville, dont elle ne fut séparée que par une place d'armes qui fut ménagée entre elles deux (3). La porte Saint-Eloi, battue en brèche par le roi, fut reconstruite; elle prit dès-lors le nom de *porte de la Citadelle*, qu'elle garda pendant quarante ans (4), et lors-

(1) *Archiv. de la ville*, *Regist. des délibér. du conseil*, de 1480 à 1486, fol. 80, *verso*, et fol. 135, aussi *verso*. - On voit même au *folio* suivant (136 *verso*), que l'on avait fait un moineau pour retenir les eaux des fossés de cette enclôture, et que les canonnières qui étaient déjà autour de la ville étaient si anciennes, qu'on les reparait en 1482.

(2) *Chronol. noven.*, l. 3.

(3) Voyez en regard de la 2e partie : *L'ancien Noyon, ou Vue de la ville et de la citadelle au temps de Henri IV et de Louis XIII.*

(4) « Quant à la porte de Saint-Eloi (postérieure en date à la construction de l'abbaye marquée du nom de ce saint prélat), dit Le Vasseur, ayant icelle été commune à la ville et au faubourg, et sujette à plusieurs secousses *des sièges* et des temps, *elle a aussi changé de lieu et de nom, par le changement du faubourg en citadelle, après la ruine déplorable de ce beau temple et monastère*, d'où fut baptisée la plus belle rue de Noyon.

qu'après 1631 la place d'armes fut enclose dans la ville, elle fut démolie pour être réédifiée plus loin sous son ancien nom. De là vient que les maisons à droite et à gauche de la *rue Neuve-Saint-Eloi* qui traversa la nouvelle enceinte, comme on le verra plus loin (Ch. XVIII), n'en furent pas moins considérées comme faisant partie des paroisses du faubourg de la Rue-d'Oroir et de Morlaincourt, attendu que *les limites de ces paroisses s'étendaient jusqu'à l'ancienne porte et la courtine Saint-Eloi*, c'est-à-dire *jusqu'à la rue actuelle du Rempart-Saint-Eloi* (1).

le faubourg *et la porte*, *à qui depuis quarante ans la citadelle a fait porter son nom*, jusqu'à ce qu'en l'année dernière 1631, par la bénignité de Louis-le-Juste, notre monarque souverain, *elle a commencé à reprendre son lustre avec son nom ancien*, par le rasement de la citadelle qui a quitté la place, mais non restitué ses intérêts ni son beau chef-d'œuvre à cette vertueuse et religieuse famille de saint Eloi. Les regrets que me causent la vue de telles démolitions d'un temple si accompli, dont j'ai vu la magnificence, me contraint d'avoir recours au voile d'Agamemnon pour couvrir mes yeux crainte de voir Iphigénie, ou de jeter sur ma face le pan de ma robe pour ne voir ses malheurs, comme jadis Richard, roi d'Angleterre, jeta sa cotte-d'armes sur ses yeux, pour ne voir les désastres de Jérusalem. » (*Annal. de Noyon*, p. 207 et 208.)

(1) Le petit village de Morlaincourt, distant d'une demi-lieue de Noyon, était jadis un hameau de la Rue-d'Oroir, où existait autrefois une chapelle de Saint-Nicolas dépendant de l'ancienne abbaye de Saint-Eleuthère, dont les biens furent réunis à l'abbaye de Saint-Eloi, vers le milieu du XI siècle, par Ratbod, évêque de Noyon. Depuis lors, cette ancienne abbaye qui se trouvait à l'entrée du chemin des Vaches ou de Landrimont, tout près de la Croix-Verte, étant devenue paroisse, elle eut en partage toute la partie nord-est du faubourg de la Rue-d'Oroir, depuis les murailles de la ville jusques et compris le hameau de Morlaincourt. Mais l'église ayant été ruinée lors du siége de Noyon en 1591, on la transféra enfin à Morlaincourt, qui devint ainsi le chef-lieu de la paroisse. — Quant à l'église paroissiale de Saint-Eloi, qui touchait presqu'à celle de l'abbaye de ce nom, et d'où

C'est là un fait curieux que nous signalons en passant, parce que plusieurs personnes, peu au fait des événements que nous racontons, se sont figuré que la nouvelle porte Saint-Eloi, dont nous mettons deux dessins sous les yeux du lecteur (voy. Pl. IV, fig. 1re et 2e), pouvait remonter au XIVe siècle, sans doute à cause de l'ogive sur laquelle on faisait mouvoir la bascule du pont-levis (1). Mais les trois cartouches restés en blanc à l'extérieur au haut du monument, la voûte à plein-cintre destinée

ressortissait toute la partie sud-ouest du faubourg, depuis les anciennes murailles de la ville jusqu'à l'extrémité de la Rue-d'Oroir, ainsi que Saint-Blaise, elle fut aussi détruite lors du même siége, en 1591, mais elle fut reconstruite plus avant dans le faubourg, vis-à-vis d'une petite ruelle qui conduit dans le chemin de Morlaincourt, un peu plus loin que le chemin des Vaches. - Ce n'est que peu de temps avant la révolution de 1789, que M. Margerin, curé de Morlaincourt, et celui de la Rue-d'Oroir, cédèrent aux curés de Saint-Hilaire et de Saint-Martin de Noyon, les droits qu'ils avaient sur les maisons de la rue Neuve-Saint-Eloi qui, jusque-là, avaient été de leurs paroisses.

(1) Voy. *id.*, fig. 1re. - Lorsqu'on jeta bas les remparts de la porte Saint-Eloi, il y a sept ans, rien n'eût été plus facile que de conserver cette porte comme un souvenir de la résistance qu'offrait autrefois la ville contre l'ennemi. Déjà même mon savant et patriote ami le docteur Richart, dont je ne saurais trop faire l'éloge, avait réclamé dans le conseil municipal pour que cette porte fût épargnée, mais sa voix n'eut point d'écho dans cette assemblée. On lui demanda ce qu'il trouvait de remarquable dans cette masse de pierres? « Je vois en elle, répondit-il, le dernier monument de l'enceinte fortifiée de l'ancien Noyon, et cette porte, dont la face extérieure offre encore les traces des innombrables projectiles qui la frappèrent, temoigne à mes yeux non-seulement du courage de nos ayeux à défendre l'entrée de notre vieille cité, mais me rappelle aussi les faits les plus intéressants de l'histoire de cette ville. » Il en cita même quelques-uns pour engager les conseillers à accéder à sa prière, mais ce fut en vain; il ne fut pas compris, et la démolition fut résolue.

à abriter les battants de la porte à l'intérieur, et ce mélange des deux arcs dans un temps qui certes n'était pas celui de transition, auraient pu leur rappeler la fin du XVIe ou le commencement du XVIIe siècle, c'est-à-dire l'époque où le plein-cintre commençait à reparaître pour détrôner à son tour l'ogive, sa rivale.

Au reste, cette porte avait été construite, comme on l'a vu en la démolissant, avec les matériaux de l'abbaye, et elle n'avait d'ailleurs aucune ressemblance avec l'ancienne. Cette dernière était surmontée d'un étage et accompagnée d'une tourelle (1).

XIV.

LA PESTE SE DÉCLARE APRÈS LA PRISE DE LA VILLE. - DÉTRESSE DU CLERGÉ. - IL ORDONNE DES PRIÈRES ET FAIT DES PROCESSIONS POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX DANS LE ROYAUME. - FANATISME DE QUELQUES-UNS DE SES MEMBRES. - LES LIGUEURS ESSAIENT DE SE RENDRE MAITRES DE NOYON PAR SURPRISE, MAIS ILS ÉCHOUENT.

« Le chapitre, dit Sezille, ne fit qu'à grand'-peine le recouvrement des deniers qu'il avait avancés. Il fut obligé de faire saisir les revenus de l'évêché pour être payé de la quote-part à laquelle il avait été taxé. Un arrêt condamna

(1) Voy. *Regist. des délibér. du conseil*, de 1542 à 1557, *fol.* [illegible], recto

l'abbaye de Saint-Eloi à payer la sienne. M. d'Estrées, gouverneur de la ville, prétendait n'être point tenu de payer les 3,000 écus d'or auxquels elle était taxée, parce que le roi lui avait donné le revenu de cette abbaye. Il trouvait cette taxe excessive. On lui représentait qu'elle n'avait point été faite par le chapitre, mais par les députés du clergé, qui l'avaient proportionnée à ses biens. Les religieux de Saint-Eloi souffrirent la vente des meubles, vases et joyaux de leur maison. Elle ne produisit que 461 livres 15 sols 6 deniers; faible paiement à déduire sur 3,000 écus. Leurs reliquaires ne furent point vendus; l'esprit de religion empêcha de les exposer en vente; mais cet égard, joint aux dépenses indispensables occasionnées par le siége dont on venait d'éprouver la rigueur, et par le fléau de la peste qui ravageait la ville, réduisit le chapitre à une si grande pauvreté, qu'il fut plusieurs années sans avoir moyen de faire sonner les grosses cloches de l'église.

» Il trouva néanmoins quelque soulagement à sa misère, dans les prières et les processions fréquentes qu'il faisait pour apaiser la colère de Dieu, et pour exciter la dévotion du peuple. Le roi les avait ordonnées par des lettres adressées au clergé, en l'absence de l'évêque, qui

cependant y avait pour son vicaire-général Gabriel de Bleigny, très-ardent ligueur, qui mourut à Péronne en 1592 (1). Il recommandait de supplier la bonté divine de rétablir la paix dans son royaume, de faire cesser les malheurs de la guerre, et de lui donner la victoire sur ses ennemis.

» Mais qui le croirait ? Il se trouva des chanoines à qui ces prières déplurent, parce qu'elles étaient en faveur du roi. L'un d'eux alla plus loin. Etant semainier, il supprima ces prières de son autorité privée. Il retrancha à primes et à complies celles qu'on avait coutume de faire pour le roi, et une autre oraison ordonnée pour le temps par le chapitre. En vain lui fit-on signifier qu'il eût à se conformer aux réglements de la compagnie, à l'usage suivi par les autres semainiers, et à l'ordinaire de l'église, il ne voulut écouter personne. Il n'eut aucun égard aux plaintes que les capitaines et les autres officiers qui étaient en garnison dans la ville, faisaient de sa conduite. Cité juridiquement au chapitre, il comparut. Sommé d'obéir aux statuts, il répondit :

(1) L'abbé Sezille se trompe : l'évêque absent était Gabriel de Bleigny lui-même. Il avait abdiqué vers le milieu de l'année 1590, et l'évêque nommé était alors Jean Munier, qui mourut le 9 juillet de l'an 1594, avant d'avoir pris possession.

« Messieurs, je ne puis obéir à cette ordon-
» nance; elle est contre ma conscience, et en-
» core que le chapitre l'ordonne, Notre S.
» Père le Pape ne l'ordonne pas. En une autre
» chose j'obéirai au chapitre, mais pour ce
» regard, je sortirai plutôt de la ville, et pren-
» drai peine de trouver quelqu'un pour para-
» chever ma semaine, si ainsi que je fais n'est
» trouvé bon. » Le président lui répondit que l'on craignait que cela ne fît tort aux autres chanoines, et que l'on n'entendait par ces remontrances l'occasionner aucunement à s'en aller de la ville, et que s'il en avait la volonté qu'on ne pouvait pas le retenir.

» La grosse contribution imposée sur le clergé n'était pas ce qui irritait cet esprit aveuglé. Le besoin que le roi avait d'argent avait fait violence en cette occasion à la bonté de son cœur. Il en avait donné des preuves, en accordant au chapitre main-levée des saisies de ses biens, par arrêt du 2 septembre 1591, lorsqu'il était encore campé devant la ville. Il y a à la Chartreuse du Mont-Renaud qui en est proche, deux lettres-patentes de ce prince, datées de ce camp le 25 août 1591, six jours après la reddition de la place, par lesquelles il ordonne aux trésoriers généraux de France de payer aux religieux de cette maison 133 livres

16 sols 8 deniers de rente ; savoir, 100 livres sur le domaine de la ville de Saint-Quentin, 23 livres 16 sols 8 deniers sur celui de Compiègne, et 10 livres sur celui de Chauny, à raison que cette rente leur a été accordée pour leur entretien par les rois ses prédécesseurs. Le 12 septembre suivant, ce monarque avait reçu favorablement la requête du chapitre, tendant à ce qu'il fût fait défense aux maire et échevins de comprendre les ecclésiastiques dans les rôles concernant les garnisons, fournitures, guet, sentinelle, etc. Si elle fut renvoyée à son conseil pour y être fait droit, elle y fut entérinée par un arrêt du 24 novembre 1592, qui fait défense aux maire et échevins de faire aucune imposition sur le clergé, et dont l'exécution fut commise au bailli de Vermandois.

» C'était la différence de religion qui choquait ce Ligueur ecclésiastique. Mais pouvait-il ignorer que César n'était pas chrétien, quand Jésus-Christ ordonna de *rendre à César ce qui appartenait à César ;* que les empereurs romains étaient idolâtres lorsque saint Pierre, le premier de tous les papes, apprenait aux fidèles *d'être soumis pour l'amour de Dieu au roi comme au souverain ;* et que l'apôtre saint Paul les conjurait de *faire des supplications, des prières et des vœux pour les rois, et pour tous ceux qui sont élevés en dignité.*

» La conduite du chanoine semainier était donc l'effet de la prévention, et le fruit d'un zèle faux et aveugle (1). »

Cette longue mais curieuse citation était nécessaire pour faire connaître avec quelle impatience les Ligueurs noyonnais supportaient la domination du roi. Aussi depuis près de deux ans que la ville était sous son obéissance, les principaux chefs de la Ligue ne désespéraient-ils pas de pouvoir la reprendre à l'aide des intelligences qu'ils avaient dans la place. En conséquence, lorsque le duc de Mayenne, qui avait été au-devant de l'armée espagnole, reconnut que cette armée, commandée par le comte Charles de Mansfeld, fils du gouverneur des Pays-Bas, était trop faible pour tenter quelque entreprise importante, et qu'elle craignait d'ailleurs de s'engager plus avant dans le royaume, il résolut de lui faire assiéger Noyon pour faire rentrer cette place sous le pouvoir de la Ligue. Il en avait depuis longtemps le désir. Le roi était alors en Touraine, et cette circonstance, jointe à l'assurance que lui donnait de Rosne que la prise de cette ville où il ambitionnait de s'établir ne serait pas difficile, le détermina tout-à-coup.

(1) Sezille, *Hist. des siéges, etc.*, p. 33 et suiv.

Le colonel Claude de la Bourlotte qui, de chirurgien de la maison de Mansfeld était devenu colonel par son mérite, fut d'abord envoyé avec un détachement, vers les premiers jours du mois de mars 1593, pour surprendre la ville pendant la nuit. Cette entreprise ne réussit point, parce que la garnison en ayant été informée, se tint sur ses gardes et parut sur les remparts. Cependant la Bourlotte s'étant aperçu que les défenseurs de la place se croyant hors de danger, s'étaient retirés à la pointe du jour pour prendre du repos, tenta une seconde escalade dans l'endroit où le fossé avait moins de profondeur; mais les échelles se trouvant trop courtes, cet inconvénient donna le temps à la garnison de reprendre les armes, et les ennemis furent repoussés avec perte. Le gouverneur de Laon et le frère de la Bourlotte reçurent même quelques légères blessures.

XV.

LE COMTE DE MANSFELD ET LE DUC DE MAYENNE ASSIÉGENT NOYON. - TOUS LES EFFORTS DE L'ATTAQUE SE PORTENT DERRIÈRE L'HOTEL-DIEU. - BELLE DÉFENSE DU GOUVERNEUR. - LE ROI TARDANT A LE SECOURIR, IL SE VOIT CONTRAINT DE CAPITULER APRÈS UN VIOLENT ASSAUT, ET REFUSE LE PILLAGE DE LA VILLE A SES SOLDATS. - INCIDENTS SURVENUS DURANT LE SIÉGE. L'ARMÉE SE DÉBANDE, ET MAYENNE NE PEUT TENIR SA PROMESSE AUX PARISIENS.

Tout espoir de prendre désormais la ville par surprise étant perdu, il fallut faire un siége

dans les règles. En conséquence, le comte Charles de Mansfeld étant arrivé le même jour avec l'armée, il se hâta de reconnaître la place, et fit ses dispositions pour l'attaquer *vers la partie supérieure,* non pas du côté où était l'abbaye de Saint-Eloi, comme le dit De Thou, puisque la citadelle l'avait remplacée, mais bien l'ancienne abbaye de Saint-Barthélemi, c'est-à-dire un peu au-dessous vers la *plaine du Mont-Saint-François,* entre la route de Roye et celle de Saint-Quentin, qui est le point le plus élevé de la colline sur laquelle est situé Noyon (1). Ayant donc fait élever aussitôt les retranchements, il assigna un logement aux Italiens, commandés par Capizucci, sur la droite de cette localité. Appio Conti, général des troupes du pape, fut placé à leur gauche avec le régiment allemand de Châteaubrun, et les régiments allemands de Pernestein et de Curtio sur la droite. Les troupes walones, sous les ordres de la Bourlotte, occupèrent l'espace qui était entre eux et la ville. On fit ensuite en cet endroit un retranchement

(1) Il est remarquable que De Thou, après avoir pris d'abord l'abbaye de Saint-Eloi pour celle de Saint-Barthélemi, comme nous l'avons vu plus haut, prend cette fois la situation de l'ancienne abbaye de Saint-Barthélemi pour celle de Saint-Eloi, où il ne savait pas que Henri IV avait fait construire une citadelle. Aussi l'abbé Sezille ayant une foi aveugle en lui, a-t-il commis la même méprise.

sur lequel on éleva une batterie de quatre pièces de canon ; mais les assiégés, sans perdre de temps, élevèrent quelques tours avec un mur et un bastion en dedans.

Cependant, en tirant un peu sur la droite, derrière un ravin, les Espagnols, commandés par Antoine Lunniga, avaient déjà fait un retranchement plus élevé afin de couvrir le régiment de la Bourlotte, et pour y dresser la principale batterie de dix grosses pièces de canon. Et indépendamment de ces deux batteries, les Allemands qui étaient avec Appio Conti, en avaient élevé une autre. En même temps, cinq cents hommes de troupes allemandes sous les ordres du comte Jacques de Collalt, et le reste de la cavalerie, furent postés de l'autre côté de la ville, pour empêcher qu'il n'y arrivât aucun secours.

Sur ces entrefaites, le huitième jour du mois, le duc de Mayenne, accompagné des ducs de Guise et d'Aumale, des sieurs Chrétien de Rosne, se disant gouverneur de l'Isle-de-France, et de la Châtre, officier supérieur, se rendit au camp avec les troupes qu'il commandait. On fit une revue générale de l'armée, qui se trouva composée de douze mille hommes de pied, et de deux mille chevaux, suivant De Thou ; mais seulement de dix à onze mille, d'après

Davila, Pierre de l'Estoile et le P. Daniel, savoir : quatre mille hommes de pied et mille chevaux du roi catholique ; douze cents lansquenets ou fantassins allemands et cent chevaux des troupes du pape, sous les ordres d'Appio Conti, à qui le duc de Montemarciano en avait laissé la conduite, en s'en retournant en Italie ; six cents hommes de pied allemands du régiment du prince d'Aiguillon, et trois mille fantassins français et douze cents chevaux du duc de Mayenne.

Comme les assiégeants craignaient le retour du roi, les Français s'étaient retranchés vers Chiry (1), sur le chemin de Compiègne, à une lieu de Noyon ; mais nonobstant cette précaution, comme il y avait peu d'union entre les chefs, et que le défaut de paiement faisait murmurer les soldats, le monarque, à ce qu'on pense, aurait eu bon marché de cette armée s'il s'était seulement présenté avec une troupe d'élite. Mais, il était alors fort occupé en Touraine au sujet de la princesse Catherine, sa sœur.

Cependant le siége, qui jusque-là n'avait fait

(1) Le nom de Chiry (*Sirie* ou *Seigneurie*) rappelle tout d'abord ces vers picards et naïfs de La Fontaine :

Biaux chires leups, n'écoutez mie
Mère tenchent chen fieux qui crie.
(*Fable du Loup, la Mère et l'Enfant.*)

que peu de progrès, prit tout-à-coup une grande activité après l'arrivée de Mayenne; car ce duc voulant faire voir à ses alliés qu'il savait aussi bien que le duc de Parme s'acquitter des devoirs de sa charge lorsqu'il avait le commandement général, apporta tout autant de soin, de travail et d'empressement au siége de Noyon, qu'il en fallait pour en hâter le succès. En effet, employant toutes les ressources de son esprit, il travailla par tant d'endroits, tant de sortes de mines, de batteries, d'assauts redoublés et d'inventions à détourner l'eau des fossés, que le gouverneur, Antoine d'Estrées, qui se défendait vaillamment avec sa garnison, se voyait vivement pressé.

Une des meilleures défenses de la place était un ravelin bien revêtu et bien terrassé, qui se trouvait derrière l'Hôtel-Dieu, où est aujourd'hui le bastion appelé l'*Eperon*, qu'on démolit dans le moment où nous écrivons. Ce fut sur cet ouvrage que le feu de l'artillerie fut porté particulièrement. Bientôt après on déboucha dans le fossé, et le mineur qu'on attacha à la muraille ayant secondé l'effet du canon, la brèche fut assez grande pour qu'on pût monter à l'assaut. Les Espagnols et les Walons s'y distinguèrent, et surtout les mestres de camp Louis Vélasco et Claude de la Bourlotte. Bien

des hommes y furent tués et un plus grand nombre fut blessé. Le ravelin ayant enfin été emporté, on y établit quelques pièces de canon pour battre la place de plus près.

Mais déjà, avant ce rude assaut, la garnison, qui n'était que de six cents hommes, partie Français, partie Suisses, était épuisée de fatigue par plusieurs sorties vigoureuses et un siége de vingt-trois jours. Elle n'avait reçu pour tout secours que quelques soldats qui étaient entrés dans la place chacun avec un sac de poudre; et les habitants, toujours affectionnés à la Ligue, n'avaient pris aucune part aux travaux du siége. Voyant donc qu'il n'y avait plus moyen de résister au dernier assaut qui allait avoir lieu, Antoine d'Estrées, qui, par ses sages précautions, ses largesses, le zèle et le courage qu'il inspira à sa faible garnison, avait fait tout ce que, humainement parlant, il était possible de faire, se vit contraint de capituler.

Par le traité, il s'engageait tout d'abord à remettre la ville, dans quatre jours, entre les mains des assiégeants, si, dans ce délai, elle n'était secourue par le roi, auquel cas la convention serait nulle. Les autres conditions étaient que la garnison aurait la vie et les bagues sauves, et qu'elle sortirait avec ses armes et ses enseignes.

Le roi, sur la nouvelle du siége de Noyon, était parti de Tours après avoir ordonné au maréchal de Biron de le suivre avec son armée. Lui-même était arrivé en diligence à Saint-Denis avec quelque cavalerie, et avait mandé à la noblesse des provinces voisines de le venir joindre pour faire lever ce siége. Mais, pendant tous ces préparatifs, le temps s'était écoulé, Antoine d'Estrées avait été obligé de capituler, et le délai de rigueur était expiré. En conséquence, le 30 du mois de mars 1593, il remit la ville au duc de Mayenne, au grand mécontentement de ses soldats, qui voulaient la piller pour se dédommager, disaient-ils, des fatigues qu'ils avaient éprouvées; mais M. d'Estrées, connaissant les bonnes dispositions de beaucoup d'habitants, ne voulut jamais y consentir. Il sortit de la place avec ses troupes, et fut conduit, comme on en était convenu, jusqu'en pays de sûreté. François Blanchard d'Escluseau fut nommé gouverneur de la ville à sa place, et on y mit une garnison de huit cents hommes allemands et walons.

Telle fut l'issue de ce siége que tous les historiens s'accordent à dire avoir été très-meurtrier; car, selon les Espagnols eux-mêmes, la garnison n'en sortit qu'après avoir soutenu un rude assaut, *con danno gravissimo* (avec

grande perte) des assiégeants ; et Pierre de l'Estoile va jusqu'à dire qu'Antoine d'Estrées leur tua environ trois mille hommes. Aussi cette circonstance inattendue jointe à la rigueur de la saison, au manque de paie, et à la mort funeste d'Appio Conti, qui arriva dans le cours du siége, diminua tellement l'armée de Mayenne qu'il ne put secourir les Parisiens auxquels il avait écrit qu'il serait le maître de Noyon en trois ou quatre jours.

Appio Conti était, comme on l'a vu plus haut, général d'un corps de troupes composé d'Italiens, de réîtres et de lansquenets que le pape entretenait à sa solde. Ce général ayant ordonné à un colonel de ces lansquenets de s'emparer d'un certain endroit, et celui-ci lui ayant répondu assez cavalièrement que ce serait envoyer ses soldats à la boucherie, Conti avait mis pied à terre et se dirigeait l'épée haute sur le colonel, lorsque celui-ci le devançant lui avait porté un coup d'epée dont il était mort presqu'aussitôt. Mayenne avait arrêté lui-même le coupable; mais quelque temps après, le colonel s'étant échappé des mains de ses gardes, les officiers allemands du même corps, déjà mécontents de ne pas recevoir exactement leur solde, prirent occasion de cet événement pour plier leurs étendards, disant qu'ils ne vou-

laient plus servir davantage, et Malvaise, commissaire du pape, les avait licenciés malgré les sollicitations contraires du duc de Mayenne.

Les Italiens s'étant aussi presque tous débandés après la mort de leur chef, Mansfeld, qui avait perdu beaucoup de monde, voyant que la plupart de ses soldats désertaient, et pressé d'ailleurs par les lettres de son père de retourner en Flandre, s'y résolut aussitôt. Ayant donc pris sa route le long des côtes de la mer, et s'étant emparé de Bohain, Saint-Valéry et Etaples, il recula vers la frontière, au grand mécontentement des Parisiens qui, le 1er avril, s'étaient empressés de chanter un *Te Deum* à Notre-Dame, en réjouissance de la prise de Noyon. Ils s'attendaient alors que cette armée allait enfin faire lever le blocus de Paris, du moins en partie, par la prise de Saint-Denis, comme on le leur avait promis, et ils voyaient au contraire, par le résultat du siége de Noyon, combien il leur avait été préjudiciable, puisqu'il était la cause de la dissolution de l'armée. Henri IV, en récompense de la belle défense d'Antoine d'Estrées, lui donna le gouvernement de l'Isle-de-France (1).

(1) Cayet, *Chronol. noven.*, liv. 5; - *Mém. de l'Estoile*, mars et avril 1591; - Davila, t. 2, p. 1037 et suiv.; - *Mém. d'état de Villeroy*, ann. 1591; - Mezerai, t. 3, p. 1054; - De Thou, t. 11, p. 647 et suiv.; - le P. Daniel, t.

XVI.

NOUVEL EXEMPLE DU FANATISME DES MEMBRES DU CHAPITRE. -- PRIÈRES ET PROCESSIONS POUR LE SUCCÈS DES ARMES DE LA LIGUE. -- LE ROI ABJURE LE PROTESTANTISME ET SE FAIT SACRER. — PARIS LUI OUVRE SES PORTES. — LA PLUPART DES VILLES SE SOUMETTENT. -- SIÉGE ET PRISE DE LAON.

Les habitants de Noyon en rentrant sous l'obéissance de la Ligue s'étaient vus au comble de leurs vœux. Ils aimaient mieux cette domination que celle de leur souverain, dit l'abbé Sezille, et leur affection pour ce parti paraît en ce qu'on voit par les écrits du temps, que non-seulement les gens du monde, mais encore les ecclésiastiques montaient la garde durant la nuit pour défendre la ville contre les royalistes. L'exaltation politique était telle parmi quelques-uns de ces ecclésiastiques, que l'un d'eux nommé Jean Bellement, chanoine et chantre de la cathédrale, porta même le fanatisme jusqu'à *se faire absoudre par l'official du serment de fidélité qu'il avait prêté après la réduction de la ville à Henri IV, qu'il appelait roi prétendu, et il sollicita à ce sujet une sentence de réhabilitation qui fut lue et approuvée en plein chapitre, sur les conclusions du promoteur*, le 9 de

12, p. 9 et suiv.; - Bentivoglio, *Hist. des guer. civ. de Flandre*, liv. 17; - De Bury, *Hist. de la vie de Henri IV*, t. 1. p. 328.

juillet 1593. Un fait semblable démontre mieux que tout ce qu'on pourrait dire que l'opinion de ce chanoine était partagée par la majorité des membres du chapitre. Cependant, ajoute le même écrivain, comme l'argent manquait au nouveau gouverneur, il pria cette compagnie de lui prêter cinq cents écus d'or dont il fit son obligation. Mais un mois après il prétendit que le chapitre lui en devait quatre cents, que le duc de Mayenne lui avait accordés, lorsque la ville était rentrée sous la puissance des princes de la *Sainte-Union*. Mais laissons parler l'abbé Sezille lui-même.

« On a pu remarquer précédemment, dit-il, que le clergé faisait des prières publiques pour la prospérité des armes du roi lorsqu'il eut pris la ville. Au contraire, lorsqu'elle fut au pouvoir des Ligueurs, tous les jours on faisait des processions, des sermons et des prières pour obtenir le secours de Dieu, afin que la victoire fût remportée par les princes catholiques contre *cet Henri de Bourbon, de Navarre*. On ne fait que traduire ici une de ces ordonnances. Ce pronom *illum* (1) n'est pas moins un terme de

(1) *Conclus. Capit.* 31 janv. 1591. — Ad impetrandum auxilium Domini pro belli et conflictus exitu prospero principibus catholicis contra Henricum *illum* Borbonium Navarræ, ordinarunt Domini processiones diebus singulis publice agendas et ad populum concionem quo quisque devotus conveniat

mépris que d'aversion. Pour nourrir ces sentiments, on répandit de faux bruits au désavantaga du roi. Dans une lettre qu'on reçut le 9 février 1594, le sieur de Rosne mandait qu'il était certain que *Bourbon de Navarre avait pris la fuite*. Cette nouvelle parut si importante, qu'elle fut annoncée au sermon du matin, et qu'on avertit le peuple qu'on rendrait publiquement à Dieu des actions de grâces pour cet événement, et que le lendemain après vêpres il serait chanté un *Te Deum* pour l'en remercier.

» On eut soin de faire un service solennel pour ceux qui avaient été tués au siége de la ville, et qui s'étaient, disait-on, sacrifiés pour la défense de la république chrétienne. On nomme parmi eux le sieur Reu, qui paraît avoir été un personnage assez important pour mériter les regrets des Ligueurs (1). »

Cependant les affaires du roi prenaient un tour favorable. Le 23 juillet 1593, l'archevêque de Bourges et d'autres prélats ayant achevé de lever les doutes de ce prince sur la religion, il fit son abjuration solennelle en l'église de

(1) Sezille, *Hist. des siéges, etc.*, p. 44, 45 et 46. — Ce Reu était probablement de Rieux, dont la mort tragique ne fut pas connue de Sezille ; et il aura mal traduit son nom, qui devait être en latin dans la conclusion capitulaire.

Saint-Denis, le 25 du même mois, en présence d'une foule innombrable de Parisiens, qui étaient accourus à cette cérémonie, malgré les défenses du légat et du duc de Mayenne; et pour qu'il ne restât pas de doute sur sa conversion, il se fit sacrer à Chartres le 27 février suivant, attendu que Reims tenait encore pour la Ligue. Dès-lors les esprits les plus prévenus commencèrent à revenir de leurs préjugés. Les Parisiens eux-mêmes, voyant le roi converti et sacré, lui ouvrent leurs portes le 22 mars 1594, aux acclamations d'un peuple ivre de joie, et cinq jours après Rouen suivit leur exemple, en entraînant à son tour la réduction de toutes les autres villes de la province.

Paris, Lyon, Rouen, Orléans, les plus considérables villes de la Ligue et du royaume, s'étant soumises, plusieurs autres en diverses provinces s'empressèrent de les imiter. Troyes, Sens, Agen, Villeneuve, Marmande, firent leur soumission. En Picardie, Abbeville et Montreuil firent aussi leur accommodement. Beauvais et Amiens étaient dans la même disposition; mais la présence des ducs de Mayenne et d'Aumale, qui faisaient tous leurs efforts pour retenir cette province dans leur parti, les arrêtait encore.

Sur ces entrefaites, le roi ayant reçu la nouvelle de la prise de La Capelle, en Thiérarche,

par le comte de Mansfeld, voulut réparer cette perte en faisant le siége de Laon, qu'il poussa vigoureusement, malgré les Espagnols. Ayant donc donné plusieurs assauts à cette place importante et défait plusieurs convois, les assiégés, sur le point d'être forcés, avaient enfin capitulé le 22 juillet, et s'étaient rendus le 2 août. L'un de ces convois, parti de Noyon, était commandé par d'Escluseau, mestre de camp, qui fut fait prisonnier (1).

Cette prise de la ville de *Laon* a inspiré le spirituel et grâcieux quatrain qui vient naturellement se glisser ici sous notre plume :

Le roy Numa, par sa prudence,
Composa l'an de douze mois;
Mais nostre Roy, par sa vaillance,
L'a réduit à moins de trois mois (2).

(1) De Thou (*liv.* XCI) dit que c'était le gouverneur de Noyon, François Blanchard d'Escluseau; mais Davila ne donnant pas son prénom et le qualifiant de mestre de camp, il y aurait lieu de croire que c'était un proche parent du gouverneur et le même que d'Escluseau, mestre de camp, tué au mois de juin 1595, à la prise de Ham, suivant les *Mémoires de Sully*, et auquel l'abbé de l'Ecluse donne le nom de Nicolas Blanchard d'Escluseau. Cependant il pourrait se faire qu'il n'y eut là qu'un seul individu, mais alors d'Escluseau aurait été relâché ou échangé aussitôt la prise de Laon, car nous le voyons presqu'au même moment à la tête de sa garnison à Noyon s'obstiner à défendre la ville.

(2) Le roi avait commencé le siége le 25 de mai.

XVII.

AMIENS SE SOUMET SANS CONDITION. - LES HABITANTS DE BEAUVAIS CHASSENT LEUR MAIRE ET FONT LEUR ACCOMMODEMENT AVEC LE ROI. - NOUVEAU SIÉGE DE NOYON PAR HENRI IV. - LE GOUVERNEUR D'ESCLUSEAU CONSENT ENFIN A TRAITER AVEC LE MONARQUE ET S'ENGAGE A REMETTRE LA PLACE AUSSITOT QUE SON ACCORD PARTICULIER AURA ÉTÉ VÉRIFIÉ EN PARLEMENT. - ARTICLES ACCORDÉS PAR LE ROI AUX HABITANTS. - D'ESCLUSEAU REÇOIT LA SOMME QU'IL RÉCLAMAIT. - RÉDUCTION DE LA VILLE. - LE DUC DE MAYENNE FAIT SA PAIX AVEC LE ROI.

Aussitôt que les autres villes de Picardie reconnurent que le duc de Mayenne et l'armée espagnole ne pourraient empêcher Laon de succomber sous les efforts du roi, elles ne pensèrent toutes qu'à leur propre sûreté, et à secouer un joug qui leur était devenu odieux. Le duc de Mayenne étant parti d'Amiens, les habitants se soulevèrent contre le duc d'Aumale, le chassèrent, et ayant envoyé à Laon prier le roi de venir faire son entrée en leur ville, le monarque s'y était rendu le 14 août, et avait été reçu en triomphe.

Les Beauvaisiens, à leur tour, s'étant aperçus que leur maire, nommé Gaudin, qu'ils avaient continué en cette charge depuis le commencement des troubles, voulait remettre leur ville entre les mains des Espagnols, le prirent en haine et le destituèrent. Depuis, ayant su que

le roi était à Amiens, et que son armée, après la prise de Laon, resterait en Picardie pour attaquer les places qui s'opiniâtreraient à rester dans le parti de la Ligue, ils envoyèrent des députés au roi avec prière de donner une réponse favorable aux articles qu'ils lui faisaient présenter. Ce prince, après en avoir délibéré dans son conseil, avait répondu à chacun des articles le 22 août, et les députés étaient retournés à Beauvais rapporter ce qui leur avait été accordé. Dès-lors tout avait changé de face : Gaudin, ainsi que deux prédicateurs nommés les Lucains, qui l'avaient conseillé et qui jusque-là avaient entretenu l'exaltation de la multitude, furent incontinent chassés; et, afin que les articles accordés par le roi fussent promptement ratifiés, leurs députés étaient partis pour Compiègne, où le roi s'était rendu afin de faire avancer le siége de Noyon, qu'il avait résolu. Péronne et Dourlens se soumirent également.

Ce n'est pas que les habitants de Noyon refusassent d'imiter les autres villes de la province : ils le désiraient même ardemment; mais ils étaient retenus par une garnison nombreuse et par leur gouverneur François Blanchard d'Escluseau, homme opiniâtre et vigilant, qui jusqu'alors n'avait pu être surpris

ni par les complots, ni gagné par les offres du roi. En conséquence, ce monarque mit le siége devant Noyon dans le mois de septembre, et il allait le continuer avec vigueur lorsque d'Escluseau, considérant enfin que *la Ligue se défilait bien viste*, comme dit Cheverny dans ses Mémoires, et qu'il serait dangereux pour lui d'attendre à la dernière extrémité, se détermina à suivre le conseil des amis qu'il avait en cour, et traita avec le roi. Il le fit au commencement d'octobre, et promit de rendre la ville après que les articles de son accord auraient été vérifiés en parlement, ce qui n'eut lieu que sur la fin de l'année (1). C'est donc à tort que l'abbé Sezille assure (p. 47 et 48) que Noyon ne fut assiégé qu'une seule fois par Henri IV. Le témoignage de Cayet, chronologue de France, et pour ainsi dire encore attaché à la maison du roi, ne peut laisser un seul doute à cet égard. Il est d'ailleurs appuyé par Mezerai, le P. Daniel et autres; et le silence de De Thou ne peut infirmer le fait en aucune manière. Le document suivant, tiré des archives de l'hôtel-de-ville, et qui a aussi induit Sezille en erreur, n'est pas le traité de

(1) Cayet, *Chronol. noven.*, l. 6. - *Mem. journ.* de P. de l'Estoile, ann 1594. - Davila, t. 2, p. 1127; Mezerai, t. 3, p. 1115 à 1119: - le P. Daniel, t. 12, p. 120; - *Art. de verif. les dates*, *Chronol. historiq. des rois de Fr.*

d'Escluseau, mais bien les articles présentés en forme de supplique au roi par les Noyonnais, comme avaient fait les habitants de Beauvais et autres villes, et auxquels le monarque a répondu gracieusement. C'est proprement un traité de soumission. Il est curieux, et le lecteur le verra avec plaisir.

ARTICLES ACCORDÉS PAR LE ROI HENRI IV AUX HABITANTS DE NOYON, AU SUJET DE LA RÉDUCTION DE LEUR VILLE.

« Articles que les maire et échevins, clergé, communautés, manants et habitants (1) de la ville et faubourgs de Noyon requièrent et supplient très-humblement Sa Majesté accorder pour le bien de son service, repos, tranquillité de ses sujets qui lui ont voué et vouent, comme à leur souverain et naturel prince, tout ce qui lui est dû d'honneur, de crainte et obéissance à laquelle en toute humilité et soumission ils font ces très-humbles supplications.

» 1° Qu'en la ville et faubourgs de Noyon n'y aura autre exercice de religion que de la catholique, apostolique et romaine (2).

(1) Manant, aujourd'hui synonyme de rustre, n'était pas pris autrefois en mauvaise part. Les manants étaient ceux qui habitaient une ville de père en fils, et les habitants ceux qui étaient venus y demeurer.

(2) Cette clause principale fut réclamée par toutes les villes de la Ligue qui firent leur accommodement avec le roi, et elle leur fut toujours accordée.

» Accorde conformément à l'édit de 1577, et déclaration depuis ensuivie pour l'exécution d'icelui.

» Que conformément à l'édit et déclaration faite par Sa Majesté au mois de décembre dernier, vérifiée en parlement au mois de janvier ensuivant, il plaise à sadite Majesté accorder aux maire et échevins, clergé et communautés, manants et habitants de ladite ville et faubourgs de Noyon, la réunion qu'ils désirent faire de tous leurs biens, famille et ville à son service, et les recevoir comme bons et fidèles Français, pour ses très-humbles et très-obéissants sujets, sans se ressouvenir de ce qui s'est passé, les remettant en leurs biens, états, offices et bénéfices, avec une abolition générale de tout octroi, lettres de confirmation de ces offices sans payer finance.

» Accordé, excepté pour les lettres de confirmation, lesquelles chacun sera tenu prendre en la forme accoutumée, attendu que le roi a disposé dudit droit en faveur de Madame, sœur de Sa Majesté.

» Continuer à ladite ville, clergé et communautés, leurs priviléges, franchises, libertés et octrois dont ils ont joui de tout temps et ancienneté.

» Accordé, comme ils ont ci-devant bien et dûment joui.

» Que les officiers qui ont été pourvus par le duc de Mayenne pendant les troubles, par mort ou par résignation, jouiront de leurs états sans payer nouvelle finance, qui sont en nombre de quatre; à savoir un élu, un receveur des tailles, un procureur du roi, et un greffier

en l'élection, comme ensemble sept ou huit chanoines pourvus par ledit duc, tant par mort que par résignation.

» Le roi accorde lesdits offices et bénéfices, s'ils sont vacants, à ladite ville depuis qu'elle est hors de l'obéissance de Sa Majesté, et les fonctions d'iceux s'il faut, pourvu que lesdits bénéfices ne soient consistoriaux, à la charge de prendre provision de Sa Majesté, toutes autres demeurant nulles et lacérées.

» Que toutes levées de deniers faites en vertu des patentes du duc de Mayenne, tant dedans que dehors ladite ville, à moins qu'elles ne soient vérifiées, ordonnances et mandements particuliers des sieurs de Rosne et d'Escluseau, maire et échevins, tant par forme de taille, taillon, aides, décimes, gabelles, entrées et sorties de vin, qu'autres levées particulières pour fortification et autres affaires, seront approuvées et trouvées agréables par Sa Majesté, sans que les élus et autres officiers en puissent être recherchés ci-après; imposant sur ce, silence aux procureurs-généraux de Sa Majesté tant de la cour de parlement, chambre des comptes, aides et cours, substituts, partout où il appartiendra.

» Le roi décharge le sieur d'Escluseau, ainsi que les maire et échevins, élus, et autres ses obéissants sujets du fait desdites levées, et de l'emploi et disposition des deniers provenants d'icelles, sans qu'ils en puissent être recherchés ainsi qu'ils requièrent, à la charge d'en compter, ainsi qu'il est accoutumé.

» Que la dépense qui a été faite desdits deniers pour

le paiement des garnisons de ladite ville et *citadelle*, que pour ce qui a été payé et pris des recettes particulières pour le paiement des garnisons de La Fère et Ham, en vertu des blancs des trésoriers généraux des guerres, et rescription de la recette générale d'Amiens, que des deniers des décimes, gabelles, deniers pris sur les aliénations du clergé, et autres levées particulières faites par ordonnance des gouverneurs de ladite ville, maire et échevins, seront avouées et trouvées agréables par Sa Majesté, comme ayant été faites pour son service, à la charge des comptes par ceux qui ont eu le maniement desdits deniers.

» Accordé *idem*.

» Que les receveurs et comptables de ladite ville demeureront déchargés à la chambre en rapportant les ordonnances des princes, gouverneurs et magistrats, avec les quittances des parties prenantes, encore qu'elles ne soient expédiées selon la forme ordinaire des finances; et quant aux gages des officiers qui sont demeurés en ladite ville durant les guerres, et de ceux qui *se sont réfugiés à Ham*, seront passés et alloués en vertu de leurs simples quittances, sans qu'ils puissent être rayés par la chambre des comptes.

Accordé.

» Que ceux qui ont manié la chanche des trésoriers généraux des guerres seront déchargés, à comptant de clerc à maître selon l'ordre ordinaire, qui seront trouvés prendre les acquits pour compter à la chambre en la forme qu'ils sont expédiés, tant pour la garnison de

Noyon, que celles de Ham et La Fère qui ont pris ordre de Noyon.

» Accordé.

» Que les deux montres faites sur les élections de Péronne et Montdidier pour le paiement de la garnison dudit Noyon, seront validées par Sa Majesté, à la charge de compter par le commis auxdites recettes.

» Accordé.

» Que les habitants de ladite ville et faubourgs demeureront quittes et déchargés des tailles, taillons, aides, corvées et autres levées faites en icelle durant ces précédents troubles, attendu qu'ils ont été employés au paiement des garnisons et fortifications, sans qu'ils puissent être redemandés par les officiers de Sa Majesté.

» Accordé.

» Que tous jugements et affaires concernant la justice ordonnés depuis ces troubles, seront valables comme si ladite ville eût été en l'obéissance de Sa Majesté.

» Accordé pour tous ceux qui ont contesté pardevant lesdits juges.

» Qu'en considération des pertes et ruines souffertes par lesdits habitants, tant au premier qu'au second siége de ladite ville, et des grands deniers qu'ils ont été contraints de fournir, il plaise à Sa Majesté leur accorder l'affranchissement des tailles et crues pour six ans.

» Accordé pour deux années qui se prendront en quatre, excepté le taillon, et prévôt des maréchaux.

» Que lesdits habitants demeureront quittes de tout ce qui a été payé tant blé, vin, bois, avoine, bœufs, moutons, futailles, lits et autres denrées et munitions durant lesdits deux siéges, attendu que plusieurs particuliers demandent paiement de ce qu'ils ont fourni en cette nécessite, à quoi ladite ville ne doit être tenue ; et se doivent adresser lesdits particuliers au conseil de Sa Majesté pour avoir permission de faire lever lesdits deniers sur les contribuables aux tailles de l'élection.

» Accordé.

» Qu'il sera permis au sieur du Boullé de demeurer dans la ville de Noyon ou autre de l'obéissance de Sa Majesté, et qu'il jouira de ses biens et états, même de l'état de commissaire des guerres dont il a été pourvu par ledit seigneur de Mayenne, et des grâces qu'il plaira à Sa Majesté concéder auxdits habitants de Noyon.

» Ledit sieur du Boullé pourra demeurer en tel lieu de l'obéissance du roi que bon lui semblera, faisant le serment de fidélité et autres soumissions requises pour l'obéissance de Sa Majesté, et faisant apparoir sa provision de commissaire des guerres, lui sera pourvu au conseil de Sa Majesté ainsi que de raison.

» Que ceux qui ont été absents de ladite ville, et autres qui y sont demeurés, ne pourront user de répétition, plaintes ou recherches pour leurs sorties, ventes de meubles, exercice de leurs offices, et jouissance de leurs

biens, domaines, bois coupés pour les fortifications et fourniture de ladite ville, démolition de maisons.

» Accordé, afin de nourrir paix et concorde entre lesdits habitants.

» Qu'il ne sera fait aucune recherche des deniers levés pour corvées, fortifications, confection d'artillerie, achat de poudre, balles, et autres choses nécessaires pour la guerre.

» Accordé pour ce qui s'est fait durant et à l'occasion de la guerre.

» Les présents articles ont été vus et répondus par le roi étant à Amiens, le quatorzième jour de décembre mil cinq cent quatre-vingt-quatorze. *Signé* HENRY, *et plus bas*, POTIER.

» Registré, ouï sur ce le procureur général du roi, suivant et aux charges contenues en l'arrêt de ce jour. A Paris, en parlement, le sept janvier mil cinq cent quatre-vingt-quinze. *Signé*, DU TILLET. »

Et sur les lettres-patentes adressées au parlement, intervint l'arrêt suivant :

« Vu par la cour les lettres-patentes du roi données à Amiens le quatorze décembre dernier, signées Henry, et plus bas par le roi, Potier, et scellées du grand scel de cire jaune, par lesquelles est mandé à ladite cour vérifier les articles ci-attachés sous contre-scel de la chancellerie, accordés aux maire, échevins, communautés, officiers, manants et habitants de la ville et faubourgs de Noyon,

sur la réduction d'icelle en l'obéissance du roi; lesdits articles, et réponses à iceux faites par ledit seigneur étant à Amiens ledit jour 14 décembre, aussi signées Henry, et plus bas Potier, registrés, présentés à la cour par lesdits maire, échevins, communauté, officiers, manants et habitants, tendant à fin de vérification desdites lettres et articles; conclusions du procureur-général du roi, et tout considéré : ladite cour a ordonné et ordonne que lesdites lettres et articles seront enregistrés aux registres d'icelle, pour jouir par les impétrants de l'effet et contenu aux réponses faites par le roi sur chacun desdits articles, fors pour le regard des coupables si aucuns se trouvent, du parricide commis en la personne du défunt roi Henry III du nom, décédé, ceux qui ont attenté à la personne du roi à présent régnant, et sans y comprendre les vols, sans aveu, et autres crimes punissables entre personnes du même parti; ordonne la cour que les promesses et obligations, si aucune y a été faite aux particuliers pour raison de ce qu'ils ont été contraints fournir durant les deux siéges de ladite ville, demeureront en leur force et vertu, contre ceux qui se sont obligés à se pourvoir pardevant le roi, ainsi qu'ils verront être à faire et raison.

» Fait en parlement, le septième jour de janvier mil cinq cent quatre-vingt-quinze.

» *Signé*, Du Tillet. »

Les lettres-patentes et ces articles ayant été enregistrés le 14 de janvier à la chambre des Comptes et à la cour des Aides, il restait encore une difficulté à aplanir. D'Escluseau, avant de remettre la ville, réclamait pour lui et sa

garnison la somme de 4,000 écus d'or, équivalant à 42,880 fr. de notre monnaie, et les finances du roi, alors épuisées par tant d'autres demandes de même nature, le mettaient dans l'impossibilité de satisfaire ce gouverneur. Toutefois, comme il était d'une absolue nécessité d'arriver enfin à la réduction définitive de la place, les sieurs de la Chapelle et de la Bastille se présentèrent au chapitre de la part du roi, le 4 février 1595.

« Ils exposèrent, dit l'abbé Sezille, que sa Majesté était rentrée dans le sein de l'église catholique; que sa conversion était sincère; qu'elle était disposée à conserver les priviléges de l'église et du chapitre, et que pour faciliter promptement la réduction de la ville et attacher les soldats de la garnison au service du roi, et employer leurs armes contre les rebelles, il fallait leur distribuer 4,000 écus d'or, qui seraient avancés à titre de prêt; ce qui fut accepté par le sieur d'Escluseau, à condition que cette somme serait payée par le chapitre et par les maire et échevins. Le chapitre fit quelques difficultés : il allégua sa pauvreté et ses priviléges. Les commissaires du roi lui promirent de sa part une indemnité. Sur cette promesse, le chapitre consentit; mais il ne s'engagea à contribuer qu'à la sixième partie de la somme demandée.

» L'accord fait, le lendemain dimanche, 5 février 1595, la ville rentra sous l'obéissance du roi; et après complies, le *Te Deum* fut chanté solennellement dans la cathédrale en actions de grâces de cet heureux événement, avec le psaume *Exaudiat* et l'oraison pour le roi, dont les armoiries furent mises aux lieux accoutumés. Le 19 juin de cette même année, le chapitre ordonna qu'à une heure après midi tous les chanoines prêteraient le serment de fidélité que le roi requérait de chacun d'eux (1). »

Sept mois après, ce prince étant parfaitement réconcilié avec la cour de Rome, et les peuples, las de la guerre, se tournant ouvertement vers lui, Mayenne crut devoir mettre bas les armes à son tour et faire sa paix avec le monarque. Elle fut conclue au château de Folembrai, dans la forêt de Couci, et publiée en forme d'édit au mois de janvier 1596. Dès-lors la tranquillité se rétablit de plus en plus, et Henri se vit enfin solidement assis sur le trône.

(1) *Hist. des sièges, prise et reprise de la ville de Noyon*, p. 50. – Ainsi par suite de l'instabilité des choses humaines, on vit dans l'espace de quatre années chanter trois *Te Deum* pour et contre, au sujet de Noyon : le premier par le chapitre, lors de la prise de la ville *par le roi*, en 1591; le second, par les Parisiens, suivant les *Mémoires de l'Estoile*, comme on l'a vu plus haut, le 1er avril 1593, *en réjouissance de la prise de la même ville par Mayenne*, et le troisième, le 5 de février 1595, de rechef par les Noyonnais, *en actions de grâces de leur rentrée sous l'obéissance du roi*.

XVIII.

DÉMOLITION DE LA CITADELLE. - LES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE SAINT-ÉLOI RENTRENT DANS LEUR ANCIEN DOMAINE ET FONT RECONSTRUIRE UN COUVENT PROVISOIRE. - ILS TRANSIGENT AVEC LES HABITANTS ET S'ÉTABLISSENT EN VILLE. - NOUVELLE ABBAYE. - SA MAGNIFICENCE. - SA RUINE. - COURS OU PROMENADE PUBLIQUE. - CALVIN ET SARAZIN.

Cependant les habitants de Noyon, qui n'avaient vu qu'avec une extrême douleur construire la citadelle, enviaient le sort d'Amiens et de plusieurs autres villes auxquelles le roi avait fait la promesse de n'en point élever. Habitués à s'administrer eux-mêmes depuis l'affranchissement de leur commune, ils ne supportaient qu'impatiemment le joug d'un gouverneur militaire, et cette forteresse, qui avait pris la place d'un monastère vénéré, et qui d'ailleurs interceptait la voie publique de Soissons, était pour eux comme une insulte vivante qui leur rappelait le passé.

Pénétrés de ces sentiments et confiants dans la bonté du roi, ils tournaient constamment les yeux vers l'avenir. Se joignant donc aux Bénédictins, ils présentèrent requêtes sur requêtes au monarque, protestèrent de leur fidélité éternelle pour sa personne, et le supplièrent instamment de vouloir bien permettre la destruction de cette citadelle, dont la destination était désormais sans but. Henri aimait

son peuple; il savait combien les Noyonnais et les religieux bénédictins avaient été punis par la ruine de la magnifique église de l'abbaye de Saint-Eloi et l'établissement de cette forteresse qu'il avait fait construire dans le lieu saint. Il leur accorda leur demande, qui vraisemblablement était appuyée par la cour de Rome, comme la lettre du cardinal d'Ossat, citée plus haut, le donne assez à entendre; et il rendit même à ce sujet un arrêt, le 23 février 1603, par lequel il était ordonné que les religieux de Saint-Eloi rentreraient dans la place, et que les logements leur seraient rendus. Toutefois, il survint sans doute quelqu'empêchement, car l'arrêt ne fut point mis à exécution.

Enfin, le 30 mars 1630, Louis XIII exauça leurs vœux. Son arrêt, fondé sur celui du roi, son père, portait que les religieux rentreraient dans la portion de la citadelle où était l'ancienne abbaye, leur donnant les bâtiments avec les deux tiers des matériaux de ladite forteresse, comme provenant de leur monastère, et le surplus du terrain aux habitants, ainsi que le reste des matériaux, pour les aider à rétablir leurs murailles (1). En conséquence, ayant traité et fait leur accommodement avec

(1) *Archiv. de la ville*, *Regist. des délibér. du conseil*, de 1629 à 1631, *fol.* 26 et suiv.

M. de Montbason, gouverneur de l'Ile-de-France (Paris, Noyon, etc.), par l'entremise de M. de Baradat, évêque de Noyon, ils prirent possession de la citadelle le 7 janvier 1631, et en commencèrent aussitôt la démolition près de quarante ans après son établissement (1). Tous les habitants se portèrent en masse à cette destruction, et de même que les Lyonnais l'avaient fait quarante-six ans auparavant, ils ne laissèrent à démolir aux ouvriers que ce qu'ils ne purent arracher eux-mêmes (2).

(1) *Ibid.*, fol. 55.

(2) *Ibid.*, fol. 56 et suiv. - De Rubys, *Hist. de la ville de Lyon*, p. 436. - Cependant elle ne fut entièrement rasée, selon ce que nous apprend le registre des délibérations du conseil, de 1648 à 1653 (*fol.* 51), que sur la fin de janvier 1649. - Le croquis que nous mettons sous les yeux du lecteur donnera une idée assez approximative de la forme que devait avoir cette citadelle, suivant ce qu'indiquent ses fossés encore actuellement existants, car le souvenir, assure-t-on, ne s'en trouve même plus dans les archives du royaume (voy. Pl. V). Le plan de la ville de Noyon par M. Bouchard, aurait pu seul en rappeler les contours; mais étant sur une échelle de 1 à 1250, il n'a pu la donner en entier, et rien ne fait voir d'ailleurs que ce géomètre y ait même songé. A la vérité on a essayé d'en retracer la figure sur le tableau d'assemblage du plan cadastral par M. Regnauldin, mais elle diffère tellement de la minute du cadastre, que ce n'est plus qu'une œuvre purement arbitraire. Le genre de fortification qu'on y a indiqué n'était pas connu au reste du temps de Henri IV.

Dans cette occurrence il ne restait qu'un parti à prendre et nous l'avons pris. Nous avons d'abord levé le plan de la citadelle sur la minute cadastrale du plan de Noyon (*section* D, *section* E et *section* H), et l'ayant soumis ensuite au général de Tournemine, commandant l'école d'artillerie à Rennes, ce général, aussi savant qu'obligeant, a tracé au pointillé les contours de la place telle qu'elle pouvait être au temps de Henri IV et d'Errard, de Bar-le-Duc, ingénieur de ce prince. C'est pour nous un devoir bien doux de lui témoigner ici notre vive et profonde reconnais-

Les religieux bénédictins réformés qui avaient remplacé les anciens religieux rentrèrent dans la partie du terrain où était jadis l'ancienne abbaye; mais ne pouvant en reconstruire une autre aussi vaste qu'ils l'auraient bien voulu, ils firent bâtir provisoirement et à la hâte, un couvent fort modeste qui fut achevé, ainsi que l'église, dans la même année (1).

Celui-ci, où ils s'étaient retirés avec les religieux non réformés, ne subsista pas longtemps; car quelques années après, la guerre s'étant rallumée avec les Espagnols, les habitants craignirent avec raison que ce monastère trop près de la ville ne servît utilement aux ennemis pour les assiéger. Ils s'accommodèrent donc avec les religieux et transigèrent avec eux le 20 mars 1638, leur abandonnant pour toujours, moyennant une somme et des conditions énoncées en l'acte, la plaine ou place d'armes de la citadelle nouvellement enclose dans la ville, pour y établir leur couvent, à

sance. -- Nous croyons n'avoir rien omis pour rendre ce croquis aussi complet que possible. Nous y avons joint le plan de la magnifique église de l'abbaye de Saint-Eloi et celui de l'église paroissiale du même nom, près de l'ancienne route de Soissons, le tout d'après ce qui résulte des paroles de Le Vasseur, de Mezerai, et de nos propres recherches. Enfin, comme la Goille coulait alors le long de la ruelle Pindo, nous nous sommes plu à en rappeler le souvenir en faisant connaître comment elle épanchait ses eaux dans les fossés de la citadelle.

(1) Le Vasseur, *Annal.*, p. 208, 857, 926 et 1289.

la réserve d'une portion destinée à prolonger la rue Saint-Eloi jusqu'à la nouvelle porte du même nom, et d'un rempart large de trente pieds (1).

Dès ce moment, les religieux commencèrent à bâtir leur couvent dans la ville, et ils en prirent possession en 1649. Leur belle église, achevée en 1682, fut bénite le 11 de mai par François de Clermont-Tonnerre, évêque-comte de Noyon, pair de France (2). Enfin les moines de la congrégation de Saint-Maur n'oublièrent rien pour rendre leur maison aussi agréable que spacieuse. Déjà, le 11 octobre 1647, ils avaient obtenu la jouissance du rempart qui touchait à leur monastère, à la condition qu'ils feraient faire une grande porte à chaque issue, et que les clefs en seraient remises à la mairie pour s'en servir en cas d'urgence (3). Le 17 mars 1692, cette permission fut renouvelée à perpétuité, sur leur proposition de laisser en échange à la ville la jouissance d'un cours ou promenade qu'ils s'engageaient de planter à leurs frais sur le terrain à eux appartenant,

(1) *Archiv. de la ville*, *Regist. des délibér. du conseil*, de 1633 à 1643, *fol.* 148 et suiv.

(2) *Archiv. de la ville*, *Regist. des délibér. du conseil*; de 1648 à 1663, *fol.* 47 et suiv.; - Colliette, *Mém. du Verm.*, t. 1, p. 283-284, et t. 3, p. 359.

(3) *Regist. des délibér. du conseil*, de 1643 à 1648, *fol.* 203

depuis la porte Saint-Eloi jusqu'au grand chemin de la descente de la citadelle pour aller à Soissons (1). C'est aujourd'hui la promenade publique ou *le Cours*.

Ainsi donc rien ne manqua à cette riche abbaye : lieux réguliers, église vaste et ornée, dit Colliette, édifices imposants, jardins et enclos spacieux, bibliothèque choisie; tout cet ensemble fit de cette maison une des plus belles et des plus renommées de la réforme de saint Bénoît en France (2). Mais un orage plus terrible que la Ligue survint, et tout disparut en 1793. Semblable à ces vaisseaux qui, après avoir lutté vaillamment avec l'ennemi et avec les flots, finissent par sauter à la suite d'une émeute à bord, ce monastère, après avoir eu tour à tour et par plusieurs fois des religieux bénédictins et des chanoines (3), avait pu résister aux ennemis de la France, depuis les Normands jusqu'aux Anglais, Bourguignons et Espagnols ; mais une commotion sociale se déclare tout-à-coup, il succombe et disparaît pour toujours.

Cette abbaye valait environ 24,000 livres de

(1) L'acte en fut passé pardevant Le Mannier et Bibaut, notaires royaux, le 29 mars 1692.

(2) *Mém. du Verm.*, t. 3, p. 283.

(3) Le Vasseur, *Annal.*, p. 734.

rente aux abbés commandataires. L'un de ces abbés, Claude de Hangest, de la noble maison de Montmor, fils de Joachim de Hangest et d'Isabelle de Montmorency, donna sans le vouloir un chef à la réforme en France. Il prit sous sa protection spéciale le jeune Jean Cauvin, en latin *Calvinus*, d'où le nom de *Calvin*, qu'on lui donna, et voyant que cet enfant profitait des leçons que lui et l'évêque, son oncle, Charles de Hangest, lui permettaient de venir prendre chaque jour avec leurs neveux, il l'aida de sa bourse et de son appui. Il lui fit d'abord avoir deux chapellenies, l'une à Péronne, dite de Saint-Jean de Bayencourt, et l'autre à Noyon, qui était celle de la Gésine, lorsqu'il n'avait encore que douze ans.

Peu d'années après, on l'envoya à Paris chez un serrurier de ses parents, nommé Richard Cauvin, pour faire ses humanités. Là, certains écrits de Luther lui tombèrent dans les mains, et journellement en rapport avec des maîtres qui partageaient déjà les nouvelles doctrines, les premiers doutes religieux germèrent dans sa tête. Cependant, il n'en fit rien paraître au-dehors, et ayant soutenu une thèse qui probablement était conforme aux principes catholiques, l'abbé de Saint-Eloi, son protecteur, lui fit obtenir en 1527 la cure de Marteville,

que, par un abus trop commun alors, il occupa sans être prêtre, car il ne reçut que la tonsure, et n'alla jamais plus loin dans la hiérarchie cléricale.

Enfin, trafiquant sans cesse de ses bénéfices, on le vit abandonner sa cure pour celle de Pont-l'Évêque en 1529, et reprendre presqu'en même temps sa chapelle de la Gésine : il vendit l'une et l'autre à beaux deniers comptants le 15 mai 1534. Voilà à peu près les faits locaux qui se rattachent personnellement à cet hérésiarque célèbre. Il naquit à Noyon le 10 juillet 1509, sur la paroisse de Sainte-Godeberte, dans une maison dont nous indiquons l'emplacement (voy. Pl. 1re, n° 8); mais il n'était pas le fils d'un tonnelier, comme quelques historiens étrangers l'ont prétendu. C'est son père, Gérard Cauvin, qui, successivement greffier de l'officialité, notaire apostolique, procureur fiscal, promoteur du chapitre et secrétaire de l'évêché, était né à Pont-l'Evêque d'un marinier et tonnelier, dans une chaumière que visita le cardinal-légat Alexandre de Médicis, depuis pape sous le nom de Léon XI, lorsqu'il se rendait à Vervins, en 1598, pour assister au traité de paix conclu entre la France et l'Espagne. Nous avons connu à Sempigny le dernier membre de cette famille vil-

lageoise : il se nommait Cauvin, et a cessé de vivre il y a vingt à vingt-deux ans.

On ne sait trop le jugement qu'on doit porter du père de Calvin, mort excommunié pour abus de confiance. L'ambition paraît avoir été le motif qui poussa cet homme à faire embrasser l'état ecclésiastique à ses trois fils, qui ne paraissent nullement y avoir été appelés, et tout porte à croire qu'il y sacrifia ses faibles moyens et jusqu'à sa probité.

Ce qui est certain, c'est que s'étant chargé de l'exécution testamentaire de deux chapelains, il n'en rendit aucun compte, et qu'admonesté à ce sujet par le chapitre le 27 juin 1526, il encourut, le 2 novembre 1528, les censures ecclésiastiques, sous lesquelles il mourut le 26 mai 1531. Charles, son fils aîné, se fit subroger à son père, et par là lui procura l'absolution de ses censures et la sépulture chrétienne; mais on ne sait comment il satisfit à son engagement, car lui-même, d'abord chapelain de Notre-Dame de la Gésine, puis tour à tour chapelain de la Madelaine, chanoine de Nesle et curé de Roupy, après avoir attiré plusieurs fois sur lui les censures de l'Eglise et refusé de recevoir les sacrements à la mort, fut enterré nuitamment entre les fourches patibulaires de Noyon, le 31 octobre 1537. Antoine, le plus

jeune des enfants de Gérard Cauvin, posséda aussi la chapelle de la Gésine et celle de la Tournelle à Travecy : il les quitta dans la suite, et fut rejoindre son frère à Genève avec une de leurs sœurs, appelée Marie (1).

Un fait piquant, c'est que dans les deux invasions de 1814 et 1815, les soldats prussiens se faisaient montrer le lieu où était né Calvin. Et, se figurant que cette maison, *qui porte la date de* 1682 *ou* 1683, était encore la même, ils en détachaient des parcelles qu'ils emportaient religieusement avec eux.

Quoi qu'il en soit, la ville de Noyon tire peu de vanité de la naissance de Calvin; mais elle a aussi donné le jour à d'autres enfants dont elle s'honore, et à leur tête elle cite avec complaisance Jacques Sarazin, célèbre sculpteur et premier recteur de l'académie de peinture, né à Noyon en 1590, en mémoire duquel elle vient de donner son nom à la place de l'ancien Jeu de Paume, jadis dans les fossés de la porte Dame-journe. Sarazin mourut à Paris en 1660.

(1) *Annal. de Noyon*, p. 1151 et suiv.; - *Mém. du Verm.*, t. 3, p. 258 et suiv.

TROISIÈME PARTIE.

CATHÉDRALE,

CLOITRE ET BATIMENTS CLAUSTRAUX

DE NOYON.

CATHÉDRALE,

CLOITRE ET BATIMENTS CLAUSTRAUX

DE NOYON.

DESCRIPTION CRITIQUE ET HISTORIQUE DE LA CATHÉDRALE DE NOYON, DE SON CLOITRE ET DE SES BATIMENTS CLAUSTRAUX, OU L'ON DÉMONTRE QUE LA DURÉE DE LA PÉRIODE ASSIGNÉE JUSQU'ICI AUX MONUMENTS DE TRANSITION, EST EN CONTRADICTION AVEC LES FAITS DANS L'ANCIENNE FRANCE PROPREMENT DITE.

Après avoir retracé aussi brièvement que possible les faits les plus curieux de l'histoire de la ville et des anciens couvents, nous nous occuperons, dans cette dernière partie, du monument sept et huit fois séculaire qui fait aujourd'hui la seule gloire de Noyon, et aux pieds duquel sont venus se dérouler la plupart des

épisodes que nous venons de raconter : c'est nommer la cathédrale.

Nous parlerons d'abord rapidement, par forme d'introduction, des basiliques qui l'ont précédée, et nous aborderons ensuite la grave question que l'étude de cet intéressant édifice éclaircira infailliblement, si du moins elle n'est appelée à la résoudre; nous voulons dire la véritable époque des monuments de transition.

I.

BASILIQUE DE SAINT-MÉDARD, OU PREMIÈRE CATHÉDRALE DE NOYON. - SAINTE RADEGONDE. - MORT DE SAINT MÉDARD. - SES FUNÉRAILLES. - CHILPÉRIC II EST INHUMÉ A NOYON. - AUSTRASIE, VESTRIE ET NEUSTRIE. - LEUR SIGNIFICATION ET LEUR ÉTENDUE.

La cathédrale actuelle de Noyon paraît être la troisième qui aurait été construite en cette ville depuis la translation qui y fut faite du siége épiscopal de Vermand par saint Médard. La première, bâtie par cet illustre pontife, ainsi que celle qui lui succéda, occupaient, il n'en faut pas douter, tout l'emplacement de la nef de cette église, depuis le portail jusqu'à la croisée, c'est-à-dire le sanctuaire; mais elles ne s'étendaient pas plus loin. Au-delà, était le rempart, et, comme nous l'avons dit, la mu-

raille gallo-romaine qui formait l'enceinte de la cité (1). Ceci ressort naturellement de ce qu'on a lu au sujet de cette muraille, et nous en aurons une nouvelle preuve dans un instant.

L'église construite par saint Médard et mise par lui sous l'invocation de la Vierge, était connue du temps de saint Eloi et longtemps après lui, sous le nom de *basilique* ou *église de Sainte-Marie*, et quelquefois de *Saint-Médard*, comme étant le patron du diocèse et le premier évêque de cette basilique qu'il avait fait bâtir (2). Sans doute elle répondait pour la beauté et pour la magnificence à la renommée du saint, aussi bien qu'au crédit dont il jouissait à la cour; mais déjà, peu avant 659, saint Eloi étant dans la ville aperçut d'assez loin que la muraille de cette église était lézardée, et qu'une arcade qui était au-dessus menaçait ruine. Il donna l'ordre d'y faire à l'instant les réparations nécessaires, et il eut la satisfaction de la voir rétablie avant de mourir (3). Sainte Radegonde, épouse de Clotaire Ier, roi de Soissons, confiante dans la haute faveur dont jouissait saint Médard auprès de

(1) Voyez le tracé de cette église sur le plan de la cathédrale actuelle (*Planche* III, lettre *a*).

(2) L. de Montigny, *Vie de saint Eloi*, p. 442.

(3) *Ibid.*, p. 275.

son mari, ne craignit pas de venir obliger le saint, par ses instances, à lui donner le voile à l'insu du monarque, dans cette église, l'an 544 (1), et Chilpéric II, roi de Neustrie, mort

(1) Le Vasseur, *Annal.*, p. 381; - Colliette, *Mém. du Verm.*, t. 1, p. 127; - *Art de vérif. les dates, Chronol. hist. des rois de Fr.* - Saint Médard mourut l'année suivante, le 8 juin de l'an 545, à l'âge de quatre-vingt-huit ou neuf ans, après en avoir passé quinze dans l'épiscopat. Peu d'instants avant sa mort, et lorsqu'il donnait sa bénédiction au roi Clotaire, qui assistait à ses derniers moments, il lui témoigna le désir d'être inhumé à Noyon; mais le roi, sachant que les habitants de Tournay ne lui étaient pas moins attachés que les Noyonnais, et qu'ils désiraient également posséder son corps, voulut éviter toute contestation et se donner à lui-même la consolation de vénérer les restes d'un homme qu'il chérissait pardessus tout. En conséquence, il le fit consentir à ce qu'on le transportât, après sa mort, à Soissons, lieu de sa résidence, pour y recevoir la sépulture.

En effet, aussitôt qu'il eut cessé d'exister, il lui fit faire de magnifiques funérailles, et on le vit bientôt après entrer dans sa capitale portant le corps du pontife sur ses épaules, suivi des princes ses fils, de sa cour et d'un nombre prodigieux de fidèles. Les restes inanimés du saint furent déposés en grande cérémonie par Bandarede, évêque de Soissons, à l'endroit qu'avait choisi le roi près de la ville, dans une de ses terres nommée Crouy, et ce prince lui fit d'abord construire une petite chapelle pour le couvrir, puis une superbe église, qui fut achevée par Sigebert, roi de Metz, son fils, qui y fut inhumé, ainsi que son père, aux pieds du saint. Telle fut l'origine de la célèbre abbaye de Saint-Médard, qui fut détruite en 93. On n'y voit plus maintenant qu'une prison de quinze pieds de longueur sur huit de largeur, dans laquelle fut renfermé l'empereur Louis-le-Débonnaire par ses propres enfants.

Saint Médard était né à Salency d'un seigneur franc nommé Nectard, et d'une dame gallo-romaine appelée Protagie. Il institua, comme on l'a vu à l'Appendice (Note K), la *Rosière de Salency*. Fortunat, de Poitiers, et Grégoire, de Tours, qui vivaient tous deux dans le même siècle, rapportent que de leur temps la fête de ce saint se célébrait par toute la France avec beaucoup de solennité, et en effet nous retrouvons encore aujourd'hui une foule de lieux et de chapelles du nom de Saint-Médard, ou par contraction de Saint-Mard. (Fortunat, *in vita S Medard.*, cap. 20; - Le Vasseur, *Annal.*, p. 394; - Colliette, *Mém. du Verm.*, t. 1, p. 128; - Michard et Giraud, *Bibl. sac.*, t. 16, p. 363; t. 28, p. 468, et t. 29, p. [illegible];

à Attigny, près Rethel, et transporté à Noyon, y fut inhumé l'an 720 (1). C'est là ce que nous savons de cette première basilique, qui, après avoir été sauvée de l'incendie par sainte Godeberte (2), aura vraisemblablement subsisté jusqu'au sac de la ville par les Normands en 860, c'est-à-dire l'espace d'environ trois cent trente ans, durée ordinaire d'un monument de pierre, même médiocre.

- *Hist. de l'égl. gall.*, t. 3, p. 247; - Moréri, *verb.* S. Médard; - Godescard, *Vies des SS.*, t. 6, p. 161).

(1) Le Vasseur, *Annal.*, p. 597; - Colliette, *Mém. du Verm.*, t. 1, p. 276; - *Art de vérif. les dates, Chronol. hist. des rois de Fr.* - Lorsque les Francs, après avoir passé le Rhin sous leurs rois Théodemer et Clodion, vers le commencement du V[e] siècle, se furent emparés du pays jusqu'à la Meuse, ils donnèrent le nom d'*Osterreich* (Austrasie) à leur royaume d'outre-Rhin, c'est-à-dire *royaume d'Ost* ou *d'Orient*, par opposition à celui dont ils venaient de faire la conquête, qu'ils appelèrent *Westerreich* ou *Westrich* (Vestrie), autrement dire *royaume d'Ouest* ou *d'Occident*, et dont Trèves peut être considérée comme le centre. On trouve encore en Allemagne un souvenir de cet antique usage germanique dans les noms d'Ostrogothie et de Westrogothie, Ostfrise et Westfrise, etc. etc.

Par suite de nouvelles conquêtes, l'Austrasie ayant tout-à-coup absorbé ce dernier pays et lui ayant fait perdre son nom, on donna celui d'Austrasie non-seulement au pays d'au-delà du Rhin, mais encore à celui que les Francs occupèrent depuis ce fleuve jusqu'à la Meuse, et dont Metz devint la capitale. En même temps les pays dernièrement conquis en Gaule reçurent le nom de *Neusterreich*, dont on a fait Neustrie (*nouvel état, nouveau royaume*), et celui de *Frankreich*, ou de France (*royaume des Francs*), à l'Austrasie et à la Neustrie réunies.

La Neustrie ou Neustrasie était d'abord renfermée entre la Meuse et la Somme jusqu'à l'Océan, en comprenant Laon, Soissons, Noyon, Vermand et Amiens. Elle s'étendit plus tard et embrassa tout ce qui est entre la Meuse et la Loire; mais par suite on lui donna des bornes plus étroites, car on la resserra entre la Loire et la Seine, et enfin on ne donna plus guère ce nom qu'au pays que nous appelons maintenant la Normandie.

(2) En 676 ou 696. Voy. ci-dessus, p. 94.

II.

SECONDE CATHÉDRALE DE NOYON. - ÉVÊQUES QUI Y FURENT INHUMÉ ANCIENS ET NOUVEAUX RAVAGES DES NORMANDS. - LE COMTE AI LELME LES DÉFAIT. - BRIGUE DE CE COMTE A NOYON. - IL SE RI MAITRE DE LA VILLE. - LES HABITANTS DES FAUBOURGS L'ASSIÉGI ET LE MASSACRENT DANS L'ÉGLISE.

Après la retraite des Normands qui avaie mis tout à feu et à sang dans la ville et les fa bourgs, il fallut songer à reconstruire les é fices abattus et donner un successeur à l'évêq Immon qu'ils avaient massacré ainsi qu'u grande partie de son clergé et des habitants (1 Ce ne fut cependant que deux ans après qu fut possible d'élire un autre évêque; il s'a pelait Rainelme et mourut en 879. Ce ponti remit les reliques de Saint-Quentin en ho neur. Il assista à la plupart des plaids et co ciles de son temps, et fit partie du conseil q Charles-le-Chauve donna à son fils Louis-l Begue, pour gouverner le royaume pendant s absence (2). Nous devons croire qu'il donna to ses soins à la reconstruction de son église, qu'il fut aidé de la munificence du prince.

(1) Le Vasseur, *Annal.*, p. 629 à 647. Voy. aussi plus haut p. 104.
(2) *Ibid.*, p. 647 et suiv.; - Colliette, *Mém. du Verm.*, t. I, p. 356, et 361.

Quoi qu'il en soit, on va voir que le chœur de cette église n'était pas *extra muros* comme le chœur actuel, mais bien à l'intérieur, et pour ainsi dire sur la muraille.

Charles-le-Simple, en 911, venait de céder en fief une partie de la Neustrie à Rollon, chef des Normands, pour s'y établir. Toutefois, différents essaims de ces pirates apparaissant encore en petit nombre de temps en temps, et continuant d'exercer leurs brigandages, plusieurs comtes ou gouverneurs des villes et provinces avaient été institués pour s'opposer à leurs invasions, et l'Artois alors en avait un nommé Adelelme, entièrement dévoué à Raoul, duc de Bourgogne.

Charles, se voyant sur le point d'être détrôné par le duc, qui prenait déjà la qualité de roi, avait appelé à son secours Ragenold, chef des Normands de la Loire, et celui-ci, excité par de fréquents messages de Charles, ravageait en 923 tout le pays d'au-delà de l'Oise, qui avait pris parti pour Raoul. Déjà il dévastait ces contrées, et ses hordes s'étendaient dans le Vermandois; mais ayant appris qu'elles avaient été battues par les comtes Ingobrand et Rodolphe, qui leur avaient repris environ mille captifs, il se précipitait avec fureur sur l'Artois, pour se venger de ses dé-

faites, lorsque le comte Adelelme alla à sa rencontre, lui tua six cents hommes, et le força à une fuite précipitée (1).

Fier de ces succès, et s'autorisant du besoin que Raoul avait de ses services, Adelelme s'était rendu maître dans son comté et voulait étendre sa domination au-dehors par diverses brigues. Après la mort de Rainelme, évêque de Noyon et Tournay, trois évêques, nommés Hédilon, Rambert et Airard, avaient rempli successivement le siége de Noyon. En 932, il s'agissait de donner un successeur à Airard, qui venait de mourir, et Adelelme, soutenant un ecclésiastique avide de cette dignité, prétendait le faire nommer au préjudice de Walbert, abbé de Corbie, qui avait pour lui les suffrages du peuple. Arrivant donc de nuit à Noyon, il est introduit secrètement dans la ville par cet ecclésiastique, qui le fait passer pardessus le mur, et il s'empresse aussitôt d'en chasser les gardes. Alors un tumulte effroyable se déclare. Les *habitants des faubourgs*, c'est-à-dire de la partie *extra muros* définie dans nos précédents chapitres, apprenant la trahison dont ils viennent d'être victimes, se réunissent à la hâte dès le matin aux soldats ex-

(1) *Chron. Frodoard*, ann. 923.

pulsés, et assiégent la ville, où le comte n'avait sans doute qu'un petit nombre d'adhérents et de satellites. Aidés surtout des citoyens qui habitaient l'intérieur, les uns parviennent à mettre le feu aux portes et pénètrent par l'ouverture incendiée; d'autres *escaladent la muraille et entrent dans l'église par les fenêtres*. Ils y trouvent le comte, qui venait de s'y réfugier pour avoir la vie sauve, et sans égard pour le lieu sacré qui le protégeait, n'écoutant que la fureur dont ils étaient animés, ils le massacrent au pied même de l'autel avec ceux qui l'accompagnaient.

La ville rentrée en leur pouvoir, l'élection reprit son cours, et l'abbé Walbert fut élu d'une voix unanime (1). Voilà tout ce que l'histoire nous apprend au sujet d'Adelelme. Frodoard ne lui donne nullement le titre de comte de Noyon, et si quelques historiens

(1) « Airardus Noviomensis episcopus defungitur, et quidam clericus ejus urbis, qui fieri cupiebat episcopus, Adelelmum comitem noctu in civitatem, latenter muro conscenso, recipit; à quo mane loci milites urbe propulsi, collecta secum *nonnulla suburbanorum* manu, *civitatem aggrediuntur*, annitentibusque qui infra muros remanserant civibus, quidam exusta porta, quidam *per ecclesiæ fenestram ingrediuntur*. Adelelmus in ecclesiam confugiens, secus altare cum quibusdam qui secum introierant, interemptus est, et cives urbem recipiunt...... Walbertus, Corbeiensis abbas, Noviomensibus ordinatur episcopus. » (Frodoard, *Chron.*, ann. 932.) - « Walbertus, abbas Corbeiensis, Airardo suffectus est in episcopatu Noviomensi, rejecto quodam clerico, quem Adelelmus comes per vim intrudere conabatur. » (Frodoard, *Hist. Rem.*, l. 4, cap. 14.) - *Vid.* Moreri, *verb.* Artois.

l'ont ainsi qualifié, c'est évidemment faute de réflexion. Adelelme fut effectivement tué à Noyon, non par ses vassaux, mais par les habitants, dont il venait de surprendre la ville pour s'y ériger en maître.

Quoi qu'il en soit, ce nouvel épisode jette une vive lumière sur l'enceinte gallo-romaine, qui par conséquent existait encore en 932; il corrobore merveilleusement ce que nous avons dit plus haut de cette enceinte et des faubourgs (1), et il démontre en même temps que l'église dont nous nous occupons touchait pour ainsi dire à la muraille. Cette double observation n'avait pas échappé à l'annaliste de Noyon, Le Vasseur. Car puisqu'il se voit, dit-il, que ceux du dehors de la ville la forcèrent et entrèrent dedans, les uns par la porte incendiée, les autres par les fenêtres de l'église, il en résulte que le chœur de cette église joignait la muraille du côté du Levant, comme l'église de la Madelaine la serrait à l'occident (2).

Walbert occupa le siége épiscopal jusqu'au 28 décembre 936, époque où il cessa de vivre. Il fut inhumé au côté droit dans la cathédrale, ainsi que Transmar, son successeur, mort le

(1) Voy. p. 93 à 101.
(2) Voy. *Annal. de Noyon*, p. 806.

22 mars 950, et Raoul I[er], successeur de celui-ci. Ce dernier, décédé à Tournay le 9 janvier 951, fut ramené à Noyon et enterré dans la chapelle Saint-Eloi (1).

Frodoard, le savant Frodoard, ancien chanoine de Reims, fut élu par le clergé et le peuple de Noyon et Tournay pour succéder à Raoul; mais il fut supplanté par un nommé Fulcher, moine et doyen de Saint-Médard de Soissons (2). C'est à ce sujet qu'Adélage, évêque de Brême et légat du Saint-Siége, apprenant le chagrin que cette affaire causait à Frodoard, lui adressa pour le consoler cette lettre terrible sur les devoirs de l'épiscopat, et dont le contenu se résume dans le passage suivant : «..... *Nunc essem de numero damnatorum, si fuissem de numero episcoporum*....» (3)

Trois autres évêques reçurent encore la sépulture dans cette cathédrale; savoir : Hadulfe et Lendulfe, tous deux près de l'autel de Saint-Sauveur, l'un derrière, l'autre devant, et Radbod I[er] dans le chœur de la même église, appelée

(1) *Annal. de Noy.*, p. 689, 692 et 697; - *Mém. du Verm.*, t. 1, p. 504, et t. 3, p. 463.

(2) Il était bâtard du *grand-queux* ou maître-d'hôtel du roi Louis-d'Outremer, et ne laissa qu'une mémoire détestée dans ses deux diocèses, dont il avait spolié plusieurs églises. On dit qu'il mourut comme un désespéré et de la maladie pédiculaire, en 955. Il fut pour ce sujet cousu dans une peau de cerf et enterré dans l'église de l'abbaye de Saint-Leu ou de Saint-Eloi. (*Annal. de Noy.*, p. 698 et suiv.; - *Mém. du Verm.*, t. 1, p. 506.)

(3) Voy. *Annal. de Noy.*, p. 701.

toujours église de Sainte-Marie, *ecclesia beatæ Mariæ* ou *sanctæ Mariæ*. Hadulfe, successeur de Fulcher, mourut le 24 juin 977; Lendulfe, qui vint après, le 5 novembre 989, et enfin Radbod, le 21 juin 997 (1).

Ici se termine notre introduction : une seconde époque millénaire va s'ouvrir, et avec elle l'enceinte du *Castrum Noviomum* ou *Noviomagum castellum*, pour la construction d'une église beaucoup plus vaste.

C'est qu'en effet, voulant donner plus d'étendue au vaisseau que l'on allait bâtir, et pour ne pas anticiper sur la voie publique qui traversait la ville du sud-ouest au nord-est, il fallut rompre le mur d'enceinte, jadis escaladé par le comte Adelelme, et en reconstruire un autre bien au-delà du fossé, comme nous l'avons expliqué plus haut (2).

(1) *Ibid.*, p. 731, 733 et 738; - *Mém. du Verm.*, t. 1, p. 516, 551 et 555.

(2) Voy. p. 100. -- En dissertant sur l'emploi et sur la signification qu'avaient les mots *castrum* et *castellum* dans le moyen-âge (voy. p. 21-22, texte et note, et aussi p. 65-66, 97-98, texte et notes), nous avons omis de dire que la ville de Paris elle-même, la capitale des *Parisii*, est appelée *Castellum Parisiorum*, et cela au IVe siècle, par Ammien Marcellin, qui avait fait la guerre en Gaule sous l'empereur Julien. La Seine et la Marne, dit-il, après avoir enclos en une île la forteresse des Parisiens, qu'on appelle Lutèce, achèvent ensemble leur cours et se dirigent vers la mer : «.... *Post circumclausum ambitu insulari Parisiorum castellum, Lutetiam nomine, consociatim meant.....*» (*Rer. gest.*, lib. XV, c. 11, *ap.* D. Bouquet, *Rer. Gall.*, t. 1, p. 545.)

Ainsi, avons-nous dit, le nom de *château*, conservé à l'enceinte gallo-romaine de *Noviodunum* ou *Noviomagus*, rappelle l'ancienne cité, et celui

DESCRIPTION CRITIQUE ET HISTORIQUE DE LA CATHÉDRALE DE NOYON, DE SON CLOITRE ET DE SES BATIMENTS CLAUSTRAUX.

I.

LA CATHÉDRALE DE NOYON EST LE MONUMENT LE PLUS GRAND ET LE PLUS COMPLET DE L'ÉPOQUE DE TRANSITION. — SOUS CE RAPPORT ET SOUS CELUI DE SA BEAUTÉ, ELLE A DROIT D'ÊTRE CLASSÉE PARMI LES ÉDIFICES RELIGIEUX DU PREMIER RANG. — SES DIMENSIONS. — DESCRIPTION DU PORTAIL OCCIDENTAL ET DES TOURS DE CETTE ÉGLISE.

La cathédrale actuelle de Noyon, dont nous allons retracer l'histoire, est, de l'aveu des hommes les plus instruits, le monument le plus beau et le plus complet de l'époque de transition. Cette église, il est vrai, ne saurait être comparée pour la grandeur avec ces immenses vaisseaux qui font l'orgueil de Reims, de Chartres, d'Amiens, de Paris.... Non, lorsqu'elle fut construite, on n'avait pas encore conçu la pensée d'élever des églises aussi vastes,

de *Corbaut*, qu'on y a joint dans le XVI[e] siècle, lui aura été donné en mémoire d'un individu de la famille Corbaut qui, soit comme geôlier, concierge ou juge du prétoire ecclésiastique (et non comme concierge *du* juge du prétoire, comme une erreur de typographie nous a fait dire, page 22), se sera fait une certaine renommée par sa sévérité.

et cette gloire ne pouvait appartenir qu'à un siècle qui avait pu profiter des essais et des expériences faites dans les siècles précédents. Mais la régularité de son plan, la justesse de ses proportions et le charme de ses galeries, lui donnent cependant des droits à être rangée parmi les édifices religieux du premier ordre. Ces droits, elle les aurait si son style n'était qu'ogival; que sera-ce donc si nous ajoutons que près des deux tiers de ses ouvertures sont à plein cintre, et que c'est une église complétement de transition, bâtie à de longs intervalles, et dont le plan a été modifié plusieurs fois? Que sera-ce si nous disons enfin que son chœur doit remonter au XIe siècle, et que la nef ne fut achevée que dans la seconde moitié du XIIe. Et pourtant, Notre-Dame de Noyon peut rivaliser en beauté à l'intérieur avec les plus belles églises de France, et la nef d'aucune église à l'étranger ne saurait être mise en parallèle avec la sienne. En un mot, l'église de Noyon avec ses transepts terminés en hémicycles, ses bâtiments claustraux, et une foule d'autres particularités qui en font un des types les plus curieux de l'époque de transition, qu'elle a pour ainsi dire traversée en son entier, est peut-être le monument le plus utile à consulter pour connaître les progrès successifs

que fit l'ogive depuis l'arc en tiers-point le moins prononcé, jusqu'au système ogival absolu établi à la fin du XII[e] ou au commencement du XIII[e] siècle.

Ce monument a 284 pieds (1) de longueur dans œuvre, depuis la porte principale jusqu'au fond de l'ancienne chapelle Saint-Eloi, aujourd'hui sous l'invocation de la Vierge, derrière le chœur (2), et 315 pieds, en ajoutant l'antéportique ou porche saillant qui orne son portail. Ce péristyle, qui occupe toute la largeur du monument, a lui-même 31 pieds de profondeur, 84 de largeur dans œuvre, et 98 hors-d'œuvre (voy. *Planche* III, n° 1, le plan de la cathédrale).

La largeur de la nef, prise du centre des colonnes, est de 31 pieds 6 pouces, et celle

(1) Au lieu du système métrique employé depuis peu en France, nous avons préféré nous servir des anciennes mesures. Dans un livre exclusivement consacré aux choses établies sous l'empire du pied-de-roi, il nous a semblé que ce serait une anomalie de nous servir des termes de mètre et centimètre, alors qu'il n'y a que les gens de l'art et de métiers qui nous auraient entendu. La partie la plus nombreuse de la société et les étrangers nous comprendront mieux.

(2) Ordinairement, ou du moins dans presque toutes les églises, cette chapelle est dédiée à la mère de Dieu. Cependant, soit que la Vierge n'ait eu pour vocable que la cathédrale elle-même, soit que l'antique chapelle de l'église de Noyon ait reçu le sien avant cette coutume, qui ne prit naissance qu'au XII[e] siècle, il est certain, par Le Vasseur, comme on a déjà pu le voir plus haut (p. 106), que cet honneur était dévolu à Noyon, à saint Eloi, patron spécial de la ville (voy. *Annal.*, p. 134, 919, 1072 et 1079).

des collatéraux de 14 pieds 9 pouces : en tout 61 pieds dans œuvre, non compris les chapelles. La croisée de l'église a 143 pieds de longueur sur une largeur de 30 pieds, également dans œuvre.

La hauteur de l'église sous voûte est de 70 pieds dans la nef, et de 68 dans le chœur et les transepts, parce qu'on monte de 2 pieds pour aller de la nef dans cette partie de l'église, appelée autrefois la croisée.

La tour qui s'élève au-dessus de l'entrée du collatéral méridional a 150 pieds de maçonnerie depuis le pavé jusques et compris l'entablement. Elle est couverte par un toît en ardoise qui a 50 pieds de hauteur. Celle que l'on voit du côté opposé vers le septentrion est de la même hauteur; mais la maçonnerie est de 5 pieds plus élevée. Cependant, comme le toit, également en ardoise, n'a que 45 pieds, il en résulte que les deux tours ont en tout l'une et l'autre environ 200 pieds d'élévation.

Lorsqu'on arrive directement d'Amiens à Noyon sur la place dite anciennement le *Parvis Notre-Dame*, on voit tout d'abord un portail imposant et sévère dont les parties les plus saillantes sont deux énormes tours carrées, flanquées sur chaque face de deux épais et massifs contreforts qui s'élèvent insensiblement

de retraite en retraite jusqu'à l'entablement. Ces contreforts, couronnés par des tourelles naissantes en pierre, en forme de cul-de-lampe, et surmontées de clochetons en ardoise à chaque angle des tours, semblent dire qu'ils n'ont pas toujours été destinés à supporter des clochetons aussi modestes. Les tours elles-mêmes, couvertes par une toiture en ardoise qui n'a que la pente d'un pyramidion, paraissent protester également contre ce triste couronnement, et semblent attester que les flèches qui les surmontaient autrefois ont disparu à la suite d'un événement grave. Nous verrons plus loin ce qu'il en est.

Ce premier examen achevé, on porte ensuite la vue sur l'ensemble de l'édifice, et on s'aperçoit bientôt que chacune de ces tours se compose de trois étages, dont l'ornementation et la distribution n'est pas tout-à-fait la même pour l'une que pour l'autre. En effet, la tour méridionale, qui est la plus ancienne, est un peu moins haute, moins riche, et d'une simplicité plus grande que la tour septentrionale, où l'ogive domine.

Le premier étage, car nous allons procéder d'une ligne horizontale à l'autre dans toute la largeur de l'édifice. en commençant par la gauche où est la tour la plus ancienne; le premier étage, disons-nous, est percé de grandes

fenêtres triolées et à plein cintre, ornées de colonnettes et encadrées dans une grande arcade à deux ogives en retraite, ornées de tores et de colonnes engagées. L'ornementation est la même pour cet étage à la tour septentrionale; seulement la grande arcade ogivale est de plus, ainsi qu'un couronnement qui la surmonte, ornée de feuillages d'un style rude et d'une touche profonde.

Entre ces deux arcades, au-dessus de la porte principale de l'église, il est une autre arcade plus grande et d'une nudité inouie qui forme la grande fenêtre qui éclaire la nef. Au lieu d'une belle rose que l'on voit en cet endroit dans les édifices de ce genre qui furent bâtis dans le siècle suivant, nous voulons dire dans le XIIIe, cette ouverture en retraite n'est seulement ornee que de deux colonnes engagées de chaque côté.

Au-dessus de ces trois grandes arcades, se trouve le second étage, formé d'abord à la tour méridionale par une haute galerie ou colonnade dont les arcades, au nombre de six, très-resserrées, à plein-cintre et ornées de tores, reposent sur d'élégantes colonnes minces et détachées.

Au lieu de cette colonnade, qui se répète absolument de la même manière au fronton de l'église, au-dessus de la grande fenêtre de la

nef, la galerie du second étage de la tour septentrionale est formée par quatre ogives en retraite, dont deux géminées d'un côté, deux géminées de l'autre, ornées de tores et soutenues par trois colonnes accouplées. Ces ogives et la saillie qui les couronne sont ornées de feuilles dans le genre de celles de la grande arcade ogivale qui est au-dessous d'elles. A leurs pieds est une petite balustrade trilobée.

Le troisième étage des tours en question est percé de grandes ouvertures à ogive qui forment ce qu'on appelle les ouïes. Celles de la tour méridionale sont au nombre de trois. Les voussures sont en retraite et ornées de tores qui s'appuient sur des colonnettes engagées; mais indépendamment de cette ornementation, elles sont encore surmontées de feuilles fortement dessinées, et immédiatement au-dessus d'elles se trouve l'entablement de la tour, orné lui-même de feuilles à crochets.

Les ouvertures de la tour septentrionale sont au nombre de quatre. Elles sont aussi ornées de tores et de colonnettes engagées et formées par deux grandes ogives géminées qui en renferment deux autres également géminées et surmontées d'une rosace à jour à six lobes (1).

(1) Les deux meneaux ou pilastres de séparation qui supportaient ces deux rosaces s'étant affaissés autrefois par la même cause qui fit dispa-

Les grandes ogives sont en outre couronnées de feuilles, et un peu plus haut encore, d'une saillie en forme de pyramide ou gable orné de la même manière. L'entablement du clocher lui-même est aussi enrichi de feuillages.

Par cette description comparative des deux tours, on voit assez que ce n'est pas le même architecte qui les fit l'une et l'autre, et que la plus moderne, construite à la fin du XII[e] siècle, ou au plus tard vers le commencement du XIII[e], fut reprise à la hauteur des voûtes de l'église. Quoi qu'il en soit, comme l'architecte qui avait construit le portail et la première tour avait l'intention de la réunir, au moyen d'une ou plusieurs arcades, avec la tour qu'il comptait élever encore, et que déjà des colonnettes engagées à cet effet étaient disposées au troisième étage, l'architecte qui construisit la seconde tour se conforma à cette disposition et prépara de son côté de semblables colonnettes.

Dans l'état actuel, comme on ne voit que quatre à cinq voussoirs au-dessus de ces colonnettes, et plus loin des pierres d'attente, il serait impossible de dire si cette série d'arcades a réellement reçu son exécution, et par con-

raître les flèches, on fut obligé de les rétablir. Ceux qui existent aujourd'hui ont été faits par un artiste moins habile : ils sont d'une touche lâche et peu profonde. Nous reviendrons sur ce sujet.

séquent d'affirmer qu'elle a disparu lors de l'événement que nous avons déjà fait pressentir. Toujours est-il qu'il ne devait point y avoir de vide entre ces deux tours jusqu'à la hauteur où elles sont aujourd'hui, et que cela dénote incontestablement que ces deux masses énormes devaient être surmontées de hautes flèches octogones, comme l'entablement et les clochetons semblent l'indiquer aussi. Maintenant, on n'aperçoit seulement entre les tours que le sommet du fronton de la nef, surmonté par la Vierge-mère, patronne de l'édifice sacré.

Nous en avons fini avec la partie ingrate de notre église, car on conçoit que nous ne pouvons avoir la prétention d'offrir des masses aussi sévères et dépouillées des flèches qui faisaient leur ornement, comme dignes de remarque. Elles frappent singulièrement néanmoins l'attention de l'homme réfléchi et studieux, et lui disent tout d'abord que derrière elles doit être une église de transition. Il est certes loin de s'attendre à trouver une des plus belles églises qu'il ait vues et des plus dignes de son intérêt.

Avant d'entrer, jetons cependant un coup-d'œil sur ce vaste porche qui s'avance en terrasse au-devant du temple (voy. *Pl.* III, n° 1). Ces trois grandes arcades ogivales qui y donnent

entrée, cette balustrade en pierre qui le couronne, ces deux éperons qui viennent contenir la poussée de ses voûtes (voy. n° 2), ces grilles dont elles sont fermées, ces nombreux degrés qui y donnent accès, tout cela fait un noble et imposant péristyle qui plaît à l'œil et à l'esprit.

Au fond de ce porche, dont nous expliquerons plus loin l'origine et la cause, on aperçoit les trois portes ogivales de l'église. Ces portes sont divisées chacune en deux parties, c'est-à-dire qu'elles présentent deux portes carrées formées par deux linteaux qui s'appuient au centre sur un pilastre. Nous ignorons complétement comment était la disposition primitive; mais nous pensons qu'elle n'a pas toujours été ainsi, et qu'elle a reçu cette nouvelle distribution lors de l'ornementation dernière de ce portail, qui a dû avoir lieu sur la fin du XIV[e] siècle ou au commencement du XV[e], comme on peut s'en assurer par des tombes portant la date de 1395 et 1417, que l'on voit encore, l'une devant la porte principale, et l'autre au pied de l'escalier de la tour à gauche, et qui toutes deux portent les caractères de l'ornementation en question. Il est d'ailleurs facile de voir que la base de cette même ornementation, dont le dessin se retrouve

également dans les manuscrits du temps, n'est qu'un placage appliqué contre les parois latérales, et que les dais, les chapiteaux, les voussures et les tympans sont aussi de la même époque. Les retours même de ces incrustations qui viennent rejoindre les petites colonnes de la voûte du porche sont en plâtre.

Il ne reste de toute cette décoration, faite à grands frais pour remplacer la décoration primitive du XIIe siècle, que les chanoines du XIVe auront trouvée beaucoup trop simple, qu'une affreuse et barbare mutilation faite en 93. C'est à peine s'il est possible de reconnaître que la porte du milieu était ornée de chaque côté de quatre colonnes, sur le chapiteau desquelles s'appuyaient les voussures chargées d'anges et de saints qui accompagnaient la scène céleste représentée dans le tympan.

Les voussures des portes latérales, également chargées d'anges, de saints et de feuilles courantes, avaient pour base un riche dais, au-dessous duquel étaient, de chaque côté, quatre statues d'évêques ou autres personnages; mais la pensée ne peut plus rien déterminer, rien restaurer : c'est toute une décoration à refaire. On prétend que le tympan de la principale porte représentait l'entrée des âmes dans le paradis, et les tympans des portes des collaté-

raux le purgatoire et l'enfer; mais il n'y a rien de certain à cet égard. On sait seulement par Le Vasseur que la représentation de l'enfer existait en effet, et qu'on y voyait deux évêques au nombre des réprouvés (1). Si nous ne nous trompons, on pourrait inférer des paroles de l'écrivain, que ce tableau faisait partie du jugement dernier au-dessus de la porte principale.

II.

DESCRIPTION DE LA NEF ET DES TRANSEPTS. — ORGUE. — MAITRE-AUTEL — SANCTUAIRE. — STALLES DU CHOEUR.

En entrant dans l'église, la première impression que l'on éprouve est une surprise mêlée d'admiration. Ce n'est pas ici ce grandiose, cet élancement plus imposant que grâcieux qui frappe les yeux dans les temples immenses du XIII[e] siècle. Dans ces vastes édifices, la vue se perd avant de pouvoir saisir l'ensemble, et l'exiguité de la nef, par rapport au chœur, en fait pour ainsi dire comme deux églises ajou-

(1) *Annal.*, p. 710 et 711. — On voit aussi au même chapitre que parmi les statues qui ornaient le portail, se trouvaient entre autres celles d'Hérode, de saint Eloi et de sainte Godeberte, et que l'archidiacre Louis de Montigny fit dessiner et graver cette dernière pour la mettre dans sa Vie de la Sainte (voy. *ibid.*, p. 540).

tées l'une à l'autre. Non, à Noyon, rien ne vous en impose; tout vous charme au contraire, tout vous séduit dans cette église; l'esprit est satisfait de son étendue et de son ensemble harmonieux, et l'œil a le temps de se promener agréablement sur cette suite d'arcades qui composent la nef, avant de se porter au fond du chœur. Ces arcades sont au nombre de dix de chaque côté, sans compter les premières qui relient les tours, et il n'y en a que sept à Amiens, sept à Notre-Dame de Chartres, huit à Notre-Dame de Paris, et neuf à Notre-Dame de Reims. Ajoutez qu'elles se répètent dans les tribunes, que là elles se subdivisent en deux, qu'elles sont surmontées elles-mêmes d'une colonnade au-dessus de laquelle se trouvent les grandes fenêtres de l'église, et vous comprendrez que vous avez sous les yeux la plus grâcieuse, la plus charmante nef que l'on puisse voir.

Dès qu'on a passé le seuil de la porte, on se trouve dans une espèce de vestibule ou sorte de transept, si nous pouvons nous exprimer ainsi, formé, en avant de la nef et des collatéraux, de la partie vide qui comprend tout le dessous des tours et l'espace situé entre elles (voy. n° 3). Au-dessus de votre tête est un beau buffet d'orgues qui peut remonter à

l'année 1685 (1). Un regard rapide jeté sous ces tours fait connaître qu'elles sont percées sur les côtés de fenêtres géminées à plein cintre, encadrées dans une ogive en retraite, et qu'au-dessus d'elles règne une petite galerie également à plein cintre, surmontée elle-même d'une autre galerie ou grand couloir ogival éclairé par des fenêtres triolées semi-circulaires.

Ce mélange des deux arcs à tous les étages paraît tellement en opposition avec les données jusqu'alors reçues, qu'il étonne et intrigue au-delà de toute expression. Les parties ogivales, avait dit d'abord la science, indiquent généralement celles qui ont été construites en dernier lieu ou refaites par la suite des temps, et voilà qu'ici elles constatent une construction

(1) La plus ancienne date que l'on y trouve est d'un nommé Joseph Le Picard, organiste en 1687; mais une inscription postérieure nous apprend que l'orgue lui-même ne fut achevé qu'en 1699 par Philippe Le Picard, père, Antoine et Louis Le Picard, ses enfants, tous facteurs d'orgues à Noyon. En 1793, alors qu'on jetait bas toutes les églises des paroisses et des couvents, les deux tiers de la nef de la cathédrale et les chapelles furent convertis en écurie et en magasin à fourrage!.... L'orgue, à cette époque, souffrit d'horribles dégâts; des tuyaux furent percés, d'autres furent enlevés, etc., etc.; mais à la suite de la réouverture des églises, on y avait fait diverses réparations fort coûteuses, qui toutes avaient eu peu de succès. Enfin tout récemment, en 1840-1841, la maison Daublaine-Callinet, de Paris, vient d'y faire une dernière réparation de 24,000 fr., et plusieurs personnes, qui avaient prêté des sommes assez fortes pour cet objet, en ont généreusement fait l'abandon à l'église. — Ce magnifique instrument est un grand *seize-pieds*. Il renferme trente-huit jeux formant un total de 2,542 tuyaux, et les claviers sont au nombre de quatre, trois pour les mains et un pour les pieds.

simultanée. Mais ce n'est pas tout. En avançant de quelques pas, vous êtes tout-à-coup frappé du plus éclatant démenti que puisse recevoir la règle ainsi posée. En effet, la nef est composée de quatre divisions horisontales ou étages; les deux premières, selon le principe établi, devraient être à plein cintre et les deux autres à ogive, et c'est précisément tout le contraire: c'est le rez-de-chaussée et le premier étage qui sont à ogive, et les deux derniers qui sont à plein cintre.

A cet étonnement en succède un autre. Bien convaincu maintenant que vous n'êtes pas dans un monument ogival, comme vous aviez été tenté de le croire un instant avant d'avoir élevé la tête, vous vous apercevez que cette nef est composée alternativement de chaque côté d'un pilier multiple et d'une colonne isolée, comme au temps du plein cintre (1). Six piliers forment cinq grandes travées bien distinctes, divisées elles-mêmes par une colonne cylindrique recevant la retombée d'arcades à ogive qui séparent cette nef des collatéraux, et qui s'appuient de l'autre part sur le chapiteau d'une colonne engagée. Sur la façade une autre colonne, également engagée et flanquée de colonnettes,

(1) *Voy.* n° 4, et en regard de cette troisième partie, la vue de l'intérieur de l'église, prise du transept méridional.

s'élance avec elles jusqu'à la naissance de la grande voûte qui est ogivale, et toutes trois vont souteuir l'arc-doubleau et les nervures des arcs croisés de cette même voûte. De leur côté, les cinq colonnes isolées supportent à leur tour sur leurs chapiteaux trois autres colonnettes qui s'élèvent avec élégance à la hauteur des premières, et celles-ci viennent soutenir avec elles l'arceau et les nervures centrales.

Au-dessus des collatéraux est un magnifique triforium ou tribunes larges et spacieuses, comme au temps du plein cintre; mais excessivement rares dans les édifices où ce style ne domine pas souverainement (1). Les ouvertures sur la nef répondent à celles du rez-de-chaussée; elles sont percées d'arcades ogivales; mais celles-ci, d'une ornementation tout à la fois simple et riche, en contiennent deux autres divisées par une légère colonne et surmontées d'un trèfle à jour. L'ensemble de ces nombreuses ogives géminées, couronnées d'un trilobe et réunies dans une autre plus grande, les unes et les autres ornées de colonnettes, de moulures, de tores, et enrichies de balustrades en fer dues à la munificence de M. Le Tellier, chanoine de Noyon, vers 1770, est

(1) Voy. la vue intérieure de l'église.

d'un effet des plus saisissants et des plus agréables.

Plus haut, au-dessus du triforium, est une élégante petite galerie à plein-cintre, qui a doublé, comme l'étage qu'elle surmonte, le nombre de ses ouvertures au moyen de quatre arcades; et plus haut encore, au quatrième étage, on aperçoit la claire-voie formée de fenêtres jumelles à plein-cintre encadrées à leur tour dans un arc semi-circulaire. Cette suite alternative de piliers multiples et de colonnes monocylindriques, du sommet desquelles s'élancent les fines colonnettes; ces quatre étages, si grâcieusement superposés l'un sur l'autre; cette progression géométrique de dix, vingt, quarante arcades s'élevant successivement jusqu'à la voûte; ce triforium et ces collatéraux recevant le jour par des ouvertures semi-circulaires; ce mélange enfin si heureusement combiné du plein-cintre et de l'ogive, produisent un effet difficile à décrire.

En avançant vers le point d'intersection des transepts et de la nef, vous êtes tout-à-coup arrêté par une grille en fer qui entoure la partie centrale de l'église : là est le sanctuaire, là est le saint des saints. La porte en est ouverte, vous montez cinq marches, et vous vous trouvez en face d'un autel à la romaine

en marbre blanc veiné, construit en 1779 sur les dessins de M. Louis (voy. la même gravure).

Cet autel, dont tous les ornements, tels que chapiteaux, rinceaux de frise, guirlandes, couronnes, chiffres, etc., sont en cuivre doré d'une richesse de dessin et de ciselure très-remarquables, représente un temple circulaire accompagné sur les côtés de trois gradins également chargés de dorures. La table, formant une console semi-circulaire, est portée par six anges debout, posés gracieusement, les ailes ouvertes, mais baissées, dans l'attitude du repos, et soutenant cette table avec leurs bras élevés au-dessus de la tête. Cet autel, en y comprenant le beau pavé en marbre, la vierge et les chandeliers en cuivre doré dont il était orné, et qui ont été détruits ou vendus en 93, a coûté 50,000 fr. (1). Un maçon armé de son

(1) Les grilles du sanctuaire sont de la même époque que ce magnifique autel; nous voulons dire celles des côtés qui s'ouvrent sur les transepts, et seulement la porte de celle qui fait face à la nef. Quant aux stalles du chœur, elles remontent à l'année 1767, au temps de M. de la Cropte de Bourzac, sous l'épiscopat duquel le maître-autel, jadis situé au fond du chœur, fut supprimé et transporté où nous le voyons actuellement. Mon respectable et savant ami M. l'abbé Bailly, de Noyon, chanoine honoraire de Beauvais, m'apprend que M. Le Jeune, curé de Noyon, mort en 1815 ou 1816, se rappelait avoir vu l'ancien autel entouré de rideaux au fond de l'abside, comme dans les plus anciennes cathédrales. La *réserve* y était suspendue sous une colombe, suivant l'ancien usage, et une gloire en pierre, représentant l'Assomption, occupait toute l'arcade ogivale et centrale de la galerie qui se trouvait être au-dessus. L'autel qu'on lui substitua, et qui fut placé pour la première fois dans la croisée, un peu en-deçà du chœur, en

marteau avait déjà le bras levé pour le briser; mais André Dumont, représentant du peuple, l'en ayant dissuadé en lui observant que les guirlandes de blé et de raisin, symboles sacrés du pain et du vin, faisaient allusion à Cérès et à Bacchus; que les anges étaient des amours dont l'autel lui-même était le temple, on se contenta de faire disparaître la croix, la vierge, la porte du tabernacle et les chandeliers, et cet autel fut destiné à devenir celui de *la déesse de la raison!*.... Plusieurs jolies femmes sont venues s'y asseoir pour la représenter, et elles y ont reçu en son nom l'encens qui lui était destiné!...

Ici vous êtes frappé d'un nouveau sujet d'étonnement; les extrémités des transepts ou de la croisée, au lieu d'être terminés carrément comme dans presque toutes les églises, se terminent au contraire en hémicycle, comme l'abside du chœur (1). Cette belle disposition, qui porte si évidemment l'empreinte du caractère byzantin, est excessivement rare, surtout dans les grands vaisseaux, et jointe à diverses particularités que nous allons rapporter, elle excite une nouvelle

ladite année 1767, était en bois et ne paraît avoir été que provisoire; car bientôt après, en 1779, il fut remplacé lui-même par celui en marbre blanc dont il est question.

(1) Voy. Pl. III, le plan de la cathédrale et la vue intérieure de l'église en regard de cette troisième partie.

et plus vive attention. Ainsi, les arcs doubleaux, les arceaux et les nervures de la voûte reposent sur trois rangs de colonnes engagées sur les côtés, et sur six colonnettes isolées dans le rond-point, retenues seulement à la muraille par des nœuds ou annelures saillantes, placées de distance en distance, comme au temps du plein cintre. Le rez-de-chaussée présente des arcades circulaires pleines dans la partie droite, et ogivales dans l'hémicycle; mais elles renfermaient autrefois des fenêtres ou des rosaces à quatre feuilles à l'ouest, et des fenêtres en tiers-point aux extrémités.

Dans le bas de ces arcades, au-dessus d'un banc de pierre, est une petite galerie à plein cintre et aveugle, au-dessus de laquelle se trouvaient ces fenêtres, qui toutes furent bouchées successivement par suite de la construction des bâtiments claustraux d'un côté et épiscopaux de l'autre, et remplacées dans l'hémicycle par une porte accompagnée de quatre niches à cul-de-lampe. Celle de ces portes allant directement du sanctuaire à l'évêché fut faite, ainsi que les niches qui l'accompagnent et qui contenaient les statues de S. Médard, de S. Eloi, de S. Achaire et de S. Mommolin, au temps de M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, mort en 1701. La seconde porte

et les quatre autres niches du côté de la sacristie, où étaient les quatre évangélistes, ne furent exécutées que sous Louis XV, d'après les désirs du grand dauphin, père de Louis XVI, lors de sa visite à la chartreuse du Mont-Renaud, à deux pas de la ville (1).

A l'est, dans le transept septentrional, on aperçoit trois portes : une grande et deux petites carrées. La grande, qui est celle du milieu, est la porte du portail latéral de l'église, appelé autrefois des Sibiles ou des Siffleurs (2). Celle qui est à gauche conduit dans l'ancien revestiaire, et de là, au moyen d'un escalier, dans le trésor, situé à l'étage supérieur. L'autre petite porte, voisine de l'allée latérale du chœur,

(1) M. de Bourzac, qui avait été le premier à aider ses chanoines de ses deniers pour arranger le chœur à la romaine en 1757, sollicitait vivement ceux-ci d'ouvrir cette porte, qui répondrait si bien à la sienne, disait-il, et qui serait d'une grande commodité pour aller de l'église à la sacristie; mais ils s'y refusaient toujours. Enfin, le grand dauphin étant venu de la Chartreuse à Noyon, et le prince étant descendu du palais épiscopal dans l'église, en complimentant l'évêque sur la commodité de la porte pratiquée par M. de Clermont-Tonnerre, M. de Bourzac sut tirer adroitement parti de ces paroles prononcées en présence des chanoines, et leur renouvela sa prière; le dauphin l'appuya en se recriant gracieusement sur leur résistance, et la porte fut ouverte. Toutefois, ce n'est qu'en 1787 que les niches furent meublées par la générosité de M. l'abbé de Mazancourt, qui fit présent des statues des quatre évangélistes. Au-dessus de la porte épiscopale étaient les armes de l'évêché, et sur la dernière les armes de France (voy. encore la vue intérieure de l'église).

(2) De *sibillare*, siffler; probablement parce qu'il y avait quelques joueurs d'instruments dans les sculptures de ce portail (voy. Le Vasseur, *Annal.*, p. 1101, 1115, 121 et 133). — Quoi qu'il en soit, il ne portait plus que le nom de *portail Saint-Antoine* dans les derniers temps.

donne accès à un escalier servant à monter dans la galerie ou triforium qui est au-dessus de ce collatéral.

La même distribution se retrouve dans le transept méridional, où est le portail S.-Eutrope; seulement, la petite porte qui répond à celle du revestiaire et qui conduisait jadis de l'église à la chapelle épiscopale, avant l'ouverture faite par M. de Clermont-Tonnerre, est aujourd'hui condamnée. Telle est la disposition du rez-de-chaussée.

Le premier étage se compose uniquement d'une petite galerie à plein cintre servant de communication entre le triforium du chœur et celui de la nef; mais elle est surmontée elle-même d'une autre galerie ou grand couloir formé d'arcades à ogive, soit simples, soit géminées sur les côtés, et à deux ogives en retraite encadrées dans une autre, dans les cinq travées du rond-point.

Ce grand couloir, qui produit le plus bel effet, est éclairé en grande partie par des fenêtres jumelles également ogivales. Plus haut, au dernier étage, on aperçoit la claire-voie, formée de fenêtres géminées à plein cintre semblables à celles de la première travée de la nef, et dont plusieurs sont comme elles couronnées d'un trèffle ou trilobe à jour, aujourd'hui bouché.

III.

DESCRIPTION DU CHOEUR, DE SON TRIFORIUM ET DE SES ESCALIERS.

Ainsi donc, dans cette église visiblement construite d'après les traditions de l'architecture gothique à plein cintre, appelée romane depuis quinze à vingt ans seulement par les archéologues normands, parce que chez eux et en Angleterre ce genre d'architecture se maintint jusque vers le milieu du XII[e] siècle; ainsi donc, disons-nous, on ne cesse de voir dans cette église l'ogive mêlée au plein cintre de la manière la plus complète et la plus extraordinaire. C'est d'abord au portail occidental, partie la plus récente du monument, où le plein cintre apparaît timidement aux premier et second étages; ensuite dessous les tours, où il se confond avec l'ogive depuis le sol jusqu'à la voûte; puis dans les collatéraux et le triforium de la nef, où il laisse passer le jour par des arcades semi-circulaires; après cela dans la nef, où il est relégué dans les deux zônes supérieures; et enfin dans les transepts, où il se pose fraternellement sur le sol avec l'ogive, pour reparaître ensuite exclusivement aux premier et quatrième étages.

En avançant cependant peu à peu dans la cathédrale vers les parties plus anciennes, comme les transepts, par exemple, sur lesquels nous venons de jeter les yeux en dernier lieu, un trait de lumière semble vouloir apparaître pour nous expliquer ce mélange énigmatique et nous faire connaître enfin la cause si recherchée du triomphe de l'ogive sur l'arc romain, qui eut lieu définitivement peu d'années après. Mais avant d'exprimer notre pensée à cet égard, achevons notre examen; le chœur de Notre-Dame de Noyon est lui-même d'une époque bien plus reculée que tout ce que nous venons de parcourir, et de nouvelles lumières viendront peut-être se réunir aux premières. Déjà nous avons entrevu par le vocable de la chapelle de la Vierge, dite autrefois de S.-Eloi, que cette partie de l'édifice devait nécessairement remonter au XIe siècle, puisque le vocable de S.-Eloi avait précédé l'usage de dédier cette chapelle à la mère de Dieu, usage qui s'établit seulement dans le siècle suivant. Ce n'est là qu'un indice à la vérité, et s'il était le seul il ne pourrait décider exclusivement la question de l'âge de notre monument; mais rapprochons-le d'autres indices; écoutons l'histoire : le temple encore debout parlera lui-même, et nous arriverons par ce moyen à

connaître la date de toutes les parties de l'église. En fait d'histoire et d'archéologie, rien n'est à dédaigner; les preuves morales viennent se joindre aux preuves physiques, et réunies à mille observations en apparence futiles au premier aperçu, elles forment un tout respectable et imposant.

Bien que la nef de l'église de Noyon s'harmonise admirablement avec le chœur, il est facile de voir néanmoins qu'il y a entre l'un et l'autre des différences notables, et que ce dernier, infiniment plus ancien que la première travée de la nef, appartenait à une église qui a précédé celle-ci. Le plan, les proportions, la distribution et l'architecture en-dedans et au-dehors ne sont pas les mêmes. L'ornementation en est bien plus riche, et elle dénote en même temps un caractère essentiellement byzantin, qui annonce tout d'abord qu'il est dû à des artistes néo-grecs, ou qu'il fut élevé d'après les principes de leur école.

Dans toutes les autres parties de l'église que nous avons parcourues, et qui datent du XIIe siècle, les chapiteaux, quoique remarquables par leur variété, ne sont cependant composés en général que de feuillages formés de plantes grasses et de feuilles à crochets, et les bases des piliers et des colonnes sont d'une grande

simplicité. Ici, au contraire, non-seulement les feuilles qui composent les chapiteaux appartiennent également à des plantes grasses, à des plantes exotiques, et même à une botanique de convention extrêmement fantastique et orientale; mais encore plusieurs de ces plantes forment des entrelacs dans lesquels se jouent des oiseaux, des lions, des salamandres et des espèces de crocodiles à renflement sous la gorge et à saillies osseuses en forme de scie sur le dos (voy. *Planche* VI, fig. 3) (1). On y voit des joueurs d'instruments, des animaux n'ayant qu'une tête pour deux corps, des sirènes ou oiseaux à tête humaine, des centaures fuyant, mais décochant leurs flèches l'un contre l'autre, enfin tout ce qui caractérise les sculptures des monuments du XIe siècle. On trouverait difficilement ailleurs une plus grande variété dans les chapiteaux et dans les bases des colonnes. Le tore de certaines de ces bases montre un couronnement de feuilles à dents de loup ou des festons, et les angles de la base elle-même, des fleurons ayant quelque analogie avec des fleurs de lis; ou bien ailleurs, une tête d'ani-

(1) Ces sortes de crocodiles, assez rares aujourd'hui, et qui ont tant de ressemblance avec l'iguana vulgaire, se retrouvent encore quelquefois. En 1815 on en a tué un près de Calcuta. Il était armé de griffes énormes et avait 17 à 18 pieds anglais de longueur (*Bibliothèq. univ.* (Genève). *Sciences*. t. 4, p. 222-223).

mal d'un côté, et un fleuron bizarre de l'autre.

Lorsqu'on entre dans cet antique chœur, on s'aperçoit qu'il se compose de quatre piliers multiples à l'entrée, et plus loin, de huit colonnes monocylindriques formant onze arcades au rez-de-chaussée; savoir : trois *à plein cintre de chaque côté dans la partie droite*, et cinq *à ogive dans l'hémicycle* (voy. *Planche* III, le plan de la cathédrale).

La première arcade au nord et au midi se trouve entre les piliers multiples. Ces piliers sont destinés à supporter la charge de deux clochers qui flanquent le chœur (1), selon l'usage assez généralement établi au XI[e] siècle pour les églises de quelque importance : témoins les églises de Cluny, de S.-Germain-des-Prés à Paris, de Notre-Dame à Châlons-sur-Marne, et de Morienval à deux lieues moins un quart de Crépy en Valois, etc. Au-delà sont les huit colonnes isolées, jadis toutes semblables les unes aux autres, et dont le fût d'un seul jet a 10 pieds de hauteur sur 20 pouces 1/2

(1) Voy. en regard de la deuxième partie l'ancien Noyon, ou vue de la ville et de la citadelle au temps de Henri IV et de Louis XIII. — Le Vasseur nous apprend dans ses Annales (p. 134) que ces clochers étaient encore garnis de leurs cloches lorsqu'il écrivait : « La croisure des deux côtés, dit-il, s'anoblit encore de deux clochers, et tous les clochers ensemble sont meublés de douze à treize cloches, tant grosses, moyennes, que petites. » Aujourd'hui ils ont perdu leur couronnement, et s'élèvent à peine à 2 pieds plus haut que l'entablement du chœur.

de diamètre au renflement. Ce renflement dans une église d'une telle époque, dernière trace de la belle architecture grecque et romaine, mis en œuvre peut-être pour la dernière fois en France dans ces temps reculés, est un nouvel indice significatif que le monument a été dirigé par des architectes byzantins qui ont eu ici une réminiscence des règles de l'art.

Chose non moins remarquable! Ces colonnes, dont la hardiesse étonne lorsqu'on est dans le triforium qui les surmonte, ne sont pas posées immédiatement sur leur base, mais sur un flan ou bourlet de plomb de 2 pouces à 2 pouces 1/2 d'épaisseur, qui est sur celle-ci en guise de ciment, indice encore d'une haute antiquité. Au-dessus d'elles, est également un autre flan ou bourlet de plomb d'un pouce à trois quarts de pouce aussi d'épaisseur, sur lequel est posé le chapiteau, du sommet duquel s'élancent, pour supporter les arceaux et les nervures de la voûte, trois colonnettes retenues à la muraille par sept triples nœuds ou annelures saillantes enrichies de filets.

De ces huit colonnes, il en reste quatre, celles du rond-point. L'une d'elles est un peu éclatée au renflement. Les quatre autres ayant une charge beaucoup plus considérable, et étant continuellement soumises à la poussée contraire

d'arcades plus larges les unes que les autres (1), furent ôtées dans un temps peu éloigné de nous, et remplacées adroitement, mais d'une manière grossière, par quatre colonnes d'un diamètre de 2 pieds 8 pouces et d'un faire barbare, lorsque l'édifice perdit son aplomb (2). Tout ceci frappe d'abord l'œil du connaisseur, mais il est facile de s'en assurer au-dessus des chapiteaux de ces grossières colonnes, où l'on voit encore le scellement fait à la hâte, ainsi qu'un des couronnements des anciens chapiteaux, sur la console duquel on voit qu'il y avait un oiseau les ailes éployées.

Au-dessus du collatéral qui règne autour du chœur, est un superbe triforium qui a servi de modèle à celui de la nef; mais les ouvertures en sont différentes et distribuées d'une autre manière. Ainsi, l'arcade située entre les piliers multiples qui portent le clocher est à plein cintre, et toutes les autres sont à ogive; mais celles du rond-point sont simples, tandis que celles qui sont au-dessus des arcades du bas, qui ont 9 pieds 1/2 et 12 pieds 1/2 d'ouverture, sont jumelles, et reposent au centre

(1) Les cinq arcades ogivales de l'hémicycle ont 7 pieds d'ouverture; mais les deux à plein cintre du centre, sur les côtés, ont l'une 12 pieds et demi, et l'autre, qui rejoint le pilier multiple, 9 pieds et demi.

(2) L'une de ces colonnes supprimées se trouve actuellement couchée en dehors de l'église contre la chapelle épiscopale, près du portail S.-Eutrope.

sur un faisceau de trois colonnettes, adossées à une distance de 18 lignes. De cette manière, au lieu des onze arcades du rez-de-chaussée, on en compte quinze au premier étage. Ces dernières sont ornées de moulures très-prononcées et d'une touche excessivement dure et profonde; autre indice d'un temps très-éloigné, puisque ce caractère est essentiellement propre à l'architecture gothique secondaire.

Enfin tout dans cette galerie est un sujet d'étude et d'étonnement. Les fenêtres qui l'éclairent sont ogivales dans l'hémicycle, semi-circulaires dans la partie droite, et de deux travées l'une, vous apercevez quatre têtes humaines qui semblent vous regarder à la clef de la voûte, dans l'intersection des nervures (1).

(1) L'une de ces travées a perdu cette ornementation, comme on peut s'en assurer à la voûte de la travée qui lui fait face, parce qu'elle a été refaite à la suite d'un incendie considérable qui a dû avoir son foyer dans le clocher qui se trouve à côté, à l'étage supérieur. La flèche du clocher sera tombée en masse sur cette voûte, l'aura crevée, et le feu sera venu se concentrer dans cet endroit, où il a calciné d'une manière horrible les quatre piliers qui l'environnaient, au point que trois d'entre eux ont été reconstruits à la hâte, mais d'une manière déplorable.

Cette partie de l'église ayant aussi singulièrement souffert par l'effet du tassement, résultat de sa construction dans les fossés de l'ancienne cité, laisse apercevoir deux chaînes de fer qu'on y a prudemment posées lorsque l'édifice perdit son aplomb. Tout près de là, dans le tympan qui est au-dessus des deux ogives géminées, on voit un ange debout, les ailes étendues, tenant son vêtement d'une main et un phylactère de l'autre. Il y avait un second ange ou quelque saint personnage au-dessous d'un pavillon dans le tympan des deux ogives géminées qui font face à celles-ci, mais il a été mutilé.

Les chapiteaux des nombreuses colonnes sur lesquelles reposent ces nervures sont également dignes d'un vif intérêt. On y remarque des animaux dragonnés et fantastiques qui luttent ensemble; d'autres qui vous regardent malicieusement à travers des feuillages inconnus. Plus loin, d'autres animaux du même genre qui se mordent la queue et qui ont des capuchons. Là, des dragons et des oiseaux; ici de magnifiques lions agacés par de petits animaux perchés sur des feuilles élevées, etc., etc.

Plus haut, au-dessus de ce triforium, est une petite galerie simulée à arcades trilobées dans tout le pourtour du chœur, à l'exception toutefois du centre de l'abside, où l'architecte a voulu se jouer de tous les types connus, en mettant ici, au lieu d'arcades trilobées, une arcade à plein cintre au milieu, et une arcade en tiers-point de chaque côté.

Enfin, au quatrième étage, se trouvent les grandes fenêtres. Cinq d'entre elles, les cinq du rond-point, sont à ogive et répondent aux cinq arcades en tiers-point du rez-de-chaussée. Les six autres, qui répondent aux six arcades à plein cintre, devraient être semi-circulaires également, et en effet il y en a cinq de cette sorte; mais au lieu de la sixième qui devait se trouver dans le petit clocher incendié, l'archi-

tecte a préféré mettre deux ouvertures simples et jumelles à ogive, semblables aux ouïes d'un clocher.

Tout en un mot dans cette partie de l'église accuse une époque excessivement reculée, et rappelle le faire byzantin. Les colonnes, les chapiteaux, le couronnement perlé du troisième étage, les fleurons et les perles dont sont enrichies les nervures seules de ce chœur si curieux, tout l'atteste, tout le proclame. Il n'est pas jusqu'aux escaliers qui conduisent dans le triforium, et dont l'entrée se trouve dans les transepts à l'endroit par nous désigné, qui ne l'attestent à leur tour, et ne viennent avec celui du trésor, qui est du même temps, apporter leur témoignage d'une haute antiquité. Partout ailleurs dans cette église, comme dans toutes celles que nous connaissons, les escaliers que l'on y voit sont formés de marches accompagnées de leur noyau, d'où il suit que chacune de ces marches se trouve répétée par dessous. Ici, au contraire, elles portent sur un noyau de pierre tendre, et le dessous de l'escalier est voûté à plein cintre et en spirale, puis peint avec soin, comme l'était anciennement l'édifice lui-même. C'est véritablement une rareté archéologique (1).

(1) Nous ne parlons pas de l'agneau pascal que l'on voit à la principale

A l'extrémité du chœur, vers le lutrin, on a conservé, sur le beau pavé de marbre fait en 1779, la mémoire des anciens évêques qui avaient été inhumés dans le sanctuaire au-devant du maître-autel, alors qu'il était au fond de l'abside. On lit sur les carreaux : « D. D. GERARDUS DE BASOCHES, 1228. » — « D. D. PETRUS CARLOTI, 1249 (1). » — « D. D. WERMUNDUS DE LA BOISSIÈRE, 1272. » — « D. D. FLORENTIUS DE LA BOISSIÈRE, 1330. » — « D. D. ÆGIDIUS DE LORRIS, 1388. » — « D. D. RADULPHUS DE COUCY, 1424. » — « D. D. JOANNES DE MAILLY, 1472. » — « D. D. WILLELMUS MARAFIN, 1501. » — « D. D. CAROLUS DE HANGEST, 1528. » — « D. D. FRANCISCUS DE CLERMONT-TONNERRE, 1701. »

Tous ces évêques, avant les travaux de l'an 1779, avaient une épitaphe spéciale, dont celles-ci ne sont qu'un commémoratif. On peut voir dans Le Vasseur et dans Colliette celles de Gérard de Basoches, du fils de Philippe-Auguste,

clef de la voûte du rond-point, parce que nous ignorons s'il n'a pas été rattaché après coup, comme certains écussons et fleurons des clefs des grandes voûtes de la nef et des transepts.

(1) Cet évêque, élève du poète Guillaume Le Breton, qui lui avait dédié sa *Philippide* et un livre aujourd'hui perdu, intitulé *Karlotida*, était fils naturel de Philippe-Auguste. Appelé par le roi Louis IX, son neveu, pour l'accompagner dans sa première croisade, il mourut dans la traversée, près de l'île de Chypre, le 9 octobre 1249; son corps fut rapporté en France et inhumé devant le grand autel de sa cathédrale.

de Wermond de la Boissière, de Florent de la Boissière, de Raoul de Coucy et de Jean de Mailly (1).

IV.

CHAPELLES DU CHOEUR. — VITRAUX BYSANTINS.

Après avoir rapidement décrit le chœur, son triforium et ses escaliers, parcourons le collatéral qui circule autour de l'hémicycle, et examinons les neuf chapelles auxquelles il donne accès.

Les quatre premières, qui suivent immédiatement les escaliers en question sur les côtés, dans la partie droite (2), sont carrées et éclairées par une seule fenêtre à plein ceintre; mais les cinq autres qui rayonnent autour du rond-point sont circulaires, et éclairées par deux fenêtres ogivales, quoique l'ouverture sur le collatéral soit à plein cintre comme celles des chapelles carrées.

L'ornementation des premières est d'une assez grande simplicité. La voûte, à plein cintre du côté de l'ouverture et de la fenêtre semi-circulaire qui se trouve en face, est ogivale à

(1) Le Vasseur, *Annal.*, p. 941, 953, 961 et 960; — Colliette, *Mém. du Verm.*, t. 2, p. 600, 633, 657, et t. 3, p. 53 et 81.

(2) Voy. *Planche* III, le plan de la cathedrale.

droite et à gauche, et repose sur quatre colonnes adossées aux angles de la muraille. D'autres colonnes plus minces ornent les deux panneaux des côtés, et soutiennent un tore comme celui qui accompagne la fenêtre.

La distribution des cinq chapelles circulaires est tout autre, et en même temps simple et élégante. Cinq colonnes isolées et retenues seulement à la muraille par une annelure, sont placées à des distances égales pour soutenir les arceaux de la voûte, et divisent la chapelle en quatre panneaux à ogive bien distincts. Dans les deux panneaux du milieu, et immédiatement au-dessous de la voûte, se trouvent deux fenêtres ogivales ornées de colonnettes et d'un tore qui se reproduit dans les deux panneaux voisins. Ces fenêtres ont 9 pieds environ de hauteur sur 3 de largeur. Au-dessous d'elles on voit, en guise de lambris autour de la chapelle, huit arcades aveugles à plein cintre et à moulures très-prononcées, portées par de petites colonnes à chapiteaux, dont les uns se ressentent de l'architecture gothique secondaire, et les autres de l'architecture lombarde. Ces huit arcades, disposées deux à deux dans chaque panneau et couronnées, à la hauteur de 8 pieds 3 pouces, par une petite corniche

saillante de 2 pouces, produisent un effet des plus agréables.

Parmi les chapiteaux si curieux de cette petite galerie simulée, il en est beaucoup que nous aurions voulu décrire; mais le dessin que nous joignons ici en donnera une idée suffisante (voy. *Planche* VI, fig. 4). On remarquera ces moulures hardies, ces oiseaux, ces dragons, et surtout ces espèces de sphinx dragonnés et coiffés d'un bonnet phrygien.

Presque toutes les fenêtres de la cathédrale, et en particulier celles des chapelles, étaient autrefois ornées de vitraux qui ont été brisés en 93. — Il ne restait que ceux de l'ancien revestiaire ou sous-trésor, et encore avaient-ils un peu souffert. Une heureuse pensée sut les utiliser, en les faisant placer, il y a quelques années, aux fenêtres de la chapelle de la Vierge, derrière l'abside, où les connaisseurs les admirent. Ces vitraux, qui représentent le martyr de S. Pantaléon, dont on fait encore mémoire dans l'église de Noyon, sont en effet bien remarquables; ils sont byzantins et apportent un nouveau témoignage de l'antiquité des transepts, puisqu'ils n'ont pu être faits pour les deux fenêtres où ils étaient placés, qu'après la construction ou plutôt la restauration de cette partie de l'église. Les archéologues y reconnaîtront

parfaitement le faire, le costume, la pose raide et byzantine des personnages, et les caractères lapidaires du XII[e] siècle dans les mots MAXIMIANVS et S. PANTALEON, qui, à l'exception de la lettre onciale E, sont en capitales romaines.

V.

CHAPELLES DE LA NEF. — PIERRES TOMBALES. — CAVEAU PHONOCAMPTIQUE.

Les six chapelles latérales au nord de la nef sont du XIII[e] siècle, car aucune d'elles n'était entrée dans le plan primitif de l'église : l'usage n'en était pas encore établi au XII[e] siècle. Ce n'est qu'aux XIII[e] et XIV[e] que des chapelles furent ajoutées aux bas-côtés des nefs comme complément aux grands édifices, et que plusieurs furent construites en sous-œuvre comme à Noyon dans un grand nombre d'églises (1).

(1) Ces chapelles n'ayant pu être pratiquées qu'entre les contreforts de l'eglise, c'est-à-dire dans un espace d'un peu plus de onze pieds, l'architecte a cru pouvoir sans témérité allégir ces contreforts des deux côtés au point central, et obvier à l'épaisseur enlevée au moyen d'une arcade ogivale aveugle. Par ce moyen, il obtint en effet un espace de douze pieds carrés environ, et les chapelles se trouvaient embellies. Mais si on n'y remédie bientôt, cette téméraire et imprudente entreprise amènera inévitablement et avant peu la ruine de ce côté de la nef. — Déjà, dans le XVI[e] siècle, la poussée des grandes voûtes pesant de tout son poids sur ces misérables ogives, et l'écartement du vaisseau se faisant sentir, il a fallu venir au secours de l'édifice par de nouveaux contreforts pour appuyer ceux-ci (voy. *Planche* III, lettre *b*); mais le mal contenu à l'extérieur agit toujours du

Avant cette adjonction, les murailles des collatéraux de la nef de Notre-Dame étaient comme celles de la partie droite des transepts, percées de fenêtres semi-circulaires, et plus bas, au-dessus d'un banc, se trouvait la même petite galerie aveugle à plein cintre. Cette disposition se reconnaît encore par des colonnes qui sont restées engagées, ainsi qu'une partie du banc, dans les murailles à droite et à gauche, et aussi par une petite arcade de cette galerie toujours subsistante à côté de la chapelle de sainte Godeberte, et ouverte autrefois pour servir de vestiaire à cette chapelle, jadis dédiée à saint Quentin (1).

De ces six chapelles, trois seulement sont ornées aujourd'hui; ce sont celles de S[te] Godeberte, de S. Hilaire et de S. Maurice. L'avant-dernière vient d'être enrichie par M. Richart, des vitraux peints qui la décorent, et que la fabrique a fait entourer de verres de couleur unie pour leur servir d'encadrement : celle de S. Maurice vient de recevoir la même décoration. Il en reste encore sept, tant de ce côté

côté du collatéral, ou il n'y a aucun contrepoids, et il est grand temps d'apposer de fortes chaînes en fer qui embrassent entièrement ces malheureux contreforts. Les petites chaînes qu'on y a fait mettre il y a une quarantaine d'années ne remédient à rien.

(1) Voy. la vue intérieure de l'église, prise du transept méridional (lettre J).

de l'église qu'autour du chœur, qui sont sans autel, sans ornements, sans dénomination, et dont les murailles sont aussi nues qu'au momoment de la réouverture du temple, lorsqu'on l'eut débarassé des fourrages dont il était devenu le magasin!....

« Et pourtant, nous écrit notre excellent ami, avant la révolution il existait huit paroisses dans l'intérieur de la ville, sans compter la cathédrale, les abbayes, les couvents d'hommes et de femmes. Toutes les églises étaient richement ornées. Depuis cinquante ans une seule les remplace, et la moitié de ses chapelles est encore sans vocable, abandonnée, délaissée comme superflue!... Ah! lors du rétablissement du culte, c'eût été une heureuse et belle pensée d'avoir fait représenter les paroisses supprimées par autant de chapelles consacrées sous le vocable de l'une de ces paroisses, et d'en avoir confié la décoration à la piété des habitants! Ceux-ci étaient encore vivement émus de la suppression et de la destruction de l'édifice religieux, sous le patronage duquel ils étaient nés, dans lequel ils avaient reçu le baptême, balbutié leur première prière, et qui recélait la tombe de leurs aïeux, récemment brisée par la sape révolutionnaire..... Oh! certes, à cette époque, la

proposition de perpétuer le souvenir si cher de sa paroisse, par la fondation d'une chapelle sous la même invocation, eût été accueillie avec un vif empressement. Une pieuse rivalité de zèle et de dons se serait même établie entre les habitants pour parer et pour embellir magnifiquement leur chapelle paroissiale. L'image de ces paroisses semblant s'être réfugiées dans le sein de leur mère, aurait quelque chose d'émouvant pour les âmes religieuses : ce serait comme un lien qui unirait le passé au présent, en même temps qu'il témoignerait de l'antique piété de nos pères. Enfin, l'ornement de toutes ces chapelles ne laisserait plus rien à désirer à notre église pour la rendre parfaite. »

Espérons que cette heureuse idée se réalisera quelque jour. Déjà, il y a seize à dix-sept ans, nous en avions conçu la pensée, en lui donnant pour complément le désir de conserver par le même moyen le souvenir des saints évêques noyonnais, et la fabrique en avait adopté le plan. La chapelle de la Vierge, derrière le chœur, devait être accompagnée à droite et à gauche de celles de S. Médard et de S. Eloi, de S. Achaire et de S. Mommolin, de S. Immon et de S. Eunuce. Dans les deux dernières, également en regard l'une de l'autre,

aurait commencé le souvenir des églises paroissiales, en les consacrant aux apôtres S. Pierre et S. Jacques. Puis descendant vers les six chapelles latérales au nord de la nef, on devait dédier celles-ci à S[te] Godeberte, patronne de la ville, à S. Hilaire, S. Maurice, S. Martin, S[te] Madeleine, et enfin S. Germain.

Déjà ce plan a commencé à recevoir son exécution; les deux plus grands pontifes de l'église de Noyon sont honorés dans le lieu désigné, et les trois premières chapelles septentrionales de la nef ont reçu leurs vocables historiques. C'est au clergé et aux fidèles à entrer dans nos vues patriotiques; la fabrique les aidera de tout son pouvoir, et l'antique cathédrale conservera alors une belle page de l'histoire de la ville.

Les chapelles de l'autre côté de la nef ayant été construites en dehors des contreforts, sont beaucoup plus grandes et seulement au nombre de trois. La première, à l'occident, près la tour méridionale, a environ 30 pieds de longueur sur 13 1/2 de largeur. Elle a été bâtie et fondée en 1286, sous l'invocation de S[te] Luce et de S[te] Marguerite, par l'évêque Guy des Prez, qui y fut inhumé en 1297 (1). Le

(1) Le Vasseur, *Annal.*, p. 965-966; — Colliette, *Mém. du Verm.*, t. 2, p. 668.

frère de Louis d'Erquery, évêque de Coutances, Jean d'Erquery, longtemps doyen de la cathédrale de Noyon, y fut aussi inhumé en 1370; son épitaphe se trouve ainsi rapportée dans Le Vasseur et dans Colliette (1).

Pulvereis pannis marmor tegit ossa Johannis
D'Ercherii nati, tot laudibus intitulati.
Annis ecclesiam rexitque triginta Decanus
Cum tribus, humanus, sanctam reverendo Mariam.
Hic cum prole situs; præfulsit utroque peritus;
Consul erat Regis; promptus poscentibus ægris.
Finit C. triplici; mil. septuaginta novembris.
Christus donet ei sedem summæ requiei. Amen.

Avant la révolution de 89, il y avait dans cette chapelle de magnifiques vitraux où étaient retracés les principaux traits de la vie des deux saintes, à qui elle était dédiée, et on se souvient encore que le dragon de S[te] Marguerite effrayait beaucoup les enfants.

A côté de la fenêtre qui est en face de la porte, sur la droite, il existe un sépulcre construit en 1497, à l'imitation du S. Sépulcre de Jérusalem, par un chanoine nommé Pierre Isabeau, qui avait été visiter les saints lieux. On y voyait autrefois contre la muraille, à droite en entrant, le tombeau de Notre-Sei-

(1) *Annal.*, p. 1320; - *Mém. du Verm.*, t. 2, p. 772

gneur. La porte en était plus petite qu'elle n'est aujourd'hui, et les dimensions du caveau répondaient assez bien en effet à celles de Jérusalem. Seulement, ce sépulcre différait un peu du véritable, en ce qu'on a pratiqué un œil-de-bœuf pour éclairer l'endroit, et qu'il n'en existe pas au S. Sépulcre, car il ne reçoit de lumière que par les lampes allumées qu'on y entretient.

Pierre Isabeau fut inhumé, selon ses désirs, au-dessous de l'œil-de-bœuf, vis-à-vis du tombeau du Sauveur. Voici l'épitaphe qui se trouvait sur sa tombe : « *Cy gist vénérable et discrète personne Messire Pierre Isabeau, en son vivant, prêtre et chanoine de cette église, pélerin des saints voyages de Jérusalem, Rome, Saint-Jacques et Laurette, qui trespassa l'an* 1527, *le* 7ᵉ *jour de juillet. Priez Dieu pour son âme.* » (1).

La chapelle qui est à côté de celle-ci est un admirable ouvrage de la renaissance. Elle est également due à la munificence d'un évêque de Noyon. Cet évêque, surnommé *le bon pasteur* ou *le bon évêque*, chéri de son vivant et regretté sincèrement après sa mort, arrivée au château épiscopal de Carlepont le 29 juin 1528,

(1) *Annal.*, p. 1078 et 1102; — *Mém. du Verm.*, t. 3, p, 103 et 159.

est Charles de Hangest, dont nous avons rapporté plus haut l'inhumation dans le chœur de la cathédrale, au lieu même où avait été enterré autrefois Gérard de Basoches (1).

Charles, si nous en croyons l'histoire, aimait et protégeait les arts comme son oncle maternel, le sage et vertueux cardinal George d'Amboise, ministre du roi Louis XII. Il fit bâtir le château de Carlepont, la chapelle de la Vierge à Sempigny, le palais épiscopal de Noyon, dont la révolution a laissé une faible partie, véritablement remarquable par la richesse de ses ciselures et la chapelle *du Trépas* ou de l'Assomption de la Vierge, qui n'est plus connue aujourd'hui que sous le nom de chapelle de Notre-Dame de bon secours ou des Joies, à cause de l'ancienne confrérie de ce nom, à qui elle avait été affectée par la suite. Il choisit pour son emplacement la partie du terrain de l'évêché situé entre la chapelle S[te]-Luce et la porte qui conduisait alors de la nef de l'église au palais épiscopal, « *inter dictam capellam et portale per quod itur ad palatium dicti episcopi*...», et il la fit construire ensuite peu d'années avant sa mort, car elle n'était pas encore tout-à-fait terminée lorsqu'il cessa

(1) *Mém. du Verm.*, t. 3, p. 159.

destinées au même office. En effet, leur nombre et leur disposition sont si bien conçus, leur distribution si sagement ordonnée, qu'elles constituent à elles seules une sorte de berceau ou superbe chapelle à trois arcades, ayant pour ornement principal au centre de la voûte, un entrelacs formant une magnifique corbeille ou ciel ouvert au milieu duquel on aperçoit l'Esprit-Saint entouré de chérubins et d'anges tenant des phylactères (1).

Tous les piliers, à droite et à gauche, sont chargés de niches en encorbellement surmontées de dais à jour d'une richesse de détails encore incompréhensible, malgré les fractures nombreuses qui ont eu lieu pendant la révolution de 89, puisqu'il est vrai qu'on avait fait aussi une écurie de cette chapelle...

Au fond, au-dessus de l'autel, est un retable du même genre à trois compartiments, mais plus riche encore s'il est possible. Il est accompagné sur les côtés de niches surmontées de leurs dais. Derrière le tableau de l'Annonciation, qu'on y a mis à la réouverture de l'église, on voyait autrefois le *trépas* de la Vierge, et tout aussitôt, dans l'étage supérieur, la mère de Dieu entourée d'anges s'élevant

(1) Voy. *Planche* VII, la vue de cette chapelle.

dans une gloire vers le ciel, telle à peu près qu'on la représente dans les manuscrits du temps. Aujourd'hui sa statue, sous le nom de Notre-Dame de bon secours, et deux saints dont nous ne savons plus le nom, occupent l'espace de son Assomption, et au-dessus d'eux s'élèvent majestueusement jusqu'à la voûte, les dais et leurs riches pinacles à jour couronnés d'archivoltes festonnées.

A l'opposé, sur la muraille qui est en face de l'autel, on aperçoit dans la partie la plus haute trois pendentifs qui descendent de la nervure engagée. Celui du milieu représente l'arbre du bien et du mal entouré par un serpent à tête humaine : les deux autres représentent des niches. Tous trois sont terminés par un écusson incliné aux armes du fondateur, selon l'usage général de les attacher à la voûte en leur honneur.

Celui du milieu est écartelé aux 1er et 4e, d'azur semé de fleurs de lis d'or ou de France ancienne, à deux crosses adossées d'or, qui sont les armes de l'évêché, comté-pairie, et aux 2e et 3e, d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or, qui sont de Hangest. Cet écu, qui occupe la place d'honneur, est attaché à la crosse épiscopale qui passe derrière, et il a pour supports deux le-

vrettes. Celui qui est à sa droite, c'est-à-dire à gauche du spectateur, est aux armes de la maison de Hangest seulement; le troisième, qui est du côté opposé, est mi-parti de Hangest et d'Amboise, c'est-à-dire aux armes paternelles et maternelles du même évêque. Il est inutile de dire que les armes de la maison d'Amboise sont palées de gueules et d'or, de six pièces.

Outre ces trois écussons, il y en a encore deux autres à la voûte. L'un attaché à la crosse épiscopale près de la belle corbeille et en face d'une des trois fenêtres qui éclairent cette chapelle, est écartelé aux 1er et 4e, des armes de l'évêché déjà expliquées; au 2e, de Hangest; et au 3e, d'Amboise. Le dernier, également attaché à une crosse épiscopale, se trouve du côté opposé et en face l'arcade du milieu. Il est écartelé aux 1er et 4e, de Hangest, et aux 2e et 3e, d'Amboise. Ainsi donc nul doute, tous ces écussons appartenant à Charles de Hangest, fils de Jean de Hangest, seigneur de Genlis, et de Marie d'Amboise, c'est bien ce bon évêque qui est le fondateur de cette chapelle, et Jean de Hangest, son neveu et successeur, n'y a eu aucune part. Il y a encore un autre écu aux armes de France au-dessus de la balustrade, mais il y a été placé il y a peu d'années.

Au rez-de-chaussée, à la hauteur des niches en encorbellement, dont les consoles sont si riches, si variées et si remarquables par les chérubins dont beaucoup sont ornées, il règne le long des murs une corniche au-dessous de laquelle sont représentées des feuilles roulées avec grâce, et surtout des ceps de vigne chargés de fruits et découpés à jour. Au-dessous de cette moulure, il en existe une autre supportée par de petites arcades en pendentif fleuronnées, à plein cintre et trilobées dans leur intérieur : le tout fait un ensemble charmant qui forme un riche lambris autour de la chapelle. Malheureusement les vitraux des fenêtres ne répondent plus à tant de richesse : ils ont été brisés dans la révolution. Cependant, lors de la dernière restauration, on a su tirer parti de l'ancienne bordure, on l'a utilisée à la fenêtre centrale, et avec une antique Vierge que l'on y fit mettre, et qui était jadis dans le transept méridional, cette fenêtre est au moins un peu ornée.

En jetant les yeux sur le pilier qui regarde l'autel, on aperçoit une épitaphe un peu prolixe, mais curieuse. En effet, en la lisant, on apprend que le chanoine en l'honneur duquel elle a été composée se nommait Jean de Chilly ; qu'il fut inhumé en 1612 dans cette

chapelle dite de Hangest (*in sacello hoc novo Hangestano*), au pied du pilier, dans le tombeau même où reposaient les ossements de Jean Munier ou Meunier, évêque *désigné*, dont nous avons rapporté plus haut la date du décès (1).

D'autres inhumations avaient eu lieu dans cette chapelle, témoin celles d'un chanoine nommé Furcy de Cambray et d'un doyen appelé Raoul Tabary, dont parle Le Vasseur (2), et sans doute leur tombe était recouverte d'une pierre tumulaire comme dans la chapelle précédente ; mais elles ont disparu également dans la tourmente révolutionnaire. La plus grande partie de l'église et de ses chapelles furent décarrelées et les pierres tombales dispersées çà et là.

Combien de ces pierres provenant de toutes les églises et abbayes de la ville ont été brisées, sciées pour être employées à divers usages, me dit mon ami. « On en rencontre partout dans la ville, dans les habitations particulières. Elles servent de marches d'escalier, de seuils de porte, de dalles devant le foyer d'une cuisine, etc. On les retrouve encore dans les jardins, et là, conjointement avec des chapiteaux

(1) Voy. p. 200, à la note.
(2) *Annal.*, p. 1323.

sculptés, des fûts, des bases et des tronçons de colonnes, elles servent de piédestaux à des statues ou de supports à des caisses d'arbustes et à des vases de décoration.... Quel grave sujet de réflexion! la pierre des tombeaux couronnée de fleurs loin du cadavre qu'elle abritait! »

Ce n'est que lors de la réouverture de l'église qu'on songea à les recueillir de toute part. La grande nef fut carrelée en pierres de Senlis; mais les bas-côtés, le porche et le parvis furent pavés avec ces tombes, dont plusieurs par conséquent proviennent des anciennes paroisses. Quoi qu'il en soit, c'est une chose vraiment curieuse que la réunion de ces pierres tumulaires sous le rapport de l'art, du dessin, des costumes, du style lapidaire, et même de la pensée religieuse. Elles pourraient servir de base à tous ces genres d'étude, et spécialement à un cours de paléographie monumentale depuis le XIII[e] siècle jusqu'au XVIII[e]. La variété des costumes, l'ornementation moyen-âge qui sert d'encadrement aux personnages, les anges qui enlèvent l'âme du trépassé dans un linceul, et surtout les inscriptions morales ou naïves que l'on y trouve, tout rappelle le passé, le néant de ce monde, et une vie à venir plus heureuse.

Décrire toutes ces tombes dépasserait les bornes de cet ouvrage; donner toutes les inscriptions serait fastidieux; rapportons-en seulement quelques-unes qui importent à notre sujet, et commençons par les plus anciennes, dont les traits s'effacent tous les jours davantage.

Sous le porche, vis-à-vis de la porte principale, on lit : « *Hic jacet Gerardus de Nivernis cantor et canonicus ecclesie beate marie* (sic) *Noviomensis. Obiit anno Domini* M.C.C.L.X.III. *Orate pro eo.* » Puis à côté, sur une autre tombe : « *Hic jacet Guillelmus de Cura subdiaconus et canonicus Noviomensis. Orate pro eo. Obiit autem anno Domini* M. CC. LXVI. »

Ces deux inscriptions n'offrent d'intérêt que par leur date reculée; mais on lira avec plus de plaisir celle qui suit : elle est aussi modeste que pieuse, et remonte à la même époque. Elle se trouve sur la tombe située devant la porte de la tour méridionale :

Dormit in hoc lecto tam duro tegmine tecto
Gerardus : Christe, tibi vivens dormiat iste.
Judicis adventu veniat levis, atque, venite,
Audiat, obtentu sanctorum tutus. Abite.
Obiit VI idus novembris, anno Dni M. CC. LXV.

Quel est ce Gérard qui repose sous cette

enveloppe si dure en attendant la venue de son juge? Est-ce un prêtre? est-ce un laïque? Rien ne le fait connaître. On ne sait même si cette pierre a toujours appartenu à notre église. En revenant sous le porche et sortant de la grille, on voit sur le parvis une autre pierre tombale sur laquelle on trouve cette grâcieuse et naïve épitaphe :

« *Chi gist Enmeline Oiselete, nee de Corbie, et fu fenme maistre Robert de Douay, orfevre. Pries pour same et en dites Pater noster.* »

Cette tombe ne porte aucune date; mais la forme des caractères et de la pierre elle-même, qui est, comme les trois précédentes, taillée en forme de tombeau, plus large par le haut que par le bas, indiquent suffisamment la même époque. Elle provient sans aucun doute d'une ancienne paroisse.

Rentrons maintenant dans l'église, arrêtons-nous un instant devant cette pierre tumulaire que l'on a adossée il y a seize ans à la muraille, entre une des portes du cloître et la dernière chapelle du bas-côté septentrional, pour la conserver à la postérité. C'est celle de Le Vasseur. Son épitaphe est longue; mais cet homme, à l'érudition duquel les historiens du Vermandois ont rendu hommage tout en le combattant avec ardeur au sujet de leur ville

et de leur église, mérite une mention à part (1). Sans doute son livre est indigeste et rempli de digressions inutiles; mais à part ces défauts et l'esprit pédantesque qui y règne, comme dans tous les ouvrages du temps (car Le Vasseur, par son âge et son éducation, appartient bien plus au XVIe siècle qu'au XVIIe), on y reconnaît une érudition réelle et incontestable. Les Annales de Noyon sont plutôt des mémoires à consulter qu'une histoire. On y trouve des choses très-curieuses en beaucoup de points; et au résumé, parmi ses digressions si nombreuses et si extraordinaires, il y a toujours quelques faits à recueillir. On voit par nos citations l'utilité que nous en avons retirée; un autre eût sans doute beaucoup mieux fait; mais, quoi qu'il en soit, il faut bien l'avouer, sans cet ouvrage on ne saurait presque rien sur Noyon (2). Les Du Chesne, les Emmeré, les Colliette, y ont largement puisé. Après eux les auteurs du *Gallia Christiana*, D. Bouquet et ses savants collaborateurs; les auteurs de

(1) Voy. Colliette, *Mém. du Verm.*, t. 1, préf. p. iij à vij, et t. 3, p. 363.

(2) Le Vasseur, il ne faut pas l'oublier, a eu à sa disposition toutes les archives du chapitre et diverses chroniques précieuses, notamment la déclaration de Guy, trésorier et chancelier de l'église de Noyon, sous l'épiscopat des évêques Baudry et Lambert, au commencement du XIIe siècle. Tout cela a été anéanti à la révolution.

l'Histoire littéraire de la France, les Leber, les Augustin Thierry, n'ont pas dédaigné d'y puiser à leur tour, et nous les avons imités.

L'épitaphe du vénérable doyen et official de Noyon débute par un calembour sur le nom de Le Vasseur, qui fait connaitre tout d'abord en quelle estime il était auprès de sa compagnie. Elle le compare à un vase d'or, et bientôt nous apprend qu'appelé fort jeune de Vimme à Noyon par son oncle, chanoine et archidiacre, il y fit de brillantes études, devint professeur à Noyon, à Orléans et à Paris, où il devint recteur de l'académie. Connu des hommes les plus distingués par son mérite et ses connaissances, il n'avait de bonheur qu'au milieu de ses livres, et il laissa ses Annales et autres écrits, auxquels l'envie ni le temps ne pourront nuire. Enfin l'épitaphe se termine en nous apprenant qu'il mourut comblé de mérites le 6 février 1638, âgé de 66 ans, 1 mois, 17 jours, et qu'il fut inhumé avec pompe en la chapelle de Saint-Thomas par l'évêque lui-même (M. de Baradat), en présence de tout le clergé, de son frère, et d'un concours prodigieux d'habitants (1).

(1) La voici tout entière :

Gloriæ Dei omnipotentis et bonæ memoriæ venerandi admodum viri Noviomensis ecclesiæ decani pacifici.

In hoc sacello divo Thomæ dicato conditum est *vas aureum*. Si quis in-

La chapelle Saint-Thomas, où fut inhumé Le Vasseur selon ses désirs (1), est une des deux chapelles circulaires les plus voisines de celle de la Vierge derrière le chœur, du côté méridional. Ce pourrait être celle actuellement dédiée à saint Eloi.

Traversons actuellement la nef et dirigeons-

hiet cupidus, thesaurothecam latere sciat sed bonarum artium, et virtutum quarum, vel sola cupiditas, laudanda. Is fuit vir venerandus Jacobus Vasseurius, doctor theologiæ, utriusque juris licentiatus, ecclesiæ Noviomensis canonicus, decanus et officialis merito electus, ex archidiacono. Patriam habuit Vimmam in finibus Ambianorum, satis notam. Inde Noviomum puer studiorum caussâ, evocatus est à patruo ejusdem ecclesiæ canonico et archidiacono viro gravi et erudito. Ea in urbe, ad scholas missus brevi sic profecit, ejus exempla secutus; ut exinde ipsi patruo, et toti patriæ, admirationi esset, et exemplo. Testantur Annales, et alia ejus scripta in lucem edita invidiam et annos superatura. Adolescens hic primum docuit dein Aureliæ, et Parisiis; ibidem Academiæ rector, viris illustribus per epistolas notus. Studiis invigilans, in primis pacis amans, quam civitati huic et ecclesiæ quoad potuit, industriâ et eloquentiâ conciliavit, et tandem testamento magnopere commendavit. Ubicumque vir frugi vixit, sibi parcus, aliis munificus, itaque moriens pauca reliquit, præter libros miscellaneos, raros et caros, Orientalium gazis et septentrionalium pompis et phaleris (sapientum judicio) præferendos. His instructus armis aureum vas intus ferens ad altam patriam vadebat securus columna duce, Dei ductu et præsidio quod symbolo et emblemate præferebat. Ita vixit, venit, abiit benignus modestus bene meritus; auro et thesauro jam fruens, ut speratur, vase hic relicto sic et tu, viator, vivis, venis, abis. Ideo viam eamdem ingressus, non externis, sed æternis fidens ito, veniam et pacem adprecatus decano *pacifico*.

Pie decessit in Dominum ecclesiæ sacramentis præmunitus, tandem lethargico somno succumbens, VIII id. frebuarii, anno salutis MDCXXXVIII. Exequias deducente et justa faciente reverendissimo domino episcopo cum universo clero, mœstissimo fratre præsbytero canonico cæteris propinquis et domesticis, et totâ fere civitate quibus omnibus præsertim viris doctis quibus innotuit magnum sui desiderium reliquit. Vixit annis LXVI, mense I diebus XVII. Requiescat in pace.

(1) Voy. *Annal.*, p. 899.

nous sur la chapelle de saint Nicolas, la dernière après celle de Notre-Dame de bon secours. Justement, nous rencontrons encore une autre tombe à deux pas de la porte, en face de l'arcade où nous avons vu l'épitaphe de Jean de Chilly; c'est une des plus belles, et faute d'en avoir lu l'inscription, Le Vasseur et Colliette ont ignoré le nom du doyen qui occupa cette dignité de l'an 1291 environ à l'an 1296. La voici :

« *Hic jacet magister Galterus de Vaccaria decanus istius ecclesie. Obiit autem anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto in octabis* (sic) *assumptionis beate Marie Noviomensis.* »

Ainsi donc c'est un membre de la famille de la Vaquerie qui était doyen lors de l'incendie de 1293, dont nous allons bientôt parler : incendie si épouvantable, qu'il fallut, dit Le Vasseur, remesurer et rebâtir les rues, dont il ne restait plus aucune trace ni distinction (1)!

La chapelle Saint-Nicolas est la plus moderne de toutes; mais quoique construite dans la première moitié du XVIIe siècle, on a eu le bon esprit de la bâtir à ogive pour qu'elle ne soit pas disparate avec l'église, en sorte que les personnes peu versées dans l'histoire de la ville

(1) Voy. *Annal.*, p. 1320.

en reportent la date au XVᵉ siècle! Eh, pourtant! tous les écussons qui soutiennent les nervures des voûtes parlent assez d'eux-mêmes. Leur forme *carrée*, les ornements qui les accompagnent, et jusqu'à l'ensemble de la chapelle, tout vous dit qu'elle est d'hier pour ainsi dire. Mais procédons par ordre et l'histoire à la main.

Déjà l'on a vu qu'à l'endroit où est la porte de cette chapelle, était autrefois celle qui conduisait de la nef au palais épiscopal (1), «... *portale per quod itur ad palatium dicti episcopi...*» Ceci nous reporte en 1528, époque où le chapitre voyant l'évêque Charles de Hangest mourant, se mit en règle en obtenant de lui la donation du terrain même où il venait de bâtir la chapelle de l'Assomption, aujourd'hui de Notre-Dame de bon secours.

Jetons maintenant les yeux sur l'écusson principal qui se trouve à la voûte, car nul n'a le droit d'en mettre que le fondateur lui-même. Il est entouré d'*un cartouche* et écartelé aux 1ᵉʳ et 4ᵉ, d'azur à une fleur de lis d'or; aux 2ᵉ et 3ᵉ, aussi d'azur à une tête de licorne d'argent en chef, et au croissant de même en pointe. Ce sont les armes du successeur de

(1) Voy. *Planche* III, n° 5.

Jacques Le Vasseur, du doyen Nicolas de la Haye, premier du nom, mort à Paris le 26 novembre 1658, et inhumé en cette chapelle le 2 décembre suivant.

Interrogeons ensuite les tombeaux, et le vénérable doyen dont nous venons de reconnaître les armes nous dira : Lisez l'inscription gravée sur la pierre bleue qui recouvre mes ossements, et vous apprendrez que cette partie de l'église *menaçant ruine*, *j'ai pourvu à sa solidité en élevant cette chapelle en* 1643. Mon écusson, quoique mutilé dans la révolution, est encore reconnaissable et l'*atteste suffisamment*.

Voici en effet cette épitaphe; elle était autrefois encadrée dans un cartouche en pierre de Senlis, et posée *entre les deux fenêtres les plus près de l'autel*. Nous la donnons ici en note, en faisant des vœux pour qu'elle soit repolie, regravée et rétablie à la place qu'elle occupait autrefois, car elle s'efface tous les jours, et nous ne pouvons la donner aujourd'hui que parce que nous l'avons relevée il y a une vingtaine d'années (1).

(1) Hic conditur Nicolaus De la Haye,
Expectat animam corpus atque gloriam.
Si qua exuli sit patria, huic Lutetia,
Ex patre nato regibus fidissimo. An. 1585.
Dum junior sese sacris altaribus
Parat ministrum litteris animum imbuit,

Mais ce n'est pas tout. Plus bas, au-devant de l'autel, il y avait une autre tombe. C'était celle de M. Henri de Baradat, évêque de Noyon, décédé le 25 août 1660, c'est-à-dire deux ans

Et Novioml factus in canonicum. An. 1596.
In publico puber docet gymnasio.
Dein pia Sorbonæ, patrumque oracula
Statuta legum doctus ac mysteria,
In jure quæsito gradu, jam presbyter. An. 1600.
Capituli agens diù negotia promovet,
Tum Gallicani cleri adest comitiis. An. 1625.
Episcopis charus, juvans cum gloria
Inter alios clarus sacerdotum ordinem,
Indexque curiæ decimali ascribitur
Tot comprobatus atque firmior modis, An. 1629.
Meritò creatus præsulis vicarius
Templis sub ipso reddidit cultum, duces
Plebi salutis et sacros clero libros.
Decanus autem posteà suffragiis, An. 1638
Electus ut dilectus, ac mirè utilis,
Evasit utilior et omnia omnibus.
Ad temporalia et spiritalia pervigil,
Fulcit caduca templi mœnia erigens, An. 1643.
Deo sacellum, tamen ingens ac decus regens
Ecclesiæ, hic quolibet festo die
Celebrare post sextam canonicus solet.
Tandem decani munus, onus grave abdicat, An. 1650.
Volens lubens prælatus esse desinit,
Minus haud laborat otium ut fecit sibi,
Totum choro se aut charitati consecrat.
Omnes quotannis applicat reditus suos
Quotquot refert præbendæ fructus, fabricæ. An. 1657
Necnon egenis ferre commoda cupiens
Vetus nosocomium ornat et struit novum.
Post hæc dierum plenus ac operum, die
Sextâ novembris quæ viginti superat, obit Parisiis
Ipsum secunda lux decembris mortuum,
Ista quam condidit capella suscipit,
Anno ætatis 73. R. S. 1658.

après le doyen. Et voilà que l'inscription de cette tombe vient nous apprendre elle-même que ce prélat, dont l'épiscopat remonte bien antérieurement à la mort de Le Vasseur, trouva un tombeau *là où il avait d'abord concédé le terrain qui devint depuis la chapelle en question :*

Henricus Antistes, comes, par Franciæ,
Baradatiorum natus illustri domo,
Ubi Sacelli cesserat priùs locum,
Ibi sepulchrum nactus, et loculum fuit.
. . . .

Nous ne donnons de cette inscription que la première stance, car elle est beaucoup trop longue pour être rapportée ici. Ceux qui voudront la lire entièrement pourront avoir recours à Colliette, où ils la trouveront *in extenso* (1).

Du reste cette chapelle, mise par M. de la Haye sous le vocable de saint Nicolas, *son patron*, n'est remarquable que par sa grandeur. Elle a 47 pieds de longueur sur 17 de largeur. Les clefs de la voûte, au nombre de trois, sont ornées chacune d'un cartouche peint en azur et doré. Le premier représente le monogramme de Jésus, le second celui de Marie, et le troisième les armes du fondateur. Mais,

1 *Mém. du Verm.*, t. 3, p. 376.

comme on l'a vu, ces armes ont été mutilées en 93, et les autres écussons sur lesquels s'appuient les nervures l'ont été également. On reconnaît cependant encore les traces des armes de France, de M. de Baradat et du chapitre. L'autel, beaucoup trop grand pour cette chapelle, est celui de l'ancien couvent des Capucins.

Au-dessous de la pierre tombale de M. de la Haye, savant modeste dans le cabinet duquel Le Blanc, auteur du Traité historique des monnaies de France, nous apprend qu'il puisa des lumières précieuses (1), il en est une autre en marbre. C'est celle du comte de Bourzac, décédé en 1758. L'inscription qui la couvre n'est pas assez curieuse pour être rapportée ici; mais nous croyons tout à la fois servir l'histoire et réparer un malheur en donnant celle de son frère, dont la tombe se trouvait près de la sienne, et qui fut malheureusement brisée en 1793. Rappeler les vertus du prélat chéri, qui, par sa munificence et ses conseils, eut tant de part à l'embellissement de notre église, est un acte dont nous sauront gré nos compatriotes.

Déjà il avait ordonné sa sépulture dans le

(1) Voy. *Préf.*, p. iij.

cimetière de l'Hôtel-Dieu, dit Colliette; mais on lui laissa le mérite de cet acte d'humilité; le doyen de la cathédrale l'inhuma le 26 janvier 1766 dans la chapelle de saint Nicolas, à côté du comte de Bourzac, son frère, en présence d'un concours inouï de fidèles tout en larmes. Les pauvres et les églises profitaient principalement de ses revenus, et tout récemment il avait placé sur le clergé 24,000 liv., dont la rente devait être employée au secours des curés pauvres et infirmes, ou de leurs vicaires (1).

Depuis long-temps on n'avait pu recueillir qu'un fragment de sa tombe; on la regrettait parce qu'elle rappelait le souvenir de cet évêque si justement honoré, et ensuite à cause du nom de l'auteur de l'inscription, Gresset, le chantre de *Vert-Vert*, qui se chargea de la composer à la sollicitation des chanoines et de la famille du défunt, en 1772. Par une heureuse circonstance, M. Richart possédait l'autographe original de cette inscription, trouvée dans les papiers de Gresset après sa mort. A l'aide de ce document, on put rétablir le texte entier, et bientôt cette pierre sera replacée au rang de celles qui survécurent à l'orage ré-

(1) *Mém. du Verm.*, t. 3, p. 425.

volutionnaire. La voici : On va voir avec quelle élégante simplicité Gresset a su peindre à la fois le sentiment public, le zèle, le civisme et l'humilité profonde de ce prince de l'église.

D. O. M.
Hic jacet
In spem
Beatæ resurrectionis
Illustrissimus
S. R. Ecclesiæ princeps,
D. D.
Joan. Franc. de la Cropte de Bourzac,
Episc. comes Noviom.
Par Franciæ,
Regi a consiliis, etc. etc.
Obiit die 23 januarii,
Anno
Reparatæ salutis,
M. DCC. LXVI.
Annos natus septuaginta.

†

Præsulis et civis meruit qui nomina, laudem
Frustra omnem tumulo jussit abesse suo;
Marmora nequicquam sileant cum fama silere
Relligioque vetant, nec cinis iste silet :
Hoc sacro virtutem ex pulvere, regis amorem,
Atque Dei cultum vox rediviva docet.

†

Requiescat in pace.

En parlant plus haut des travaux qui eurent

lieu dans le chœur en 1743 et 1757 sous l'épiscopat de cet homme vénéré, nous avons dit que quelques années après, en 1779, lors de l'établissement du maître-autel actuel, on conserva sur le carrelage en marbre la mémoire des évêques inhumés dans l'ancien sanctuaire. Nous devons ajouter que sept tombes seulement, dont l'une en cuivre jaune et les autres en pierre incrustée de cuivre, chargées d'effigies et d'inscriptions, gardaient le souvenir de sept d'entre eux (1). Les tombes des trois autres, savoir : Gérard de Basoches, inhumé au lieu même où le fut depuis Charles de Hangest (2), Pierre Carlot, fils naturel de Philippe-Auguste, et Francois de Clermont-Tonnerre, avaient disparu.

Il y avait aussi alors un caveau acoustique ou plutôt phonocamptique à l'entrée du chœur, pour produire plus d'écho dans l'église et soutenir la voix des chantres. Le transport du maître-autel à cet endroit changeait un peu la destination de cet écho. Cependant, comme il

(1) Les cendres de ces évêques ayant été exhumées et reportées un peu plus loin en 1743 pour l'exécution des travaux, on replaca ces tombes sur leurs ossements, au-dessous du carrelage (*Gallia christ.*, t. 10, p. 290 et suiv.).

(2) *Mém. du Verm.*, t. 3, p. 159. On trouva cette indication, dit Colliette, sur une plaque de plomb qu'on avait autrefois posée dans le cercueil de Gérard, décédé en 1228.

pouvait être de quelque utilité pour l'officiant, il fut conservé. Une ouverture fut ménagée au-dessous de l'autel pour répercuter les sons, et la lettre C fut gravée sur un des carreaux de marbre à 3 pieds 1/2 derrière l'autel, pour indiquer le lieu où se trouve la large pierre qui recouvre l'escalier du caveau.

« Les objets qui s'offrent à la vue en entrant dans ce souterrain, où je suis descendu, nous écrit notre honorable et savant ami, surprennent ceux qui ignorent l'usage auquel ils étaient destinés. Les murs sont tapissés de vases en terre cuite superposés horizontalement et rangés avec symétrie. La partie convexe de ces vases hémisphériques est appuyée contre le mur, tandis que leur large orifice se présente dans le vide du caveau. Une maçonnerie lie tous ces vases ensemble et remplit les interstices de manière à ne laisser apercevoir que leur bouche : ce qui donne à cet appareil l'aspect de l'intérieur d'un colombier. Enfin, une large ouverture faite au centre de la voûte et fermée autrefois d'une grille à jour établissait une communication entre le caveau et le temple. D'après ces dispositions, on voit que la partie concave de chaque vase forme une espèce de voûte qui rassemble le son, le grossit, et ensuite le réfléchit. C'est là du moins la théorie du phénomène de l'écho.

» Vitruve nous apprend qu'en divers lieux de la Grèce et de l'Italie on rangeait avec art sous les degrés du théâtre, en des espaces voûtés, des vases d'airain ou de terre, de forme ronde et concave, pour renforcer la voix des acteurs et produire une espèce d'écho. Ces vases étaient nommés *Echea*. Cassiodore témoigne que les sons tragiques étaient tellement augmentés par ces échos artificiels, qu'on les prenait à peine pour des sons humains : « *Tra-*
» *gœdia ex vocis vastitate nominatur; quæ con-*
» *cavis repercussionibus roborata, talem sonum*
» *videtur efficere, ut penè ab homine non cre-*
» *datur exire* (1). » Enfin, Millin dit qu'il paraît que dans la construction des églises gothiques on employait encore quelquefois ce moyen pour renforcer la voix des moines et des chanoines.

» Cependant, nous devons avouer que l'abandon qui a été fait de ce procedé, et la rareté des lieux où il fut mis en usage, donnent à penser qu'il n'a pas entièrement répondu à l'espoir qu'on en avait conçu. Néanmoins, il est intéressant de constater l'essai qui en avait été fait dans la cathédrale de Noyon, car dans aucune description de monuments religieux, nous n'avons vu mentionner un sem-

(1) Cassiod., *lib.* 4, *ep.* 51.

blable caveau. C'est une preuve de plus de l'antiquité du nôtre. »

VI.

EXAMEN DE L'OPINION DE PLUSIEURS AUTEURS SUR LA CATHÉDRALE DE NOYON. — DES INCENDIES DE LA VILLE ET EN PARTICULIER DES DEUX INCENDIES QUI RAVAGÈRENT L'ÉGLISE EN 1131 ET 1293. — TOUR DU CHATELAIN RASÉE PAR L'ÉVÊQUE HARDUIN DE CROY. — DATE DES TRANSEPTS ET DE LA NEF DE LA CATHÉDRALE.

Et maintenant, quelle date certaine assigner à notre église? A quelle époque du XIe siècle le chœur remonte-t-il? A quelle partie du XIIe appartient la nef? Est-ce à la première moitié? Est-ce à la seconde? Est-ce à toutes les deux réunies? Questions importantes, ardues, insolubles même en apparence; mais qu'une longue étude du monument et l'histoire nous permettront de résoudre.

Il y a quatorze ans, en 1831, il sortit des presses de l'imprimerie royale une brochure ayant pour titre : *Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur les monuments, les bibliothèques, les archives et les musées des départements de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne, du Nord et du Pas-de-Calais*. Dans ce rapport, l'auteur, M. Vitet, alors inspecteur-général des monuments historiques de France, parlant de la cathédrale

de Noyon, prétend que cette église ne contient pas un seul pan de mur qui soit antérieur au XII[e] siècle. « Les parties les plus anciennes, dit-il, telles que les grandes arcades du chœur, les transepts et quelques fenêtres extérieures, appartiennent peut-être au commencement de ce siècle : le reste est de la fin *ou même en grande partie du XIII[e]* (1). »

L'auteur, on le voit, n'aperçoit aucune différence essentielle entre l'architecture du chœur et celle des autres parties de l'église, qui n'ont cependant entre elles qu'une similitude de convenance pour les harmoniser ensemble comme nous l'avons dit plus haut. Il donnerait volontiers l'antériorité aux transepts, tant il est surpris de les voir terminés en hémicycle, et aux grandes arcades du chœur, qu'il s'étonne de trouver posées sur le sol à côté d'arcades ogivales : le reste serait de la fin du XII[e] siècle, ou même en grande partie du XIII[e]; mais n'anticipons pas sur les événements, nous verrons plus loin ce qui en est. Ailleurs il ajoute : «...... Enfin, je ne dois pas oublier deux fenêtres de la cathédrale de Noyon, ou plutôt d'une salle basse voisine de cette cathédrale. Ces vitraux sont moins beaux que ceux de Sois-

(1) Page 6.

sons, mais cependant remarquables; je les crois du XIVᵉ siècle (1). »

En lisant ce passage, on a peine à reconnaître qu'il est ici question de ces vitraux précieux, de ces vitraux byzantins qui ont été placés depuis à la chapelle de la Vierge derrière le chœur, et dont nous avons parlé ci-dessus (2). Il faut que les caractères lapidaires qui sont aux pieds des personnages aient échappé à M. Vitet, qui n'a pu alors les comparer avec ceux des tombes des XIIIᵉ et XIVᵉ siècles, avec lesquels ils n'ont aucune similitude : d'où il aurait conclu naturellement qu'ils devaient remonter au moins au siècle précédent.

Douze ans après, en 1843, un ami de cet écrivain, M. Daniel Ramée, architecte du gouvernement, a donné une belle et noble place à la cathédrale de Noyon, dans son *Manuel de l'histoire générale de l'architecture chez tous les peuples, et particulièrement de l'architecture en France au moyen-âge*. Dans cet ouvrage curieux et vraiment plein de recherches savantes, l'auteur reporte volontiers la majeure partie de l'église au XIIᵉ siècle, et ne serait pas éloigné, en parlant de l'ornementation des chapiteaux, de reculer le chœur au XIᵉ; mais il n'ose pro-

(1) *Ibid.*, p. 53.
(2) *Voy.* plus haut, p. 290.

noncer le mot, tant la crainte de s'écarter des données posées jusqu'ici par la science lui en impose (1). Et pourtant, sa pensée perce, pour ainsi dire, malgré lui ; mille et mille choses l'intriguent dans ce chœur et lui rappellent l'art néo-grec. Moins heureux pour les autres dates, voyons cependant comment il les a posées sans le secours indispensable de l'histoire. Plusieurs sont déjà rectifiées, et les autres le seront successivement.

« Le porche, dit-il, a été ajouté à l'église au XIV[e] siècle ; la tour du midi est du XIII[e], et celle du nord du XIV[e] (2). » Nous verrons bientôt que le porche est du XII[e], comme le portail auquel il appartient, et nous ajoutons tout d'abord que les deux tours ayant été horriblement ravagées par l'incendie de 1293, auquel nous avons déjà fait allusion, *il faut nécessairement qu'elles remontent au-delà*, aussi bien que la salle capitulaire, les sacristies et le cloître, qui seraient suivant lui, l'une de la fin du XIII[e] siècle, les sacristies du commencement du XIV[e], et le cloître du courant du même siècle, car tous ces bâtiments *portent encore les traces de cet effroyable sinistre*.

Plus loin on lit : « Les chapelles latérales au

(1) *Voy.* t. 2, p. 178 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 179.

midi de la nef sont de trois époques. La première, à l'occident, est du XIVe siècle.... La seconde, du XVIe, appelée Notre-Dame-de-bon-Secours, est un superbe morceau d'architecture du règne de François Ier; elle est l'œuvre des évêques de Hangest, dont on voit les armoiries sur plusieurs parties de cette chapelle. Charles I de Hangest administra le diocèse de Noyon de l'année 1502 à 1532; son neveu, Jean, de 1532 à 1578.... La troisième chapelle est du XVe siècle (1). »

Il est inutile de répéter ce qu'on a lu plus haut à ce sujet. On se souvient que la chapelle Sainte-Luce a été construite en 1286 par l'évêque Guy des Prez, la suivante par un seul évêque du nom de Hangest, c'est-à-dire par Charles, mort en 1528 et non en 1532, et la dernière en 1643, par M. Nicolas de la Haye. Il y a loin du XVe siècle au XVIIe, de Charles VII ou Louis XI à Louis-le-Grand! C'est que lorsque nous ne consultons pas l'histoire, l'imagination nous égare et nous fait voguer sur une mer sans rivages.

Vers la fin de l'année dernière, M. Dantier, dans un ouvrage à la fois pittoresque et philosophique sur la cathédrale, a reproduit toutes

(1) *Id., ibid.*

les données de M. Ramée, son ami, et presqu'aussitôt M. Vitet a publié deux articles sur la même église dans la *Revue des deux Mondes* : l'un le 15 décembre 1844, et l'autre le 1er janvier 1845. Dans cet *Essai archéologique*, l'église de Noyon sert de point de départ à ce brillant écrivain. Il la considère comme un des types les mieux caractérisés et des plus intéressants de l'époque de transition; il la met en rapport avec d'autres monuments du même genre, et disserte à ce sujet sur l'ogive et sur le style ogival.

Examinons quel est son système sur ces hautes et importantes questions; voyons ce qu'il dit de notre monument, et si ses recherches se concilient avec l'histoire.

L'auteur, qui est, on le sait, un des meilleurs archéologues normands, avoue tout d'abord que la science archéologique est encore à son début; que c'est autour des monuments de transition que s'est amassé le plus d'incertitude et d'obscurité; que tout est vague et incertain jusqu'au XIIIe siècle, et qu'on ne connaît bien en un mot que la durée de l'ère ogivale (1).

Passant ensuite à la cathédrale de Noyon, il

(1) *Rev. des deux Mondes. — Notre-Dame de Noyon. — Essai archéolog.*, t. 8, p. 969, 992, 993, 1011, et t. 9, p. 37.

dit que, désirant avoir des notions historiques à son sujet, c'est en vain qu'il a consulté les *Antiquités de Noyon* par Duchesne, l'*Ancien Noyon* par Desrues, les *Mémoires* de Colliette *sur le Vermandois*, qui ne sont, dit-il, *qu'une histoire ecclésiastique*, et les *Annales* de Le Vasseur, dont il fait surtout bon marché (1). Ce sont d'autres sources, les Chroniques de Nangis, les archives du monastère de Long-Pont, et une bulle du pape Boniface VIII, du 17 juillet 1294, qui lui ont fait connaître les incendies qui ravagèrent la cathédrale et la ville à diverses fois, et qui lui permettront d'établir approximativement l'âge des principales constructions dont se compose la cathédrale (2).

Nous croyons, avec M. Vitet, que Le Vasseur n'était ni fameux étymologiste, ni savant archéologue, ni même profond critique; mais il eût été plus convenable peut-être, au lieu de déprécier cet auteur, de lui laisser le mérite de la citation de la lettre d'Innocent II et des archives du monastère de Long-Pont sur ces incendies, ainsi que celle de la bulle du pape Boniface VIII. C'est qu'en effet toutes ces citations et la date de 1294 attribuée à la bulle,

(1) *Ibid.*, p. 974 à 981.
(2) *Ibid.*, t. 8, p. 982 à 986, et t. 9, p. 36.

émanent de Le Vasseur (1), et font connaître en même temps les erreurs qu'il lui arrive de commettre parfois, car Boniface VIII *n'étant pas encore pape au mois de juillet* 1294, la date de la bulle doit être nécessairement du 17 juillet 1295. Secondement, les *Antiquités de Noyon*, par Duchesne, n'ont jamais existé non plus, mais bien *les Antiquités et Recherches des villes, chasteaux et places remarquables de toute la France*, par André Du Chesne. Troisièmement, on chercherait inutilement aussi un livre ayant pour titre : l'*Ancien Noyon*, par Desrues, puisqu'il est intitulé : *les Antiquités*, *Fondations et singularités des plus célèbres villes de France*. On voit qu'il n'est pas toujours prudent de prendre Le Vasseur pour *guide* et de s'en rapporter à la manière dont il cite ses auteurs; laissons-lui donc son érudition et citons-le lorsqu'il nous est utile. Du reste, si nous faisons cette observation, c'est que nous y sommes forcé, sous peine de passer pour plagiaire. Nous donnons pour titre principal à notre ouvrage : *Antiquités de Noyon*, et nous ne l'eussions pas fait s'il eût existé un livre de ce nom.

En l'année 1131, dans le mois de juin, alors que le pape Innocent II était à Crépy-en-Valois,

(1) Voy. *Annal.*, p. 839 à 853, 965 et 966.

chez le comte de Vermandois, un incendie terrible éclata tout-à-coup et consuma presque toute la ville de Noyon, la cathédrale et le palais épiscopal. L'évêque Simon, frère du comte, accablé de tristesse et de chagrin, accourut aussitôt à Crépy faire part de cet effroyable événement à sa famille et au Saint-Père, dont il implora plus particulièrement l'assistance. Innocent, pauvre et réfugié en France, ne pouvait rien par lui-même; mais il pouvait beaucoup par ses exhortations. Il se rendit volontiers aux prières du prince-évêque, écrivit à l'instant même à plusieurs prélats pour les exciter à venir au secours de notre église, et probablement aidé de saint Bernard, qui avait aussi à se louer de Simon pour la fondation de l'abbaye d'Ourscamp et les bienfaits de ses chanoines en faveur des Templiers (1), il dut renouveler ses exhortations paternelles dans le concile qu'il tint à Reims le 19 octobre suivant. Treize archevêques, deux cent soixante-trois évêques et un grand nombre d'abbés, de clercs et de moines français, allemands, anglais et espagnols, y assistèrent ainsi que l'illustre et éloquent saint Bernard. Quelques jours après (le 25), le pape sacra dans ce concile le jeune

(1) *Annal. de Noyon*, p. 829, 875 et 876.

Louis, en présence du roi Louis-le-Gros, son père, et la collecte que recueillit vraisemblablement Simon pour son église dans cette assemblée célèbre dut être immense, sans compter les promesses d'un secours plus fructueux (1).

Le Vasseur nous a conservé la lettre qu'Innocent écrivit à Hugues, archevêque de Rouen, à ses suffragants et à tous les fidèles de sa province. Les auteurs du *Gallia christiana* l'ont donnée en partie (2); mais on la trouve rapportée entièrement, toujours d'après notre auteur, dans le Recueil des historiens de France : les savants continuateurs de D. Bouquet n'ont corrigé que le nom de l'archevêque de Rouen, qu'on avait mal à propos écrit *Henrico* au lieu de *Hugoni*, et ils en rapportent la date au 27 juin 1131. Nous la donnons plus bas (3).

(1) C'est à tort que Colliette (*Mém. du Verm.*, t. 2, p. 193), et même *l'Art de vérifier les dates* (*Chron. hist. des comtes de Verm. et de Valois*), disent, d'après Carlier (*Hist. du Valois*), que ce fut à la suite de la cérémonie du sacre que le comte Raoul emmena le pape à son château de Crépy. On peut voir dans le Recueil des Historiens de France qu'Innocent II était encore à Reims dans les premiers jours de novembre, et qu'il n'y a d'autre souvenir de son séjour à Crépy que la lettre donnée par Le Vasseur (voy. *Rer. Gall. et Franc. script.*, t. 15, p. 346-347, et 372). Ainsi donc, le couronnement de Louis-le-Jeune ayant eu lieu le 25 octobre de l'an 1131, et le Saint Père étant retourné au printemps de l'année suivante en Italie, où il célébra la fête de Pâques à Asti le 10 avril 1132, sa lettre, datée de Crépy le 27 juin, ne peut laisser aucun doute sur l'époque du sinistre : il a dû avoir lieu vers le 23 ou le 24 du mois de juin 1131.

(2) *Gallia christ.*, t. 9, col. 1001.

(3) Innocentius episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri *Hugoni Rothomagensi archiepiscopo*, *episcopis*, *et dilectis filiis abbatibus*, *clericis*,

On trouve encore au sujet de ce triste événement les paroles suivantes dans Robert du Mont, qui mourut dans le même siècle, en 1186 : *Ecclesia* penè *sanctæ Mariæ in episcopatu, totaque* penè *civitas Noviomensis incendio conflagravit* (1), et Guillaume de Nangis, mort en 1302, répète la même chose d'après lui : *Tota* ferè *civitas Noviomensium cum ecclesia sanct Mariæ et episcopio incendio flagravit* (2).

La ville passa encore par les flammes en 1152 et en 1238, à la réserve des églises, disent Desrues et Le Vasseur (3), et en effet

baronibus, et aliis Dei fidelibus per Rothomagensem provinciam constitutis, salutem et apostolicam benedictionem. Utilis est et gratiosa admodum videri debet apud genus humanum hæc commutatio, ubi pro temporalibus æterna, pro transitoriis immutabilia conferuntur. Dator enim et remunerator omnium bonorum dominus, sub cujus jurisdictione et dominio omnia concluduntur, bonam voluntatem irremuneratam non deserens, de plenitudine abundantiæ suæ pro minimis maxima, et pro terrenis præbere cœlestia consuevit. Cæterum, quod apud Noviomum, peccatis exigentibus, nuper contigerit; *quomodo episcopalis et mater ecclesia cum domibus episcopalibus incendio sunt crematæ*, dilectionem vestram credimus non latere. Quia igitur tantæ calamitati misericorditer compati et pietatis intuitu fraterna suffragia ministrare debemus, universitatem vestram per præsentia scripta exhortamur in Domino, atque in remissionem peccatorum injungimus, ut, ad prælatam ecclesiam ad honorem et servitium Domini reparandam, de facultatibus vobis a Deo collatis solatia transmittatis; quatenus cum Psalmista veraciter decantare, *Domine, dilexi decorem domus tuæ et locum habitationis gloriæ tuæ*, atque in cœlesti patria corona immarcessibili, præstante Domino, donari, valeatis. Datum Crispiaci, X kal. julii (vide *Annal.*, p. 852, *et Rer. Gall. et Franc. script.*, t. 15, p. 372). Une lettre semblable et de la même date fut encore adressée à d'autres prélats, et entre autres à l'archevêque de Sens, dit Le Vasseur.

(1) *Rob. de monte append. ad chronogr. Sigeb.* an. 1131.

(2) *Chron. lat. de Nangis*, ad an. 1132.

(3) *Annal.*, p. 841 et 891

Antoine de Monchy, dit *Democharès*, chanoine et pénitencier de Noyon, qui écrivait son catalogue des évêques de ladite ville soixante-douze ans environ avant ce dernier auteur, n'en fait nullement mention en parlant de ces sinistres.

Mais en 1293, au contraire, sous l'évêque Guy des Prez, le 21 juillet, jour de sainte Praxède, on vit éclater un incendie aussi formidable que celui de l'an 1131. Le feu commença dans la cité le lundi au point du jour, s'étendit sur toute la ville au-delà même de la vieille enceinte, et dura jusqu'au midi du jour suivant. Tout fut réduit en cendres ou passa par les flammes; la cathédrale et les autres églises se trouvèrent renfermées dans le désastre, à l'exception seulement des maisons des Templiers et Hospitaliers de S.-Jean de Jérusalem, et de l'église S.-Pierre, qui était au coin de la rue de ce nom, en face du chevet de la cathédrale. Voici, dit Le Vasseur, comment les archives du monastère de Long-Pont s'expriment à cet égard : « *Anno incarnationis Domini* 1293, *mense julio*, 13 *calendas augusti*, *feriâ secundâ*, *in aurora cœpit ignis in civitate Noviomensi*, *et à dicta aurora usque in meridiem feriæ tertiæ sequentis*, *ecclesia beatæ Mariæ Noviomensis*, *et aliæ ecclesiæ*, *et quicquid infra muros civitatis*

continebatur, omnia combusta sunt, et quasi in pulverem redacta, exceptis domibus Templariorum et Hospitalariorum, et excepta parvula ecclesia B. Petri apostoli (1). »

Le désastre fut si grand, dit ailleurs Le Vasseur, qu'il fallut remesurer et rebâtir les rues, dont il ne restait plus aucune trace, et que le chapitre prit occasion de cet événement pour faire approuver à Rome le nouveau statut de la chape de 10 fr. due par les chanoines entrants pour l'ornement de l'église. C'est ce que confirme du moins le passage suivant de la bulle du pape Boniface VIII, datée d'Ananie le 17 juillet 1295, dont nous avons parlé plus haut, lequel nous fait connaître en même temps que le cloître et le chapitre furent incendiés avec l'église : *Quod quædam pars Noviomensis ecclesiæ, cum claustro et capitulo, ac ornamentis, fuerat casu miserabili concremata* (2).

Le 4 juillet 1516, la cathédrale faillit encore devenir la proie des flammes par la négligence des officiers de l'église; mais le feu s'étant manifesté avant la nuit, sur les dix heures du soir, tous les habitants accoururent et s'en rendirent bientôt maitres (3). Nous ne parlons pas

(1) *Annal.*, p. 841.
(2) *Ibid.*, p. 965 et 1320
(3) *Ibid.*, p. 1114

des deux derniers embrasements de la ville, causés en 1552 et en 1557 par les Bourguignons, les Hongrois et les Espagnols. Nous avons vu plus haut que notre église en fut préservée. Mais revenons à M. Vitet.

Reconnaissant que les seuls incendies qui, par leur violence et leur durée, aient pu mettre le monument en péril et rendre sa reconstruction nécessaire, sont ceux de 1131 et 1293, il observe judicieusement que l'édifice n'a pu être reconstruit après la dernière époque, attendu qu'il est antérieur et appartient tout entier à l'époque de transition. Ainsi donc, dit-il, nous n'avons plus le choix, « et il est impossible de ne pas supposer que la cathédrale avait dû être complétement ruinée, ou du moins qu'elle s'était trouvée, après l'incendie de 1131, dans un tel état, que de simples réparations eussent été insuffisantes. L'intervention du pape Innocent II, son appel aux archevêques de Rouen et de Sens, suffiraient, à défaut d'autres indices, pour attester qu'il ne s'agissait pas d'une simple réparation, et que l'édifice était à reconstruire de fond en comble. Nous nous croyons donc autorisé à *affirmer*, sauf à en donner encore d'autres preuves, que l'église actuelle ne peut, dans aucun cas, être antérieure à l'année 1131.

Nous verrons plus tard si la reconstruction fut immédiate, ou si elle ne dût pas trainer en longueur; mais une chose est *certaine*, c'est que cette reconstruction dut être complète; car l'édifice est bâti évidemment d'*un seul jet* (1).» Plus loin il ajoute : «.... Nous l'avons déjà fait observer, l'édifice entier étant homogène et appartenant à un même style, il ne peut être question de reconstructions partielles et successives, mais seulement d'une réédification complète faite en un seul coup, et achevée tout au plus en un demi-siècle (2). »

S'il suffisait d'affirmer pour prouver, la question d'âge de notre église serait absolument résolue par ces deux paragraphes, et nous n'aurions pas à combattre le savant archéologue. Malheureusement une affirmation ne prouve rien, et nous l'avons déjà dit, il n'y a qu'une analogie de convenance entre la nef et le chœur. L'architecture, l'ornementation au-dedans et au-dehors, le faire, la sculpture, en sont essentiellement différents. Ajoutons que bien loin d'avoir été bâti d'un seul jet, cet édifice est l'œuvre de plusieurs architectes, comme nous le démontrerons bientôt, et que

(1) *Revue des deux Mondes*, t. 8, p. 984, 985, 986, et t. 9, p. 34 à 37.

(2) *Ibid.*, t. 9, p. 36.

le plan primitif de la nef elle-même a été modifié deux fois.

Après avoir décidé que le monument était *complétement ruiné, au point que de simples réparations eussent été insuffisantes, et qu'il était à reconstruire de fond en comble* (ce que les mots *penè* et *ferè* de Robert du Mont et Guillaume de Nangis ne laissent pas même supposer), l'auteur va sans doute nous apprendre que les travaux furent entrepris immédiatement, puisque telle est la conséquence de son sentiment. Pas du tout. Il ne veut pas que les travaux de reconstruction aient commencé sous l'évêque Simon. Suivant lui, au moment du désastre, les finances de l'évêché ne devaient pas être florissantes. Simon, depuis deux ans, se livrait avec un grand zèle à la fondation de la célèbre abbaye d'Ourscamp, et cette œuvre pieuse avait épuisé toutes ses ressources. Le pape, il est vrai, était venu à son secours en écrivant aux archevêques de Rouen et de Sens en faveur de son église; mais rien ne prouve qu'ils avaient répondu à son appel. Il serait même possible que pour complaire au pape lui-même, leur zèle se fut bientôt refroidi, car quelques années après, Simon avait encouru les censures de Rome pour avoir favorisé le divorce du comte de Vermandois, son frère,

et cette disgrâce avait entraîné la séparation des évêchés de Noyon et de Tournay. Dans ces circonstances défavorables, *peut-être avait-on réparé, pour abriter le culte, les parties les moins endommagées de la cathédrale;* mais il est plus que probable que le chapitre avait dû se borner à de simples travaux provisoires, et que la réédification tout entière de l'édifice *à demi détruit* avait été ou ajournée ou poursuivie avec beaucoup de lenteur et d'hésitation. En somme, tant que vécut Simon, les travaux durent se borner soit à l'enlèvement des décombres, soit à des démolitions ou à des *réparations partielles*, et ce ne fut que sous Baudouin II, son successeur, en 1153, que les travaux durent être repris et poussés avec activité (1).

Certes, voilà une histoire bien singulière! Le monument, d'abord irréparable et complétement ruiné, n'est plus qu'à demi détruit, et il est réparé en partie. Les finances de l'église sont confondues avec celles de l'évêque, et les ressources d'un prince puissant sont déclarées épuisées pour avoir fondé une abbaye. Les archevêques de Rouen et de Sens ne se seront pas rendus aux sollicitations du pape, parce que *neuf ans après* l'évêque de Noyon, en fa-

(1) *Revue des deux Mondes*, t. [illegible], p. 60, 61 et 62.

veur duquel il les sollicitait, devait encourir ses censures. Et enfin, le mécontentement du Saint-Père entraîna la séparation des évêchés de Noyon et de Tournay, *qui ne fut cependant décidée définitivement qu'après la mort d'Innocent II* et après *celle des deux papes Célestin II et Luce II, par le pape Eugène III, pendant que Simon était à la croisade avec le roi, son cousin, en* 1146 (1). Mais pourquoi cette date de 1153 sert-elle de base à une histoire aussi fantastique? L'auteur va nous le dire :

« Un fait, que Le Vasseur a probablement puisé dans les archives capitulaires, et qu'il cite en passant *sans y attacher d'importance*, vient à l'appui de cette conjecture (la réédification de l'église par Baudouin II). Le Vasseur nous dit qu'en 1153 l'évêque Baudouin confirma les autels de la cathédrale, et plus loin il ajoute que, par l'ordre du même Baudouin, le corps du bienheureux S. Eloi (le patron, le saint tutélaire de Noyon,) fut transféré dans une nouvelle châsse et exposé à la piété des fidèles.

» Qu'était-ce que cette confirmation des autels? S'agissait-il d'une consécration de chapelles nouvellement reconstruites? N'était-ce pas plutôt une déclaration solennelle par laquelle l'évêque

(1) *Art de vérif. les dates; Chronol. hist. des papes.*

annonçait que, dans la nouvelle cathédrale, les autels seraient maintenus, resteraient sous l'invocation des mêmes patrons, et conserveraient leurs priviléges et leurs revenus. Cette déclaration n'était-elle pas une sorte d'appel à la dévotion et surtout à la générosité des fidèles? Accoutumés à s'agenouiller de préférence devant certains autels, ils avaient besoin d'être assurés que s'ils s'imposaient des sacrifices pour faire sortir la cathédrale de ses ruines, ils y retrouveraient encore les objets de leur culte et de leur prédilection. Quant à la châsse nouvelle pour les reliques de S. Eloi, n'était-ce pas encore un moyen de faire pleuvoir les offrandes et de se préparer des ressources pour le grand œuvre qu'il s'agissait d'entreprendre? Enfin, que l'on se rappelle qu'un an avant cette confirmation des autels, la ville avait été ravagée par un nouvel incendie, n'y a-t-il pas lieu de supposer que les populations, frappées de terreur, durent attribuer le retour de ce fléau à l'état d'abandon où le temple à demi détruit était resté depuis vingt ans, que la nécessité de le relever devint plus pressante que jamais, et que l'évêque et son chapitre durent saisir cette occasion d'exalter plus vivement encore les esprits par le spectacle de cérémonies pieuses (1).

(1) *Revue des deux Mondes*, t. [illegible], p. [illegible].

Comment un homme aussi distingué que M. Vitet peut-il tomber dans de semblables méprises?.... Cette découverte, qui lui paraît merveilleuse et sur laquelle il renchérit si brillamment; cette date qu'il a prise pour base de la réédification de la cathédrale de Noyon, sur quoi reposent-elles l'une et l'autre? Hélas! sur un fondement bien chimérique. Il ne s'est pas aperçu qu'il confondait des *cures*, des *églises paroissiales*, des *paroisses* en un mot, avec de *simples autels d'église*. Un fait que nous allons rapporter le convaincra tout d'abord.

Vers l'an 1027, et non en 1001, comme le dit Colliette, il existait à Noyon une tour proche du palais épiscopal, et dans laquelle résidait le châtelain, qui l'occupait au nom du roi. Ce seigneur, dont le joug tyrannique était devenu insupportable aux habitants, empiétait journellement sur les droits de l'église, et prétendait même connaître des causes spirituelles; en sorte que Harduin de Croy, qui était alors évêque de Noyon, ne pouvait rien juger ni arrêter sans lui. L'irritation était grande de part et d'autre, et pourtant employer la force pour se rendre maître de la tour eût été une acte de rébellion envers le roi : la ruse sembla plus innocente. Un jour donc que le châtelain s'était absenté de sa forteresse, ne

laissant que sa femme avec ses suivantes et quelques serviteurs, l'évêque, ayant fait avertir secrètement les bourgeois, se présenta pour faire une visite à la dame, sous prétexte de la prier de lui tailler une chasuble de soie, qui, à cette époque, était une chose plus rare que l'or. Celle-ci, sans aucune méfiance et charmée d'une telle visite, le reçoit gràcieusement; mais voilà qu'au milieu d'un long entretien, des bruits sourds parviennent jusqu'à elle, et que l'évêque lui déclare le plus poliment possible que son mari n'ayant voulu entendre à aucun accommodement, la tour va être détruite à l'instant même. Aussitôt, la voyant toute tremblante, il lui présente la main pour sortir, et les bourgeois, s'introduisant alors dans l'intérieur le fer et le feu à la main, ne laissent bientôt plus que des ruines et des débris fumants derrière eux.

Le roi Robert, extrêmement mécontent d'une telle entreprise, fit condamner par sa cour l'évêque au bannissement; mais celui-ci, qui s'était retiré dans son évêché de Flandre, près de Baudouin-le-Barbu, pria le comte de faire sa paix avec le roi, s'engageant de lui donner pour ce service éminent *douze autels* pour lui et sa postérité, durant trois générations, à la charge qu'à la quatrième ils retourneraient à

l'évêque (1). A ce prix, Baudouin fit ce qu'on lui demandait, et jouit en conséquence des douze autels, qu'il *inféoda ensuite à ses barons* (2). Dans la suite, lorsque le temps fut écoulé, Radbod II, l'un des successeurs d'Harduin, vint réclamer les autels aliénés, et Robert, dit le Frison, comte de Flandre, reconnut la justice de sa demande; mais comme ces cures étaient alors entre les mains d'hommes nobles qui les avaient obtenues, et qu'on ne pouvait contraindre à les restituer, le pontife de Tournay en fut privé à jamais : « *Verùm quoniam* ea *viri nobiles* sacerdotia *obtinebant*, *neque hi tunc ad reddenda cogi potuére*, *in perpetuum ipsis privatus est Tornacensis pontifex* (3). »

Certes, il ne tombera dans l'esprit de personne que des autels d'église pussent être un cadeau pour qui que ce soit, et surtout qu'on pût les donner en fief. Mais à défaut des Annales bénédictines (4) où D. Mabillon dit que le mot *altare* était déjà employé pour signifier

(1) « Possideo in regione Flandrensi, quæ ditioni vestræ subjacet, altaria quam plurà ex quibus XII locupletiora vobis et filiis vestris per tres generationes tenenda trado; quartâ autem revertantur ad episcopum..... »

(2) Heriman de Tournay, *de restaur. abbat. S. Mart. Tornac.*; -- *Bibl. sac.* des PP. Richard et Giraud, t. 28, p. 470; — *Art de vérif. les dates*; *Chron. hist. des comtes de Flan.*, et aussi Le Vasseur, p. 746 et 747.

(3) *Annal. de Noyon*, p. 779.

(4) T. 3, *lib.* 47, n° 68.

une *cure*, dès l'an 971, un examen plus attentif eût fait connaître à M. Vitet que Le Vasseur et Colliette rappellent fréquemment ces confirmations d'autels par les évêques, et qu'ils expliquent même ce que c'est (1). Dans les premiers temps, dit l'abbé Fleury, on mettait une distinction entre l'église et l'autel : on appelait *l'église*, les dîmes et autres revenus fixes; et *l'autel*, les oblations et le casuel, *que les laïques laissaient ordinairement aux clercs qui desservaient l'église* (2).

Mais si la confirmation des autels de l'an 1153, dont parle Le Vasseur, n'a aucun rapport avec la réparation de notre église, il n'en est pas de même de la translation du corps de S. Eloi, dont il fait aussi mention au même endroit (3); et cette pompe religieuse, célébrée le 25 de juin 1155 ou 1157, donne assez à entendre que la construction intérieure était achevée, ou du moins considérée comme terminée, et la cathédrale digne, par conséquent, de recevoir les ossements du saint. Une cérémonie aussi solennelle était en effet comme une consécration nouvelle. Recueillons-en les détails

(1) *Annal.*, p. 736, 737, 768, 797, 798, 803, *etc.*; — *Mém. du Verm.*, t. 1, p. 497.

(2) *Hist. ecclés.*, l. 18, p. 610. Voir aussi Du Cange, *verb. altare.*

(3) *Annal.*, p. 891

dans Colliette, et l'on verra avec quel éclat elle se fit :

« A la prière de l'évêque Baudouin, dit-il, l'archevêque de Reims, Samson, vint faire à Noyon, le 25 de juin 1157, la translation des reliques de S. Eloi, en les reportant d'une châsse en une autre plus belle et plus riche. La solennité de la cérémonie fut si touchante, que le métropolitain en voulut conserver la mémoire dans son bréviaire, et la fit passer dans ceux de Paris et de S. Victor. Cent ans après qu'elle eut eu lieu, Gérard, évêque d'Amiens, fit, à la réquisition de Vermond, évêque de Noyon, la visite de cette dernière châsse, et y trouva, sur un papier scellé de sept sceaux, l'histoire de la translation dont nous parlons. Un clergé immense, suivant ce papier, avait assisté à cet acte de religion. L'archevêque de Reims, les évêques de Beauvais, d'Amiens, d'Arras et de Noyon, y étaient à la tête. Les abbés des monastères voisins les accompagnaient; suivaient les archi-prêtres avec leurs prêtres, d'autres clercs et les laïques. Ces prêtres étaient Baudouin, le doyen de la cathédrale; Thierry, le trésorier; le chantre Geoffroy; Hugues, le chancelier; Robert, le maître des écoles, avec les autres chanoines de cette basilique. Les abbés souscrits au même

papier furent Guibold, de S. Eloi de Noyon; tout le couvent de S. Barthélemi; Alulfus, abbé de Chauny: Gillebert, abbé d'Ourscamp; Folbert, abbé d'Arrouaise; Garin, abbé d'Homblières; Rainaud, abbé de S.-Prix; Hugues, abbé du Mont-S.-Quentin; Gillebert, abbé de Vermand; Ingramnus, abbé de S.-Médard de Soissons; Nicolas, abbé de Corbie; le clergé de Nesle; le doyen de Péronne et son chapitre, etc.; Gui, châtelain de Noyon, et ses enfants, etc. La mémoire de cette grande solennité est encore chômée dans le diocèse de Noyon, à pareil jour qu'elle eut lieu; mais les monuments qui nous en sont restés en rapportent la date en 1157, époque pour laquelle nous abandonnons le P. Marlot, qui la fixe deux ans plus tôt (1). »

Quoi qu'il en soit de ces deux dates, l'église était évidemment regardée comme terminée à l'intérieur en 1155 ou en 1157, car les tours, le portail, les sculptures, les travaux de ragréement et de peinture pouvaient toujours se faire après coup. Or, depuis l'incendie de 1131, qui avait nécessité la reconstruction *des deux*

(1) *Mém. du Verm.*, t. 2, p. 302. - Colliette, qui avait déjà rapporté dans le volume précédent (p. 221), d'après les Bénédictins, que le doyen de Péronne, Josbert, avait assisté à la translation en question en 1155, aurait pu penser que le P. Marlot avait peut-être raison.

tiers de l'église, il s'était écoulé 24 *ou* 26 *ans.* Toutefois M. Vitet, tenant à sa découverte de l'an 1153, et la prenant pour base de la reconstruction de l'église, ne pense pas que Baudouin acheva son œuvre, et qu'à sa mort, arrivée en 1167, la cathédrale fut complétement terminée. On sait, dit-il, combien les monuments du moyen-âge s'édifiaient lentement. Les travaux de la cathédrale de Senlis se sont continués sans interruption pendant plus de 30 ans, et ceux de Braine pendant 36 ans, et il ne voit aucun motif pour qu'on ait fait une plus grande diligence à Noyon. Il suppose au contraire qu'en 1167, à la mort de Baudouin, l'édifice n'était pas entièrement achevé, parce que, contrairement à l'usage, cet évêque ne fut pas enterré dans la cathédrale, et que son corps fut porté à Ourscamp, comme celui de Simon, son prédécesseur, fondateur de ladite abbaye.

« N'en pourrait-on pas conclure, dit-il, que l'édifice, encore en voie de construction, n'était pas en état de recevoir dignement la dépouille du prélat. Ses deux successeurs, Baudouin III et Etienne I[er], furent également ensevelis à Ourscamp, et ce n'est qu'en 1228, lors de la mort de l'évêque Gérard, que l'antique usage fut enfin rétabli, pour se perpétuer ensuite sans exception.

» Nous ne voudrions pas, sur la seule autorité de ce fait, affirmer qu'avant l'épiscopat de Gérard, c'est-à-dire avant 1221, la cathédrale de Noyon ne fut pas entièrement reconstruite; nous voudrions encore moins soutenir le contraire. Quelle que soit l'homogénéité de la construction, et malgré le grand caractère d'unité qui résulte d'une persistance presque constante dans le même plan, nous sommes convaincu que les travaux ont dû se continuer longtemps. Se seront-ils prolongés au-delà de l'an 1200? personne n'en peut répondre; mais, en examinant de près certaines parties de la nef, et en particulier ces bases de colonnes *au profil si vivement accentué*, il nous semble permis de croire que, *si elles n'ont pas été sculptées au XIIIe siècle*, elles ne l'ont pas été du moins *beaucoup plus tôt que la fin du XIIe*.

» Ainsi, en dernière analyse, la cathédrale de Noyon doit prendre rang, selon nous, parmi les monuments de transition de la 2e et de la 3e époque : *conçue et entièrement ébauchée de* 1150 à 1170, elle n'aura été totalement sculptée, ragréée et parachevée, que *vers la fin du siècle*, et *peut-être* même au-delà (1). »

Si notre auteur fut resté dans son premier

(1) *Revue des deux Mondes*, t. 9, p. 62 et 63.

sentiment, qui était le seul rationnel, en pensant que les travaux de réédification furent repris après l'incendie de 1131, il aurait reconnu que 24 à 26 ans pour la reconstruction des deux tiers de l'église, car il faut en excepter le chœur, qui survécut à l'incendie, était une durée assez longue. Trente ans suffirent pour l'immense cathédrale de Reims et pour celle de Senlis, reconstruites entièrement sur de nouvelles bases, et notre église, on le comprendra facilement, avait conservé ses anciens fondements, puisque la reprise des travaux se fit à rase terre sur la même échelle, à partir du chœur. C'est donc, toute proportion gardée, le même espace de temps et même plus que pour les églises de Reims, de Senlis et de Braine, et nous avons fait toucher du doigt les moyens extraordinaires dont le prince-évêque Simon put disposer.

Quant à l'inhumation des successeurs de ce pontife à Ourscamp, à savoir Baudouin II, en 1167, Baudouin III, en 1174, Renaud, en 1187, et Etienne de Nemours, en 1221, qu'y a-t-il là d'extraordinaire? Tous étaient bienfaiteurs de l'abbaye naissante et voulurent y être enterrés comme Simon lui-même, le fondateur, mort à Séleucie, en Syrie, le 10 février 1148, en combattant contre les Turcs. La pompe solen-

nelle de la translation du corps de S. Eloi fait voir aussi que Baudouin II avait poursuivi lui-même avec ardeur les travaux de l'église, et qu'elle était dès-lors en état de recevoir son corps après sa mort, qui n'arriva que dix ans après, puisque les ossements du patron vénéré étaient venus prendre possession du temple par une sorte de consécration nouvelle.

Du reste, la pensée de M. Vitet est presque insaisissable. D'abord il avait dit (1) que l'église avait dû être rebâtie entièrement après l'incendie de 1131; ailleurs (2), que l'édifice avait été construit en 50 ans à peine; plus loin (3), qu'on l'avait peut-être réparé pour abriter le culte; plus loin encore (4), qu'il était resté à demi détruit pendant 20 à 22 ans. Et maintenant, voilà que les travaux se seront prolongés jusqu'à la fin du XII[e] siècle, ou peut-être même jusqu'au commencement du XIII[e], en 1221. De cette dernière époque à l'an 1131, il s'est écoulé 90 ans : cela s'appelle une latitude assez raisonnable. Pour nous, nous prenons la reconstruction au moment où elle a dû avoir lieu, c'est-à dire après l'incendie de 1131, et, l'histoire

(1) *Ibid.*, t. 8, p. 984-985.
(2) *Ibid.*, t. 9, p. 36.
(3) *Ibid.*, t. 9, p. 60.
(4) *Ibid.*, t. 9, p. 61.

à la main, nous la montrons pour ainsi dire achevée en 1155 ou 1157. Voyons maintenant si nous ne trouverons pas d'autres lumières; consultons encore l'histoire et le monument, et procédons enfin du connu à l'inconnu.

VII.

DESCRIPTION DU CLOITRE DE LA CATHÉDRALE. — ÉPOQUE DE LA SÉCULARISATION DES CHANOINES A NOYON. — NOUVELLES PREUVES DE L'ANTIQUITÉ DU CHOEUR. — IL NE SURVÉCUT PAS SEUL A L'INCENDIE DE L'AN 1311. — ENDROIT OU LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION EURENT LIEU APRÈS L'INCENDIE. — LES TRANSEPTS DE L'ANCIENNE ÉGLISE ÉTAIENT AUSSI TERMINÉS EN HÉMICYCLE. — RAISON DE LA DÉVIATION DES ÉGLISES.

Lorsque vous parcourez la cathédrale de Noyon, si par hasard une porte qui se trouve au bas de la nef, au-delà de la dernière chapelle septentrionale, est ouverte, vous êtes tout-à-coup frappé d'étonnement en apercevant un charmant cloître au travers duquel la vue pénètre avec délice. Vous entrez, vous admirez cette ruine antique, car malheureusement il n'existe plus que la partie occidentale de ce cloître et deux travées au côté oriental, faisant retour vers l'église par une autre porte qui a son issue en-deçà de la première chapelle, et vous regrettez amèrement que ce cloître ne soit plus en son entier. En effet, il l'était encore en 1811, et lorsqu'il fut démoli à cette

époque, et non en 1829 ou 1830, ni par pure envie de mal faire, comme le dit M. Vitet (1), il menaçait ruine. Le gouvernement impérial, uniquement occupé de ses conquêtes, ne songeait nullement à venir au secours des églises; le goût de la science archéologique n'avait pas encore vu le jour, et la fabrique, n'ayant plus que son casuel pour toute ressource, se vit forcée d'abattre les parties les plus malades, de crainte qu'il n'arrivât malheur.

La galerie qui reste encore debout est composée de sept travées éclairées par cinq arcades ogivales, mais plus arrondies qu'élancées, comme toutes celles de l'église en général. Ces arcades en contiennent deux autres géminées, surmontées d'une rose à six lobes, et celles-ci deux autres trilobées également surmontées d'une rose semblable, mais plus petite (2). Ces ouvertures, ornées de fines colonnettes et de chapiteaux variés au milieu desquels on aperçoit des oiseaux, sont d'un effet des plus agréable; car à raison de leur largeur, la faible distance qui les sépare se trouve effacée par la réunion des colonnettes engagées sur les piliers qui portent les arceaux et les nervures des voûtes; en

(1) Rapp. à M. le Min. de l'inter. sur les monum., etc., p. 61.
(2) Voy. *Planche* VIII, la vue de ce cloître.

sorte qu'on ne voit qu'une continuité d'arcades presque sans interruption.

De l'autre côté, daus la muraille, en face de ces ouvertures, on voit trois riches arcades dont les voussures en retraite, supportées par de nombreuses petites colonnes engagées, sont chargées de feuilles à crochets, de feuilles d'acanthe et de feuillages enroulés, presque tous variés entre eux par leur forme et par leur fruit, et formant comme autant de guirlandes qui soutiennent les ogives (1). L'une de ces dernières arcades, celle du centre, était la porte d'une magnifique pièce éclairée par trois fenêtres ogivales à l'ouest, et dont la voûte était supportée par deux colonnes élégantes et isolées. Les deux autres, reufermant deux ouvertures trilobées surmontées d'une rose à six lobes, et ayant à leurs pieds un ange de 3 pieds 1/2 de haut, les ailes appuyées contre les colonnettes du milieu, étaient les fenêtres qui donnaient sur le cloître.

Cette pièce, autrefois le réfectoire, et devenue un chartrier après la sécularisation des chanoines, puis enfin la salle du chapitre, a subi une bien malheureuse transformation peu de temps avant la révolution de 89. Un mur

(1) Voy. la même *Planche*.

de refend lui fit perdre tout d'abord un tiers de son étendue; les murs furent revêtus de pilastres et de lambris en plâtre dans le goût du temps, et la partie retranchée devint le lieu où l'on conserva les archives, qui occupaient le tout auparavant. Tous ces changements, et d'autres encore que nous signalerons plus loin, ont induit en erreur ceux qui ont écrit sur notre église. Ils n'ont vu qu'une salle capitulaire et un cloitre bâtis à grands frais, nous ne savons trop pourquoi, dans le XIII[e] ou le XIV[e] siècle, puisque les chanoines de Noyon étaient alors sécularisés, et ils ne se sont pas aperçus que toute cette partie au nord de l'église conservait encore tous les bâtiments conventuels de l'ancienne vie canoniale. Ils n'ont pas vu qu'à côté de cette salle était la cuisine, communiquant avec l'immense grenier qui est au-dessus et avec la basse-cour; qu'au-dessous de ces bâtiments était une vaste et magnifique cave dont l'escalier dérobé, pour aller chercher la boisson journalière, venait répondre dans le cloitre, précisément *à côté de la porte de la cuisine* (1); que le puits de la communauté était au milieu du préau; qu'en face de ces bâtiments à l'orient étaient d'autres

(1) Voy. *Planche* VIII, la vue du cloitre.

pièces conventuelles à deux pas du revestiaire et du trésor; et qu'enfin au-dessus de ces deux pièces était le dortoir!

Un cloître *adhérent* non pas à l'église d'un monastère, mais *à une église cathédrale*, est déjà une chose fort rare et qui doit éveiller l'attention au plus haut point; car on sait qu'ils restèrent à l'état de projet dans les cathédrales en voie de construction lors de la sécularisation des chanoines (1). Mais ici ce n'est pas seulement le cloître, ce sont tous les bâtiments conventuels des anciens chanoines vivant en état de monasticité que nous retrouvons. Aussi voit-on fréquemment dans Le Vasseur qu'on donnait le nom de *monastère* ou de *couvent* à la cathédrale, et que cette dénomination est encore employée dans l'acte même qui constate la dissolution de leur communauté à Noyon sous le pape Alexandre III : *Quando missa est in conventu dicetur*, y est il dit (2). Il suffira

(1) « Au bas des piliers butants qui séparent les chapelles de la nef de la cathédrale de Rouen, dit M. Gilbert dans sa Description historique de cette église (2e éd., p. 41), sont des naissances de voûtes ou arrachements en pierre qui indiquent l'intention que l'on avait de continuer en retour d'équerre le cloître des chanoines de la cathédrale, dont une partie déjà bâtie se voit encore près de l'ancienne salle du chapitre. Il paraît que la continuation de ce cloître fut abandonnée à l'époque où les chanoines dits *Frères de Sainte-Marie*, qui desservaient cette église, se sécularisèrent et quittèrent la vie commune. »

(2) *Annal.*, p. 177, 374 et 376.

donc de rapporter la date de cette sécularisation pour faire connaitre l'époque où remonte le cloître ainsi que les bâtiments claustraux, et conséquemment les dernières parties de la nef, les tours et le portail, *qui furent nécessairement achevés avant qu'on put s'en occuper.*

Ce fut en l'année 1176, dit Le Vasseur, que l'évêque Renaud, le doyen Jean de Breteuil et le chapitre firent le partage des vignes canoniales et des prébendes de cette église. Il fut approuvé l'année suivante par le métropolitain Guillaume aux blanches mains, archevêque de Reims, et confirmé en dernier lieu par le pape Alexandre III (1). Ce fait étant acquis à l'histoire, procédons maintenant par ordre et suivons la reconstruction de l'église et de ses dépendances au fur et à mesure qu'elle eut lieu pendant 45 ans, de l'an 1131 à l'an 1176, époque où les bâtiments conventuels à peine terminés devinrent inutiles pour la plupart.

Nous avons dit que le chœur était celui de l'ancienne église incendiée en 1131, et qu'il était visiblement bien plus ancien que la nef. C'est là un fait incontestable et qu'un homme de l'art reconnaîtra tout d'abord : un fait palpable et le seul que Le Vasseur et ses contem-

(1) *Ibid.*, p. 177 et 901. — Colliette, *Mém. du Verm.*, t. 2, p. 366.

porains aient su discerner au milieu de toutes leurs conjectures sur la cathédrale (1). Il est vrai qu'à cette époque cela était plus facile; cette partie de l'église menaçait ruine, les pierres étaient disjointes et la peinture usée. Aujourd'hui tout est réparé, les murailles sont seules hors d'aplomb; des colonnes ont été substituées à d'autres, et un badigeon appliqué en 1771 donne une teinte uniforme à tout l'édifice. Il faut par conséquent un examen plus attentif pour s'en apercevoir. En un mot, tout vous dit que ce chœur est d'une haute antiquité et doit avoir une origine byzantine très-reculée. « C'est là, dit M. Dantier dans sa description de la cathédrale, c'est là que l'ornementation, d'ailleurs fort rare dans tout le monument, montre une richesse ainsi qu'une variété vraiment surprenante (2)... Les chapiteaux n'ont d'autre décoration végétale que des plantes grasses, des feuillages exotiques, dont la patrie est l'Orient, la Grèce et son archipel.... Il n'y a rien là d'indigène, rien qui appartienne en réalité à notre sol. Serait-ce, ajoute-t-il, que des artistes grecs, des sculpteurs, ramenés de l'Orient par le reflux des croisades, auraient

(1) *Ibid.*, p. 374-375.
(2) Page 91.

été employés à la confection des chapiteaux de notre église (1)?...»

Mais ce n'est pas seulement à l'intérieur que cette partie de l'église diffère du reste, c'est aussi au-dehors. Les têtes d'hommes grotesques et grimaçantes *de la corniche extérieure;* les trois nœuds ou sautoirs à jour qui alternent avec elles; *les moulures*, *les zig-zags qui relient les cintres des fenêtres;* les colonnes, les moulures architectoniques qui ornaient ces mêmes fenêtres et qui sont tombées de vétusté, et pourtant sous l'empire du vent d'est, le moins cruel de tous; la ceinture à têtes de clous qui ceignait tout l'édifice : voilà ce qui distingue le chœur des transepts ou de la nef, où il n'y a aucun de ces caractères. Les chanoines n'ont pas eu le bon esprit de faire restaurer cette décoration précieuse : le marteau acheva ce que le temps avait commencé. Des arcs-boutants nouveaux furent substitués dans le XVIe siècle sur la première des deux terrasses, récemment enduites en asphalte, des consoles ornées de vases à parfums vers la fin du XVIIe sur la seconde (2), et aujourd'hui peu d'archéologues savent restituer à ce monument une ornementation qu'indiquent encore quelques

(1) *Ibid.*, p. 115.
(2) Voy. Appendice, Note O

fenêtres, ainsi que les tours qui sont à la naissance des transepts.

Malgré les ravages que le chœur avait subi dans l'incendie de l'an 1131, et qui affectèrent, comme on l'a vu plus haut, la partie septentrionale du triforium et le clocher situé de ce côté (1), on put le conserver ainsi que ses deux escaliers, une partie du vieux chapitre et du trésor, et l'escalier de celui-ci (2). L'arcade ogivale, mais *à peine sensible* du portail S.-Eutrope, son gable ou fronton orné comme elle de petites feuilles à dents de loup semblables à celles des bases des colonnes du chœur, et ses cariatides mutilées, mais d'une grande pureté de dessin, furent aussi conservés (3). Les transepts et la nef, probablement plus exposés à l'action des flammes par le voisinage des bâtiments claustraux et épiscopaux, furent jugés hors d'état d'être réparés, et il fallut les reconstruire. De là ces paroles de Robert, abbé du Mont-S.-Michel : *Ecclesia* penè

(1) Voy. p. 284 à la note.

(2) Voy. Appendice, Note P.

(3) La ceinture prismatique ou à têtes de clous évidées indique surtout parfaitement tout ce qui appartient à l'ancienne église. Elle prend sa course sur le porche du portail S.-Eutrope, dont la décoration intérieure est plus moderne et appartient au XII° siècle. De là elle continue et embrasse tout le chœur et le porche du portail des Sibiles, puis elle file ensuite autour du Sous-trésor, jusque dans la petite cour qui est entre la bibliothèque du chapitre et la sacristie, où on la retrouve sur le contrefort adossé à l'escalier du trésor.

sanctæ Mariæ in episcopatu, totaque penè *civitas Noviomensis incendio conflagravit.*

Les travaux de démolition et de déblais étant terminés, on reprit les transepts positivement à côté des collatéraux du chœur, à l'endroit où nous l'indiquons sur le plan, c'est-à-dire entre ces collatéraux et la porte des escaliers qui conduisent au triforium (1). La trace de cette reprise est parfaitement reconnaissable dans l'un et l'autre transepts, et un regard attentif fera même reconnaître que l'architecte, voulant *réaliser dans la nef* la petite galerie *simulée* qui couronne le triforium du chœur, donna *un peu plus d'élévation aux transepts et à la nef* pour obtenir ce résultat.

La conservation d'une partie du *Vieux chapitre*, connu depuis sous le nom de *Revestiaire* ou de *sous-trésor* (2), et surtout de son escalier semblable à ceux du triforium (3), nous apprend aussi que déjà les transepts de l'ancienne église étaient, comme aujourd'hui, *terminés en hémicycle*, et que tout fut rétabli dans les mêmes proportions *sur les anciens fondements*. Seulement l'architecte conçut ses travaux plus largement. Il donna, comme nous venons

(1) Voy. *Planche* III, n° 6.

(2) *Annal.*, p. 757 et suiv. Voy. *Planche* III, n° 7.

(3) Voy. *Planche* III, n° 8.

de le dire, un peu plus de hauteur à l'édifice, sut obvier, au moyen d'une double console ornée de têtes grimaçantes et de feuilles bizarres, à la trop grande saillie qu'auraient les deux piliers multiples qui sont à l'entrée de la nef, à laquelle il donna un peu plus de largeur qu'au chœur, et il abattit par la même raison le bas des grosses colonnes des deux piliers de celui-ci (1). Voyons actuellement si nous ne pourrons pas découvrir à quelle époque remontait la cathédrale incendiée, et quel âge par conséquent doit avoir le chœur de cette église.

(1) Assez ordinairement, pour ne pas dire toujours, lorsque la nef et les transepts sont bâtis après coup longtemps après le chœur, ou le chœur après la nef, il arrive que ces parties ne se trouvent plus exactement sur le même axe. C'est ce qui a eu lieu à Noyon, où on s'aperçoit tout d'abord, en entrant dans l'eglise, que le chœur incline à droite d'environ 2 pieds 10 pouces. Parmi les auteurs qui voient du mystère ou du symbolisme partout, les uns ont voulu que cette déviation, si fréquente dans nos églises, indiquât l'inclinaison de la tête du Sauveur au moment où il expire : comme si ces temples représentaient le Christ et non le bois de la croix, qui certes est toujours régulier. D'autres ont prétendu que c'était pour tourner davantage le temple vers l'orient, sans réfléchir que la construction, commençant toujours par cette partie, il n'y avait plus qu'à suivre le plan ou la ligne indiquée. Mais voilà qu'à Noyon ces deux opinions se trouvent singulièrement contrariées : le chœur incline au sud, et on sait que le Christ est toujours représenté par la sculpture et la peinture la tête penchée à droite. Ces deux systèmes ne sont donc pas vrais ni l'un ni l'autre. Pour nous, nous avons la conviction que nous en indiquons la véritable cause en disant qu'une église où l'on remarque ce défaut, est une église *faite à plusieurs fois*. Et nous ajoutons que, règle générale, toute irrégularité dans une édifice quelconque dénote une nouvelle main, un nouveau maître, une incurie si l'on veut (car l'erreur est pour ainsi dire imperceptible au point de depart), ou une intention réelle de

VIII.

DISSERTATION SUR LA DÉDICACE DE L'ANCIENNE ÉGLISE A LAQUELLE APPARTENAIT LE CHOEUR ACTUEL. — LENDULFE II, ÉVÊQUE DE NOYON, OMIS PAR TOUS LES HISTORIENS. — DE L'OGIVE ET DES MONUMENTS DE TRANSITION. — LA NEF, COMMENCÉE EN 1131, EST CONSTRUITE A TROIS REPRISES DIFFÉRENTES.

De savantes recherches de Colliette sur l'époque de l'ordination de saint Eloi (1), nous font connaître qu'il existait autrefois dans l'église de Noyon trois anciens manuscrits à l'usage de cette église, et dans lesquels il était fait mémoire de la dédicace de la cathédrale. Le premier était un psautier précédé d'un calendrier, auquel, dit Colliette, le savant Mabillon donnait, dans sa préface du *IIe siècle bénédictin*, presque 900 ans d'antiquité; dans le XIIIe livre de ses *Annales* (n° 4), plus de 800 ans, et dans le chapitre VII (n° 4, *fol.* 29,) du *supplément de sa Diplomatique*, environ 700 ans. On y lisait :

II *id maii dedic. ecclae beatae Mariae.... et dedicat capelle quā Domin⁹ Harduen⁹ eps instruxit noviome. et ordinat scī eligii.* C'est-à-dire,

la part des derniers constructeurs, soit pour conserver quelque bâtiment, soit pour obtenir plus de terrain pour en construire d'autres en haut ou en bas de l'église.

(1) *Mem. du Verm.*, t. I, p. 194 et suiv.

le 14 de mai, dédicace de l'église de la bienheureuse Marie et de la chapelle qu'a fait élever à Noyon le seigneur évêque Harduin, et ordination de S. Eloi.

Colliette, tout en discutant sur ce manuscrit, reconnaît sa haute antiquité; mais entraîné, nous ne savons trop par quel sentiment, il prétend que la dédicace dont il s'agit ici, est celle de l'ancien Panthéon de Rome, changé en église par le pape Boniface IV en 608, et qu'on appelle à présent Notre-Dame de la Rotonde. Les raisons apportées par lui à l'appui de cette étrange opinion sont au nombre de trois :

La première, qu'aucun manuscrit de l'église de Noyon ne parle de la dédicace de la cathédrale, et nous venons de voir précisément le contraire par l'extrait qui précède. Mais continuons; l'auteur va nous faire connaître lui-même deux autres manuscrits qui en parlent encore.

La seconde, que bien *qu'un ancien missel manuscrit*, *écrit après l'an* 1066, intitule ainsi cette dédicace : *Dedicatio basilicæ sanctæ Mariæ*, sans autre changement que celui des mots *basilicæ sanctæ*, au lieu de *ecclesiæ beatæ*, du calendrier, les oraisons du jour ne se rapportent qu'à la solennité des martyrs, sans rien dire de la sainte Vierge, et que par conséquent

cette dédicace de l'église Sainte-Marie doit s'expliquer de celle du Panthéon de Rome, qui était sous l'invocation de la Vierge et des martyrs. Ici l'auteur fait le procès aux oraisons sans rien prouver de ce qu'il veut, car le Panthéon était principalement dédié à la sainte Vierge, et il en convient, les oraisons auraient donc été aussi peu convenables à l'une qu'à l'autre.

La troisième, *qu'un martyrologe* du XII[e] ou XIII[e] siècle, *fait aussi pour l'usage particulier de l'église de Noyon*, met encore cette dédicace en ces termes : *Dedicatio ecclesiæ sanctæ Mariæ ad martyres*, qui font assez connaître que ce n'est point de la dédicace de l'église de Notre-Dame de Noyon dont il est question. Car encore bien, dit-il, que ce martyrologe manuscrit cite *la dédicace de plusieurs églises de Noyon*, savoir : celle de S.-Hilaire, de S.-Jacques, de S.-Barthélemy, de S.-Germain et de S[te]-Godeberte, il ne dit rien de celle de Notre-Dame. Colliette, on le voit, suppose toujours bien gratuitement ce qu'il fallait prouver; car enfin, s'il ne s'agit pas du Panthéon de Rome, il s'agit sans doute de la cathédrale de Noyon, pour qui ces manuscrits ont été faits; et il serait en effet bien étonnant qu'on eût mentionné la dédicace des paroisses et qu'on eût omis la

plus importante. Rien d'ailleurs n'indique le Panthéon dans les passages cités; et ce silence même sur la cathédrale, si surprenant, s'il n'était pas ici question d'elle, devient une preuve contre l'auteur des mémoires.

L'opinion bizarre de Colliette vient surtout de ce qu'il ignorait qu'anciennement c'était l'usage de donner plusieurs patrons aux églises. Ainsi, celle de Paris était appelée de S.-Etienne et de Notre-Dame. L'abbaye de la Ste Trinité de Caen est aussi nommée de Ste Marie dans Mathieu de Westminster (1), et la cathédrale de Valence, en Dauphiné, aujourd'hui sous le titre de S. Apollinaire, fut consacrée sous l'invocation de la Ste Vierge et des SS. martyrs Corneille et Cyprien, le 5 août 1095, par le pape Urbain II, qui était alors en France (2). Nous avons vu que les saints martyrs Pantaléon et Eutrope étaient vénérés dans l'église de Noyon, et nous savons par Le Vasseur qu'on y avait de leurs reliques (3). Celles de S. Nicaise, massacré à Reims par les Vandales en 407, furent portées partie à Noyon, partie à Tournay. Cette dernière fut, dit-on, reportée à Reims sous l'archevêque Gervais, mort le

(1) *Nouv. Traité de Diplom.*, t. 1, p. 672.
(2) *Bibl. sac.* des PP. Richard et Giraud, t. 29, p. 283.
(3) *Annal.*, p. 1305.

II

4 juillet 1067 (1), mais on ne voit pas que la première le fut. Quoi qu'il en soit, il est certain par le même Le Vasseur qu'il était resté plusieurs parcelles de son corps à Noyon, et indépendamment d'autres reliques que possédait notre église, on ne doit pas oublier celles de son propre martyr Immon, qui, comme S. Nicaise, de Reims, et S. Gunbard, de Nantes, fut massacré avec son clergé sur la porte de sa basilique par les Normands, en 860.

Cette contestation de l'auteur des Mémoires peut donc servir à prouver la date de la cathédrale de Noyon, ou, pour mieux dire, du chœur, qui a survécu à l'incendie de l'an 1131. De son aveu, le premier manuscrit pouvait être plus ancien que Harduin : suivant la dernière opinion du savant Mabillon, qui a toute autorité en cette matière, il lui était contemporain; nous ne nous étonnons donc pas que le fait y ait été consigné une première fois, puis une seconde par la suite, peut-être (comme semble l'indiquer la différence des abréviations et de la dipthongue *æ*), pour rappeler que le même évêque avait aussi fait construire sa chapelle (2).

(1) *Bibl. sacr.* des PP. Richard et Giraud, t. 29, p. 87.

(2) Il est remarquable cependant que, malgré la différence de la diphtongue et des abréviations, D. Mabillon, qui avait eu le manuscrit sous les yeux, paraît avoir considéré la phrase entière comme étant de la même main.

Si nous n'avions trouvé le fait rapporté que dans un seul manuscrit, cela déjà serait assez pour l'histoire : nous devons plus à l'auteur, il nous en cite encore deux autres.

Disons, pour terminer cette petite dissertation, que tout ce qu'on pourrait accorder à Colliette, c'est que Harduin, par attachement pour l'église romaine, aura peut-être non seulement choisi le même jour pour la dédicace de son église et de sa chapelle que celui du Panthéon, mais aussi les mêmes patrons. Du reste, ce ne serait là qu'une simple conjecture, car on sait que l'usage de vénérer les martyrs dans les anciennes églises a eu lieu de très-bonne heure, et que celles qui ne sont point dédiées à Notre-Dame, le sont à S. Etienne, ou à S. Pierre et S. Paul.

Que la sainte Vierge ait fait oublier ensuite les martyrs, cela se conçoit facilement, puisque cela est arrivé aussi pour le Panthéon, qui ne s'appelle plus que S[te]-Marie de la Rotonde, et pour la cathédrale de Paris, etc., etc. Une bonne preuve aurait été de montrer à pareil jour la même fête, non dans les sacramentaires romains, où elle était si naturelle, mais dans les sacramentaires particuliers des autres églises de France ou étrangères. Et pourquoi, par exemple, l'église de S.-Quentin, qui était la

seconde du diocèse, n'aurait-elle pas fait mention aussi de la dédicace du Panthéon de Rome, si la mère église prenait un si grand soin d'en conserver la mémoire?..... En vérité, il est pénible d'être obligé de relever une proposition aussi puérile....

Hardnin, de l'illustre maison de Croy, à ce que nous apprend l'histoire, fut l'un des évêques qui firent le plus de bien à son église. Il avait pour père Robert, seigneur de Croy, et pour mère Avide, et presque tous les grands biens que possédaient ces époux dans le Vermandois, furent donnés aux églises par leur généreux fils et leur fille Odilla, qui parait être morte dans le célibat.

Tous les auteurs, notamment Cousin, Hériman, Buzelin, Demochares, Le Vasseur, les Pères Richard et Giraud, Colliette et même les auteurs du *Gallia Christiana*, font succéder Harduin à Radbod Ier, mort le 21 juin 997; mais il ne s'accordent pas sur l'année de son avénement à l'épiscopat. C'est donc ici l'occasion d'observer que tous ces auteurs ont commis une erreur, car nous apprenons par les savants bénédictins qu'indépendamment de l'évêque Lendulfe, fils d'Albert Ier, comte de Vermandois, auquel succéda Radbod Ier en 989, il y eut un autre Lendulfe, neveu du premier,

qui occupa le siége de Noyon après la mort de ce même Radbod Ier.

Ce second Lendulfe était fils, disent-ils, d'Herbert III, comte de Vermandois; et ce qui justifie tout ceci, est un acte du 15 juillet de l'an 1010, par lequel Otton, comte de Vermandois, depuis la retraite de son frère Albert II à l'abbaye d'Homblières, restitue à l'église de S.-Furcy, de Péronne, la forêt dite *grosse forêt* (faisant partie de celle d'Arouaise) à la sollicitation de Lendulfe, son frère, évêque de Noyon, et de concert avec Rodobert de Péronne, son homme lige (1).

L'histoire ne nous ayant conservé que cet acte relatif à Lendulfe II, nous ignorons à quelle époque Harduin a succédé à ce prélat. Tout ce que nous savons, c'est que Harduin occupait certainement le siége de Noyon en 1015. En effet, il assista cette année au concile de Reims, et donna six manoirs à son église en 1016. Il fonda en 1021 la collégiale de Notre-Dame de Nesle, assista en 1027 au couronnement du roi Henri Ier, donna *plusieurs autels* et ajouta plusieurs chapelles à la collégiale de Saint-Quentin. Exilé par le roi Robert vers le même temps, comme on l'a vu plus

(1) Voy. *Art de vérif. les dates*, t. II, p. 703 et 704.

haut, pour avoir détruit la tour du châtelain, qui était proche du palais épiscopal, il obtint néanmoins son rappel par la médiation de Baudouin-le-Barbu, comte de Flandre, et il mourut enfin le 18 ou le 19 de juillet de l'an 1030 (1).

On voit qu'Harduin florissait justement à l'époque où le monde chrétien était terrifié par l'attente de la fin du monde. Cette croyance, fondée sur une interprétation trop littérale d'un chapitre de l'Apocalypse (2), avait jeté un si grand découragement parmi les hommes, que la plupart ne songeaient plus à bâtir ni à élever de grands édifices tels que les églises. Ils se bornaient à y faire les réparations les plus urgentes, et pourvu qu'elles prolongeassent leur existence jusqu'au moment de la catastrophe funeste, c'était tout ce qu'ils désiraient. Mais l'an 1000 étant expiré et successivement trois ou quatre autres années, la joie et la ferveur des chrétiens ne connut plus de bornes; ils ne crurent donc mieux faire, pour manifester l'une et l'autre envers la divine Providence, et pour lui témoigner leur vive reconnaissance,

(1) *Annal. de Noyon*, p. [illegible] et suiv.; — *Mém. du Verm.*, t. I, p. 605 à 609, 612 et 613; — *Bibl. sac.* des PP. Richard et Giraud, t. 28, p. 170.

(2) *Chap.* XX. Voir aussi sur ce sujet S. Augustin, *Civitate Dei*, lib. 20, cap. 7 et seq.; — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. 12, p. 360, et *Mœurs des Chrét.*, p. 384 de l'éd. de 1691.

que d'élever en son honneur les temples les plus magnifiques.

C'est alors que l'orientale ogive, qui depuis des siècles avait déjà paru timidement dans nos églises (1), fit des progrès rapides dans les provinces le plus particulièrement soumises à l'influence de la cour, toujours centre des lu-

(1) Encore bien que l'ogive, née tout simplement de l'intersection de deux cercles de même rayon, ait été connue des Grecs et des Romains, qui en ont fait usage dans certaines constructions, il est constant que ce n'est pas dans leurs monuments que les chrétiens en ont puisé des exemples. Suivant nous, l'ogive introduite dans nos contrées bien auparavant la première croisade, comme le témoigne entre autres l'abside de la chapelle de S. Quinin, de Vaison, construite au VIII[e] ou IX[e] siècle, est due aux fréquents pélerinages de la Terre-Sainte. Partout dans ces pays lointains les pélerins n'apercevaient que l'arc gracieux qui nous charme encore aujourd'hui. Ils le voyaient sur les édifices civils et religieux du Caire, sur le saint sépulcre de Notre-Seigneur, et cette dernière vue, il n'en faut pas douter, devait faire une profonde impression sur leur esprit. — Les Grecs d'alors n'étaient pas d'ailleurs étrangers à ce genre d'ouverture lancéolée, et peut-être est-ce eux-mêmes qui en ont repandu le goût dans l'Orient : du moins des arcades ogivales figurent-elles comme ornements architectoniques dans la copie du *Menologium Græcorum*, manuscrit du IX[e] siècle que l'on conserve a la bibliothèque du Vatican, et il s'en trouve encore d'autres exemples. Ainsi, dans l'histoire de l'abbaye royale de S.-Denis, par D. Felibien, on voit (Pl. IV, p. 542,) une gravure représentant un reliquaire byzantin qui était inventorié dans le trésor de S.-Denis sous le nom d'écrin ou oratoire de Charlemagne. Or, ce précieux joyau, qui n'était qu'or, perles et pierreries, et qui pouvait certainement remonter au temps de ce puissant monarque, représente une sorte de temple à trois etages, percés d'arcades à plein cintre et ogivales. Le soubassement seul, fait après coup pour lui donner plus d'élévation, parait appartenir au XIII[e] ou XIV[e] siècle.

Quoi qu'il en soit, n'oublions pas que les relations religieuses de la France avec l'Orient remontent à une très-haute antiquité; que ce n'est pas seulement de la première croisade que datent ces relations, et que Charlemagne reçut tout à la fois les clefs du saint sépulcre et l'étendard de Jérusalem, qui lui furent envoyés de la part du calife Haroun-al-Raschid et du patriarche de Jérusalem (voy. *Art. de vérif. les dates*; *Chronol. hist. des Rois de Fr.*).

mières par les artistes de tout genre et les hommes de génie qu'elle appelle constamment autour d'elle. C'est alors qu'apparut plus particulièrement, au milieu de ces transports d'allégresse, cette architecture de transition à laquelle on a le tort aujourd'hui de ne donner que la durée du siècle suivant. C'est alors, disons-nous, que l'ogive, mise en œuvre depuis longtemps par les Arabes et les Sarrasins, entra davantage dans nos goûts, et qu'elle rivalisa avec plus de faveur avec le plein cintre, qu'elle devait supplanter totalement deux siècles après. Etrangère d'abord, elle s'insinue peu à peu dans les constructions où elle ne peut pas encore régner seule; mais patience, ses priviléges s'accroîtront comme ceux des maires du palais, et bientôt elle détrônera son maître et tiendra le sceptre à son tour.

Harduin venait de monter sur le siége épiscopal de Noyon au milieu de cet élan général qui mettait volontairement l'outil à la main du riche comme du pauvre, ouvrait les bourses les plus puissantes, faisait entreprendre les plus grands voyages à pied pour aider à construire les vaisseaux les plus vastes, sans exiger d'autre salaire qu'une modeste nourriture, et recueillir pour le ciel le mérite des bonnes œuvres. Il fit rebâtir son église, ajouta de nouvelles

chapelles à la collégiale de Saint-Quentin, réédifia la sienne, et fonda la collégiale de Notre-Dame de Nesle.

Maintenant, l'architecte à qui on doit les transepts et la première travée de la nef a-t-il été au-delà? Nous répondons en toute assurance, non. Il n'eut pas la satisfaction de continuer son œuvre; elle fut modifiée sensiblement depuis le sol jusqu'à la voûte par celui qui lui succéda, et en voici la preuve :

Les bases des colonnes et des piliers de cette travée sont semblables à celles des transepts et à une égale hauteur. La petite galerie aveugle de ces mêmes transepts et son banc continuaient aussi, comme on l'a déjà dit, au même niveau dans les collatéraux (1). Le pavé de la nef, par conséquent, devait être aussi élevé que dans la croisée et de plain-pied par toute l'église. Mais voilà que l'architecte qui succéda au premier, voulant aussi lui donner plus de grandeur au vaisseau, baissa tout-à-coup *de deux pieds* la base de ses piliers multiples, et prit la résolution de faire monter quatre marches pour aller de la nef et des collatéraux dans la croisée. Le sol *ainsi baissé* laissa *à découvert* les fondements des piliers et

(1) Voy. chap. V, p. 292.

des colonnes de la première travée, et le banc de la petite galerie aveugle *resta en l'air à la hauteur de plus de 3 pieds*. Ainsi élevé, il devenait inutile; on le baissa alors; mais comme on négligea de tailler les *arrachements de ce banc* à droite et à gauche, ainsi que *les fondements* des piliers multiples et des colonnes de la travée en question, ces témoins muets d'une époque qui n'est plus viennent révéler le passé aussi clairement que s'il était écrit.

Ajoutons surabondamment que le faire de cette travée et de ses moulures est d'une touche moins légère et plus profonde que dans la suivante; que les colonnettes centrales qui s'élancent jusqu'à la voûte pour soutenir les nervures sont ornées *d'annelures* et engagées dans la corniche qui couronne le rez-de-chaussée; et que les fenêtres de la claire-voie sont surmontées d'un *trèfle ou trilobe à jour*, aujourd'hui bouché, comme ceux que nous avons signalé dans les transepts (1).

Or, le second architecte ne se borna pas aux changements dont nous parlions dans l'instant. En baissant le sol de la nef, les arcades devenaient trop étroites, et il donna en conséquence près de *deux pieds de plus à sa travée*.

(1) Ces trilobes, très-difficiles à reconnaître actuellement dans l'intérieur du monument, sont très-visibles au-dehors dans la galerie de la claire-voie.

Nous disons sa travée, car soit que la mort soit venue le surprendre tout-à-coup, soit qu'il ait encouru la disgrâce de l'évêque ou qu'il ait été appelé ailleurs, il est certain qu'il n'en fit qu'une seule, comme on va le voir. Ainsi, après avoir baissé le sol et les bases des piliers, et donné plus de largeur aux arcades, *il modifia aussi la forme de ces bases*. Puis, au lieu des annelures caractéristiques de la première travée, il ne conserva que quelques anneaux insignifiants, fit certains changements à la disposition des chapiteaux des hautes colonnes engagées, et supprima les trèfles ou trilobes qui devaient couronner *toutes les fenêtres de la claire-voie de la nef*.

Plus loin, dans la troisième travée, c'est autre chose; de nouvelles modifications ont encore lieu, et l'architecte qui les a conçues termine l'église. Il supprime deux des cinq colonnes saillantes des piliers multiples de la nef, et n'en conserve que trois, exhausse un peu la base de ces piliers et surtout des colonnes isolées qu'il juge trop basses de la seconde travée, donne plus de largeur encore à ses arcades, supprime les annelures ou anneaux, et modifie aussi les moulures et le faire, qui toujours vont s'adoucissant à mesure que les travaux sont moins anciens. Tous ces chan-

gements, au reste, ont besoin d'être indiqués pour les rendre sensibles; mais ils subsistent, et pour nous c'est de l'histoire.

Il ne peut être question ici, on le conçoit, de ces prétendues inégalités intentionnelles pour satisfaire la perspective : ces changements ne consistent pas seulement dans l'élargissement des arcades et la diminution de la saillie des piliers multiples. Ce sol abaissé, ces fondements mis à découvert, ces annelures modifiées, puis abandonnées ainsi que les trilobes de la claire-voie; ces bases des piliers changeant de forme et de hauteur une première et une deuxième fois, etc.; tout cela porte le cachet irrécusable d'un ouvrage fait à plusieurs fois.

Mais ce n'est pas seulement la nef qui raconte son histoire; son triforium *seul* eût suffi pour nous apprendre les mêmes faits. Ainsi, à l'inspection des fenêtres qui éclairent cette belle galerie, on reconnaît que l'architecte de la première travée n'avait pas adopté de fenêtres géminées pour y laisser passer la lumière, mais une seule fenêtre *ogivale* encadrée dans *une grande ogive* par chaque semi-travée; que l'architecte de la seconde travée est celui qui le premier adopta les fenêtres géminées *à plein cintre*, mais encadrées aussi dans *une grande ogive;* et qu'enfin ce projet ne fut pas suivi non

plus, puisque l'architecte de la troisième travée et des deux dernières lui préféra le plein cintre non seulement pour les fenêtres, *mais encore pour l'encadrement*.

Après avoir clairement démontré que la cathédrale entière, loin d'être d'un seul jet, est l'œuvre de quatre architectes différents, en comptant celui du chœur, nous passons de suite aux travaux qui suivirent ceux dont nous venons de nous occuper.

IX.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES BATIMENTS CLAUSTRAUX. — PRISONS. — BASSES-FOSSES. — PORCHE OCCIDENTAL. — SCULPTURE POLYCHROME. — ANCIEN REMPART DE LA CITÉ. — PRÉTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. — BIBLIOTHÈQUE. — CHAPELLE ÉPISCOPALE. — TRACES DE L'INCENDIE DE 1293.

Aussitôt que l'église fut achevée, ainsi que le portail, on s'occupa activement des bâtiments claustraux et du cloître, dont jusqu'ici on n'avait pu qu'indiquer le plan à peine, puisque leur étendue devait dépendre de l'endroit où tomberait la seconde porte de ce cloître au bas de l'église; car l'architecte qui avait construit les transepts et le haut de la nef avait déjà établi la première en-deçà de la chapelle S[te]-Godeberte, tout près de la petite

arcade ouverte depuis pour servir de vestiaire à cette chapelle. En conséquence, la seconde porte ou entrée, formée comme la première de deux ouvertures jumelles carrées, ayant été préparée au bas de la nef près de l'escalier de la tour septentrionale, on se mit en devoir de construire le cave ou le cellier (1).

Pour cela, après avoir fait les excavations nécessaires, on construisit un premier mur que l'on adossa positivement contre les deux contreforts de la tour, et un autre du côté de la rue de la Porte-Corbaut (2). Par ce moyen, on obtint un parallélogramme de 76 pieds 1/2 dans œuvre, auquel on donna 36 pieds 3 pouces

(1) Un regard rapide jeté sur ces portes jumelles, seulement ornées de colonnettes, fera reconnaître que celles du haut de la nef sont plus anciennes et tout-à-fait sur un autre plan. Ces dernières sont couronnées d'une archivolte courante et surmontées d'une rosace à jour (voy. la vue intérieure de l'église, lettre [illegible]).

(2) Voy. *Planche* III, n°s 9 et 10. — C'est précisément le premier de ces murs ainsi adossé contre les contreforts de la tour, qui nous révèle que ces travaux suivirent immédiatement ceux du bas de l'église. En effet, si l'on descend avec une lumière, comme nous l'avons fait au moyen d'échelles greffées l'une à l'autre, dans l'espèce de puits carré que produit le vide entre l'escalier de la tour et le mur en question (voy. même *Planche*, n° 11), vide qui a une trentaine de pieds de profondeur à partir du seuil de la porte de ce trou dans l'escalier, on reconnaît que la tour, d'abord isolée, a été soumise à l'intempérie des saisons pendant quelques années seulement, car sa teinte diffère peu de celle du mur dont nous parlons et de celui du cloître, qui ont conservé l'un et l'autre toute leur fraîcheur. Ce vide était devenu un cul-de-basse-fosse, comme l'indiquent l'anneau scellé à la voûte ainsi que sa trappe affaissée, et le vide d'à côté (voy. n° 12) des cachots et une prison dont les grilles subsistaient encore il y a dix-sept ans. La porte de ces prisons est tout proche des fonts baptismaux

de largeur. La voûte de cette cave, dans laquelle on descend par un escalier de 26 à 27 marches, et dont l'entrée se trouve sur la place du Parvis-Notre-Dame, à gauche du portail, est à double berceau en ogives, soutenue par quatre colonnes isolées de 6 pieds 1/2 de haut et à chapiteaux ornés de feuilles à crochets. Au fond, dans l'épaisseur de la muraille, on a ménagé un escalier dérobé d'une trentaine de marches, qui a son issue dans le cloître, en face du retour d'équerre et près de la cuisine, pour aller chercher la boisson nécessaire à chaque repas (1).

Au-dessus de cette cave on éleva au rez-de-chaussée un bâtiment distribué absolument de la même manière, sauf la hauteur, l'élégance et la richesse de l'ornementation; mais on le divisa aussitôt en deux parties inégales pour avoir une cuisine et un réfectoire. Nous avons déjà dit ce qu'était devenu ce dernier; faisons connaître maintenant ce qu'il était autrefois ainsi que la cuisine; mais procédons par ordre.

Qu'on se figure donc un parallélogramme tel que nous l'avons dit, au milieu duquel se trouvent espacées sur la même ligne, et à la distance de 14 pieds 3 pouces, quatre colonnes

(1) Voy. *Planche* III, n° 13, et aussi *Planche* VIII, la vue du cloître.

élégantes de 16 pieds 8 pouces d'élévation sur 15 pouces de diamètre, au-dessus desquelles s'élèvent, comme une gerbe, les nervures des voûtes ogives dont l'élévation totale est de 30 pieds. Ces voûtes retombent ensuite sur les côtés et dans les angles du bâtiment sur des culs-de-lampe variés comme les chapiteaux, et représentant comme eux des feuillages d'une pureté de dessin et d'un travail vraiment admirables. Les clefs des voûtes elles-mêmes forment une couronne qui renferme tantôt un dragon dévorant les fruits de la plante dont elle est composée, tantôt une face humaine qui regarde la terre, ou bien une autre de la bouche de laquelle sortent les feuillages qui forment la couronne.

Mais ces voûtes ne furent pas plutôt achevées, qu'un mur de refend prenant les deux cinquièmes de ce parallélogramme et renfermant une des quatre colonnes, fut construit pour le diviser en deux (1). Par ce moyen, on obtint deux pièces. L'une, de 30 pieds environ dans un sens sur 36 1/2 de l'autre, dont la voûte se trouva soutenue par une seule colonne, fut la cuisine (2); et l'autre, de 45 pieds 3 pouces sur 36 1/2 de largeur, avec

(1) Voy. *Planche* III, n° 14.

(2) Voy. même *Planche*, n° 15.

deux colonnes pour supporter la voûte, fut le réfectoire (1). On voit encore dans cette cuisine l'endroit où était la cheminée qui a été démolie (2), car les deux consoles ou jambages, et les corbeaux de bois qui soutenaient le manteau de cette cheminée, à la hauteur de 6 pieds, existent toujours. Elle avait 7 pieds 1/2 d'ouverture, allait en se rétrécissant à mesure qu'elle s'élevait, comme le font voir les rainures pratiquées dans la muraille et le trou par où elle passait à travers la voûte, et continuait de là jusqu'au faîte du toit, après avoir traversé le beau grenier à blé qui s'étend sur tout le bâtiment entier. A droite de cette cheminée, dans l'encoignure, était la porte qui communiquait à l'escalier pour aller au grenier par un passage voûté; à gauche, dans l'encoignure opposée, au nord-ouest, au-dessous d'une fenêtre ogivale à meneaux trilobés et surmontés d'une rose à six lobes, une petite porte pour aller dans la basse-cour (3); et en-deçà, de ce même côté, sous une autre fenêtre plus petite, la principale porte communiquant de la cuisine à la cour (4), et de la cour à la place du Parvis (5).

(1) *Ibid.*, n° 16.
(2) *Ibid.*, n° 17.
(3) *Ibid.*, n° 18.
(4) *Ibid.*, n° 19.
(5) *Ibid.*, n° 20.

Comme en construisant ces bâtiments on s'était aperçu bien vite qu'on n'avait pas assez de terrain pour pouvoir faire la descente de la cave, avoir une basse-cour et quelques bâtiments secondaires nécessaires aux domestiques, l'architecte conçut l'idée d'anticiper un peu sur la voie publique et d'ajouter un porche au-devant de l'église (1). L'escalier de la cave fut ensuite construit (2), puis la cave des domestiques dont nous indiquons aussi l'escalier (3), le mur d'enceinte de la cour, sans lequel la cuisine et le réfectoire n'eussent pas été clos (4), et enfin quelques logements secondaires dans cette cour. Ainsi, nul doute, tous ces bâtiments ont été construits pour la vie canoniale antérieure à l'an 1176. Quant aux éperons ou contreforts du porche, qui, avant la révolution de 89, étaient décorés des statues de S. Médard et de S. Eloi, ils ont été ajoutés à la fin du XIVe ou au commencement du XVe siècle, lors de la dernière ornementation du portail, parce qu'on s'aperçut que la poussée des voûtes était active et que ce porche menaçait ruine. Aussi, son couronnement et

(1) Voy. *Planche* III, n° 1.
(2) *Ibid.*, n° 21.
(3) *Ibid.*, n° 22.
(4) *Ibid.*, n° 23.

sa balustrade, plus hors d'aplomb que le reste, et peut-être même déjà tombés en partie, ont-ils été refaits à la même époque.

Pour en revenir à la cuisine canoniale, on voit encore à la voûte deux trous carrés de 2 pieds 1/2 de diamètre qui servaient à déverser le grain du grenier; et en face de la porte principale, une autre porte donnant dans le cloître, pour aller tout à la fois au puits, à la cave, et faire le service (1).

Déjà, en parlant du cloître, nous avons dit ce qu'était devenu le réfectoire, un chartrier d'abord, puis une salle de chapitre, et nous avons décrit la riche ornementation de son entrée. Pénétrons maintenant dans l'intérieur de cette pièce, et faisons connaître également ce qu'elle était dans le temps de sa première destination. Son étendue, on s'en souvient, était de 45 pieds 3 pouces sur 36 1/2 de largeur, et sa voûte était soutenue par deux colonnes de 16 pieds 8 pouces de hauteur. Trois fenêtres semblables à celles de la cuisine, et enrichies comme elles à l'extérieur d'un archivolte ornée de crochets, qui porte de chaque côté sur le cou d'un homme qu'un monstre semble prêt à dévorer, éclairaient cette pièce à l'ouest: et

(1) *Ibid.*, n° 24.

du côté de l'orient, les trois ouvertures donnant sur le cloître. Celle du centre, on s'en rappelle, était la porte (1), et les deux autres de magnifiques fenêtres encore plus riches à l'intérieur qu'à l'extérieur par la décoration que nous allons décrire (2).

En effet, qu'on se représente trois ouvertures évasées dont les voussures en retraite, ornées des guirlandes que nous avons décrites, reposent sur un groupe de treize colonnettes engagées et à riches chapiteaux de chaque côté. Dans le centre, au-devant du groupe isolé qui soutient la retombée de deux arcades trilobées couronnées par une rose à six lobes à jour, est la statue d'un évêque dont la tête a été brisée en 93. Cette statue, que nous supposons être celle de S. Médard ou de S. Eloi, car l'autre fenêtre qui a perdu l'ensemble de ses ornements devait en avoir une semblable; cette statue, disons-nous, haute de 3 pieds 1/2 et adhérente à la colonne contre laquelle elle parait adossée, est portée par des nuages et surmontée d'un dais en forme de temple octogone à trois étages, terminé par un clocheton orné de feuilles à crochets. Passons maintenant à la sculpture polychrome de cette pièce; les

(1) *Fol.*, n° 25.
(2) *Fol.*, n° 26.

éléments que nous en avons retrouvés vont nous permettre de la décrire entièrement.

Toutes les colonnettes de ces fenêtres étaient peintes en blanc comme tout ce qui est d'un seul jet, et détachées les unes des autres au moyen de filets rouges et verts alternativement. Les feuillages des chapiteaux étaient aussi peints en vert; mais l'astragale de ces chapiteaux et la corniche qui leur sert de couronnement, ainsi que la base ou le socle, étaient en jaune foncé. Les guirlandes des voussures, également peintes en vert, sauf leur fruit qui variait de couleur, se détachaient de l'arceau ogival au moyen d'une petite gorge ou congé bordé de deux filets noirs, et au fond duquel était un galon rouge.

On voit aussi dans la gorge ou congé qui allége les arcades trilobées et la rose qui est au-dessus, un beau galon oriental formé d'abord au fond, d'un ruban rouge chargé de grosses perles blanches, accompagné de chaque côté d'un filet blanc; puis encore sur les bords, de deux filets couleur terre d'Égypte qui en renferment un blanc. Au-delà, dans les congés du dessus et du dessous de ces arcades trilobées et de la rose, étaient encore un beau galon jaune d'abord, puis un large galon vert, et dans le tympan de ces arcades, au milieu

de ces deux couleurs, un fond terre d'Égypte bordé d'un galon noir chargé aussi de grosses perles blanches.

L'évêque lui-même est peint comme dans nos anciens manuscrits. Le cou et les mains ont conservé la couleur animée de la carnation. Ses vêtements pontificaux sont blancs, mais bordés de riches galons jaunes qui imitent l'or, et comme chargés de pierres précieuses. Ses souliers sont aussi chargés de broderies. L'étole et le manipule, formés d'un tissu à petits carreaux verts disposés en losanges, renferment de petites croisettes rouges sur un fond blanc. Au bas du manipule est une plaque jaune chargée d'un petit carré posé en losange renfermant une petite croix recroisetée, et ce petit carré, qui représente sans doute une pierre précieuse, est renfermé dans un autre quadrilatère rouge et accompagné d'une émeraude semi-circulaire aux quatre coins. Plus bas est une frange semblable à celle de l'étole et formée d'autant de couleurs qu'en comporte le tissu.

Jetant ensuite les yeux sur la voûte et sur le mur de refend qui sépare cette pièce d'avec la cuisine (car on comprend facilement, par la régularité des ouvertures de cette salle et par sa décoration toute spéciale, que la cuisine

n'en a jamais fait partie), on reconnaît qu'ils étaient revêtus d'un badigeon assez foncé et tracé au blanc pour former un appareil de pierres régulières de 18 pouces de longueur sur 6 de hauteur; mais différent pour la voûte cependant, où elles n'ont guères que 4 pouces d'épaisseur, en conservant la même longueur. Quant aux nervures, elles sont tracées à la distance d'un pied, et les tores ou boudins qui les accompagnent étant supposés d'un seul jet, comme les colonnes, sont détachés au moyen d'un filet rouge et peints en blanc.

Les clefs des voûtes sont peintes en bleu et en rouge, et leurs feuillages sont dorés. Les figures humaines que l'on y aperçoit ont la couleur de la carnation, la figure animée et les cheveux roux. Pour ce qui est des chapiteaux et des culs-de-lampe, leur feuillage est généralement composé de deux couleurs, le vert et le rouge, et quelquefois d'une autre couleur de pierre, pour faire opposition aux deux premières; mais alors les filaments de ces feuilles sont tracés dessus avec une couleur un peu foncée. Il n'est pas même rare de voir les couleurs blanches et noires employées habilement à cet effet sur d'autres feuilles de couleur, et aussi pour faire ressortir plus agréablement leur contour. Enfin cette couleur de pierre alterne souvent aussi

sur l'abaque ou tailloir des chapiteaux, avec le rouge et le vert; et le haut de l'abaque lui-même, ainsi que le filet qui surmonte le congé du chapiteau, peints l'un et l'autre en rouge ou en noir, sont chargés de perles blanches, ainsi que certaines feuilles à crochets.

Nous avons promis d'étudier le monument et nous croyons avoir tenu parole. Nous l'avons interrogé aussi dans chacune de ses parties, spécialement dans celles qui furent reconstruites depuis l'incendie de 1131 jusqu'en 1176, époque où les chanoines de Noyon se sécularisèrent; et toutes, d'accord avec l'histoire, sont venues tour à tour nous prouver qu'elles appartiennent effectivement à cette période reculée. La décoration toute byzantine que nous venons de décrire en est une nouvelle preuve. Ces précieux restes de la sculpture polychrome, si rares aujourd'hui et par conséquent d'un si grand intérêt pour celui qui veut reconstruire dans sa pensée l'ensemble des arts et de l'ornementation de nos anciens édifices, sont des témoins irrécusables; et, n'eussions-nous que cette preuve, qui est surabondante, elle suffirait pour attester que les bâtiments claustraux seuls furent terminés dans la seconde moitié du XII[e] siècle (1).

(1) « On n'avait pas oublié à Byzance, dit M. de Caumont, le parti que

Partout ailleurs dans l'église, dans le cloître et les autres parties des bâtiments claustraux, on retrouve des traces incontestables de cette peinture, particulièrement sur les chapiteaux et les culs-de-lampe; mais nulle part avec le soin et la magnificence que l'on a déployé dans le réfectoire. Il faut en excepter le chœur cependant, dont les chapiteaux accusent plusieurs peintures apposées successivement l'une sur l'autre, et dont la plus ancienne, rehaussée d'or, *indique que la décoration du premier temple était encore plus riche*. L'or, en effet, dans le réfectoire, n'apparaît jamais sur les chapiteaux, mais seulement aux clefs de la voûte.

Du côté opposé au bâtiment dont nous venons de nous occuper, il en est un autre à l'orient, mais moins considérable, parce que d'une part il se trouve restreint par la muraille gallo-romaine sur laquelle on appuya ses

l'on pouvait tirer de la sculpture polychrome; on avait conservé l'usage de rehausser la sculpture par l'éclat de la peinture, et de détacher les figures des bas-reliefs sur des fonds de couleur différente. Cet usage se répandit parmi nous au XII[e] siècle, et il n'est pas rare de trouver parmi les figures de cette époque des personnages dont les vêtements ont été peints et par fois dorés; on peut encore se former une idée juste de l'éclat que dût présenter alors cette sculpture polychrome, qui avait produit de si grands effets dans les beaux temps de la Grèce.... Je crois que le goût de cette sculpture devint prédominant chez nous, lorsque le style grec lui-même fut adopté, et que l'habileté des artistes bysantins permit de marier plus heureusement la peinture et la sculpture. » (*Cours d'antiq. monum.*, 4[e] part., p. 172-173.)

fondements, et de l'autre par le rond-point du transept septentrional contre lequel il fut adossé. On obtint cependant une pièce de 60 pieds de longueur dans œuvre sur 30 pieds de largeur, dont la voûte fut soutenue par trois colonnes semblables à celles dont il a été question plus haut; mais un mur de refend la divisa bientôt par le milieu et procura deux salles de 30 pieds carrés, éclairées chacune à l'orient par deux fenêtres ogivales renfermant deux ogives géminées surmontées d'une rose à six lobes, et celles-ci deux autres, également couronnées d'une rose semblable, mais plus petite.

Vis-à-vis de chacune de ces fenêtres il existe une ouverture ogivale qui donne dans le cloître. Ces ouvertures, hautes de 17 pieds et larges seulement de 7 pieds 4 pouces, sont ornées de fines colonnettes engagées, sur le chapiteau desquelles repose un tore surmonté d'une archivolte portant de chaque côté sur une petite tête humaine. Au milieu est une porte carrée haute de 8 pieds 4 pouces sur 5 pieds 4 pouces de large, et au-dessus une jolie rosace à quatre feuilles fleuronnées et à jour (1).

L'une de ces salles était devenue au temps de Le Vasseur la *chapelle du Commun* ou de la

(1) Voy. *Planche* III, n° 27

communauté des chapelains (1), et l'autre la salle capitulaire; cette dernière est aujourd'hui la sacristie (2). Au-dessus d'elles était le dortoir incendié en 1293, et auquel conduisait un escalier construit à cet effet entre ce bâtiment et l'église (3).

Après avoir décrit ce qu'étaient ces deux salles, nous avons à raconter l'événement funeste qui changea tout-à-coup leur physionomie. Un architecte nommé Watin, en qui le chapitre avait confiance, ayant eu l'imprudence de décharger les voûtes parce qu'elles menaçaient ruine, au lieu de venir à leur secours par des arcs-boutants et des chaînes, on s'aperçut quelque temps après que le mal allait empirant, au point qu'il fallut bientôt songer à déménager la sacristie et la chapelle du Commun au plus vite. Nous nous rappelons encore avoir ouï raconter par un ouvrier de l'église, mort depuis quelques années, la catastrophe qui arriva il y a environ 65 ans.

« J'étais alors apprenti chez le serrurier du chapitre, disait-il, lorsqu'on vint nous dire, ainsi qu'aux autres ouvriers de la cathédrale, de venir à l'instant même. Nous y fûmes à la

(1) *Ibid.*, n° 28, et *Annal.*, p. 1090.
(2) *Ibid.*, n° 29.
(3) *Ibid.*, n° 30.

hâte, et nous vîmes en effet que le danger était si grand, qu'il y allait même de notre vie si nous n'avions fini ce déménagement en peu de moments. En conséquence nous fîmes la chaîne, et tout en nous passant hâtivement les objets de main en main, nous avions la vue toujours fixée à la voûte, qui se lézardait de plus en plus et que nous semblions entendre craquer. Enfin, nous n'eûmes pas plutôt achevé, qu'elle s'écroula avec fracas derrière nous, en laissant dans notre esprit troublé et ému une profonde impression du danger que nous venions de courir. »

C'est alors, après ce déplorable événement, que les chanoines firent faire une plus forte muraille à la place de celle qui séparait déjà ce bâtiment en deux, et qu'après avoir muré les deux portes de la sacristie qui donnaient dans le cloître (1), l'on fit deux grandes fenêtres carrées modernes à la place des anciennes qui l'éclairaient, ainsi qu'un superbe plafond en plâtre chargé de bas-reliefs et de trophées religieux. La chapelle du Commun, aujourd'hui

(1) Nous avons conçu notre phrase dans ce sens pour donner plus de clarté à notre récit; mais la vérité est que le sol de la sacristie ayant dû être exhaussé lors de l'ouverture de la nouvelle porte pour la mettre en rapport avec celle de l'évêché, ouverte sous M. de Clermont-Tonnerre, les deux premières, devenant inutiles, furent nécessairement fermées à jamais à cette époque.

le revestiaire du bas-chœur, à laquelle on fit un plafond modeste, conserva seule la totalité de ses deux grandes fenêtres.

Ce qui attire aussi l'attention sur tous les bâtiments que nous venons de décrire, c'est qu'aucun d'eux n'a d'ouverture au nord, et qu'au contraire la partie du cloître qui les relie entre eux est défendue par une haute muraille crénelée (1), et ornée à l'extérieur comme à l'intérieur de riches feuilles entablées semblables à celles du cloître lui-même. Cette circonstance étonne les habitants et surtout les étrangers qui se livrent volontiers à mille conjectures. Voici ce qu'en dit l'auteur, que nous nous voyons si souvent à regret obligé de combattre :

« A l'époque des guerres de la commune contre l'évêque, dit M. Vitet, cette église avait été fortifiée et hérissée de tourelles. Il reste encore un long pan de mur crénelé d'un style superbe et parfaitement exécuté. Toutefois il n'est pas contemporain des premières querelles de la commune, car il n'a guère été construit qu'à l'entrée du XIIIe siècle. Derrière le mur, il y avait un charmant petit cloître de la même époque : on l'a démoli il y a un an ou deux

(1) Voy. *Planche* III, n° 31, et aussi *Planche* VIII, la vue du cloître où on aperçoit ces créneaux de l'intérieur.

sans nécessité, sans motif, par pure envie de mal faire.... (1).»

On sait assez à quoi s'en tenir maintenant sur la date du cloître et sur les causes qui ont amené sa chûte en 1811 ; il nous reste maintenant à détruire l'erreur dans laquelle parait être le savant archéologue. Et d'abord, la commune de Noyon n'a guerroyé en aucun temps, comme celle de Laon et de Beauvais, contre ses évêques, ou du moins si elle l'a fait; ce n'a jamais été qu'à coup de plume. Aussi est-ce à tort que l'auteur a pris pour des tourelles de défense une simple tourelle qui n'a jamais renfermé que son escalier (2) et un contrefort *massif* coupé à plusieurs pans (3). La cathédrale et le cloître de Noyon n'ont jamais été fortifiés non plus dans l'acception du mot. Seulement, cette partie des bâtiments claustraux au nord, n'étant qu'à 40 ou 50 pieds des murailles de l'*Oppidum* ou ancienne cité de *Noviomagus* qui existaient encore lorsqu'ils furent construits avant l'année 1176 (et non au XIII[e] siècle, époque où la nouvelle enceinte de Philippe-Auguste existait), les chanoines durent se précautionner contre un voisinage qui n'était

(1) *Rapp. à M. le Min. de l'inter. sur les monum.*, etc., p. 51.
(2) Voy. *Planche* III, n° 32
(3) *Ibid.*, n° 33.

pas tout-à-fait sans danger, et aider à la défense commune au moyen de leur haute muraille crénelée (1). C'était comme un rempart au-dessus d'un rempart, une terrasse au-dessus d'une autre terrasse (2). De là vient que la tourelle pour y monter *est à l'extérieur*, pour en faciliter l'accès aux défenseurs de la ville (3).

Malgré plus de cinq siècles et demi qui se sont écoulés depuis l'incendie de l'an 1293, qui à son tour est venu ravager l'église entière et le cloître (4), les traces de ce terrible embrasement sont encore subsistantes sur cette muraille, à partir du dessus des amorces des voûtes du cloître démoli. La pluie ni le temps, depuis trente-quatre ans bientôt que deux de ses galeries ont été jetées bas, n'ont pu encore

(1) Voy. *Planche* I, le tracé du périmètre de l'enceinte gallo-romaine.

(2) L'ancienne cathédrale de Dol, à douze lieues de Rennes, offre encore un exemple de ce surcroît de fortification. Comme cette église se trouvait fort près des murs de la ville, la partie la plus rapprochée, c'est-à-dire le bas-côté septentrional du chœur, reçut pour couronnement des créneaux à l'aide desquels la défense pouvait être doublée au besoin.

(3) Voy. *Planche* III, n° 32. — Plus loin (n° 34), toujours en-dehors du cloître, nous indiquons sur la même planche le prétoire ecclésiastique ou tribunal de la porte Corbaut, ses prisons du rez-de-chaussée (n° 35), sa basse-fosse (n° 36), et la cour (n° 37). Plus loin encore (n° 38), on aperçoit la librairie du chapitre ou la bibliothèque, bâtie en 1506 ou 1507 (voy. *Annal.*, p. 1111). Le n° 39 indique la cour du vieux chapitre, et le n° 40 quelques logements pour les serviteurs de l'église. A droite de la cathédrale on voit l'ancien évêché, la chapelle épiscopale sous le n° 41, et enfin, n° 42, une petite porte ouverte en 1422 sur le parvis de la cathédrale par M. Raoul de Coucy, évêque de Noyon, et fermée aussitôt son décès, deux ans après, par ordre du chapitre (v. *Annal.*, p. 1026).

(4) Voy. plus haut, p. 333 et 334.

en effacer les vestiges. On reconnaît à de longues traînées grises, rouges et noires, l'endroit où la panne et les chevrons furent consumés. Pareil témoignage se retrouve au-dessus de la voûte de la galerie qui a été conservée, ainsi que dans les greniers; dans le dortoir détruit depuis ce temps; dans une petite chambre voisine (1) où des débris embrasés sont venus se concentrer et ont fortement calciné les murs; et enfin dans tous les combles de l'église. En un mot, l'édifice entier fut brûlé, tout ce qui était susceptible de l'être du moins, car pour l'intérieur, où il n'y avait que des cierges, des tapisseries et des *ex-voto*, cela ne pouvait porter aucun préjudice aux murailles.

X.

HORRIBLES DÉGATS CAUSÉS PAR L'INCENDIE DANS LES TOURS ET DANS LES COMBLES DE L'ÉGLISE. — ANCIENNE ET NOUVELLE SONNERIES. — CLOCHE DU XIV[e] SIÈCLE A CAMELIN, PRÈS NOYON.

Mais c'est surtout dans les tours que cet épouvantable sinistre fit le plus de ravage; tous les piliers des ouïes par où les flammes s'échappaient avec le plus de violence, plus en butte par conséquent à leur action dévorante, écla-

(1) Voy. *Planche* III, n° 43.

tèrent avec force à l'intérieur. Deux d'entre eux, comme nous l'avons dit plus haut, eurent même besoin d'être refaits à neuf à la tour septentrionale; on s'en aperçoit facilement en les examinant sur la terrasse du porche, et plus encore en reconnaissant qu'ils ont une épaisseur bien moins considérable que les autres, et qu'eux seuls ne portent point de trace de l'incendie. Tous les autres ont été réparés même avec les débris de ceux-ci, et enduits de plâtre à l'intérieur (1).

On peut reconnaître aussi par l'examen des lieux, particulièrement dans la même tour, que les beffrois, d'abord en combustion dans toutes leurs parties, se sont tout-à-coup affaissés au-dessus de la voûte où l'on monte les cloches, et que là fut long-temps le centre d'un immense foyer. Toutes les murailles qui garnissent cet endroit sont dans le plus pitoyable état. Les éclats qui s'en détachent par fois, pulvérisés ou brisés seulement dans les doigts, répandent aussitôt une forte odeur de pierre brûlée, et des quatre fenêtres ogivales qui éclairaient cette partie de la tour au nord, pas une n'a pu être conservée : toutes ont été bouchées

(1) On voit encore aujourd'hui, au bas d'un des piliers qui sont en face de ceux-ci à l'intérieur, *les chapiteaux triolés de l'un d'eux* employés comme moellons lors de cette réparation.

parce qu'elles avaient beaucoup trop souffert pour résister désormais avec avantage au poids qu'elles supportent.

La même partie dans la tour méridionale ayant encore plus souffert, on renforça la muraille calcinée au moyen de quatre ouvertures ogivales destinées à supporter à l'avenir le beffroi. On répara ensuite le dessous des ouvertures avec du plâtre, et pour obvier à la trop grande altération des piliers de l'une et l'autre tours, on maçonna le bas des ouïes pour les consolider. Cette dernière idée ne fut pas heureuse, car encore bien que l'architecte ait cherché à embellir cette lourde maçonnerie au moyen du monogramme de Jésus-Christ, IHS, qu'il a dessiné à jour sur la tour méridionale, ces deux massifs nuisent singulièrement à la beauté des tours

Avant la révolution de 89, il y avait dans ces tours une des plus belles sonneries qui existât à 15 lieues à la ronde. Selon ce que nous apprend notre bienveillant et excellent ami le docteur Richart, elle se composait de dix cloches. « Quatre d'entre elles, nommées les *bourdons*, dit-il, étaient placées dans la tour septentrionale, où l'on voit encore les sommiers et la belle charpente qui les supportaient. Le plus fort de ces bourdons pesait 18,000 livres; il fallait plus de

vingt hommes pour les sonner tous quatre : ce que l'on ne faisait qu'aux jours de grande solennité. Les sons graves et majestueux que rendaient ces cloches se faisaient entendre à une distance considérable et causaient une impression saisissante.

» Les autres cloches contenues dans la tour méridionale, quoique de moindre dimension, étaient encore d'une force très-remarquable et formaient entre elles un admirable accord. En 1792, toutes ces cloches furent brisées sur le lieu même qu'elles occupaient, et les morceaux ont été précipités du haut des clochers dans l'intérieur de l'église, pour éviter les frais et l'embarras de les descendre. Cinquante-huit autres cloches provenant des paroisses, abbayes, communautés religieuses, etc., disséminées dans la ville, ont été également cassées et envoyées au creuset de la république pour être métamorphosées en canons et en monnaie de billon. Une cinquante-neuvième et dernière cloche fut conservée par ordre, pour convoquer les assemblées et pour les autres besoins de la cité.

» Convertie en simple église paroissiale, l'antique cathédrale ne possède plus aujourd'hui que quatre cloches. La première et la plus forte est celle dont je viens de parler, qui échappa seule au désastre révolutionnaire. Elle

provient de l'ancienne paroisse de S.-Martin, qui possédait la plus belle sonnerie après celle de Notre-Dame. Elle a été coulée en 1743, et bénite par illustrissime et révérendissime seigneur Jean-François de la Cropte de Bourzac, évêque et comte de Noyon, pair de France, assisté de etc., etc. Cette cloche pèse 3,300 livres; son timbre donne le *ré* et sert de base à la nouvelle sonnerie. La deuxième cloche pèse 2,050 livres et sonne le *mi;* la troisième, du poids de 1,500, rend le *fa dièse;* enfin la quatrième, qui est la plus petite, ne pèse que 1,121, et exprime le *sol*. Ces trois dernières cloches ont été fondues en mai 1807 et bénites par monseigneur de Mandolx, évêque d'Amiens. La matière qui a servi à la confection des trois cloches neuves a été achetée avec le produit d'une quête faite dans la ville en 1806. Elles sonnèrent pour la première fois en 1807, la veille de la Fête-Dieu. L'une de ces cloches, le *mi*, fut fêlée en 1830, en sonnant pour le dernier anniversaire de la mort de Louis XVI. La refonte, opérée dans la même année, a été faite avec tant de précision, que la nouvelle cloche a reproduit la même note que l'ancienne.

» Une cinquième petite cloche, qui provient du monastère des Chartreux-lez-Noyon, et appelée pour cela la *petite Chartreuse*, est exclue

du réglement de la nouvelle sonnerie, dans lequel elle ne pouvait entrer. On la consacre à sonner les basses messes, le cathéchisme, etc.»

Cette dernière, dont le son argentin est fort agréable, a d'un côté les armes de France, et de l'autre celles des père et mère de l'évêque Charles de Hangest, c'est-à-dire les armes de Jean de Hangest, seigneur de Genlis, et de Marie d'Amboise, son épouse, tous deux parrain et marraine de la cloche. En haut se trouve l'inscription suivante en caractères gothiques : « *Rogemus ergo, populi, Dei matrem et virginem ut ipsa nobis impetret pacem et indulgentiam.* » Et plus bas : « *Marie d'Amboise suis nommée, et par tel nom fut baptisée, l'an de grâce MCCCC quatre vings et I, par Bon Cens* » (1).

Mais l'endroit qui dépeint le mieux l'état déplorable dans lequel se trouva le monument après le terrible embrasement de l'an 1293, est le dessus des grandes voûtes de l'église qui restèrent à découvert sans toit pendant une durée plus ou moins longue. Calcinées et exposées désormais pour un temps indéfini aux injures

(1) A Camelin, à 2 lieues 1/2 de Noyon, il est une cloche plus ancienne encore, dont l'inscription fait connaître que le village a changé de nom depuis qu'elle est au clocher : il s'appelait en effet autrefois Camely, en latin *Cameliacum*, et non Camelin. Voici l'inscription : « *Je porte le nom demiselle Jehenne de Luilly, qui fu fame Rogerr de Kamely, et me fist Jehan Jouvente, l'an M. CCC. XI. et I* (1361). »

de l'air; menacées d'une prochaine destruction si l'on ne venait promptement à leur secours, on les recouvrit alors à la hâte d'une forte épaisseur de plâtre, en attendant une nouvelle couverture, et on perça des trous dans la muraille des côtés pour l'écoulement des eaux. Les traces de l'incendie sont encore visibles sur ces murailles, et celles du chœur surtout indiquent parfaitement qu'elles ont passé plusieurs fois par les flammes.

XI

ANALOGIE DU CHŒUR DE LA CATHÉDRALE AVEC CELUI DE L'ÉGLISE S.-GERMAIN-DES-PRÉS A PARIS. — DATE DE CELUI-CI. — ANALOGIE DE LA NEF AVEC L'ÉGLISE DE LAON. — CETTE DERNIÈRE, INCENDIÉE DANS UNE ÉMEUTE EN 1112, EST REBÂTIE PRESQU'AUSSITÔT AU MOYEN D'UNE QUÊTE FAITE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE. — DISSERTATION SUR CE POINT HISTORIQUE.

Ici se termine l'histoire de notre église. Nous avons clairement démontré que le chœur de la cathédrale qui a précédé celle-ci existait encore ainsi que l'ancienne muraille de la ville sur laquelle il était assis en 932 (1). Secondement, que le chœur actuel qui a survécu à l'incendie de l'an 1131 est au contraire bâti *extra muros* dans l'ancien fossé (2) d'où il résulte que la

(1) [illegible]
(2) [illegible]

dédicace de la cathédrale et de la chapelle qu'a fait construire Harduin de Croy ne peut se rapporter qu'à cette dernière église. Le plan et l'architecture du collatéral et des chapelles du chœur, en tout semblables aux mêmes parties de l'église de S.-Germain-des-Prés de Paris, en sont une nouvelle preuve.

On sait, en effet, par plusieurs historiens, et particulièrement par Dom Bouillart, auteur de l'histoire de cette célèbre abbaye, que ce fut l'abbé Morard qui fit presqu'entièrement reconstruire cette église, et qu'elle ne fut dédiée qu'en 1163 par le pape Alexandre III (1). Or, Morard mourut en 1014, et Harduin de Croy en 1030, et la similitude est tellement grande entre l'un et l'autre chœur pour les parties en question, qu'on pourrait croire que l'architecte qui a construit celui de S.-Germain a bâti ensuite celui de la cathédrale de Noyon. C'est le même nombre de chapelles circulaires et carrées, absolument dans la même forme, sur le même plan, ornées de la même manière (2), et précédées à droite et à gauche

(1) *Hist. de l'abb. roy. de S.-Germ.-des-Prez*; Paris, 1724, *in-fol.*, p. 70, 71, 91 et 309.

(2) Les cinq chapelles circulaires de S.-Germain-des-Prés n'ont pas toutes conservé la jolie petite galerie aveugle qui leur servait de lambris et en faisait le principal ornement; mais une d'entre elles, au nord, laisse encore apercevoir cette décoration première, et il s'en trouve en outre quelques traces dans une autre chapelle au sud. Celle du centre a été démolie et remplacée par une autre bien plus grande, sous le roi Louis XVIII.

d'un massif pour soutenir les deux tours dont le chœur est flanqué (1). Les arcades du fond de l'abside sont aussi à ogive, et celles des côtés à plein cintre. Dans les angles des clefs des voûtes on aperçoit des têtes d'hommes comme celles que nous avons signalées dans notre église, et des sautoirs à jour surmontent comme à Noyon les grandes fenêtres de la claire-voie à l'extérieur. Enfin, les bases des colonnes et des statues du grand portail qui, suivant nous, a été décoré dans le même temps, sont ornées d'une ceinture de moulures prismatiques fortement prononcées, comme celle que l'on voit autour du chœur de Noyon.

Passant ensuite aux transepts de notre église et à la première travée de la nef, nous avons fait voir également que ces parties durent être construites dans les années qui suivirent l'an 1131. Or, l'analogie qui existe entre cette première travée et l'intérieur de la cathédrale de Laon, restaurée et reconstruite en grande partie en 1114, le prouverait seule au besoin.

On sait que Gaudry, évêque de Laon, ayant retiré à ses bourgeois la charte de commune qu'il leur avait d'abord accordée, une émeute terrible éclata tout-à-coup à Laon, et que les

(1) De ces deux tours, suivant Dom Bouillart (p. 71), une, celle du nord, aurait seule été achevée. [illegible] par l'abbé [illegible]

habitants, n'écoutant que la fureur dont ils étaient animés, mirent tout à feu et à sang dans cette ville le 25 avril 1112. Déjà ils avaient massacré l'évêque, le châtelain, le vidame, le maître-d'hôtel de l'évêque et son jeune fils, âgé de six ans, lorsque, s'étant portés à la maison du trésorier du prélat, et désespérés de ne pas le trouver pour le mettre aussi à mort, ils mirent le feu à sa demeure. Cette maison était voisine de la cathédrale; l'incendie gagna rapidement, et bientôt cette église fut dévorée par les flammes, ainsi que l'évêché, le cloître, dix autres églises et une infinité de maisons bourgeoises où ils avaient également porté le feu.

Cependant, après la punition des séditieux, et le calme étant rétabli, on avait essayé de consolider les parties de la cathédrale qui avaient le plus souffert; mais peu après ces mêmes parties s'étaient affaissées, et l'on avait senti la nécessité de faire des travaux de construction très-considérables. Pour subvenir à cette dépense, on convint de faire une quête par toute la France, où il n'était bruit que du désastre de la malheureuse ville de Laon. Sept chanoines et six laïques furent chargés de recueillir les offrandes. En conséquence, étant partis avec une châsse d'or couverte de pierreries qui contenait des reliques sauvées de l'in-

cendie, ils parcoururent entre autres contrées le Berri, la Bourgogne, la Touraine, le Maine, l'Anjou, le pays chartrain, et revinrent chargés de présents. Quelque temps après, d'autres chanoines ayant été envoyés en Angleterre pour faire une semblable quête, l'évêque Barthélemi de Vir retira tant d'argent de ces deux voyages, que le nombre d'ouvriers employés par lui aux travaux de la cathédrale fut si considérable, qu'au bout de deux ans et demi à peine cette église pouvait être livrée de nouveau au culte. L'évêque en fit la dédicace le même jour qu'on célébrait celle de l'ancienne, le 6 septembre de l'an 1114, en présence de 200,000 personnes accourues de toute part et transportées de joie de voir une église beaucoup plus belle que n'était l'ancienne (1).

Certes, voilà des faits aussi bien constatés qu'il est possible de l'être, et cela par deux témoins oculaires et respectables. M. Vitet, cependant, ne veut pas que l'église de Laon puisse remonter à cette époque. Étonné de trouver dans la France royale une architecture plus avancée que dans les provinces, qu'en Normandie et en Angleterre, où les Normands

(1) Guib. abbat. Novig. ap. *Script. rer. franc.*, t. 12, p. 251 et seq.; Herman, *De [illegible] B. Mariæ Laudun.*, ibid., p. 267 et seq.; D. Le Long, *Hist. [illegible] et [illegible] du diocèse de Laon*, p. 206 et suiv.

ont tant importé (1), il aime mieux nier l'histoire. Combattant Dom Le Long, qui, à la vérité, a cru à une reconstruction totalement achevée au moment de la dédicace, il dit qu'il ne peut être question ici que d'une simple restauration, et que d'aussi grands travaux n'ont pu être faits en deux ans et demi.

Oubliant que Suger fit pareille chose à Saint-Denis dans un espace de temps à peu près semblable, et que le chœur de l'immense cathédrale de Reims fut fait et consacré au bout de quatre ans, il se livre à des suppositions comme il l'a fait pour la cathédrale de Noyon.

(1) L'auteur avoue cependant que l'ogive semble avoir fait sa première apparition en Picardie et dans l'Ile-de-France. « Il y a dans la seule Picardie et dans l'Ile-de-France, dit-il, cette *partie de notre sol où l'ogive semble avoir fait sa première apparition*, quinze ou vingt monuments du premier ordre dont l'histoire repose sur des titres authentiques, et qui sont indubitablement de trente à quarante ans plus anciens que les monuments similaires en Allemagne (*Rev. des deux mondes*, t. 9, p. 46). » – Cinq ans auparavant M. Gally Knight, l'un des meilleurs archéologues anglais, s'exprimait ainsi : « En résumé, il paraît que l'arc pointu vint de l'Afrique en Sicile ; mais comment, dans une époque postérieure, a-t-il pénétré dans la France septentrionale et en Allemagne, pays dans lesquels il fit sa première apparition ? Nous aurions pu nous attendre à le rencontrer d'abord en Normandie, puisque des communications furent constamment conservées entre ce qu'on peut appeler la mère-patrie et la colonie sicilienne. Mais j'ai montré dans un ouvrage précédent que l'*arc en pointe n'est pas apparu en Normandie d'aussi bonne heure qu'en d'autres parties septentrionales de la France.* » (Gally Knight [*The Normans in Sicily*, 1838, p. 353], cité par M. Ramée dans son *Manuel de l'architect.*, t. 2, p. 269). — Ailleurs, M. Vitet nous rappelle que les Anglais, dans leurs ouvrages les plus récents, avouent franchement que l'ogive n'est pas d'invention anglaise, et qu'elle apparaît en France plus tôt qu'en Angleterre (*Rev. des deux mondes*, t. 9, p. 44).

Il suppose, pour accorder le monument avec les données archéologiques normandes, que les travaux de réparation n'auront procuré qu'une durée de cinquante ans de plus à la cathédrale, et qu'on aura été obligé de la rebâtir ensuite de fond en comble (1). « L'église actuelle, dit-il, est évidemment d'un seul jet, *bien qu'on y rencontre quelques disparates*,... et on ne découvre pas sur la maçonnerie la moindre trace d'une reprise, d'une réparation aussi importante que dut être celle de 1114. »

Le savant auteur a dit pareille chose pour la cathédrale de Noyon; nous avons néanmoins démontré qu'elle n'était pas d'un seul jet, et nous en avons indiqué parfaitement les reprises: il est donc constant que des dénégations ne détruisent pas les faits. L'église de Laon est bien celle qui fut en grande partie reconstruite et dédiée en 1114. Elle aura été continuée comme celles de Saint-Denis et de Reims après sa dédicace; mais le chœur et les transepts

(1) Comme si l'imposante cérémonie d'une dédicace n'impliquait pas l'idée d'une reconstruction entière ou presqu'entière. Il faut d'ailleurs que M. Vitet n'ait fait que parcourir Herman, sans quoi il y aurait vu le passage suivant au sujet de Barthélemi de Vir et de son église : « *Sed ille Laudunum veniens, et non ecclesiam, non domum episcopalem, imo nihil pene præter favillas et cineres inveniens, dici non potest quantum doluerit, quantum gemuerit, quoniam non se honore sublimatum, sed onere dejiciebat prægravatum.... Protinus ergo, ac si aliquod desertum introisset, ecclesiam simul et domos episcopales cœpit renovare, et velut a fundamentis reparare* (Herman, lib. I, c. 2). »

sont évidemment de cette époque (1). Ils sont terminés carrément, ce qui explique la rapidité de la construction, et on y retrouve les quatre étages identiques de la nef de Noyon, quoique disposés différemment; savoir : l'ogive au rez-de-chaussée, le plein cintre aux premier et second étages, et l'ogive encore à la claire-voie. Il ne s'agit pas ici d'une église ogivale comme celle de Coutances, qui, quoi qu'en disent M. de Gerville et M. l'abbé Delamare, a été construite, selon toutes les apparences, vers le milieu du XIII[e] siècle; il s'agit d'une église de l'époque de transition, époque dont la durée a été trop restreinte par la science, et qui a commencé dans la France royale bien avant la date qu'on lui assigne dans les provinces.

Le point sur lequel croit pouvoir s'appuyer particulièrement notre auteur pour soutenir son sentiment, est l'existence à Laon d'une autre église de transition qu'il suppose avoir été construite en 1136 ou 1140, et qui offre un caractère d'antiquité plus reculée que la cathédrale. C'est celle de l'ancienne abbaye de Saint-Martin. « Cette église entière, dit-il, à l'exception de sa façade, qui est beaucoup plus récente, n'est percée extérieurement que de fe-

(1) Il faut ajouter le portail, à la réserve des tours, qui ont été construites après coup.

nêtres à plein cintre: sa forme, son aspect général, *les sculptures de la corniche*, *les moulures qui relient les cintres des fenêtres*, tout en elle appartient au style roman de la dernière époque. Que ceux qui verront cette église la comparent avec la cathédrale, et qu'ils se demandent s'il est possible de supposer que de ces deux édifices la cathédrale soit le plus ancien (1). »

A cela il n'y a qu'une réponse à faire. C'est que l'église de Saint-Martin n'a été bâtie ni en 1136, ni en 1140, et qu'elle est antérieure à la cathédrale. Cet édifice est une ancienne église collégiale donnée par l'évêque Barthélemi de Vir à saint Norbert, en 1124, pour y établir ses religieux, après qu'il eut essayé vainement de réformer les anciens chanoines (2), et rien n'autorise à dire qu'elle a été rebâtie depuis. Ce n'est pas à l'histoire à plier pour s'accorder avec la science. C'est à la science au contraire à s'accorder avec elle. Nous le répétons, on a trop restreint la durée de l'époque de transition, et tout ce qu'on a lu jusqu'ici le prouve suffisamment. L'église de S.-Martin de Laon et le chœur de la cathédrale de Noyon sont du XI[e] siècle, de même que la cathédrale de Laon et la nef de Noyon sont du XII[e]. En veut-on une nouvelle preuve? La voici :

(1) *Rev. des deux mondes*, t. 9, p. 66.
(2) *Gallia christ.*, *Instrum. eccles. Laudun.*, t. 10, col. 191

XII.

ANALOGIE DE LA CATHÉDRALE DE NOYON AVEC CELLE DE SENLIS. — DATE DE CETTE DERNIÈRE. — ORIGINE DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

La cathédrale de Senlis, quoique bâtie seulement depuis l'an 990 environ, par l'évêque Odon I, était caduque et menaçait déjà ruine dès le milieu du XII[e] siècle, à ce que nous apprend une lettre du roi Louis VII, dit le Jeune, adressée aux archevêques, évêques et abbés du royaume. Il fallut la réédifier de nouveau. Reconstruite vers l'an 1154-1155, et fort avancée trente ans après, en 1184, elle fut achevée et inaugurée en 1191 (1).

(1) Voici au sujet de cette église ce qu'on lit dans le *Gallia christiana* : « Ejus fundatio tribuitur Odoni episcopo, ex necrologio, his verbis : *XII cal. novemb. obiit Odo episcopus, qui hanc ecclesiam fundavit*..... Reædificata fuit seculo XII per triginta et amplius annos, ex eodem necrologio, hunc in modum : *VII cal. martii* (circa 1155), *obiit Theobaldus episcopus, qui hanc innovavit ecclesiam*. Quod quidem ex pluribus etiam successorum discimus chartis usque ad Gaufridum, qui tertius ovans vidit absolutam, et inaugurari fecit anno 1191 (*Gallia christ.*, t. 10, col. 1378). »

« Circa id temporis (1154) Ludovicus VII res has ad archiepiscopos, episcopos, abbates, et clericos totius regni litteras dedit ad restaurandum majus templum Silvanectense. *Ecclesia sanctæ Mariæ Silvanect. media* corruens vetustate *innovatur a fundamentis, et usque adeo insigne cæperunt opus, quod sine caritate fidelium Christi et eleemosynis nunquam potuerit consummari*.... (*Ibid.*, col. 1401). »

« Henricus anno 1184, ad exemplum Theobaldi decessoris, medietatem oblationum, post ecclesiam B. Mariæ perfectam, canonicis firmat..... (*Ibid.*, col. 1404). »

«.... Ædemque B. Mariæ Silvanectensis, quæ spatio annorum triginta restituta fuerat, anno 1191 consecravere Guillelmus Remorum archiepiscopus,

Or, cette église rebâtie vingt-quatre à vingt-cinq ans seulement après celle de Noyon, nous voulons dire après les transepts et la nef de cette dernière église, a les plus grands rapports avec elle, et appartient également à l'époque de transition. On y trouve aussi un triforium; mais le goût de l'ogive ayant fait de grands progrès, et la reconstruction ayant été complète ici, au lieu qu'à Noyon, où elle n'avait été que partielle, on avait dû s'éloigner le moins possible de l'ancien style, pour harmoniser les parties reconstruites avec le chœur, on ne voit à Senlis que des arcades à ogive (1). Bref, il y a la même corrélation entre la cathédrale de Senlis et la nef de Noyon qu'il y a entre cette dernière et l'église de Laon. Seulement, la tendance vers l'ogive est de plus en plus marquée à mesure qu'on se rapproche de notre temps, et on peut en suivre les progrès

Nevelo Suessionensis, Rogerus Laudunensis, Stephanus Noviomensis, Simon Meldensis, et Gaufridus Silvanectensis præsules, qui omnes huic ecclesiæ conferentibus eleemosynas, certas concesserunt indulgentias (*Ibid.*, col 1[illegible]).

(1) Anno ab incarnatione Domini M. CXCI, regni autem gloriosissimi regis Francorum Philippi undecimo, pontificatus vero domini Gaufridi hujus sanctæ sedis episcopi anno sexto, mense junio, XVI cal. julii, ad laudem Dei, in honorem [illegible] Mariæ dedicata et consecrata est ista ecclesia a domino [illegible] Remorum archiepiscopo, etc. (*Gall. christ.*, *Instrum.* [illegible]).

(1) Les nefs de l'église de l'abbaye d'Ourscamp, près Noyon, commencée en 1[illegible], comme celle de Senlis, et dédiée solennellement le 14 octobre de l'an 1201, ne laisse apercevoir aussi généralement que des ogives.

en passant de cette dernière église aux deux autres.

M. Vitet, après avoir établi que la cathédrale de Noyon doit avoir été rebâtie en 1153, admet volontiers les textes relatifs à la reconstruction de celle de Senlis en 1154-1155. Mais bientôt, reconnaissant une sorte de perturbation dans ce sentiment, et un anachronisme parlant dans cet édifice à ogive étonné de se trouver placé positivement sur la même ligne qu'un monument aussi complétement de transition que celui de Noyon, il s'éprend d'une idée bizarre sortie du cerveau d'un archéologue anglais, l'enrichit, l'augmente, et veut en faire la clef de ce désordre qui ne serait qu'apparent suivant lui.

En un mot, un auteur anglais nommé Pownal, ayant imaginé que l'ogive et les monuments à ogive étaient dus à des francs-maçons (1) ou constructeurs laïques qui auraient lutté avec des constructeurs ecclésiastiques, il s'empare de

(1) Pownal a émis cette opinion en 1789 (voy. *Archæol. brit.*, t. 9, p. 110. *Observat. on the orig. of the gothic. architect.*). Depuis elle a été reproduite par d'autres auteurs anglais, tels que Hall, Whittington, Brewer, et quelques auteurs allemands qui l'ont commentée. Plus récemment encore, M. Grille de Beuzelin avait émis le même sentiment dans le congrès scientifique de Poitiers (v. *Bullet. monum.*, 1834, t. 1, p. 82), et M. Vitet lui-même l'avait devancé dans son *Rapport au ministre* (v. p. 12 et 13); mais quoique cette opinion ait été chaudement appuyée par M. Ramée, M. de Caumont a su rester en-dehors de ces idées excentriques (v. *Cours d'antiq. mon.*, 4e part., p. 278 et 303).

cette idée, veut expliquer par elle l'époque des monuments de transition et résoudre ainsi ce qu'il appelle un problême historique.

Suivant lui, le principe ogival, sinon créé par les francs-maçons, du moins admis par eux, aurait été converti en systême pour l'opposer au plein cintre qu'affectionnait le clergé. Cet état de choses aurait donné lieu à une lutte entre les deux arcs, lutte qui, au moyen de l'établissement des communes au XII[e] siècle, aurait amené une transaction entre les deux systèmes, d'où seraient nés les monuments de transition d'abord, et plus tard l'architecture ogivale sans partage. De là, la différence des deux églises de Senlis et Noyon, dit-il, parce que l'une ne relevait pour ainsi dire que du roi, et celle de Noyon de l'évêque, dont le pouvoir temporel avait encore trop de réalité pour qu'il ne fut pas fait une large part aux anciennes traditions.

Tout cela est merveilleusement conçu, lorsqu'on met de côté la volonté suprême de celui qui fait bâtir, et qui en résumé est le maître, parce que c'est lui qui tient la bourse. Tout cela est admirablement imaginé, lorsqu'on oublie que les fidèles, *communiers* ou autres, n'étaient appelés qu'à contribuer à l'œuvre en échange des indulgences que l'église leur ac-

cordait, et les francs-maçons, sans nul doute, doivent être bien surpris de la part archéologique qu'on veut leur donner dans l'histoire. Mais, pourrait dire chacun d'eux, comme l'agneau de la fable :

Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né?

C'est qu'en effet la franc-maçonnerie intellectuelle, telle que nous l'entendons aujourd'hui, n'a pris naissance qu'après l'extinction des Templiers, et que la franc-maçonnerie pratique n'a vu le jour elle-même qu'en 1275, à Strasbourg. On voit donc qu'il n'y a aucune contemporanéité possible entre ces deux époques et celle de transition, et que le sentiment de Pownal est une véritable utopie.

Qu'il y ait eu auparavant des corporations industrielles comme celles des compagnons du devoir et autres qui existent de nos jours: qu'il y en ait eu à York en 926, et ailleurs antérieurement, cela n'a rien que de très-naturel, et vraisemblablement il y en a eu de tout temps; mais alors, comme aujourd'hui, elles appartenaient au droit commun, et n'avaient pas de juridiction exceptionnelle.

Que voyons nous au contraire dans l'affranchissement de la corporation maçonnique allemande en 1275? Une confrérie d'artisans ac-

courus de divers points à Strasbourg; les uns d'une ville affranchie depuis long-temps, et les autres d'une cité qui venait de l'être, obtenir pour eux-mêmes une juridiction particulière. Ces artisans, réunis sous la direction d'un *maître des œuvres* ou architecte, qui avait sous lui des maîtres et contre-maîtres, formaient comme une société dans la société. Ils avaient des règles, des statuts, des secrets de confraternité fondés sur un esprit de monopole, afin que leur industrie ne se propageât pas en-dehors de la corporation, et ils ne pouvaient cependant jouir du libre et plein exercice de leur métier que sous le bon plaisir des autorités qui régissaient la ville où ils étaient accourus par milliers pour la construction de la cathédrale. Cet état de choses devait nécessairement amener souvent des actes d'insubordination de la part d'individus habitués à des lois locales toutes différentes de celles sous l'empire desquelles ils venaient exercer leur industrie. Nés pauvres, mais de condition libre, ils s'étaient voués à la profession maçonnique tout en conservant dans leur cœur cet esprit d'indépendance, qui, une fois éveillé, ne s'endort jamais, et on voulait les tenir dans une sorte de servage.

Déjà depuis long-temps, en Allemagne, des

corporations de négociants avaient obtenu, sous le nom de *hanse*, le droit de juger des cas commerciaux ou consulaires; la grande *hanse* ou grande *compagnie* s'était formée en 1241, et l'union commerciale des villes *hanséatiques* avait eu lieu en 1247. L'architecte Erwin de Steinbach, auteur du portail et d'une partie de l'admirable tour de la cathédrale de Strasbourg, s'adressa à l'empereur Rodolphe de Habsbourg, et obtint de lui une juridiction particulière en 1275. Les maçons ainsi *affranchis* prirent le nom de Frei-Maurer ou *francs-maçons*, et ainsi fut constituée *la première loge franc-maçonnique*.

Plus tard, cette corporation ayant donné naissance en Allemagne à une infinité d'autres associations semblables, Dotzinger, l'un des arrières-successeurs d'Erwin de Steinbach, sut amener en 1452 toutes ces corporations à ne faire qu'un seul corps et à reconnaître pour grands-maîtres les architectes de la cathédrale de Strasbourg. Il leur donna des statuts qui furent consolidés par une assemblée générale des maîtres des ateliers ou loges, tenue à Ratisbonne en 1459. On y fit des réglements pour la réception des apprentis, des compagnons et des maîtres; des signes secrets nouveaux furent établis pour que les membres pussent se reconnaître entre eux; et bientôt la société prit

une telle extension, que des individus n'appartenant pas à la classe des artisans purent s'y faire agréger. Dès-lors, ces derniers devinrent les maîtres; la franc-maçonnerie, devenue symbolique de pratique qu'elle était auparavant, se répandit en Italie, en Angleterre, en Ecosse et en France. Les véritables maçons se retirèrent peu à peu; et aujourd'hui ils sont tellement étrangers à cette société, qui pourtant a conservé leur nom et leurs attributs, qu'ils n'en ont aucun souvenir.

Ainsi donc, les expressions d'architecture laïque et d'architecture sacerdotale qu'on tente de faire prévaloir d'aprés l'idée chimérique de Pownal, sont des mots vides de sens : ils ne se rattachent absolument à rien, et l'ogive, prise comme signe d'indépendance et d'émancipation, est un rêve. Il est bien vrai que dans le clergé séculier et dans les monastères il s'est trouvé parfois des sujets assez habiles pour conduire les travaux de leurs églises; mais ce n'était qu'une exception, qui précisément pour cela leur a valu une mention dans l'histoire. Par la même raison, les architectes étant fort nombreux, leurs noms passaient inaperçus, et ce n'est encore que par exception que ceux des plus habiles sont parvenus jusqu'à nous.

Mais qu'a de commun tout cela avec l'archi-

tecture de transition? Qu'a de commun l'établissement de la franc-maçonnerie en 1275 avec l'ogive, le style ogival et l'institution des communes? Déjà nous avons rappelé que l'ogive était connue des Grecs et des Romains, et nous avons dit que cet arc aigu, vraisemblablement répandu en Orient par les néo-Grecs, avait dû faire son apparition dans nos contrées par suite des pélerinages si fréquents qui avaient lieu autrefois à la Terre-Sainte (1). Voyons maintenant si dans les environs même de Senlis nous ne trouverons pas encore d'autres exemples de monuments de transition antérieurs au XIIe siècle et à la première croisade, qui, comme on le sait, eut lieu en 1095.

XIII.

ANALOGIE DE L'ÉGLISE DE NOYON AVEC CELLE DE SAINT-LEU-D'ESSERENT. — DATE DE CETTE DERNIÈRE. — ANALOGIE DES CHAPELLES DU CHOEUR DE NOTRE-DAME AVEC CELLES DES ÉGLISES DE MORIENVAL ET DE SAINT-DENIS. — DATE DE CES CHAPELLES.

L'ancienne église abbatiale de Saint-Leu-d'Esserent, dans le diocèse de Beauvais, n'est éloignée que de trois lieues à peine de Senlis. Or cette église, bâtie peu de temps après la fon-

(1) *Voy.* page 371, à la note.

dation de l'abbaye par Hugues Ier, comte de Dammartin, du consentement de Guy, évêque de Beauvais, en 1081 (1), appartient, comme celles de Senlis et de Noyon, à l'époque de transition. Toutes les ouvertures de la façade occidentale et celles des tours qui flanquent le chœur sont à plein cintre; les fenêtres du chœur sont intérieurement renfermées dans des baies ou *arcades* cintrées, et des ouvertures simulées à plein cintre se voient aussi dans les galeries du chœur. Cependant, sauf ces exceptions et quelques autres peut-être, toutes les arcades de l'intérieur sont ogivales, et l'analogie qui existe entre cette église et celle de Noyon est encore plus frappante que celle de Senlis.

Plus pres de nous, à trois lieues de Compiègne, nous trouvons encore l'église de l'ancienne abbaye de Morienval. Celle-ci a été construite sous le règne de Charles-le-Simple vers l'an 920 (2). Cependant, quoique d'un style rustique et barbare, déjà autour du chœur rayonnent des chapelles circulaires comme à Noyon, comme à Saint-Germain-des-Prés et

(1) [illegible]

(2) [illegible]

comme à l'église basse de Saint-Denis, près Paris (1).

A ce sujet, nous n'ignorons pas que certaines personnes prétendent qu'il ne reste rien à Saint-Denis d'antérieur aux constructions de l'abbé Suger; mais c'est une erreur. Suger fit en effet reconstruire en grande partie cette église, parce qu'il la trouvait trop étroite, et il termina ses travaux par le chevet, comme le dit D. Félibien (2); mais, observe ce savant bénédictin, Suger nous apprend lui-même dans la vie de Louis-le-Gros, qu'il ne la rebâtit pas entièrement (3). Il suffit, pour entendre ceci et pour comprendre ce qu'ont voulu dire les historiens en parlant de ces constructions, d'étudier le plan et de visiter ensuite le collatéral et les chapelles de l'église basse de cette célèbre abbaye. En faisant cet examen avec attention, on reconnaît facilement que les chapiteaux et les ornements du rond-point appartiennent incontestablement à une époque plus ancienne; que Suger, après avoir bâti son église sur un plan beaucoup plus large, se vit forcé de reconstruire les deux côtés du chœur pour l'évaser

(1) La seule différence est qu'il n'y en a que quatre à l'église de Morienval qui est la plus ancienne, et que les autres églises en comptent cinq.

(2) *Hist. de l'abb. roy. de S.-Denis*, p. 171.

(3) *Ibid.*, p. 173; — *De vita Ludov. Grossi regis*, ap. Duch., t. 4, p. 311.

et pouvoir le rattacher avec elle, en sorte qu'il n'y a absolument que le rond-point, c'est-à-dire les cinq dernières chapelles circulaires de la crypte, qui proviennent de l'ancienne église. Les quatre autres chapelles qui sont sur les côtés, savoir : les deux circulaires beaucoup plus petites que les autres, et les deux carrées, sont le résultat de ces travaux. Aussi, lisons-nous dans la même histoire, que le chœur étant achevé en 1144, les reliques de S. Denis et de ses compagnons furent retirées du lieu bas où elles étaient, c'est-à-dire de l'ancien chœur, destiné dès ce moment, sans nul doute, à devenir une crypte, et qu'on les remonta avec pompe dans celui-ci (1).

Mais ce n'est pas seulement à cause de ses chapelles circulaires que l'église de Morienval doit être mise en rapport avec celles en question ; c'est qu'on y voit aussi, comme à Noyon, comme à Saint-Germain-des-Prés, deux tours carrées supportées par des arcades à plein cintre à la naissance du chœur, et que les arcades de l'hémicycle sont également à ogive. Cet emploi de l'ogive combinée avec le plein cintre dans la construction du chœur de nos anciennes églises, remonte, comme on le voit, à une

(1) *Ibid.*, p. 171-172.

haute antiquité dans la France royale, car rien de pareil ne se trouve à la même époque dans la Normandie, qui a été prise jusqu'alors pour point de départ de la science.

C'est qu'en effet l'ancienne architecture normande, celle que les Normands firent fleurir surtout en Angleterre après la conquête de Guillaume-le-Conquérant, en 1066, n'était autre que l'architecture à plein ceintre telle que nous la voyons à l'église de la Trinité de Caen, bâtie en 1066, et à celle de Saint-Etienne de la même ville, construite en 1077. Cette architecture, déjà introduite en Angleterre pour la construction de l'église de Westminster par Edouard-le-Confesseur, mort en 1065, était abandonnée depuis plus d'un siècle dans l'Ile-de-France, le nord-est du royaume, et les contrées soumises immédiatement à l'influence royale, lorsque les Normands, dont la civilisation datait à peine d'un siècle et demi, construisaient des édifices.

XIV.

COMMENT ET A QUELLE ÉPOQUE SONT VENUS LES PREMIERS ESSAIS DE L'ARCHITECTURE DE TRANSITION. — ILS ONT EU LIEU DANS LA FRANCE ROYALE AVANT TOUT AUTRE PAYS, ET ONT EN MÊME TEMPS DONNÉ NAISSANCE A UN COLLATÉRAL AUTOUR DU CHOEUR ET A DES CHAPELLES CIRCULAIRES. — IMPOSSIBILITÉ D'APPLIQUER AUX ANCIENNES ÉGLISES DE CETTE CONTRÉE LE NOM D'ARCHITECTURE ROMANE. — CELUI D'ARCHITECTURE GOTHIQUE QUE LEUR DONNE L'HISTOIRE EST RÉELLEMENT FONDÉ. — LE NOM D'ARCHITECTURE GOTHICO-OGIVALE OU DE TRANSITION PEUT CONVENIR AUX MONUMENTS PLUS MODERNES, ET CELUI D'ARCHITECTURE OGIVALE AUX ÉDIFICES CONSTRUITS DEPUIS LE XIIIe SIÈCLE — CONCLUSION.

Déjà depuis longtemps, comme on le voit, nos architectes avaient fait circuler les bas-côtés autour de l'hémicycle du chœur, ils avaient joint des chapelles au-delà, et ils se servaient systématiquement d'arcades ogivales pour soutenir le rond-point, alors que les architectes anglais et normands en étaient encore à la forme des basiliques et au plein cintre de rigueur. Comment donc appliquer aux églises de nos contrées la dénomination d'architecture romane, dénomination créée il y a une vingtaine d'années pour les églises de Normandie, si l'ogive et le plein cintre sont déjà posés fraternellement sur le sol dans les Xe et XIe siècles? Comment répudier en outre celle d'architecture gothique donnée aux monuments qui ont précédé la transition, lorsque cette dénomination qui nous a

été transmise traditionnellement est appuyée par l'histoire ?

Quel malheur y aurait-il que la France ait appelé des Goths d'abord, puis des artistes de Byzance pour construire des monuments? Ne savons-nous pas que les Goths, sous la conduite de Théodoric, leur prince, qui avait été élevé à la cour de Constantinople, s'établirent en Italie? Que cet homme supérieur, devenu peu après beau-frère de Clovis, donna l'impulsion à son peuple, fit fleurir les sciences et les arts qui étaient en honneur dans la péninsule, et alla jusqu'à faire adopter à ses Goths l'habillement des Romains? Pourquoi, sur le bruit des monuments élevés par lui, pourqnoi, sur le bruit de ces hautes et minces colonnes sur lesquelles la masse des édifices semblait reposer *comme sur des bâtons de lance*, au rapport de Cassiodore (1), les Francs n'auraient-ils pas appelé les artistes goths pour leur élever de semblables monuments? Et si ces colonnes élancées leur doivent le jour, comme semble l'insinuer Cassiodore; si l'ogive elle-même fut importée

(1) « Quid dicamus columnarum junceam proceritatem? Moles illas sublimissimas fabricarum, quasi quibusdam erectis hastilibus contineri, et substantiæ qualitate concavis canalibus excavatas, ut magis ipsas æstimes fuisse transfusas : ceris judices factum, quod metallis durissimis videas expolitum : marmorum juncturas, venas dicas esse genitales : ubi dum falluntur oculi, laus probatur crevisse miraculis. » (Cassiod., *Variar.* lib. VII. c. 15).

de Byzance ou de Jerusalem, en quoi l'amour-propre national pourrait-il en être offensé? Cela retirera-t-il à l'Occident et à la France en particulier, la gloire d'avoir su combiner les deux innovations, de les avoir perfectionnées avec le temps, d'avoir créé le *style ogival* au XIIIe siècle, et d'en avoir fait une architecture nationale?.... Le passage suivant de la vie de saint Ouen, par Fridegod, que nous trouvons dans les Bollandistes, tranche à lui seul la question.

« L'église des apôtres S. Pierre et S. Paul (1), dit-il, dans laquelle repose le corps du saint, fut autrefois construite en pierres de taille *par les Goths avec un art admirable* sous Clotaire Ier, roi des Francs, vers l'an vingt-quatre de son règne, au temps où Flavius occupait le siége épiscopal de Rouen (2) », c'est-à-dire en 535. Le P. Le Cointe parle de la construction de cette église dans ses Annales, et en fixe la date en 533, la quatrième année de l'épiscopat de Flavius et la vingt-deuxième du régne du

(1) Aujourd'hui l'église de S.-Ouen.

(2) « Denique ipsa ecclesia, in quâ sancta membra in pace quiescunt, miro opere quadris lapidibus, manu gothicâ a primo Lothario rege Francorum olim est nobiliter constructa, sub anno circiter vicesimo quarto regni sui, pontificante sedem ejusdem ecclesiae Rothomagensis Flavio episcopo, qui fuit anno Dominicae incarnationis quingentesimo.... » (Fridegod., *In vita S. Audoeni, ap. Bolland., Acta sanctor.* Aug., t. V, p. 818 et 819).

roi Clotaire (1); mais les Actes de S. Omer, dit le P. Guillaume Cuper, placent cette édification comme ci-dessus, vers la vingt-quatrième année du règne de Clotaire I[er], roi de Soissons (2).

Ainsi donc, mettons tout amour-propre de côté; laissons aux Goths et aux néo-Grecs la part qui leur est due. Appelés par la piété et la munificence de nos rois, ils nous ont créé des modèles, nous les avons suivis, et ce n'est pas sans raison que nos pères ont donné le nom d'architecture gothique et celui d'architecture byzantine à leur manière de construire, quoique les deux architectures se soient bientôt mélangées sur notre sol et n'en aient plus fait qu'une seule. Livrés ensuite à nous-mêmes, et goûtant d'autant plus l'ogive qu'elle est réellement plus gracieuse que le plein cintre; qu'elle semble s'élancer avec la pensée religieuse vers le ciel, et que sous ce dernier rapport elle convient mieux à des monuments religieux, nous lui fîmes peu à peu une part plus considérable, et la rendîmes enfin maîtresse dans nos temples.

Quoi qu'il en soit, c'est à la France et spé-

(1) Le Cointe, *Annal. eccles. Francor.*, t. I, ad ann. 533, num. 45, p. 402.

(2) *Acta Sanctor.*, ibid., p. 819.

cialement à la France du domaine royal qu'est dû le système ogival complet. C'est là d'où partirent les exemples et que l'impulsion fut donnée. C'est là où nous trouvons ce qu'il y a de plus beau en ce genre et de meilleure heure, et c'est là aussi que les monuments de transition sont apparus les premiers (1).

Déjà nous avons vu de combien ces derniers ont dévancé dans cette contrée les monuments analogues des autres pays. De larges essais par rapport à l'ogive y ont lieu dès le Xe siècle vers le rond-point du chœur. Comprenant tout ce qu'avait de fragile un chevet semi-circulaire soutenu par des arcades à plein cintre, les architectes y substituent des arcades en tiers-point et apprennent à connaître de plus en plus la force de ces arcs élancés qui diminuaient singulièrement la poussée des voûtes. Ils emploient cette méthode à Morienval vers l'an 920, à Saint-Denis et à Saint-Germain-des-Prés avant 1014, à Noyon, dans le chœur de la cathédrale, avant 1030, dans les transepts semi-

(1) Les modifications que subit l'architecture ne pénétrèrent pas partout au même moment. Les provinces les plus rapprochées ou les plus soumises à l'influence de la capitale et de la cour, adoptèrent assez promptement les innovations; mais la mode ou le progrès, comme on voudra, l'esprit d'imitation, enfin, ne perçait souvent que fort tard dans les provinces éloignées. De là la difficulté de classer les édifices religieux d'une manière chronologique et sans appel.

circulaires de la même église, en 1131-1132, et à l'hémicycle de la chapelle épiscopale de la même ville quelques années après.

Bientôt le système gothico-ogival fait de plus rapides progrès; on l'étend insensiblement du chœur aux autres parties des édifices religieux, et dès la fin du XIIe siècle, ou au plus tard au commencement du XIIIe, le système ogival complet est créé.

Tels sont les faits généraux qui concernent l'histoire de l'architecture de transition; on voit à quel point ils se rattachent à celle de notre église, dont nous avons raconté les phases successives : tous se lient, tous s'enchainent avec elle, et il ne peut rester désormais aucun doute sur l'âge de notre monument.

APPENDICE.

NOTE A (voy. p. 32).

HISTOIRE DE LA RUINE DE CONDREN ET DE L'ORIGINE DE CHAUNY. HUGUES-LE-GRAND, ET HUGUES-CAPET, SON FILS, ÉLU ROI A NOYON.

On ne comptait, comme nous l'avons dit ailleurs, que deux villes dans le *Pagus Noviomensis* ou le Noyonnais, savoir : *Noviodunum* ou *Noviomagus* (Noyon), et *Contraginum* (Condren), à laquelle, par suite de l'invasion des barbares, succéda Chauny (*Calniacum*), à peine à une lieue de ses murs délabrés (1).

On sait en effet que la ville de Chauny, formée des débris de celle de Condren, ne doit le rang de ville qu'à un château sous la protection duquel les populations voisines vinrent se mettre à couvert dans le courant du Xe siècle, et que cette ville était encore de la paroisse de Viry dans le XIe (2).

Tous les géographes ainsi que la plupart des historiens, et Louis Vrévin, commentateur de la coutume de Chauny, qui a voulu débrouiller l'origine de cette ville, ont reconnu que Chauny n'avait jamais fait partie du Vermandois; mais Colliette, que cette opinion contrariait singulièrement, ne manqua pas de prétendre que Chauny et son territoire avait autrefois appartenu à ce pays.

(1) V. les cartes de Picardie et du Vermandois; — l'*Atlas* de Robert de Vaugondy, dont l'extrait d'une carte est joint à ce volume; — La Martinière, *Dict. géog.*, verb. *Noyonnais;* — l'abbé Expilly, *Dict. géogr. hist. et polit.*, verb. *Chauny*, etc., etc.

(2) D. Le Long, *Hist. ecclés. et civ. du dioc. de Laon*, p. 423.

« La ville de Chauny, dit-il, fondée des débris de celle de Condren, s'était formée depuis plus d'un siècle. *Le château-fort que nos comtes y avaient fait bâtir pour défendre l'entrée de leur province du côté de l'Oise*, avait donné lieu à une châtellenie dont Bernard était le *gouverneur* en 949 (1). » En effet, un peu avant, en parlant de ce Bernard, il avait dit : « Chauny, château bâti sur l'Oise, était alors *gouverné* par un nommé Bernard, qui avait suivi le parti de Hugues-le-Blanc. Bernard vint le soumettre, et sa propre personne en même temps, au comte Albert, *de qui dépendait cette forteresse située dans l'étendue de son comté* (2). »

Qui ne croirait que des assertions aussi formelles sont fondées sur l'histoire! Et pourtant il n'en est rien. Déjà on a vu plus haut que nous les avons réfutées d'avance, en parlant des limites du Vermandois et du Noyonnais; mais pour qu'il ne reste aucun doute à cet égard, comme c'est sous cette année 949 que Chauny apparait pour la première fois dans l'histoire, nous allons rapporter le passage des Chroniques de Frodoard, sur lequel Colliette prétend appuyer ses assertions. Le lecteur verra que les conséquences que l'auteur des Mémoires du Vermandois en a tirées, lui sont tout-à-fait personnelles, puisqu'alors le château de Chauny n'appartenait pas aux comtes de Vermandois, comme il le dit; et que ce n'est que depuis la donation que leur en fit Bernard en qualité de *propriétaire* et non de gouverneur, qu'il aurait pu passer à leur postérité.

Voici les paroles de Frodoard : « En 949, le pape Agapit tint un synode à Saint-Pierre (de Rome), dans lequel il confirma la condamnation prononcée contre l'évêque Hugues (3) dans le concile d'Ingelheim, et excommunia aussi le prince Hugues, jusqu'à ce qu'il eût satisfait au roi Louis.

Un certain Bernard, du parti de Hugues, et *ayant* sur l'Oise un château nommé Chauny, se donna avec son château au comte Albert (4) : « *Agapitus Papa synodum habuit apud Sanctum-Petrum, in qua damnationem Hugonis episcopi apud Ingelhenheim factam confirmavit : excommunicans etiam Hugonem principem, donec Ludowico Regi satisfaciat. Bernardus quidam partium Hugonis*, habens *castellum super Isaram fluvium nomine Calnacum, se cum ipso castello committit Adalberto comiti* (5). »

Ce passage est clair et formel. Ajoutons maintenant, pour plus d'éclaircissement, que ce Bernard, partisan de Hugues-le-Grand ou le Blanc, avait d'abord été, ainsi que son patron, conseiller dévoué du même roi, Louis d'Outremer (6). Alors on conclura avec nous que Bernard, voyant son

(1) *Mém. du Verm.*, t. [illegible], p. 636 et 63[illegible], sous l'an [illegible].

(2) *Ibid.*, p. [illegible].

(3) Hugues de Vermandois, compétiteur d'Artaud, archevêque de Reims.

(4) Albert Ier, comte de Vermandois, frère de Hugues, compétiteur d'Artaud.

(5) Frodoard, *Chron.*, ann. 949.

(6) Voyez dans la *Diplomatique* de D. Mabillon, p. 568, les lettres de l'an 9[illegible], par lesquelles le roi Louis d'Outremer ordonne à Rodhard, évêque de Meaux

protecteur excommunié et sur le point de traiter avec le roi (ce qui eut lieu en effet peu après), et craignant pour lui-même le châtiment qu'il avait encouru par sa félonie, se vit dans la nécessité de se livrer lui et son château au comte de Vermandois, Albert, *cousin* de Hugues-le-Grand, sans doute à la condition de le lui garantir sa vie durant (1). Quoi qu'il en soit, il est constant que les comtes de Vermandois ne restèrent pas longtemps d'abord propriétaires de Chauny, et que ce ne fut qu'après que le comte Raoul Ier en eut dépouillé les seigneurs de Roucy dans le XIIe siècle, qu'il passa à sa postérité (2). Ceci bien établi, revenons maintenant à Condren.

Cette ville avait eu le même sort que Vermand. Tour à tour saccagée par les Vandales, les Huns et les Normands, elle n'était pas encore dégénérée en simple village en 875, dit Colliette, puisqu'elle était encore appelée alors le chef-lieu d'un canton de même nom (3). Mais, vers le milieu du Xe siècle, les habitants se retirèrent insensiblement sous la protection du

de restituer à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne les terres qu'il avait enlevées à ce monastère. Le roi, avant de rendre son arrêt, y dit expressément que c'est surtout après avoir pris l'avis de ses conseillers intimes, qu'il fait connaître en ces termes : « *Scilicet* Hugonis *dilectissimi nostri et Francorum Ducis, qui est in omnibus regnis nostris secundus à nobis, et* Walberti *fidelisssimi nostri pontificis* (Walbert, évêque de Noyon), *necnon et cum consilio prudentissimi viri* Bernardi *in fidelitate nostra multùm ultimi.* »

(1) Hugues, duc de France et de Bourgogne, comte de Paris et d'Orléans, surnommé le Grand par la plupart des historiens; le Blanc ou l'Abbé par quelques autres, soit à cause de sa taille, de son teint ou de ses bénéfices, était fils de Robert, élu roi en 922, neveu du roi Eudes et petit-fils du fameux Robert, dit le Fort, comte d'Anjou.

Quant à Hugues, son fils, d'abord duc de France, puis élu roi à Noyon sur la fin de mai 987, on croit communément qu'il reçut le surnom de Capet, soit à cause de la grosseur de sa tête ou d'une espèce de chaperon qu'il porta le premier, ou bien encore, à cause du grand sens dont il était pourvu. Cette dernière opinion est celle de Robert Cenalis, et elle paraît la plus raisonnable. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que nulle part alors, en Europe, il n'y avait encore de noms de famille, et que c'est à la faveur de l'avénement de Hugues-Capet au trône que les *ducs* ou gouverneurs des provinces, les *comtes* ou gouverneurs des villes et les officiers d'un ordre inférieur, profitant plus que jamais de l'affaiblissement de l'autorité royale, continuèrent avec plus d'audace à rendre héréditaires dans leur maison des titres que jusque-là ils n'avaient possédés qu'à vie. Ils prirent donc le nom de la ville ou de la terre qu'ils avaient usurpée; cet usage s'étendit peu à peu et d'âge en âge à toute la noblesse; la bourgeoisie, à son tour, voulut avoir un nom, et bientôt elle fut imitée elle-même par les dernières classes de la société.

(2) *Art de vérif. les dates*, t. 11, p. 706-707.

(3) *Mém. du Verm.*, t. 1, p. 359 et 360.

château de Chauny, et les précieux restes de saint Momble, mort à Condren le 17 ou 18 novembre de l'an 654, ayant été transférés en l'abbaye de Saint-Eloi-Fontaines, fondée à Chauny peu avant 1130 (1), sa chapelle tomba en ruine et ne fut plus rétablie.

Condren ne possède plus que son nom, quelques vestiges de son pont, et une église qui est le bas-côté d'une autre bien plus vaste, qui probablement était celle du couvent des Croisés ou de Sainte-Croix, fondé, ou du moins enrichi par Jean de Faillouel en 1282, et transféré à Chauny en 1486 (2). Cependant, la voie romaine qui traverse le village porte encore le nom de *Chaussée Brunehault*.

Le village plus moderne de Vouël, au-dessus de Condren, où, dit-on, est un beau tumulus, rappelle l'époque où les Romains perfectionnèrent les chemins des Gaules et leur donnèrent un nom latin : de là ce nom de Vouël (*via*), parce que ce lieu est effectivement placé sur la voie qui vient de Condren.

NOTE B (voy. p. 37).

SIGNIFICATION DE DUROCORTORUM, ANCIEN NOM DE LA VILLE DE REIMS, DE CORTURIACUM (COURTRAY); DES NOMS TERMINÉS EN COURT, ET DE LA DÉSINENCE ACUS ET ACUM.

Parmi les historiens de Reims, il en est quelques-uns qui ont essayé de rechercher la signification de *Durocortorum*, qui était le nom que cette ville portait avant de prendre celui du peuple dont elle était la capitale (*De Bell. Gall.*, l. 6, c. 44). Aucun d'eux ne nous paraissant avoir réussi dans cette tentative, le lecteur ne sera pas étonné si dans un ouvrage particulièrement consacré à l'histoire ancienne de nos contrées, nous essayons de jeter à notre tour quelque lumière sur une question qui intéresse la métropole.

Dur-cort-wer, tel était le nom auquel Jules César a donné une forme latine en intercalant un *o* euphonique entre les deux mots *dur* et *cortuer*,

(1) D. Le Long, *Hist. ecclés. et civ. du dioc. de Laon*, p. [illegible]3 et 423.

(2) Colliette, *Mém. du Verm.*, t. 2, p. [illegible] et 32, — D. Le Long, *Hist. ecclés. et civ. du dioc. de Laon*, p. [illegible]3 et 423.

comme nous le faisons encore nous-mêmes lorsque nous disons les Anglo-Saxons, l'armée Indo-Anglaise, etc., et en y joignant la désinence latine *um*. Ce nom signifie littéralement *place forte*, *forteresse* ou *ville forte* (*oppidum munitissimum*).

Les noms de lieux commençant par *duro* ou finissant en *durum* étaient très-nombreux en Gaule et en Bretagne (l'Angleterre). Camden a partout interprété ce mot par *eau*, *trajet ou passage de rivière*, le faisant venir de *dowr* ou *dwfr*, qui signifie *aqua*, *unda*, *lympha*; mais c'est une erreur. Une étude plus attentive lui aurait fait reconnaître que les Anglo-Saxons remplacèrent presque toujours *duro* par *ceaster* (castrum), ou par *dorn* ou *durn* (*thurn*), ce qui revient au même; ou bien encore, lorsqu'il était pris adjectivement, par la désinence *ock*, que nous expliquerons plus bas. Ainsi *Durocornovia* ou *Durocornovium* devint Cyrenceaster et ensuite Circester, c'est-à-dire *Château du Corin* (rivière sur laquelle il est situé); *Durobriva* : Dornford ou Chesterton (*Château du gué* ou *Château-ville*); *Durodunum* : Dorn-ock (*château fort*); et *Batavodurum* est traduit par Tacite lui-même, *oppidum Batavorum* (ville des Bataves). C'est au linguiste à s'assurer avant tout si *duro*, dans un mot composé, est pris substantivement ou adjectivement; car lorsqu'il le termine sous la forme *durum*, nous pensons qu'il ne peut plus y avoir de doute : il doit avoir le sens de *arx*, *castrum* ou *oppidum*.

Le mot *dur*, *twr*, *thur* ou *thurn* signifie, en celtique, *arx*, *turris*, *locus turribus munitus*; et l'adjectif *dewr*, *thur* ou *thor* : *fortis*, *strenuus*. De là *Durocortorum*, *Oppidum munitissimum*, comme nous l'avons dit plus haut, attendu que *dur* ou *dewr* veut dire *fortis*; *hort* ou *cort*, *locus septus*; et la terminaison *or*, adoucie de *wr* ou *wer*, *munitus*.

Il n'est, selon toute apparence, que le nom de la ville de Courtray (*Corturiacum* ou *Corteriacum*), qui, en Gaule, soit synonyme de celui de *Duro-Cortorum*. Car *Cort-ur-ac* ou *Cort-er-ac* (l'*i* est d'euphonie latine aussi bien que la terminaison *um*) vient de *cort*, lieu fermé ou enclos; *wr* ou *wer*, de fossés, de remparts, de palissades, etc.; c'est-à-dire un *oppidum*. Et ce mot, ainsi composé, répond parfaitement au *kartah* ou *kerta* des Orientaux, au *gard* des Teutons et au *gard*, *grad* ou *grod* des Slaves. Mais, écrit simplement *hort* ou *cort*, dont on a fait *cortis* et *curtis* dans la basse latinité, il n'a plus que le sens du grec χόρτος : lieu fermé ou enclos, clôture; et encore celui du latin *cors*, *chors*, et *hortus*, cour, maison de campagne, jardin, village. De là tant de noms de lieux en France finissant par *court*.

Quant à la désinence *ac*, dont les Latins ont fait *acus* et *acum*, c'est un suffixe possessif et d'excellence qui donne une grande force à la signification du nom auquel il est joint. Cette désinence s'est particulièrement changée en *ec* chez les Bretons, et même quelquefois en *oc* et en *euc*, suivant les localités, parce que la plupart d'entre eux, aussi bien que les Gallois, prononcèrent *awc* au lieu de *ac*, comme le fait assez connaître

le nom du héros breton insulaire *Carat-acus* (Tacit., *Annal., lib.* XII, 33), qu'ils prononcent actuellement *Caradoc*, *Caradeuc* ou *Caradec*; c'est-à-dire *bien-aimé, chéri* (*valdè amatus*, *charus*). Tel est le sens de cette fameuse désinence, que l'on retrouve chez tous les peuples d'origine celtique, et sur laquelle on a fait tant de conjectures jusqu'à ce moment : les uns l'interprétant maison, demeure, habitation (entre autres, Ménage, *Orig. de la lang. fr.*; — M. de Gerville, *Bulletin de la soc. de l'hist. de Fr.*, 10 mai 1841, p. 65), parce que placée à la fin d'un nom d'homme, dont elle indique la propriété ou le domaine (*proprietas*), comme Marcillac, Aubignac (*Marcelli-acus*, *Albini-acus*), ils traduisent ces noms par *maison ou demeure de Marcellus*, *d'Albinus*, au lieu de *propriété de Marcellus*, *d'Albinus*, *etc.*; les autres une pointe, et de là bâtiments élevés et accompagnés de tours (Chorier, *Hist. du Dauphiné*, liv. 4, § 9); et d'autres enfin, qui paraissent être le plus grand nombre, la faisant venir d'*aqua*.

On la retrouve encore sous sa forme orientale et primitive dans certaines provinces, telles que l'Auvergne, le Velay, le Vivarais, le Languedoc, la Gascogne, etc., où les noms de lieux se terminent en *ac*, ainsi qu'un certain nombre çà et là en Bretagne. Mais elle s'est changée en *asco* en Piémont; en *ay* dans le Dauphiné, dans le Gatinois, la Flandre; en *y* dans la Bourgogne, la Picardie et autres lieux; et en *é* dans le Poitou et la Bretagne. De là Polignac, Poligné, Poligny (*Poliniacum*); Acigné, Acigny (*Aciniacus*); Aubigné, Aubigny (*Albiniacum*); Tourny, Tournay (*Tornacum*), dont le sens est absolument le même que celui de Dornock (*château-fort*), en Ecosse, que nous avons dit être *Durodunum* en latin; c'est-à-dire que la désinence *ock* équivaut ici à l'adjectif *duro*, qui signifie *fortis*. C'est ainsi que *Corturiacum* ou *Corteriacum* (Courtray), par la même raison, se trouve avoir la même signification que *Duro-cortorum* (Reims): la finale *ac* donnant à ce nom la même force que *durò* à *Duro-cortorum*.

Les Irlandais ont conservé la terminaison *ac* sous la forme *ach*, et les Gallois sous celle de *awg* ou *og*. Les races celtico-teutoniques l'ont d'abord écrite *ak* ou *ag*; elles l'ont ensuite transformée, suivant les lieux et les divers dialectes, en *ek*, en *eg*, en *ech* et en *ich*; en *eig* et en *ik*, et enfin en *ig* : c'est sous cette dernière forme qu'on la retrouve dans la plupart des adjectifs allemands.

Note C (voy. p. 38).

SUR LES CAMPS ROMAINS ET SUR CEUX DE CÉSAR EN PARTICULIER.

César se retranchait chaque soir dans un camp presque imprenable. Or, on sait que les retranchements ordinaires des Romains étaient composés d'un fossé de douze pieds de large sur neuf pieds de profondeur en talus, et que sur les déblais auxquels ils donnaient quatre pieds de hauteur sur douze de largeur, ils élevaient encore un parapet de quatre pieds de haut, en y plantant des palissades qu'ils fichaient deux pieds en terre. Par conséquent la crête du parapet s'élevait à dix-sept pieds au-dessus du fond du fossé. Mais, dans les cas extraordinaires comme celui dont il est question dans le livre second (chap. 5) des Commentaires, les retranchements étaient plus considérables. César nous dit lui-même qu'il fit fortifier le camp dans lequel il se renferma à l'approche des Belges, au nord de la rivière d'Aisne, d'un retranchement de douze pieds de haut et d'un fossé de dix-huit de profondeur.

Note D (voy. p. 43).

SIGNIFICATION DU NOM DE BIBRAX (BIÈVRE), AUTREFOIS VILLE DES RÈMES, ET DE BIBRACTE, ANCIEN NOM DE LA VILLE D'AUTUN.

La *Bibrax* des Rèmes, comme nous l'avons dit au début de cet ouvrage, rappelant involontairement la *Bibracte* des Edues, il nous a semblé digne d'intérêt de consacrer une page ou deux à la signification de ce terme, qui serait plus correctement écrit *Bibrac;* car ce n'est que la force de la prononciation qui en a fait *Bibracte* chez les Edues, et *Bibrax* chez les Rèmes.

Il y a plusieurs lieux et rivières de ce nom en Europe; mais outre la *Bibracte* des Edues, qui est aujourd'hui Autun, le dictionnaire universel de la France, que nous avons cité plus haut, signale quatre villages du nom de Bièvre et autant de rivières en ce royaume. Deux d'entre ces villages ou bourgs sont même situés sur des rivières du même nom. Ce sont Biber-Kirch, c'est-à-dire *Biber-Eglise*, *sur la Bièvre*, à une lieue trois quarts de Sarrebourg, en Lorraine, et Bièvre, à deux lieues de Versailles, *sur la rivière de son nom*, si connue à Paris sous celui de rivière des Gobelins, qui est le nom qu'elle prend au-dessous de Gentilly. Son nom latin, d'après la vie de saint Germain, évêque de Paris, est *Biber* ou *Biberis* (voy. le *Dict. géogr.* de la Martinière, v° *Biberis*).

Prud'homme, auteur du dictionnaire universel de la France, dont nous parlions dans l'instant, dit à l'article de Bièvre, près Versailles, que c'est à des animaux aquatiques qu'on appelait *bièvres*, plus connus sous le nom de *loutres*, que ce bourg situé sur la rivière de Bièvre doit sa dénomination.

Si cette assertion était isolée, nous ne la présenterions que comme une conjecture probable au lecteur. Mais comme une ville assez importante de Souabe, en Allemagne, a conservé son ancien nom de *Biberach*; que *Biber*, en allemand, est encore le nom du *castor*, et que cette ville, également située sur une rivière nommée *Biber*, qui se jette dans la Russ, sous ses murs, rapporte la même tradition, dont elle a perpétué le souvenir en prenant un castor ou *bièvre* pour ses armes, on ne peut se refuser d'admettre que les rivières et les lieux du nom de Bièvre n'aient été ainsi nommés à cause de la fréquentation de ces animaux dans ces endroits. Cette explication est naturelle et simple tout à la fois; elle s'accorde parfaitement avec la situation des lieux du nom de Bièvre, qui sont toujours sur une rivière; et il est incontestable que le castor d'Europe s'appelait autrefois *bièvre*, qui n'est que le celtique *biber* francisé.

Les Romains avaient aussi ce mot, mais ils l'ont défiguré en changeant le *B* initial en *F* : de là *fiber*, Bièvre, loutre et castor.

On sait qu'Autun est sur l'Arroux, qui baigne ses anciens murs, et que deux autres petites rivières qui prennent leur source au midi la cernent presqu'entièrement avant de se jeter dans la première.

Bièvre ou la *Bibrax* des Rèmes est également sur une petite rivière qui reçoit les eaux de quelques autres avant de se jeter dans la Lette, et le village de *Biberach*, en Suisse, près du Rhin, est aussi sur une rivière qui se jette dans ce fleuve. Quant à la désinence *ac* ou *ach*, du nom de *Biberac*, qui est la forme originaire du mot, on a vu à la *note B* que c'était un suffixe possessif et d'excellence qui ne change rien à la signification des noms.

Les auteurs qui ont prétendu qu'Autun (*Augustodunum*) n'était pas l'ancienne *Bibracte* des Edues, et que celle-ci était à trois lieues d'Autun, à *Beuvray*, sur une montagne, n'ont eu pour eux que l'analogie du nom

Leur sentiment, comme on peut le voir dans le Dictionnaire de la Martinière (vº *Bibracte*), a été suffisamment réfuté. Mais, ce qu'ils ignoraient sans doute, c'est que le nom de *Beuvray* vient de *Bovaria*, qui, en basse latinité, signifiait biens de campagne, ferme, métairie, étable à bœufs, et ce qui concerne les bœufs (voy. le *Glossarium* de Du Cange et le *Gloss. nov.* de D. Carpentier).

Note E (voy. p. 54).

DE BRAT-SPANTZ OU BRATUSPANTIUM, OPPIDUM DES BELLOVAKES. — SIGNIFICATION DE CE NOM ET DE LA DÉSINENCE EUIL QUI TERMINE UNE FOULE DE NOMS DE LIEUX. — ÉTYMOLOGIE DE BRETEUIL, VERNEUIL, NANTEUIL ET BREUIL.

De toutes les opinions qui ont été émises sur la situation de Brat-Spantz ou *Bratuspantium*, selon la forme latine que César a donnée à ce nom, les deux seules dignes d'attention, suivant nous, sont celles qui mettent cet *oppidum* à Grattepanche ou dans la vallée Saint-Denis, territoire de Vendeuil.

Le village de Grattepanche a pour lui l'analogie du nom, il est vrai, mais il est dans l'Amiénois et trop rapproché de la capitale des Ambiens pour n'y avoir pas toujours été. Cette analogie, au reste, pourrait n'être que fortuite et purement *picarde!...*

La dernière opinion a pour elle la situation sur la frontière des Bellovakes du côté des Ambiens; la tradition, la certitude de l'existence d'une ville gallo-romaine dans la vallée Saint-Denis, et surtout les innombrables ustensiles, monnaies gauloises et romaines trouvées en ce lieu.

La signification gallique de son nom pouvant servir à l'éclaircissement de la question, nous croyons devoir apporter ici le fruit de nos propres recherches.

Sans entrer plus que nous ne l'avons fait pour *Noviodunum* et *Noviomagus* dans toutes les conjectures qui ont été faites sur ce nom, nous dirons simplement qu'il y a apparence que la ruine de cette ville, si voisine de Breteuil, a donné naissance à celle-ci; mais qu'il ne faut pas les confondre ni surtout croire que le nom de Breteuil soit le syncopé ou le dérivé de *Brat-spant*, comme quelques-uns l'ont prétendu.

Breteuil est un nom celtique assez répandu, parce qu'il s'appliquait à

une infinité de lieux boisés qui, depuis, ont été defrichés pour la plupart. En un mot, ce nom veut dire *grand bois* ou *le grand bois*, du celtique *bret* (*breit*, en allemand; *braid*, en gothique; *brad*, en anglo-saxon; *bras*, en breton et en gallois; *breas*, en irlandais), grand, large, étendu, et de *'oil* ou *äil*, bois, forêt (*c'oill*, en irlandais; ὕλη, en grec; *s'ylva* [*ylua*], en latin; *k'elli*, en cornique, et autrefois *c'all* ou *c'ale*, en *armoricain*) (1).

De là le nom de la forêt de Breteuil elle-même, qui a conservé sa dénomination primitive. De là celui de Verneuil, qui signifie *bois d'Aunes* ou *Aunaie*, de *Vern* ou *gwern*, en gallois et en breton, *aune*, et de *'oil*, bois, forêt. De là encore le nom de Nanteuil (*bois aquatique*), de *nant*, aqueux, aquatique, et de tant d'autres qui finissent en *euil*. De là enfin celui de Breuil, en latin, *broilum*, *broilus*, *brolius*, mais plus anciennement *brogilius*, qui ne veut pas dire seulement bois, comme on l'a cru jusqu'à ce moment; mais un bois d'une petite étendue : littéralement, *une portion de bois*, *un quartier de bois*; du celtique *brock* (*frustum cujuscumque rei*), en hollandais, *brok*; en gothique, *bruk*; en anglo-saxon, *bryc*; en gallois, *brég*); et de *'oil*, bois, comme nous venons de le dire.

C'est pourquoi l'art. 36 de la coutume d'Anjou s'exprime en ces termes : « Qui n'a forest ou *breil* de forest.... n'est fondé d'avoir chasse défensable à grosses bêtes, s'il n'est chastelain pour le moins....» Un breuil n'était donc pas une forêt, mais évidemment une portion de forêt ou de bois.

(1) L'accent ou apostrophe mis par nous après la lettre initiale de chacun de ces mots, est pour faire comprendre tout d'abord que cette initiale n'est qu'une pure aspiration qui s'est modifiée suivant les idiômes. Nous en avons même mis une devant le *oil* celtiqne, parce que nous avons la conviction qu'il se prononçait *h'oil* ou *h'äil*, ce qui revient au *c'oill* des Irlandais. Ainsi on écrivait *Hildebert* ou *Childebert*, *Aribert*, *Haribert* ou *Charibert*, etc.

Nous aurions pu ajouter pour compléter la série de tous ces mots, qui, comme bien d'autres, prouvent une origine commune, *h'olia*, en sorabe, slave ou vende de Germanie, et *h'olz*, en allemand et francisque; mais nous avons cru devoir les rejeter ici pour faire voir d'où est venu le *coet* ou le *coët* des dialectes kimriques. Les personnes qui s'occupent de linguistique nous en sauront quelque gré.

Nous disons donc que le *h'olz* allemand ou francisque qui prend un *z* final nous initie au *h'olt* anglo-saxon, puisque le *z* et le *t* sont deux lettres de même organe et permutantes, et que celui-ci, à son tour, nous initie au *h'out* hollandais comme au *c'oët* ou *c'oed* kimrique.

Ces lignes étaient écrites lorsque nous nous sommes aperçu que M. de Châteaubriand avait connaissance de la signification de la désinence celtique en *euil*. « La terminaison *oel*, si fréquente en langue celtique, dit-il dans ses Remarques sur les martyrs, veut dire *bois*. » (Voy. *Œuvres complètes*, t. 18, p. 283.) Il n'en dit pas autre chose.

Ce que nous allons ajouter le fera mieux comprendre encore. C'est un passage tiré des *Usements et coutumes de la forest de Brécilien*, aujourd'hui de Paimpont, rédigés en 1467 d'après les ordres du comte de Laval, et rapportés en partie par mon savant ami M. Aurélien de Courson, dans son *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine* (p. 422).

« Item dans ladicte forest de Brécilien y a *deux cens brieulx de boays* portant son nom différent de l'autre.... » C'est-à-dire, en termes d'eaux et forêts actuels, des *triages*.

« Item entre aultres des brieulx de ladicte forest y a *ung breil* nommé *le breil* au seigneur.... »

Ainsi donc nul doute, une forêt se divisait en *breuils* ou plusieurs quartiers; et un petit bois isolé ou détaché portait aussi le nom de *breuil*.

Quant au nom de *Brat-spant* auquel il est temps de revenir, la langue galloise nous en a conservé la signification. Ce mot veut dire un *grand vallon* ou *lieu enfoncé et cerné de toutes parts;* de *bras* ou *brat, grand*, expliqué ci-dessus, et de *pant* ou *yspant*, avec le préfixe intensitif *ys*, *es*, ou *s* simplement, propre aux dialectes kimriques : *enfoncement, creux*, *vallon, lieu bas*, ou *fond cerné de toutes parts* (1) : dénomination qui convient parfaitement à la vallée Saint-Denis.

NOTE F (voy. p. 73).

DE ROLAND ET DE SON NOM; DES STATUES DITES DE ROLAND ET DES TOURS DU MÊME NOM.

Un des points historiques qui ont le plus excité les recherches des savants français et allemands, est celui qui concerne le fameux paladin Roland, l'origine de son nom, et celle des statues dites de Roland élevées dans certaines villes de Saxe sur les places publiques.

Le Vasseur, annaliste de Noyon, voyant autour de lui des tours fort anciennes qui portaient le même nom : l'une à Noyon, sous ses yeux, et

(1) Voy. Davies, *Dict. brit. lat.*, verb. *bras, ys, es, pant;* — Owen, *Dict. of the Welsh lang.*, verb. *bras, ys, pant, yspant;* — D. Le Pelletier, *Dict. bret.*, verb, *bras* et *es*.

qui était le chef-lieu du comté et de l'évêché, une autre à Quierzy, antique château où avait résidé souvent Charlemagne et sa cour, et une troisième à Lacheny (1), s'imagina que ces tours tenaient leur dénomination du héros qui joue un si grand rôle dans les épopées carlovingiennes. Il supposa qu'elles pouvaient indiquer que l'illustre paladin faisait sa demeure à Noyon, où l'*inauguration* de son oncle avait eu lieu, et qu'il les avait fait bâtir; ou bien qu'elles avaient été élevées par Charlemagne lui-même en mémoire de son neveu, avec concession d'une juridiction indépendante, comme celle que ce prince aurait accordée à plusieurs villes de Saxe, au rapport de Turckius, à la condition d'ériger la statue de Roland pour en rappeler le souvenir.

Avant de rechercher ce qu'il peut y avoir de vrai au fond de ces opinions, voyons d'abord celles qui ont vu le jour en Allemagne : la question est curieuse et intéressante, et mérite d'être étudiée avec attention.

« Le nom de Roland, dit Wachter, peut être considéré de deux manières, ou comme nom propre, ou comme signe de juridiction. Sous le premier rapport, le mot *land* ayant entre autres sens celui de *popularis*, le nom de Roland, neveu de Charlemagne, doit signifier *popularis illustris*, de l'anglo-saxon *rof* (clarus), que les Francs, par nonchalance, auront prononcé *ro*; mais, sous le second rapport, le mot *Ruland* est un signe de juridiction et l'abrégé de *Rugeland*, qui vient de *rug*, jugement, et de *land*, pays. On le dit de la statue par métonymie ou par allusion à la chose qu'elle représente, comme lorsque Virgile dit (Ecl. 3) : *Orpheaque in medio posuit*, c'est-à-dire le signe d'Orphée (2). »

Ecoutons maintenant Haltaus :

« La statue de Roland, dans la haute et basse Saxe, dit-il, dans les villes comme dans quelques bourgs et domaines, est encore la marque qui caractérise le tribunal supérieur du pays. Cette statue est ordinairement en bois, et c'est par erreur sans doute que quelques-uns en attribuent l'origine au souvenir des victoires de Charlemagne et de son neveu Roland sur les Saxons; car il n'en est guère fait mention que vers le temps des Otton, époque où la justice était encore d'une grande simplicité. On voit à ce sujet dans les archives de la ville de Brême, un diplôme de l'empereur Henri V, de l'an 1111, dans lequel on lit ces mots : « *In signum libertatis licentiamus eos, quod in eorum civitate possint* signum et imaginem Rolandi *ornare clypeo et armis nostris imperialibus.* »

» Le nom de Roland ne vient pas 1° de *rothland*, lieu muni de la paix publique, c'est-à-dire où l'on fait justice (3); 2° de *rohland*, brut, rude,

(1) Aujourd'hui Lassigny, à deux lieues et demie de Noyon, sur la route de Montdidier. Cette tour est indiquée sur la carte de Cassini.

(2) Wachter, *Gloss. germ.*, verb. *Roland*, *Land* et *Ruland*.

(3) De *roth*, rouge, veut-il dire, *sang* au figuré, comme on le voit en plusieurs mots allemands composés.

grossier; 3° de *ruheland*, sécurité du pays (*quies terræ*), en signe de défense et de protection, comme le veut Mélanchton (*In vita ms. Caroli mag.*); 4° de *rugeland*, de *rugen* accuser, juger, parce que ces statues seraient la marque du tribunal public; ni enfin 5° de la marque du comte du palais, comme le veut Schlegel (*De num. hersfeld.*, p. 73). Mais *parce que ces statues sont d'une grandeur considérable*, selon la coutume où nous sommes d'appeler *Roland* tout homme d'une taille élevée, en mémoire de Roland, fils de la sœur de Charlemagne, duc et héros, selon ce que rapporte l'histoire. En second lieu, ces statues rappellent l'image auguste de l'empereur, du roi, de l'autorité suprême. Elles portent un glaive nu, marque de puissance; l'aigle sur le bouclier, la couronne en tête, et enfin le nom de Roland, qui dans son temps gouverna l'antique ville de Magdebourg.

» En recherchant la cause pour laquelle ces images, ces statues de Roland furent établies autrefois dans les cités, je trouve que ce doit être 1° en signe de juridiction et même de juridiction supérieure, d'où on l'appelle *blut-bann*, le *ban du sang*, c'est-à-dire haute juridiction qui a puissance de connaître des plus grands crimes et d'en punir les coupables; et encore *konigs-bann*, *ban du roi*, parce qu'une telle autorité dans tous les temps a tiré son origine du roi ou de l'empereur. J'en ai pour garant l'épée nue et la coutume solennelle de rendre les jugements sous les yeux de Roland, c'est-à-dire sous les yeux du roi, de l'empereur, qui y réside en quelque sorte, ainsi que cela a lieu encore en Allemagne et ailleurs. Nous lisons aussi qu'on exécutait les jugements criminels devant Roland. — 2° Comme marque de la *permission impériale immédiate et seigneuriale de l'empire*, dont faisait partie le *ban royal* (du sang).

» Sous Charles IV, les Hambourgeois, en signe de ce privilége, avaient jadis élevé dans leur cité l'image de Roland; mais cette permission de l'empereur ayant été rapportée, ils mirent la statue de Roland à l'écart (vid. in *Chron. vet. holsat.* in Leibnitii *Accession. histor.*, p. 63). — 3° En signe de *permission particulière et de privilége spécial* accordés aux cités, aux villes, et à certaines terres qui conservent cette statue, soit comme marque du droit de place ou de marché, ou de la juridiction qu'elles possèdent, ou enfin du droit municipal dont elles jouissent. Il résulte donc de tout cela que la présence de cette statue est réellement pour constater le privilège du droit municipal accordé par les princes (1). »

Tels sont les sentiments divers, et ils sont nombreux, comme on le voit; tels sont, dis-je, les divers sentiments d'une foule de savants sur le nom, les statues et les tours de Roland. Nous allons, nous aussi, essayer de débrouiller ce chaos, et, nous en avons l'espoir, en faire ressortir une lumière inattendue.

Tous les historiens et même les Bénédictins (2) s'accordent à reconnaître

(1) Gottlob Haltaus, *Gloss. germ. medii ævi*, verb. *Roland*.

(2) *Art de vérif. les dates*, *chron. hist. des rois de Fr.*, art. *Charlemagne*.

que le fameux Roland, si célèbre dans nos anciens romans, était fils de Milon, comte d'Angers, et de Berthe, sœur de Charlemagne. Il serait impossible cependant d'assurer la véracité de ce fait; car Fginhard, biographe de Charlemagne, parlant de la perfidie des Wascons et de la défaite de l'arrière-garde de l'armée française à Roncevaux, dans les Pyrénées, dit bien que c'est dans ce combat que périrent Ekkihard, maître-d'hôtel du roi, Anselme, comte du palais, et Roland, gouverneur de la marche de Bretagne; mais il nomme celui-ci le dernier; il ne le distingue pas des autres par sa valeur, et ne le fait pas connaître comme neveu de Charles-le-Grand : « *In quo prælio Ekkihardus regiæ mensæ præpositus, Anselmus comes palatii, et Hruodlandus Brittannici limitis præfectus, cum aliis compluribus interficiuntur* (1). » C'est là le seul passage historique où il soit fait mention de Roland.

Quoi qu'il en soit, il faut qu'il ait vendu chèrement sa vie dans cette terrible défaite, d'où pas un Français ne revint, et que sa renommée soit devenue d'autant plus grande, que la fin de son existence se rattachait à une lutte qui fut moins un combat qu'un carnage. Les trouvères auront grandi ce héros dans leurs chants et dans leurs écrits (2). Peut-être aussi auront-ils attribué à ce paladin toutes les actions de plusieurs, ou pour mieux dire, une bonne partie de la renommée qui rejaillit sur ce Roland n'est qu'un reflet d'une renommée chantée antérieurement et appartenant à quelque duc ou comte qui se sera fait connaître plus par le nom de sa charge ou de sa dignité que par son propre nom. Car celui de *Roland* qu'on donna par la suite aux fils des seigneurs, ne signifia pas autre chose primitivement qu'*administrateur* ou *gouverneur du pays*.

Cette explication si simple, et qui a échappé à tous ceux qui nous ont devancé dans la carrière, servira de clef à tout ce qu'on a lu ci-dessus, et l'on comprendra facilement que si Wachter et tant d'autres savants allemands se sont mépris sur le nom de Roland, malgré les statues de ce nom et leurs attributs qu'ils avaient sous les yeux, c'est qu'ils ont négligé d'opérer sur la forme la plus ancienne de ce nom, qui était *Ruethland*, *Hruodland*, *Rutland* et *Rotland* : d'où enfin *Roland*.

Si donc à ces indices précieux nous joignons le souvenir que les Rutland ou Rotland qui figurent dans les plus anciennes chroniques, sont toujours des hommes au bras vigoureux ou qui tiennent le gouvernement de quelque province, nous reconnaîtrons sans peine que le nom de Hruod-

(1) Eginhard, *de vita Karoli mag.*, cap. 9, ann. 778.

(2) Aucune chanson de guerre n'a été aussi célèbre que celle de Roland. On la chantait dans les armées avant et après la bataille, et cet usage s'était conservé jusque sous la troisième race. Malheureusement, après avoir été dans la bouche de tout le monde, elle est aujourd'hui entièrement perdue (voy. *De l'état de la poésie franç. dans les XIIe et XIIIe siècles*, p. [illegible] et suiv., par Roquefort).

marquables qui ont signalé son séjour en Gaule, ils y verront qu'un événement bien plus mémorable pour lui faillit changer ses destinées et celle de la Gaule elle-même, lorsqu'ayant été fait prisonnier par un Gaulois dans une circonstance aussi merveilleuse qu'extraordinaire, sa vie ne tint pour ainsi dire plus qu'à un fil.

Lettre à M. de Courson, rédacteur en chef de la Revue de l'Armorique, *sur le* cetos *des Ephémérides de César.*

Rennes, 25 janvier 1843.

Mon cher Monsieur,

Un de nos généraux les plus habiles, et qui se livre à l'étude des grands écrivains sur l'art militaire, s'est adressé, il y a peu de mois, à M. de Lorgeril, ancien maire de Rennes, pour lui demander s'il ne pourrait pas se procurer en Bretagne des renseignements sur le mot *cecos* ou *cetos* des Ephémérides de César, donné comme gaulois par Servius. M. de Lorgeril ayant eu recours à quelques-uns de mes amis qui sont venus me communiquer sa demande, entre autres M. Baron du Taya, ancien conseiller à la cour royale de Rennes, j'ai cru devoir faire quelques recherches à ce sujet. Voici la lettre que je lui ai adressée; j'ai su depuis qu'il l'avait transmise à M. de Lorgeril.

Rennes, 15 octobre 1842.

Monsieur et honorable ami,

Après m'être entretenu avec vous du fameux *cecos Cæsar* rapporté par Servius, et sur lequel M. de Lorgeril vous a consulté, j'ai été vivement frappé de ce que l'interprétation donnée jusqu'ici était tout-à-fait en désaccord avec celle que donne Servius lui-même (1).

En réfléchissant sur ce passage, je serais porté à croire que la leçon *cecos* est une leçon fautive et qu'il faudrait admettre seulement comme bonne celle de *cetos*, que portent quelques manuscrits. Nous pourrions y reconnaître dans ce cas l'impératif *gadi* du verbe gallois *gadaw*, qui signifie *dimittere*, *linquere*, *relinquere*, *deserere*, etc. (voy. Davies, *Dict. Gall.*); car le G initial, au lieu du C, n'est qu'une transformation purement gutturale et fréquente chez les Gallois et les Bretons, et le D aussi n'est qu'un T plus léger (voy. D. Le Pelletier, *Dict. Bret.*, lettres D et G, p. 3 et 4).

(1) Le Brigant avait dit que *cetos Cæsar* était pour *cheto César* ou *chto César*, c'est-à-dire *voici César!* Mais Corret-la-Tour-d'Auvergne voulant qu'on lût *sko César*, autrement dire *tue*, *assomme César*, Le Brigant changea d'opinion, et, se rapprochant *pour le sens* du texte de Servius, crut qu'on devait lire *losk César*, c'est-à-dire *laisse César*. (*Bibl. clas. lat.* de Lemaire, *J. Cæs., de Bell. gall.*, t. 4, p. 24.) Or, le mot losk lui-même n'a aucun rapport de sens avec le mot gaulois de Servius.

On retrouve ce verbe celtique, mais avec une forme moins alterée, chez les Gaëls ou montagnards écossais, et chez les Irlandais; les premiers disent *ceadaich* et les seconds *ceaduig*, to dismiss, to liberate, to let, etc. (*voy.* O'Reilly, *Irish Dict.*; et Armstrong, *Dict. Gaël*).

Ketos Kæsar *Katu* *Keataich kæsar*
CETOS CÆSAR (1), ou plutôt CADA, ou CEADAICH CÆSAR, suivant le dialecte que l'on voudra adopter (*laisse aller César*), justifierait alors l'interprétation de Servius, puisque c'est littéralement le *Dimitte Cæsarem* rapporté par cet auteur comme la traduction du mot gaulois (2).

Je dis *dimitte* comme l'a lu Corret de la Tour d'Auvergne, ainsi que MM. Achaintre et Lemaire, et non *demitte*, que portent certaines éditions, puisque le *dimitteretur* qui est plus bas fait voir que c'est une erreur.

Maintenant, le salut inopiné de César a-t-il eu lieu par suite de la trahison d'un gaulois ou d'une générosité qui, tout imprudente qu'elle était, n'en serait pas moins noble? Ou bien est-ce le résultat de la jactance d'un peuple qui, encore peu avancé en civilisation, regarde une surprise comme au-dessous de son courage, et ne sait pas tirer parti des moindres circonstances? C'est à la personne qui demande des renseignements sur le *cetos Cæsar*, à nous en découvrir la véritable cause.

Si cette note vous paraît digne de quelque intérêt, vous pourrez, Monsieur, en faire tel usage qui vous sera agreable; mais, dans tous les cas, croyez, comme toujours, à la haute considération et à la sincère affection de

Votre tout dévoué serviteur et ami, M.

Depuis, un de mes amis de Rennes m'a fait observer avec raison que, pour bien comprendre le passage de Servius et pour en saisir le véritable sens, il faut le rapprocher du texte de Virgile.

Tarchon, chef des Tyrrhéniens, s'apercevant que ses troupes plient, encourage les escadrons par divers motifs; il appelle chacun des soldats par son nom, et les détermine à revenir à la charge.

«..... Il dit, et résolu à mourir, il se lance avec son coursier dans la mêlée, et se porte comme un tourbillon au-devant de Vénulus (chef de la députation que les Latins avaient envoyée à Diomède dès le commencement de la guerre). Il le saisit, l'arrache de son cheval, le serre de toutes ses

(1) Le C se prononce K, et l'on sait que les Latins le prononçaient de même.

(2) Le verbe *Quietare* et *Quitare* de la basse latinité, d'ou le francais *quitter* et l'allemand *Quittieren*, vient, disent quelques savants, de *quietus*, *cautus*, ou mieux, dit Wachter, de *viduus*. Ne dériverait-il pas plutôt, ainsi que *cedere*, du celtique *ceadaich* ou *keataich*? Les Latins n'employaient point le K; ils le remplaçaient soit par le C, soit par le Q et l'U, et ces deux verbes, dont l'un n'est qu'une modification de l'autre, ont tous deux le sens de *laisser*, *quitter*, *abandonner*, *céder*.

forces contre sa poitrine, et l'enlève. Un cri éclate dans les airs; tous les regards des Latins se tournent vers eux. Cependant Tarchon, rapide comme la flamme, vole à travers la plaine, emportant devant lui l'homme et ses armes; en même temps il rompt le fer de la lance de Vénulus, et cherche les défauts de son armure pour lui en porter un coup mortel...»

..... Hæc effatus, equum in medios, moriturus et ipse,
Concitat, et Venulo adversum se turbidus infert,
Dereptumque ab equo dextrâ complectitur hostem,
Et gremium ante suum multâ vi concitus aufert.
Tollitur in cœlum clamor, cunctique Latini
Convertere oculos; volat igneus æquore Tarcho,
Arma virumque ferens; tùm summâ ipsius ab hastâ
Defringit ferrum, et partes rimatur apertas,
Quà vulnus lethale ferat.....

(*Æneid., lib. XI, v.* 741 *et seq.*)

Sur quoi Servius dit : Ce fait est tiré de l'histoire, car lorsque Jules César combattait en Gaule, ayant été enlevé par un ennemi et porté tout armé sur le cheval de celui-ci, il survint un autre Gaulois qui le connaissait, et qui, arrêtant le ravisseur, lui dit avec dureté : *Cetos César;* ce qui, dans la langue des Gaulois, signifie *Laisse aller César.* Et il advint ainsi qu'il fut mis en liberté. Cet incident est rapporté par César lui-même dans l'Ephéméride où il rappelle son heureuse chance :

« Hoc de historia tractum est : nam C. Julius Cæsar cùm dimicaret in Gallia, et ab hoste raptus, equo ejus portaretur armatus, occurrit de hostibus qui eum nosset, et insultans ait : *Cetos Cæsar* : quod Gallorum lingua *dimitte* significat; et ita factum est ut *dimitteretur.* Hoc autem ipse Cæsar in Ephemeride sua dicit, ubi propriam commemorat felicitatem. » (Serv., in lib. XI Æneid. Virgil., v. 743.)

Il résulte de ce rapprochement que César fut enlevé par un Gaulois de la même manière que Venulus; que le mot gaulois *cetos* fut adressé à un Gaulois par un autre Gaulois, et non à César; qu'il signifie *laisse aller, mets en liberté*, comme l'exprime le latin *dimitte;* et que Servius ne fait que rapporter les paroles de César, qui avait eu tout le temps de connaître la signification de ce mot après l'événement.

Adieu, mon cher Monsieur, soyez assez bon pour donner place à cette lettre dans votre prochain numéro; recevez d'avance tous mes remerciments, et croyez-moi, comme toujours,

Votre bien affectionné serviteur et ami dévoué P.

(1) Au moment où on réimprime cette lettre, je m'aperçois que Camden a dit deux mots sur le même sujet. Il ne fait mention que de la leçon *cetos* et l'interprète comme Servius par *dimitte*, le tavant venir de *geduch*, prétendu mot gallois qui n'est qu'une corruption de l'impératif *gadi*, dont il a été question ci-dessus. Le

NOTE H (voy. p. 99).

(voy. p. 99)

ANCIENNE CHASSE D'ARGENT DE SAINTE GODEBERTE. — CLOCHE DE LA MÊME SAINTE.

Malgré la ruine de l'abbaye de Sainte-Godeberte, malgré la destruction de son église paroissiale en 1793, les habitants de Noyon ont toujours la même vénération pour cette sainte, qui est, comme nous l'avons dit, la patronne spéciale de la ville.

S'ils sont frappés de quelque calamité publique, ce n'est plus, il est vrai, la magnifique châsse en argent doré, sous la forme d'une charmante église gothique appuyée sur quatre lions, avec son clocher, ses clochetons et ses arcs-boutants (1), qu'on porte en procession pour obtenir la cessation du fléau. Ce précieux joyau, pesant près de deux cents marcs, orné d'une annonciation et des statues des douze apôtres, de S. Michel, de S. Eloi et de sainte Godeberte, n'existe plus, et paraît avoir été fondu durant la Ligue (2). Mais on a conservé les restes de la sainte, et on porte maintenant ces reliques avec non moins de piété et de confiance, dans une modeste châsse de bois doré.

Un seul objet de peu de valeur en apparence, mais qui en a une grande aujourd'hui sous le rapport archéologique, a traversé les onze siècles et plus qui nous séparent de sainte Godeberte. C'est une *campane* ou petite cloche que la sainte a vraisemblablement touchée de ses mains, et que pour ce sujet, dit Le Vasseur, on exposait à la vénération des fidèles, avec les autres reliques, à certains jours de l'année (3).

lecteur aura le choix au reste entre les trois impératifs *gadd*, *geduch* et *keataich*, et préférera sans doute le dernier, comme étant le plus rapproché du *ketoch* ou *ketos* de Servius.

(1) *Voy.* Le Vasseur, *Annal. de Noyon*, p. 1080 et suiv. — Les lions et le fond de la châsse seuls étaient en cuivre, mais ne faisaient pas partie du poids accusé.

(2) Cette châsse, faite en vertu d'un vœu à l'occasion d'une épidémie qui ravageait la ville en 1490, avait reçu les ossements de la sainte avec une pompe extraordinaire, le 18 avril 1504 (*Annal.*, p. 1109).

(3) *Remarq. sur la vie de sainte Godeberte*, chap. 31. — Les anciens écri-

Cette cloche est assez semblable pour la forme à ces clochettes que nous voyons souvent au cou des bestiaux, c'est-à-dire affectant une forme carrée et de la figure d'une pyramide tronquée, mais peu prononcée. Elle est en fer battu, composée de deux morceaux de plus de quatre lignes d'épaisseur, rapprochés ensemble et maintenus au moyen d'une rangée de clous sur les côtés, puis brasés ensuite comme les *campanes* ou clochettes des chevaux des charbonniers et des sauniers en Bretagne. Sa hauteur est de 12 pouces 8 lignes, y compris l'anse.

Ce qu'il y a d'assez remarquable, c'est que cette cloche, qui paraît avoir été en partie damasquinée, est plus large sur les côtés que sur les deux autres faces, afin de donner plus de jeu au battant. Ainsi, la largeur des plus grandes faces à la base est de 8 pouces, tandis que celle des plus petites n'est que de 6 pouces 3 lignes.

L'anse est unique, plate et recourbée en arc; la damasquinure qu'on y voit est mieux conservée sur cette partie que sur les autres; elle représente une sorte de dessin palmé, ou, pour mieux dire, imitant les barbes d'une plume, avec un liséré autour.

Cette anse unique et ces débris d'incrustation sembleraient indiquer que la cloche de sainte Godeberte était plutôt destinée à donner le signal de la prière aux religieuses par les mains d'une dignitaire du couvent, qu'à être montée dans une campanille, qui, en effet, n'était pas encore d'usage en France, du moins pour les monastères, à cette époque.

On sait que cet instrument, d'abord imparfait, comme nous en avons la preuve par celui qui nous occupe, était primitivement porté à la main pour s'en servir, et qu'il ne fut suspendu pour la première fois au sommet des églises qu'au temps de S. Paulin, évêque de Nole, en Campanie, au royaume de Naples, c'est-à-dire au commencement du Ve siècle. Cet usage passa bientôt à Rome, et Onuphre, dans sa Vie des Papes, attribue à Sabinien, successeur de Grégoire-le-Grand, en 604, l'ordre de l'employer pour appeler les fidèles au service divin.

La cloche fut premièrement appelée *Campana* ou *Nola*, du lieu de cette invention, et comme son poids ne fut pas considérable jusqu'au VIIIe siècle, il n'était besoin que de deux minces solives sur le pignon de l'église pour s'en servir.

La cloche, ainsi nommée du grec χωλός par les artistes byzantins, dit-on, parce que la cloche semble boiter en allant d'un côté, puis d'un autre, était encore assez rare dans nos contrées au temps de Charlemagne. Sous son règne, les cloches se multiplièrent; les seules églises cathédrales et

vains comptaient six espèces de cloches par eux ainsi dénommées, savoir : 1° *Squilla*, pour le réfectoire; 2° *Cymbalum*, pour le cloître; 3° *Nola*, pour le chœur; 4° *Nolula*, pour l'horloge, 5° *Campana*, pour le clocher; 6° *Signum*, pour la tour du guetteur (beffroi).

paroissiales eurent d'abord le droit de sonner la cloche, *à l'exclusion des églises conventuelles*. On les plaçait ordinairement sur le toit, au centre des quatre branches de la croix, c'est-à-dire des transepts.

Quatre pièces de bois, surmontées d'un toit, telles furent les premières campanilles. Mais lorsque l'usage de la multiplicité des cloches fut arrivé, c'est-à-dire au XIe siècle, on construisit des tours pour les recevoir à la base du chœur, dans l'angle des transepts; puis, de chaque côté de la principale porte de l'église ou aux portes latérales. Elles ne dépassaient pas la hauteur du faîte, mais elles portaient une croix surmontée d'un coq, symbole de la cloche elle-même qui éveille les fidèles. Ce ne fut qu'au XIIe et surtout au XIIIe siècle, que les tours campanaires devinrent un des principaux ornements des églises.

La cloche de sainte Godeberte porte donc avec elle le cachet de sa haute antiquité. C'est un de ces monuments assez rares pour douter même qu'il en existe de semblables dans les musées, et son possesseur actuel, mon honorable ami le docteur Richart, a fait vraiment une œuvre patriotique en la préservant de la destruction. Elle est aujourd'hui un des objets les plus curieux de son cabinet, où elle fait l'admiration des véritables connaisseurs.

NOTE I (voy. p. 114).

ABBAYE D'OURSCAMP. — SIGNIFICATION DE CE NOM. — CHEF DE SAINTE ANNE.

La célèbre abbaye d'Ourscamp, dont il reste encore une partie assez considérable, ainsi qu'une grande salle du XIIe siècle et les ruines d'une magnifique église commencée en 1154 et achevée en 1201, est fille de celle de Clairvaux. Elle fut fondée sur les bords de l'Oise, dans la forêt de l'Aigue, à la place d'un ancien oratoire de S. Eloi, par Simon de Vermandois, évêque de Noyon, le 10 décembre 1129. Il ne reste rien de l'église construite par ce prélat, parce que se trouvant bientôt trop petite pour le nombre des religieux qui s'accroissait rapidement, il fallut la rebâtir.

Frodoard, en parlant du concile qui se tint à Noyon en 814, appelle Ourscamp *Urbscampus;* mais la tradition du couvent, appuyée sur l'acte de fondation et sur une vieille légende qui avait fait prendre un ours pour armes à l'abbaye, maintenait que le véritable nom était *Ursicampus*.

le champ de l'Ours, à cause de celui qui faisait autrefois sa retraite en cet endroit.

Au temps où S. Eloi faisait bâtir un oratoire dans cette solitude pour y vaquer à la prière, rapporte la légende, un ours énorme sortit tout-à-coup de la forêt, mit en fuite un jeune enfant chargé de conduire un bœuf qui traînait la pierre nécessaire à la construction, se jeta sur le bœuf et se mit à le dévorer. S. Eloi, plus touché du retardement que cet accident apportait à son ouvrage que de la perte du bœuf, ordonna à l'animal farouche de prendre la place de celui-ci et de traîner lui-même les pierres dont on avait besoin pour bâtir l'oratoire. Aussitôt l'ours, docile à la voix du saint, se laissa mettre le harnais et fit tout le travail qu'aurait pu faire l'animal qu'il avait mis à mort. Dès-lors, ajoute la légende, en mémoire de cet événement extraordinaire, le lieu fut appelé *Ursi-campus* (1).

Nous croyons pour notre compte que tel est le véritable nom latin d'Ourscamp, puisqu'il est ainsi formulé dans l'acte de fondation (*Ursicampus dicitur*); mais ne pouvant voir dans ce récit qu'un fait historique présenté sous le voile de l'allégorie, nous le traduisons par le *champ d'Ursus* au lieu du *champ de l'Ours*. Déjà les savants auteurs du *Gallia christiana* avaient soupçonné quelque chose d'analogue en demandant si ce nom d'*Ursus* n'était pas plutôt celui d'un homme que d'un animal (2); et voilà que nous trouvons trois légendes semblables dans la Vie des Saints de Bretagne par Albert Le Grand, de Morlaix : deux de loups et une d'ours. Bien certainement, comme l'allégorie est de tous les pays, ces histoires ont été arrangées par des moines dans un temps où on aimait le merveilleux, dans le temps en un mot où les romans du saint Graal et autres étaient en vogue.

La première dont nous parlons regarde S. Hervé, du diocèse de Leon, qui contraignit un loup à traîner la charrue à la place de son âne qu'il venait de dévorer; la seconde, S. Martin, de Vertou, près Nantes, qui obligea un ours à lui rendre et à son compagnon de voyage les mêmes services que leur rendait un âne qu'il avait mis à mort; et la troisième, S. Malo, qui força de même un loup à remplacer l'âne qu'il lui avait étranglé (3). Evidemment ces deux loups, cet ours et celui de S. Eloi (car il n'est jamais question dans ces légendes que d'animaux dont les hommes portent aussi le nom), étaient des hommes méchants ou impies, qui, touchés enfin de componction et regrettant leurs méfaits, se sont amendés, se sont mis au service de l'église et lui ont donné tout ou partie de leurs biens. De

(1) De oratorio S. Eligii apud Ursicampum et monasterii appellatione (*Annales de Noyon*, p. 83[illegible]).

(2) *Voy.* t. 9, col. 11[illegible].

(3) *Vie des SS. de Bret.*; Rennes, 1659, p. [illegible] et 584.

là le nom d'*Ourscamp*, c'est-à-dire le champ qu'un individu nommé Ursus donna à S. Eloi pour y bâtir un oratoire, à l'érection duquel il contribua même de ses mains.

Quoi qu'il en soit, l'évêque Simon, fondateur de l'abbaye, fut inhumé à Ourscamp. Ses quatre successeurs ayant contribué à la construction de la nouvelle église, y furent aussi inhumés, et cette maison, bientôt assez opulente pour entretenir cent vingt moines de chœur et quarante frères convers, devint la mère de quelques autres. Elle était si riche, qu'en 1358, lorsque les Anglais la pillèrent, ils en enlevèrent jusqu'à 423 chevaux, plus de 200 poulains et juments, 552 bêtes à cornes, 8,000 bêtes à laine et 800 porcs (1).

Les seigneurs de Roye étaient particulièrement les bienfaiteurs de cette abbaye. En 1464, Mathieu de Roye lui légua par testament le chef de sainte Anne, qu'il avait rapporté de la Hongrie. Gui, son fils aîné, avait ratifié cette donation; mais Jean, frère puîné de Gui, l'ayant contestée après la mort de celui-ci, les Bernardins lui intentèrent un procès, et le parlement leur donna gain de cause en 1480. Cependant la tête de la sainte resta encore longtemps dans la chapelle des seigneurs de Roye, car ce ne fut que le 26 mai 1490 qu'elle fut apportée en grande pompe en l'église d'Ourscamp par Thibaut de Luxembourg, au milieu d'une foule innombrable de spectateurs, en présence de l'évêque de Noyon et de plusieurs abbés (2). Cette relique, qui attirait un concours considérable de pèlerins à Ourscamp le mardi de de Pâques, a été sauvée dans la révolution, et se trouve aujourd'hui à Chiry.

NOTE J (voy. p. 167).

HOTEL-DIEU OU HOPITAL S.-JEAN. — ANCIENS HOPITAUX DE S.-ANTOINE, DE MAITRE ROBERT LE FÈVRE, DE NOTRE-DAME OU DE LA GÉSINE. — LÉPROSERIE OU HOPITAL S.-LADRE. — CHATEAU DE MAUCONSEIL. — HOPITAL S.-JACQUES OU DE S.-MAURICE. — COLLÉGE. — COUVENT DES URSULINES. — PETIT SÉMINAIRE.

L'Hôtel-Dieu a été fondé par Renaud, évêque de Noyon, en 1178. Déjà peut-être il y avait quelque établissement de ce genre dans la ville; mais

(1) *Annal. de Noyon*, p. 829 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 836; — *Mém. du Verm.*, t. 2, p. 186, et t. 3, p. 75.

il tombait de vétusté, lorsqu'un homme pieux, nommé Jean de Saint-Eloi et Ade ou Adèle, son épouse, donnèrent le terrain spacieux où s'est depuis élevée la maison actuelle, à condition qu'ils pourraient s'y retirer et y vivre le reste de leurs jours, s'ils en avaient besoin. L'année suivante, la donation ayant été agréée par Renolde du Mont-Saint-Siméon, maître ou supérieur de l'hôpital, et deux de ses religieux, l'évêque fit concourir les maire, jurés et échevins, ainsi que toute la commune, à une œuvre aussi importante, et il la fit sanctionner ensuite par le roi Philippe-Auguste dès la première année de son règne, en 1180. Dès-lors le nouvel hôpital s'éleva promptement et fut appelé *hôpital S.-Jean*, en mémoire de son principal bienfaiteur (1).

Vingt ans après, en 1200, Etienne de Nemours, successeur de Renaud, ayant approuvé tout ce que ce dernier avait fait, voulut aller plus loin. Il réforma la maison en 1215 et ordonna qu'à l'avenir il n'y aurait plus que cinq prêtres de l'ordre de S. Augustin avec deux novices, pour célébrer l'office divin et administrer les sacrements aux pauvres malades, ainsi que cinq frères convers et treize religieuses pour soigner et panser ces indigents (2). Enfin, en 1217, il leur donna des réglements si sages, que ces statuts confirmés par les papes Honorius III et Grégoire IX furent adoptés mot à mot par Geoffroi d'Eu, évêque d'Amiens, pour l'hôpital de sa ville épiscopale, et par le légat Eudes, évêque de Tusculum, pour celui de Beauvais. Cependant, malgré la défense d'Etienne, le nombre des religieuses étant insuffisant en 1222, il fut porté à vingt par l'évêque Gérard de Basoches, et plus tard, en 1260 et 1307, Pierre Chopin et Pierre Carrette, tous deux chanoines de Noyon, y fondèrent deux autres prêtres (3).

En 1235, les religieux acquirent de l'autre côté de la *porte Coquerel* ou de Saint-Quentin, à laquelle touchait leur maison, un terrain sur le bord du fossé, pour servir à l'avenir de cimetière à l'établissement et pouvoir y porter les morts à toute heure (4). Ce cimetière, comme on l'a vu plus haut, est aujourd'hui celui de la ville. Enfin, l'église dédiée par l'évêque André de Crécy le 7 juillet de l'an 1310, ne le cédait pas, dit Le Vasseur, à celle de S.-Martin, première paroisse de la ville. Elle était accompagnée d'un cloître au milieu duquel était une fontaine; mais malheureusement elle se trouvait près du rempart et elle fut jetée bas pour y établir une plate-forme durant la guerre des Anglais sous Charles VI (5). La modeste église actuelle a donc été construite pour remplacer celle-ci.

(1) *Annal.*, p. 906; — D. Luc d'Achery, *Spicil.*, t. 3, p. 584.

(2) *Ibid.*

(3) *Annal.*, p. 906-907. — *Spicil.*, t. 3, p. 585; — *Bibl. sac.* des PP. Richard et Giraud, t. 28, p. 422.

(4) *Annal.*, p. 204.

(5) *Ibid.*, p. 907 et 908.

Plus tard, la perte des biens et les désordres des guerres ayant aussi causé la ruine de l'établissement, l'Hôtel-Dieu fut remis à des religieuses de la même règle, qui l'occupèrent jusqu'à la suppression des ordres monastiques. Il est aujourd'hui géré par les sœurs de la charité.

Le roi S. Louis ne manquait pas de visiter cette maison chaque fois qu'il venait à Noyon. On y conservait même religieusement autrefois une table de pierre sur laquelle il avait coutume de panser lui-même les malades dans ces visites (1) : charité touchante, et dont le souvenir est vraiment digne de passer à la postérité.

Outre cet hospice, il y en avait plusieurs autres que nous allons passer rapidement en revue. Celui de S.-Antoine, qui paraît avoir été le plus ancien, était situé dans la cité, précisément où est aujourd'hui la première maison à main gauche en entrant dans la rue de la Madeleine par la rue des Deux-Bornes (2). Suivant l'opinion de Le Vasseur, il aurait été fondé vers l'an 1092 ou 1095 par l'évêque Radbod II, lors de l'irruption de la peste appelée *feu sacré*, et depuis *feu S.-Antoine*, parce que ce saint était particulièrement invoqué contre cette terrible maladie. Cet hôpital touchait, comme on le voit, à la porte dite *du Chastel* ou de Paris. « Les vestiges s'en voient encore en l'antiquité de ses murailles fenestrées à l'antique, en forme de lieu saint, dit notre annaliste ; et l'ordre et façon de ses caves et celliers font assez preuve que ce ne furent ouvrages d'une maison privée (3). »

L'on ne sait jusqu'à quelle époque se soutint l'établissement. L'ordre des hospitaliers de S.-Antoine dura cependant fort long-temps ; mais il se pourrait qu'après que la maladie en question se fut généralement dissipée, la maison eût reçu, comme celle de Saint-Quentin, une autre destination, comme de recueillir les pèlerins, les pauvres passants, etc., etc. (4).

Il est inutile de répéter ici ce que nous avons dit plus haut de l'hôpital fondé par le chanoine *maître Robert Le Fèvre* (5). Celui de *Notre-Dame*, autrement dit *l'hôpital de la Gésine* ou des pauvres femmes en couche, était dans la rue S.-Eloi. Les titres de la maison qui se trouvait justement en face nous ont fait connaître le lieu même où il était situé (6), et nous savons par Le Vasseur qu'une lampe y était constamment entretenue dans le dortoir des pauvres la nuit comme le jour (7).

(1) *Ibid.*, p. 908.

(2) Voy. *Planche* Ire, l'endroit indiqué. — C'était là où demeurait du temps de Le Vasseur le grand-vicaire Nicolas de la Haye, qui lui succéda dans la dignité de doyen (*Annal.*, p. 198).

(3) *Annal.*, p. 198 et 910.

(4) Voy. *Mém. du Verm.*, t. 2, p. 38 et 316.

(5) Voy. p. 171 à la note. La lettre *a* (*Planche* V) désigne plus particulièrement l'emplacement où il se trouvait.

(6) Voy. *Planche* V, lettre *b*.

(7) *Annal.*, p. 911.

Dehors la ville, en face du *guidon* ou chemin de Pont-l'Evêque, il y avait une léproserie ou hôpital de S.-Lazare, vulgairement dit *l'hôpital S.-Ladre* (1). Cette maladrerie, dont on ne connaît point l'origine, paraît avoir été fondée à la suite de la seconde croisade, qui eut lieu en 1146; car déjà, dès la première année de son épiscopat, en 1188, Etienne de Nemours, évêque de Noyon, avait établi une règle pour la maison, lorsque Wermond de la Boissière, l'un de ses successeurs, donna celle qui est insérée textuellement dans le livre rouge de la mairie.

Cet hôpital, au reste, fondé par le concours mutuel de tous les habitants sans distinction, était tenu à peu près comme celui de S.-Jean, c'est-à-dire conventuellement par des religieux et des religieuses présidés par un maître, dont un des derniers fut curé de Saint-Pierre. Ce supérieur, ainsi que deux des religieux et un chapelain ou curé particulier qu'Etienne de Nemours avait accordé en 1188 aux lépreux, tant pour eux que pour les fermiers et serviteurs de la maison, étaient à la nomination de l'évêque, et deux autres religieux à la nomination des magistrats de la commune.

Déjà en 1358, du temps de la *Jacquerie*, alors que les Anglais et les Navarrais couraient le royaume et s'étaient emparés du château de *Mauconseil*, qui appartenait à l'évêque de Noyon, la maladrerie avait eu cruellement à souffrir d'un voisinage si funeste (2). Elle fut encore plus maltraitée en 1472. Les Bourguignons s'étant emparés des villes de Nesle, Roye et Mont-Didier, auxquelles ils firent subir mille outrages, le comte de Crussol se jeta dans Noyon avec quelques troupes, et, d'accord avec les habitants, fit abattre et démolir les murailles et certains bâtiments de l'abbaye S.-Eloi, comme on l'avait fait de la même abbaye et de celle de S.-Barthélemy en 1358, pour que les ennemis ne s'en servissent point contre

(1) Voy. en regard de la deuxième partie la gravure ayant pour titre : *Ancien Noyon, ou vue de la ville et de la citadelle au temps de Henri IV et de Louis XIII.*

(2) Ce château, situé sur le haut de Chiry, servait aux ennemis à commettre mille déprédations contre les habitants de la ville de Noyon qu'il incommodait beaucoup. Aussi, ceux-ci s'étaient-ils réunis avec d'autres communes du Tournaisis et de Picardie pour en faire le siége. Mais le 24 août, au moment où, pleins de sécurité, ils comptaient s'en rendre maîtres, Jean et Robert de Péquigny, son frère, à la tête d'un parti navarrais, fondirent tout-à-coup sur eux, les culbutèrent et leur firent environ 120 prisonniers de marque, au nombre desquels se trouva l'évêque de Noyon lui-même, Gilles de Lorris, qui fut mené à Creil, où Robert de Péquigny commandait au nom des Anglais. L'année suivante, le château s'étant rendu par composition, et l'évêque l'ayant probablement cédé à la commune à qui il était si préjudiciable, les habitants le détruisirent et le rasèrent complétement. (*Chron. ms. de S.-Denis et de Guil. de Nangis*; *Annal.*, p. 994, et *Mém. du Verm.*, t. 2, p. 798.

la ville. Ceux-ci, en effet, ne purent y pénétrer; mais ils se vengèrent sur les faubourgs, qu'ils pillèrent et incendièrent totalement, en sorte que la maladrerie ne fut pas épargnée. Les frères et les sœurs retirés çà et là ne purent reconstituer parfaitement leur maison. Déjà en 1529 les revenus en avaient été appliqués à la ville, et plus tard les guerres civiles de la ligue ayant éclaté avec non moins de fureur, les excès de la guerre, ceux surtout que l'établissement eut à soutenir pendant les siéges de la ville en 1591 et 1593, achevèrent de le ruiner entièrement (1). L'église fut démolie en 1697, une croix de pierre avait été plantée à la place; cette croix a disparu à son tour, et il ne reste plus aujourd'hui que les sources qui alimentaient la fontaine des religieux et celle des lépreux.

Cependant, des biens de l'hôpital abandonné, on établit d'abord un bureau de pauvres dans la ville; puis, par une délibération du clergé et du corps de ville, assemblés le 10 juillet 1757, on conclut à relever l'hôpital *intra muros* sous le nom de *saint François d'Assise*, précisément où avait été autrefois l'hôpital S.-Jacques, plus connu sous le nom de S.-Maurice, en face du collége. De nouvelles maisons avaient été acquises en 1663 et en 1711, et l'emplacement était désormais assez spacieux. On s'obligea donc de faire à perpétuité certaines aumônes en faveur du nouvel établissement. L'évêque s'engagea à 75 setiers de blé; le chapitre, à 200 setiers; le corps de ville, à 200 autres setiers, pour raison des biens de la maladrerie qui étaient dans ses mains; la communauté des chapelains, à 60 liv. d'argent; celle des curés de la ville, à 16 livres 13 sous 4 deniers; l'abbaye de S.-Eloi, à 75 setiers de blé; celle de S.-Barthélemy, à 50 setiers; et le corps de ville encore à 400 liv. d'argent sur son propre domaine.

En affectant en outre au même usage 150 liv. de rente faisant l'intérêt du tiers d'une somme principale léguée par feu M. Jean Charmolue, gouverneur de Langres, pour la nourriture et l'instruction des enfants de sa ville natale, on n'atteignit pas encore à la somme suffisante pour l'entretien d'une semblable maison; mais le roi, en confirmant toutes ces dispositions par lettres-patentes du 27 septembre de la même année, vint compléter ce qui manquait. Il donna à l'établissement tous les lieux, terres, maisons, rentes et droits quelconques affectés aux pauvres, perceptibles dans la ville, les faubourgs et le ressort du baillage de Noyon, qui étaient abandonnés, usurpés ou divertis à d'autres usages. Il y joignit le tiers des amendes, condamnations d'aumônes et confiscation des marchandises dans l'étendue du même ressort. Enfin, il ordonna que tous les officiers de judicature et de finance qui se feraient recevoir et instituer au même baillage, seraient tenus de lui payer certaines sommes une fois pour toutes.

Le curé et le chapelain de S.-Lazare furent conservés dans les mêmes fonc-

(1) *Chron. scandal. de Louis XI*, p. 191; — *Contin. de la chron. lat. de Nangis*, p. 121; *Annal.*, p. 911, 926 et 1077; — *Mém. du Verm.*, t. 2, p. 315, et t. 3, p. 81.

tions qu'ils exerçaient dans la maladrerie. L'évêque, le lieutenant-général du baillage, le procureur du roi et les maire et échevins, étaient les administrateurs nés de l'hôpital. Trois autres ecclésiastiques et trois laïques, choisis séparément par le clergé et le corps de ville, faisaient aussi partie de la même administration. On entretenait une centaine d'enfants des deux sexes dans cet hôpital, et une trentaine de personnes âgées ou infirmes (1). Comme cet établissement a beaucoup perdu dans la révolution, nous ignorons si le nombre est encore le même. La maison, mise entre les mains des religieuses de S.-Thomas de Villeneuve, est encore gérée par elles aujourd'hui.

Indépendamment du collège dont nous parlions dans l'instant, et qui se trouvait vis-à-vis, il y avait aussi à Noyon un couvent des Ursulines où les jeunes personnes recevaient leur éducation. Celui-ci, fondé en 1625 par l'évêque Henri de Baradat, par son clergé et par le corps de ville (2), était situé à l'extrémité de la rue de l'Ange, en face du rempart. Après la révolution de 93, cette maison était restée longtemps vacante, servant tantôt de caserne, tantôt de demeure à de pauvres prisonniers espagnols, et enfin de dépôt de mendicité : sa destination actuelle depuis la restauration est celle d'un petit séminaire (3). Les capucins reçus à Noyon sous M. de Balsac avaient été installés précédemment dans la maison que la ville leur avait fait bâtir en 1609, 1610, 1611 et 1612, dans le faubourg de Chauny.

Note K (voy. p. 169).

FONTAINE DE NOYON.

Colliette nous a conservé un renseignement fort curieux qui existait autrefois dans les archives de l'hôtel-de-ville de Noyon. C'est le compte que rend un trésorier nommé Pierre Decaisne à la commune, au sujet de l'établissement *de la belle fontaine naguère faite et érigée au-devant du beffroi, l'eau de laquelle fontaine avait été trouvée sur la montagne du Mont-S.-Siméon, en divers lieux, et icelle advenue par cahots en ladite ville.*

De ce document il résulte que l'ouvrage fut entrepris au mois de juin 1492 par un religieux célestin de Soissons, appelé Jean Tierselin; qu'il fut

(1) *Annal.*, p. 197. — *Mém. du Verm.*, t. [illegible], p. 314 et 315.

(2) *Annal.*, p. [illegible].

(3) Nous indiquons son emplacement (voy. *Planche* V, lettre [illegible]).

achevé en 1493, et qu'il y avait alors un abreuvoir derrière la porte *Notre-Dame-Journe* (1). Toute la dépense, dit Colliette, ne s'éleva pas à 1,000 liv. tournois. Les premiers ouvriers ne gagnaient que 2 sous 1/2 par jour; un barroteur avec ses deux chevaux, 6 sous, un charretier avec son chariot et cinq chevaux, 16 sous; un maçon 3 ou 4 sous, et les femmes qui portaient la hotte, 9 deniers. « On y voit aussi que le lot de vin ne valait que 2 sous 6 deniers; qu'un chapeau pour le frère Tierselin ne coûtait que 12 sous: que le muid de chaux ne se vendait que 15 sous; le setier de ciment 3 sous; que l'église de la Madelaine reçut 30 sous pour indemnité du tréfonds de sa vigne, qui avait été prise pour la fontaine; que le chargeur de pierres gagnait 20 deniers par jour; que le louage d'un mois de la maison en laquelle demeurait le frère Tierselin ne se payait que 3 sous; que les frais de son retour à Soissons étaient suffisamment payés d'un teston de 10 sous, même *au mécredi de la semaine peineuse;* que la livre de chandelles ne valait que 16 deniers; que les pierres de la cuve de la fontaine furent tirées de la carrière de S.-Pierrelle; *que la dépense faite le jour que l'eau de la fontaine fut mise dans la ville par les murailles d'icelle, et à cause de la grande joie de ladite fontaine, où étaient le procureur, l'argentier, le mayeur et plusieurs autres, coûta* 60 *sous;* que l'étain fin pour la soudure valait 3 sous et 3 deniers la livre; et qu'enfin la toise du pavé ou de la chaussée n'était payée que de 2 sous 6 deniers, etc. (2). »

En 1769, l'évêque, M. Charles de Broglie, étant de retour à Noyon après une longue maladie qu'il avait faite à Paris, fut si vivement touché des témoignages de joie que lui présenta le corps de ville sur son rétablissement, qu'il conçut dès-lors le projet de lui en marquer sa reconnaissance. Le prélat avait entendu parler des réparations à faire à la fontaine si souventefois détruite avec le beffroi depuis son érection en 1492 (3); il se chargea de la faire reconstruire à ses frais, pourvu que la ville mît à sa disposition les matériaux necessaires au plan qu'il projetait.

(1) Nous avons parlé de cet abreuvoir à la page 152, et du nom de la porte *Dame-Journe* à la page 167; mais, si en effet le premier nom de cette porte était celui de *Notre-Dame-Journe*, c'est qu'il y avait une Vierge au haut de la porte, comme à la porte Corbaut (*Annal.*, p. 206), et qu'elle était appelée ainsi que celle-ci par abréviation *Dame-Journe*, c'est-à-dire la *Dame du Jour* ou du Levant, comme à Reims la porte *Dieu-lumière*.

(2) *Mém. du Verm.*, t. 3, p. 96.

(3) Ce beffroi, comme nous l'avons dit plus haut, a disparu pour toujours en 1557; mais la basse-fosse qui était au-dessous existe encore en partie, et s'étend dans la direction où l'on pose annuellement un reposoir à la Fête-Dieu. On peut voir *Planche* 1[re], n° 5, l'endroit ou il était, et que la fontaine a réellement pris sa place.

Un habile artiste fut appelé de Paris pour diriger les travaux : un obélisque s'éleva au milieu d'un vaste bassin octogone de 24 pieds de diamètre, en pierres de Conflans, défendu par des bornes enchaînées les unes aux autres, et quatre statues colossales en plomb, représentant les vertus cardinales, furent placées aux quatre angles du piédestal, qui a 12 pieds de hauteur; savoir : 4 de base, 7 de forme au-dessus de l'eau, et 1 de corniche.

Plus haut, aux pieds de l'obélisque, on aperçoit deux statues de 9 pieds de proportion, à genoux et penchées d'une manière noble et gracieuse, soutenant deux médaillons qui représentaient autrefois le dauphin et la dauphine. Ces deux statues étaient la France et l'Empire.

Sur le côté opposé est un enfant ailé qui caresse un agneau; sur la terre un carquois et des flèches, et à sa gauche un chien couché à ses pieds; c'est le symbole d'un amour innocent et de la fidélité.

Les quatre faces de l'obélisque étaient en outre chargées du portrait de Louis XV, de son chiffre, des armes du dauphin et de celles de l'Empire et de la maison d'Autriche.

Enfin, entre les statues des vertus cardinales, qui étaient dorées aussi bien que la boule et la croix placées au haut de l'obélisque, étaient d'un côté des guirlandes de fleurs et de fruits, des coquilles marines et des dauphins qui soufflaient continuellement une eau abondante dans le bassin; et de l'autre, des tables de marbre noir chargées d'inscriptions indiquant que le monument avait été élevé par l'évêque et les citoyens en mémoire du mariage du dauphin en 1770 (1).

Note L (voy. p. 180).

CHARTREUSE DU MONT-RENAUD.

Près de Pont-l'Évêque, à une petite distance de Noyon, il existe un mont du haut duquel on jouit d'une vue délicieuse qui s'étend fort au loin, au-delà même de la vallée de l'Oise sur laquelle il domine. Ce mont, que traverse la grande route de Paris à Valenciennes depuis deux siècles environ (car autrefois cette route passait au bas de la montagne), appartenait aux

(1) *Mém. du Verm.*, t. 3, p. 97 et 98.

Templiers et portait le nom de *Hérimont*, à cause de son élévation, lorsqu'un gentilhomme appelé Renaud de Rouy vint lui donner le sien.

Ce seigneur était trésorier de Philippe-le-Bel et résidait avec Agnès, son épouse, à Pont-l'Evêque, où ils possédaient des domaines. Ayant donc résolu d'établir des Chartreux dans leur voisinage, ils achetèrent *Hérimont* vers l'an 1300 à Gérard de Villars, commandeur des Templiers, et ils y fonderent le monastère qui subsista jusqu'à la première révolution. Dès-lors, la maison s'éleva promptement; elle fut placée au nombre des monastères de l'ordre des Chartreux en 1308, du consentement de l'évêque André de Créey, et, du nom de son fondateur, elle fut appelée la *Chartreuse-du-Mont-Renaud* (1). Deux ans après, en 1310, le roi lui-même ayant voulu coopérer à l'œuvre, prit le monastère sous sa protection, et lui donna pour patron le roi S. Louis, son aïeul, d'où la maison fut aussi appelée le *Mont-S.-Louis*; mais le nom de *Mont-Renaud* a prévalu (2).

Cette fondation pieuse, au reste, n'est pas la seule qui fut faite par Renaud et son épouse, tous deux inhumés au milieu du chœur de l'église de la Chartreuse, dont ils étaient les premiers bienfaiteurs. En 1312, ils fondèrent encore un hôpital à Pont-l'Evêque, avec un revenu suffisant pour entretenir treize lits et deux religieux pour y célébrer l'office divin. Mais par la suite des temps cet hôpital, qui était sous la dépendance et sous la direction de celui de S.-Jean ou Hôtel-Dieu de Noyon, ayant été aussi maltraité par les Anglais que la Léproserie, qui en était à deux pas, et des malfaiteurs s'étant logés dans les ruines de la maison, elle fut démolie, et les biens réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu (3).

(1) *Voy.* l'Ancien Noyon, ou vue de la ville et de la citadelle au temps de Henri IV et de Louis XIII, en tête de la deuxième partie.

(2) *Annal.*, p. 973 et suiv.

(3) *Ibid.*, p. 975 et 922. — Les tableaux et les dessus de porte en bois sculpté du chœur de la cathédrale de Noyon, proviennent de l'église de la Chartreuse. — L'un de ces dessus de porte représente S. Bruno, et l'autre le roi S. Louis, tous deux patrons de la maison.

NOTE M (voy. p. 183).

ROSIÈRE DE SALENCY. — CHATEAU ET CHAPELLE DE S.-MÉDARD. — CHATEAU ACTUEL DE SALENCY. — FIEF DE VIEULAINE.

L'institution de la Rosière de Salency doit, dit-on, son origine à S.-Médard, et Venance Fortunat, en parlant du saint pontife noyonnais, qui convertit les épines en rose par ses travaux apostoliques, y fait allusion (1). Pourquoi une croyance aussi ancienne et aussi respectable n'est-elle appuyée sur aucun autre document? Pourquoi, dans le procès qui eut lieu entre les habitants de Salency et leur seigneur en 1773-1774, rien n'est-il venu justifier cette tradition? L'institution existait de temps immémorial, le seigneur remettait une somme de 25 livres et un *chapeau de roses* à la jeune fille qu'il choisissait parmi les trois plus dignes que les habitants lui présentaient, et quelques arpents de terre de la seigneurie, affectés à cet usage, étaient appelés pour cette raison *le fief de la Rose* : voilà tout ce que l'on sait.

Mais, en 1640, cette touchante institution reçut une sanction royale. Louis XIII se trouvait alors chez M. de Farbançon-Canny à Varesnes; le seigneur de Salency, M. de Belloy, vint solliciter sa Majesté de vouloir bien honorer la fête de sa présence, et le roi y avait accédé; mais se trouvant indisposé ce jour-là, il chargea le marquis de Gordes, son premier capitaine des gardes, de le remplacer, et de remettre en même temps une bague d'argent et le cordon bleu à la Rosière, lui permettant, ainsi qu'à ses compagnes, de le porter en ce jour solennel. C'est depuis cette époque qu'un ruban bleu à bouts flottants entoure la couronne de roses, qu'une bague y est attachée, et que les compagnes de la Rosière portent le cordon bleu.

En 1766, M. Le Pelletier de Mortontaine, intendant de Soissons, vint augmenter ce qu'on pouvait alors appeler la dot de la Rosière, il constitua une rente annuelle et viagère de 120 livres en faveur de celle qu'il venait de couronner, en stipulant toutefois que cette somme serait remise, après le

(1) « Te inter mundanos vepres gradiente, latemur,
Calcatis spinis promeruisse rosas.
Flore refectus ager, suaves tibi fundit odores,
Balsama, thura, replens, quæ paradisus habet. »
Fortunat. opusc. Pictav., lib. 2, cap.

décès de celle-ci, aux autres Rosières qui surviendraient, pour en jouir chacune à leur tour pendant une année.

Selon l'antique coutume, la jeune fille, escortée de douze de ses compagnes vêtues de blanc, portant le cordon bleu en écharpe, est conduite d'abord au château au son des instruments par douze jeunes garçons accompagnés d'habitants armés pour empêcher le tumulte et maintenir le bon ordre. Elle est ensuite menée avec le même cortége à l'église par le seigneur, pour y entendre les vêpres; puis de là, entre vêpres et complies, à la chapelle de S.-Médard, située sur la place du village (1). Là, le seigneur ou la personne déléguée par lui remet la couronne de roses à l'officiant. Celui-ci la place sur l'autel et la bénit, la prend, et après un discours sur le prix de la sagesse et de la vertu, il la dépose sur la tête de la Rosière, qui est ensuite ramenée à l'église, où l'on chante le *Te Deum* et une antienne de S. Médard, au bruit de la mousqueterie.

A l'issue de l'office, le cortége se dirige vers la ruelle *Binette*, où les vassaux de la cérémonie ont des hommages et des présents à offrir à la Rosière. Ce sont des dons simples, mais dont la singularité prouve tout-à-la-fois et l'antiquité et le désir qu'à la jeunesse du pays de voir la jeune fille participer à leurs jeux innocents. C'est un bouquet de fleurs, une flèche, deux balles ou éteufs à battoir, deux balles blanches ordinaires et un sifflet de corne, dans lequel on siffle trois fois devant elle; puis une table garnie de deux bancs, d'une nappe blanche, six serviettes, six assiettes, deux couteaux, deux verres, une salière pleine de sel, un demi-cent de noix, deux pains blancs d'un sou chacun, un fromage de trois sous, un lot de vin clairet en deux pots d'étain, et un demi-lot d'eau pure.

Cette cérémonie achevée, la Rosière est enfin ramenée chez elle, où elle offre à celui qui l'a conduite et à son cortége une collation, qui est ordinairement suivie d'un bal champêtre, auquel prennent part tous les habitants des lieux circonvoisins (2).

(1) Cette chapelle fondée en 1350 par Jean, seigneur de Salency, du consentement du roi Philippe de Valois et l'adhésion de Jean de Meulan, évêque de Noyon, l'année suivante, est précisément où était autrefois le château de S. Médard (*Annal*, p. 998). Si nous ne nous trompons, le château actuel de Salency, flanqué de tours et construit dans le XVIe siècle, a été bâti par les anciens seigneurs sur leur fief de Vieulaine. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existait une chapellenie de ce nom dans ce château avant la révolution (voy. *Mém. du Verm.*, t. 3; *Pouillé du diocèse de Noyon*, p. 60).

(2) *Hist. de la Rosière de Salency*, p. 5, 36, 41 et suiv.

NOTE X (voy. p. 185).

DE L'ÉTABLISSEMENT DES COMMUNES, ET EN PARTICULIER DE CELLE DE NOYON, LA PREMIÈRE QUI AIT ÉTÉ RÉGULIÈREMENT INSTITUÉE. — CONTRE-PAIRIE. — CHATELLENIE. — JUSTICE DE LA QUINZAINE DE LA S.-JEAN.

Avant l'établissement des communes, la plupart des habitants des villes et des campagnes, à l'exception des membres du clergé et de la noblesse, étaient ou tout-à-fait serfs, ou seulement *hommes de pôte* (*homines potestatis*), c'est-à-dire assujétis à certains droits et devoirs, à certaines corvées, etc. Quoique cette servitude ne fut pas à la vérité aussi dure qu'elle avait été sous les Romains, les charges dont ces hommes de corps étaient tenus envers leur seigneur, une vie aussi dépendante que la leur, et, il faut le dire, ce besoin de liberté qui se fait sentir sans cesse à l'homme, firent que les peuples coururent avec ardeur vers leur affranchissement, et qu'ils mirent tout en œuvre pour se le procurer.

Déjà, en France, les habitants de Beauvais venaient d'imiter ceux de Cambray, ville dépendante alors de l'empire d'Allemagne; ils s'étaient soulevés contre l'évêque, leur seigneur, et l'avaient contraint de jurer de maintenir une constitution qu'ils venaient de créer tumultuairement, lorsque Baudry, évêque de Noyon, allant au-devant du désir de ses vassaux, assembla le clergé, la noblesse et les habitants de sa ville épiscopale, et leur donna de son propre mouvement une charte de commune telle que les besoins du temps semblaient la réclamer (1).

L'établissement de cette commune, *la première instituée régulièrement*, remonte, comme nous l'avons dit plus haut, à l'an 1108. Bientôt, à son imitation, diverses autres villes aux alentours jouirent du même avantage. Saint-Quentin est affranchi par Adélaïde, comtesse de Vermandois, veuve de Hugues de France, fils du roi Henri Ier; Laon achète la même faveur de son évêque et du roi Louis-le-Gros, qui semblerait avoir été son co-seigneur tant pour cette indemnité seigneuriale que parce que la monnaie de cette ville porte l'effigie du roi d'un côté, et de l'autre celle de l'évêque; Beauvais parvient à régulariser sa commune; Soissons, Amiens, obtiennent la leur; et des domaines du roi, où ces affranchissements avaient pris naissance, dit M. Leber, ils s'étendent progressivement à toutes les parties du royaume.

(1) « La commune, dit Guibert de Nogent (*lib.* 3. *cap.* 7.), consiste, de la part des hommes de corps ou censitaires, à payer au seigneur, une fois l'an, la servitude féodale, et à supporter une amende pour les délits contraires aux lois. Au moyen de ce, ils sont exempts des autres exactions qu'on a coutume d'imposer aux serfs. »

M. Augustin Thierry pense que le motif qui détermina Baudry, est qu'il avait été témoin de la révolution qui avait eu lieu à Cambray avant d'être élu évêque de Noyon, d'où il conclut que la commune de cette dernière ville est fille de celle de Cambrai (1); mais c'est une erreur. Il confond, comme presque tous les historiens, Baudry, évêque de Noyon et Tournay, avec Baudry, chantre de l'église de Térouenne, puis chanoine et auteur de la Chronique de Cambray. Cette méprise, d'abord signalée par les doctes successeurs de Bollandus (2), a été suffisamment relevée par les savants bénédictins de la congrégation de S.-Maur, dans leur Histoire littéraire de la France (3). Ils démontrent fort bien que c'était deux personnages différents, et que le premier était né à Noyon, tandis que l'autre avait vu le jour à Cambray.

« Les auteurs de l'ancien *Gallia christiana* et Le Vasseur, disent-ils, nous le donnent pour fils d'Albert, chevalier et seigneur de Sarcinville et de Quéant, au pays d'Artois, diocèse de Cambray (4); mais cette opinion se trouve contredite par le témoignage de l'église de Noyon même, qui le devait mieux connaître que personne au monde, et qui le reconnait pour être né dans son sein (5), ce qui n'empêche pas qu'il ne pût être noble d'extraction (6). »

D. Bouquet avait partagé cette erreur (7) ainsi que ses savants continuateurs (8); mais ceux-ci ayant depuis pris connaissance de la dissertation de D. Rivet, avouent franchement qu'ils se sont trompés, ainsi que D. Bouquet, et que Baudry, chantre de Térouenne, mort en 1095, ne peut être l'évêque de Noyon, Baudry, élevé à l'épiscopat en 1098 et décédé en 1113 (9). Ce dernier, fils d'Evrard, châtelain de Tournay (10), et par conséquent neveu

(1) Voy. *Lettres sur l'hist. de Fr.*, p. 280, 291 et suiv.

(2) *Acta Sanct.*, Aug., t. 2, p, 670, n° 22.

(3) Tom. 8, p. 400, 402, et t. 9, p. 578 et suiv.

(4) Colliette, l'auteur de l'article de Baudry, dans la Biogr. univ., anc. et mod., MM. Ramée, Dantier et Vitet, ont tous répété la même chose.

(5) Baluze, *Miscellan.*, t. 5, p. 309.

(6) *Hist. littér. de la Fr.*, t. 9, p. 578 et 579.

(7) *Rer. Gall.*, t. 8, p. 278 et suiv.

(8) *Ibid.*, t. 10, p. 196 et suiv.

(9) *Ibid.*, t. 11, p. 122 et p. xxix de la préf. — Qu'il nous soit permis d'imiter ces savants hommes et d'avouer nous-même une erreur que nous avons commise au préjudice de M. Mérimée. Dans un de nos articles insérés dans la *Revue de l'Armorique* (t. 2, p. 402; ann. 1843), nous avons dit, en dissertant sur le monument de Lanleff, que la voûte des bas-côtés de ce temple n'était pas en arête. Or, tout récemment, nous avons retrouvé dans nos papiers une note qui nous rappelle qu'elle est effectivement en arête, mais peu sensible.

(10) *Archiv. de la ville*, *Mém. pour l'évêq. de Noyon contre les maire et échevins.*

ou petit-neveu de l'évêque Radbod II, son prédécesseur, avait été promu aux ordres sacrés dans l'église de Noyon, et après avoir rempli les dignités de chanoine et d'archidiacre, en avait été élu évêque, tant pour obvier à certains troubles domestiques (1), que pour ôter l'occasion aux Tournaisiens de réclamer la séparation de leur siége d'avec celui de Noyon, comme déjà le pape Urbain II l'avait fait pour l'église d'Arras, qu'il avait séparée du siége de Cambray (2).

Baudry répondit aux espérances qu'on avait conçues de son mérite et de sa naissance; il fit maintenir à Rome l'union des deux évêchés, et il combla les vœux des Noyonnais, dit M. Leber, en préparant l'organisation du corps des habitants dans la forme qu'on appela *commune*. Il rédigea l'acte dans une assemblée générale du clergé, des nobles et des bourgeois. Il fit jurer d'en observer toutes les conditions, et ce n'est qu'après la conclusion de ce pacte, consenti et arrêté sous la foi du serment, qu'il s'adressa au souverain pour obtenir des lettres de confirmation, munies du sceau royal (3). C'est lui-même qui nous l'apprend en ces termes :

« Baudry, par la grâce de Dieu, évêque de Noyon, à tous ceux qui persévérant dans la foi, avancent de plus en plus dans la vertu.

» Très-chers frères, nous apprenons par les exemples et les paroles des Saints Pères, que toutes les bonnes choses doivent être confiées à l'écriture, de peur que par la suite elles ne soient mises en oubli. Sachent donc tous les chrétiens, présents et à venir, que j'ai établi à Noyon une commune, de l'avis et consentement des clercs, des chevaliers et des bourgeois; que je l'ai confirmée par le serment, par l'autorité pontificale et le lien de l'anathème, et que j'ai obtenu du roi Louis, notre seigneur, qu'il y consentit et la confirme de son sceau royal. Que nul, en conséquence, n'ose jamais détruire ou altérer cette commune établie par moi, jurée par un grand nombre de personnes et consentie par le roi, comme il vient d'être dit : j'en donne l'avertissement au nom de Dieu comme au mien, et je le défends au nom de l'autorité pontificale. Que celui qui transgressera cette loi et y aura porté atteinte encoure l'excommunication; que celui au contraire qui la gardera fidèlement demeure sans fin avec ceux qui habitent dans la maison du Seigneur (4). »

La charte latine primordiale de Baudry n'existe plus; mais le *Livre rouge* de la ville de Noyon en a conservé les dispositions législatives dans les lettres

(1) Baluze, *Miscellan.*, t. 5, p. 309 et 31[illegible].

(2) *Hist. littér. de Fr.*, t. 9, p. 579.

(3) *Hist. crit. du pouv. municip.*, p. 154.

(4) C'est Le Vasseur qui nous a conservé ce document précieux, dont nous ne donnons ici que la traduction. Ceux qui voudront voir le texte pourront recourir à ses *Annales*, où ils le trouveront (p. 805). M. Augustin Thierry en a donné aussi une traduction qui diffère peu de la nôtre, et qui a été reproduite mot pour mot par M. Dantier.

de confirmation de cette commune par le roi Philippe-Auguste en 1181, et plus loin, dans le même livre, on trouve la traduction romane ou française, faite dès la première moitié du XIV[e] siècle. Nous prenons dans cette dernière les deux articles qui suivent : ce sont les plus importants. Ils feront plus de plaisir que le texte latin, qui d'ailleurs a été publié par Baluze et par les auteurs du Recueil des Ordonnances des rois de France et du Recueil général des anciennes lois françaises (1). On verra que malgré les concessions importantes qu'avaient faites l'évêque et le châtelain, ils s'étaient cependant réservé leurs droits seigneuriaux.

« *La chartre de la ville et commune de Noyon translatée en rommant.*

ART. I[er]. « Pour quelconques commonicion qu'ils aient fait ou pour ban pour fossoienté ou fermeté de la ville, levesque ne le chastelain ny ont point de justiche ne de congnoissanche juridiciaire; mais de quelconques ordre que soient ceulx que audit ordre ou ministère appartiennent, prennent de eulx vin ou aucune telle chose. »

C'est-à-dire : *Pour tel avertissement juridique qu'ils aient fait soit pour peine ou amende pécuniaire, soit pour réparation des fossés ou des murailles de la ville, l'évêque ni le châtelain n'y ont cependant aucun droit de justice ni pouvoir judiciaire; mais quels que soient ceux à qui il appartienne d'en connaître, ils en reçoivent le vin ou autres droits semblables.*

Si nous ne nous trompons, cet article donne à entendre qu'encore bien que l'intimation vint de l'évêque et du châtelain, la simple police et la justice qui en dérivaient appartenaient ensuite aux maire et jurés, qui connaissaient mieux que personne leurs co-bourgeois ou communiers. Cependant, si après cela les maire et jurés n'avaient point d'égard à l'intimation de l'évêque, leur seigneur, il est constant que celui-ci pouvait les y contraindre en saisissant les biens de la commune, comme il arriva en 1294. Les murailles de la ville étaient alors en mauvais état. L'évêque Guy des Prés ayant averti les maire et jurés d'y faire les réparations nécessaires, et de construire en même temps un beffroi pour convoquer les habitants, ceux-ci, se prévalant des lettres confirmatives de la commune par les rois Louis-le-Jeune et Philippe-Auguste, prétendirent que la commune était de fondation royale et non seigneuriale. Guy des Prés saisit les biens de la commune, et dans le procès qui intervint en parlement, ayant prouvé que la commune avait été fondée par l'évêque Baudry, aux droits duquel il avait succédé, il fut maintenu dans la saisie, et les habitants contraints de lui obéir (2).

(1) *Miscell.*, t. 7, p. 299; — *Ordonn. des rois de Fr.*, t. 11, p. 224; — *Rec. gén. des anc. lois fr.*, t. 1, p. 167. Nous avertissons cependant qu'en comparant ces deux dernières avec celle du *Livre rouge* et sa traduction, on s'aperçoit qu'elles contiennent beaucoup de fautes. Ainsi, les éditeurs ont écrit *communio* pour *commonitio*, *invitari* pour *invocari*, *de terrâ* pour *de cerâ*, etc.

(2) Voici comment cet acte est inventorié dans le *Livre rouge* : « *Item*, un vi-

Art. 7. « Se aucuns ait navré ou occis aucun dedens la commune, les jurés en feront la vengance; la forfaiture sera à lévesque et au chastelain comme devant. »

En d'autres termes : *Si quelqu'un a blessé ou tué une personne sur le territoire de la commune, la vindicte sera faite par les jurés; mais la forfaiture appartiendra à l'évêque et au châtelain comme par le passé.* Ce qui fait voir clairement que Baudry, tout en abandonnant aux habitants le droit de faire justice des meurtriers, s'était néanmoins réservé comme jadis, ainsi qu'au châtelain, le droit pécunier ou l'amende, c'est-à-dire la confiscation des biens de ces mêmes meurtriers justiciés par les jurés (1).

Lorsque Guy des Prés somma ses bourgeois, c'est-à-dire les habitants, de réparer les murailles de la ville, la puissance des évêques de Noyon était arrivée à son apogée. Déjà pairs de France depuis la création de cette institution, ou plutôt depuis que les pairs ou barons du royaume avaient été réduits au nombre de douze pour les grandes cérémonies de la couronne, telle que le sacre de nos rois, où l'évêque de Noyon tenait le ceinturon ou baudrier, ils avaient obtenu le titre de comte vers l'an 1213. A cette époque, le comté de Vermandois venait d'être réuni à la couronne par le roi Philippe-Auguste, et ce prince, s'empressant d'amortir le Vermandois envers l'église de Noyon dont il relevait, avait donné à l'évêque Etienne de Nemours, en échange de l'hommage qui était dû à son église, les terres qu'il possédait à Lassigny et à Cuy (2). On peut croire avec Colliette qu'un des principaux dédommagements accordés à Etienne par cette transaction, fut le titre de comte pour lui et ses successeurs (3), puisqu'il est constant que depuis ils tinrent leur ville en comté.

Plus tard, sur la fin de l'année 1293, Gautier, deuxième du nom, châtelain de Noyon et de Thourote, étant en pourparler avec le roi Philippe-le-Bel pour lui céder sa châtellenie de Noyon moyennant 7,000 liv. parisis, l'évêque Guy des Prés obtint du prince de lui en laisser faire l'acquisition pour lui-même, en sa qualité de seigneur de la ville. Il vendit à cet effet quatre-vingts muids de blé de rente annuelle au chapitre, ainsi que la forêt de l'Aigue, dite forêt des Clercs (*nemus Clericorum*). Gautier

dimus soubs le seel du Chastelet de Paris d'une chartre comment Monseigneur pourt contraindre ses bourgois à la réparacion de la fortresche de le ville; et pour ce lever leurs biens, et meismes à faire cloqué pour assambler le commun quant il est besoing, dont le chartre est de datte 1294, le samedi devant le saint Andrieu, et le vidimus 1323, le samedi jour saint Remy.

(1) M. Augustin Thierry a donné cet article (v. *Lettres sur l'hist. de Fr.*, p. 293), mais il a omis la condition principale : *Forisfactura erit episcopi et castellani sicut prius*. Est-ce le mot *forisfactura* qui l'aurait arrêté? Ce mot est pourtant bien connu dans la jurisprudence féodale, et Du Cange l'explique parfaitement.

(2) *Art de vérif. les dates*, t. 2, p. [illegible]8.

(3) *Mém. du Verm.*, t. 2, p. [illegible]

lui abandonna tous ses droits de justice et autres, tant dans la ville que dans la banlieue (1), hormis toutefois ceux qu'il pouvait avoir durant la quinzaine de la S.-Jean-Baptiste, dont il faisait une réserve particulière pour lui et sa postérité (2), et Guy des Prés se vit seul seigneur de la ville, dans laquelle, comme nous l'avons vu, il fit bientôt valoir la plénitude de ses droits.

Note O (voy. p. 358).

HOTEL-DE-VILLE.

L'hôtel-de-ville de Noyon, dont on voit le dessin en tête de la première partie de ce livre, remonte à la fin du XVe siècle; mais il a subi sous Louis XIV des réparations considérables qui en ont singulièrement modifié la physionomie. Avant sa construction, il en avait existé un autre au même endroit, et celui-ci probablement remontait à l'époque de la création de la commune en 1108; mais il ne faut pas croire avec Le Vasseur (3) qu'il avait été fondé au lieu même où était jadis le monastère de sainte Godeberte, autrefois palais du roi Clovis II. Il est constant au contraire que ce palais ou couvent devait être adhérent ou du moins fort près de l'église de la sainte, et nous avons rappelé qu'elle était située sur la place au Blé. Quoi qu'il en soit, cet ancien hôtel-de-ville était plus circonscrit que celui d'aujourd'hui, car il ne se prolongeait pas plus loin que la maison qui en masque une partie sur la gauche. Dans le temps où l'on songeait à le rebâtir, on voulut en même temps l'agrandir. On acheta donc quelques maisons voisines dès l'an 1485 (4), et tout étant préparé en 1499, Pierre Le Maire, chevalier, seigneur de Vauchelles et Porquéricourt, lieu-

(1) Le Vasseur, *Annal.*, p. 966, et *Mém. du Verm.*, t. 2, p. 505 et 667.

(2) La maison de Thourote s'étant fondue dans celle de Le Flamenc de Canny, et celle-ci dans celle des Du Prat, comtes de Barbançon, cette dernière exerça ces droits jusqu'à la fin du dernier siècle pendant la quinzaine en question, c'est-à-dire pendant toute la durée de la foire qui se tenait alors à Noyon.

(3) *Annal.*, p. 185.

(4) *Archiv. de la ville*, *Regist. des délibér. du cons.*, de 1480 à 1486, fol. 281 *recto*.

tenant du bailli de Vermandois et maire de la ville de Noyon, le fit reconstruire sur l'ancien et le nouvel emplacement, qui s'étend, comme on le voit, sur la gauche (1).

Mais en 1690, sous Louis-le-Grand, comme nous le disions tout-à-l'heure, de grands changements y furent apportés. La porte, qui était ogivale comme celle de la cour, fut refaite dans le goût du temps. Les baies du premier étage, croisées alors en pierre selon l'usage, reçurent des fenêtres à coulisse; la croix de pierre disparut, et l'attique, qui était percé de petites fenêtres carrées inégales comme dans la cour, fut refait entièrement et percé d'ouvertures circulaires. Un entablement moderne reçut pour couronnement un fronton semi-circulaire, au centre duquel on aperçoit un cadran soutenu par deux lions, puis à la partie supérieure un cartouche chargé des armes de la ville. De chaque côté furent placés des vases à parfums comme ceux que le même architecte, probablement, mit autour du chœur de la cathédrale, et aussi des fenêtres de comble ornées de consoles et d'un fronton triangulaire. Enfin, au centre de l'édifice, sur le sommet du toit, fut élevé un clocher octogone dans lequel est la cloche destinée tout-à-la-fois à convoquer les membres du conseil de ville, à sonner l'heure et même le tocsin en cas d'incendie. Ce clocher ou moderne beffroi ayant pour couronnement un dôme également octogone surmonté d'un balustre pyramidal, n'est pas sans agrément.

Plus loin, sur la gauche, on aperçoit la flèche de la tourelle qui contient l'escalier. Cet escalier était alors en pierre; mais comme il menaçait ruine, il fut remplacé par un autre en bois. Il n'en reste d'autres traces que les amorces dans la muraille et deux corbeaux ou consoles chargés de ces figures libres si fréquentes alors sur les monuments civils et religieux. La plus remarquable de ces consoles est celle qui soutenait le palier du premier étage; mais elle ne saurait être décrite non plus que l'autre. L'hôtel-de-ville lui-même, au reste, est chargé également sur la façade principale de figures d'hommes et d'animaux groupés de diverses manières; et sur la façade de la cour, d'animaux dont le bas des reins représente une autre tête qui tient sa queue entre les dents.

(1) Ce maire, dit Le Vasseur, vivait encore en 1510.

Note P (voy. p. 359).

TRÉSOR, COFFRES ET SCEAU ANTIQUE DE L'ÉGLISE DE NOYON. — ÉCHIQUIER DE CHARLEMAGNE.

Le trésor de l'église de Noyon, c'est-à-dire le lieu où les reliques, les châsses, les vases et les objets précieux étaient autrefois conservés, n'est pas un des endroits les moins curieux de la cathédrale. On y monte par l'ancien escalier dont il a été plusieurs fois question dans ce livre, et il est éclairé par une rose très-remarquable formée de huit petites colonnes qui partent d'une rose centrale à huit lobes pour soutenir la retombée de seize arcades qui, d'autre part, portent à faux entre ces mêmes colonnes, comme les lobes des trèfles ou des quatre feuilles. Une large moulure enrichie de feuillages entoure le tout, et les arcades elles-mêmes, ornées d'un tore et de feuilles dans leur voussure, sont également ornées d'un fleuron dans leur tympan.

A peine arrivé dans cette pièce, dont la porte étant ouverte masque l'entrée d'un petit escalier dont nous parlerons dans l'instant, on aperçoit une grande armoire qui servait jadis à renfermer les châsses de la cathédrale. Cette armoire, faite elle-même en forme de châsse couverte d'un toit entouré et surmonté d'une balustrade à jour, est fermée de deux portes à deux battants, peints en-dedans et en-dehors, et représentant des anges en adoration; les uns jouant d'un instrument tel qu'une musette, une flûte de Pan, etc.; les autres portant un flambeau ou encensant; mais tous tournés vers l'intérieur de l'armoire lorsque les battants sont ouverts, pour rendre hommage aux reliques qui s'y trouvaient. Le faire de ce monument curieux, ses fermetures grossières, l'attitude et le vêtement des anges, l'étoffe rayée peinte sur les côtés du meuble, tout lui assigne la date du XIVe siècle.

Un peu plus loin, sur la droite, on voit deux beaux coffres en bois de chêne dont les ornements en fer, très-artistement ouvragés, dans le genre des pentures des portes de la cathédrale de Paris, annoncent une époque assez reculée pour pouvoir remonter à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle (1). Derrière l'un d'eux, en 1840, on trouva le sceau

(1) L'un, dit-on, le plus beau et le plus ancien, est actuellement dans le collatéral du chœur, et le second dans une des chapelles septentrionales de la nef.

de l'eglise. C'est une magnifique pierre antique, gravée et ovale, des beaux temps de la Grèce, représentant d'un côté une double tête de Minerve et de vieillard, assez semblable à celle de Socrate, qu'on aura offert à l'eglise, et que le chapitre a conservé en la faisant ajuster dans une légende du moyen-âge portant ces mots : *Ave Maria, gratia plena* (1). Sur l'autre face est une figure de femme assise tenant une croix de la main droite, et la gauche appuyée sur un livre, avec cette inscription autour : *Sigillum sanctæ Mariæ Noviomensis ecclesiæ.*

A côté de cette pièce il en est une autre plus petite, qui nous paraît avoir été considérablement diminuée lors de la reconstruction des transepts après l'incendie de l'an 1131 ; elle n'est remarquable qu'à cause des pancartes et des billettes dont quelques consoles sont ornées.

A gauche, au moment de descendre, vous apercevez au milieu de pierres taillées rangées symétriquement contre la muraille, une ouverture qui donne accès à un petit escalier conduisant à une tourelle voûtée comme la calotte ou la chapelle d'un four. Cet endroit servait de cachette dans les temps de guerre; c'est là qu'on mettait sous le secret les châsses et les joyaux les plus précieux, et, sans aucun doute, les pierres en question auront encore servi à murer l'escalier lors du siége de la ville par Henri IV.

Mais que peut la prudence humaine contre les arrêts de la providence : Le chapitre de Noyon, mis à contribution, n'en fut pas moins forcé de se défaire à prix d'argent des pièces les plus riches de son trésor après la prise de la ville (2), et de tant d'objets précieux encore inventoriés par Le Vasseur quarante après, en 1634 (3), il ne nous reste pas même *les dés, les échecs et l'échiquier d'ivoire de Charlemagne* qu'on y conservait aussi (4). Une seule chose a survécu; c'est le sceau de l'église, et encore ne faisait-il pas partie du trésor.

(1) Les rois Pépin, Carloman et Charlemagne se sont aussi servi de pierres antiques pour sceller leurs actes (v. *De re diplom.*, tab. XXIII et XXIV).

(2) *Annal.*, p. 1307.

(3) *Ibid.*, p. 1304 et suiv.

(4) *Ibid.*, *errata*, p. pénult.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES ÉVÊQUES DE VERMAND ET NOYON DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉVÊCHÉ JUSQU'A LA MORT DU DERNIER TITULAIRE, EN 1806; SUIVIE DU CÉRÉMONIAL DE LEUR PREMIÈRE ENTRÉE EN VILLE ET DE LEUR INTRONISATION.

Evêques de Vermand.

1. Hilaire Ier.
2. Martin.
3. Germain.
4. Maxime ou Maximin.
5. Fossone ou Fossonie.
6. Æterne ou Alterne.
7. Hilaire II.
8. Domitien ou Divitien.
9. Remédie ou Remi.
10. Mercurin, Mercantie ou Méréo.
11. Promote.
12. Soffronie ou Sophronie, souscrivit au Ier concile d'Orléans en 511.
13. Alomer, élu en 512, mort vers 530.

Evêques de Noyon et en même temps de Tournay.

14. S. Médard, élu en 530, transfère son siége à Noyon en 531, et meurt le 8 juin 545.
15. Augustin ou Faustin, élu en 545.
16. Gondulfe.
17. Chrasmar, baptisa à Tournay Samson, fils de Chilpéric Ier, vers l'an 575.
18. Ebrulfe.
19. Bertond ou Bertolde.
20. S. Achaire, élu vers 621, mort le 27 novembre 639.
21. S. Eloi, élu en 640, mort le 1er décembre 659.
22. S. Mommolin, élu en 660, mort le 16 octobre 685 ou 686.
23. Hautgaire, élu en 686, souscrivit au privilége de S. Colombe de Sens. Il vivait encore en 696.
24. Gonduin, vers 714.
25. Garulfe, assista en 721 à la translation de S. Lambert.
26. Framenger, en 721, mort en 723.
27. Hunuan, Human, Minar ou Numian, assista en 730 à la translation de S. Berlinde, et mourut vers 741.
28. Guy Ier, en 741.
29. S. Eunuce, mort le 7 septembre avant 745.
30. Elisée, reçut une lettre du pape Zacharie en 745.
31. Adelfride, souscrivit en 757 au privilége de Gorze, et en 765 à la déclaration d'Attigny.
32. Dodon, vers 767.
33. Gilbert, souscrivit au concile de Latran en 769, abdiqua en 781, et mourut en 782.
34. Pléon, Piléon ou Piéréon, assista en 798 et 799 à la dédicace des églises du monastère de S. Riquier.
35. Wandelmar, après 790. Il assista au premier concile de Noyon en 814, et vivait encore en 817.
36. Rengaire ou Bérenger, assista au concile de Paris en 829.
37. Aichaire, Ficbard ou Achard, assista en 835 au concile de Thionville, et à celui de Quierzy en 838.
38. S. Immon, en 840; il assista à neuf conciles et fut tué par les Normands en 860.
39. Rainelme, élu en 860, assista à sept conciles et mourut vers 880.
40. Hédilon, sacré par Hincmar de Reims en 880, souscrivit au concile de Mayence en 888, à celu

de Reims en 893, et mourut après 902.

41. Rambert, souscrivit au concile de Trosly en 909.

42. Airard, Amard ou Ainard, sacré en 923, mort en 932.

43. Walbert, élu en 932, mort le 26 décembre 936.

44. Transmar, sacré en 937, mort le 22 mars 950.

45. Raoul Ier, élu en 950, mort le 9 janvier 951.

46. Fulcher, sacré en 954, mort en 955.

47. Hadulfe, sacré en 955, assista au concile du Mont-Sainte-Marie en 972, et mourut le 24 juin 977.

48. Lendulfe Ier, élu en 977, mort le 5 novembre 989.

49. Radbod Ier, élu en 989, assista en 991 à la déposition d'Arnoul, archevêque de Reims, dans le concile de S. Basle, et mourut le 21 juin 997.

50. Lendulfe II, élu après la mort de Radbod Ier, vivait encore en 1010.

51. Harduin (de Croy), assista au concile de Reims en 1015, au couronnement du roi Henri Ier en 1027, et mourut le 18 ou 19 juillet de l'an 1030.

52. Hugues, élu en 1030, mort le 4 mars 1044.

53. Baudouin Ier, en 1044, assista au couronnement du roi Philippe Ier en 1059, et mourut le 28 avril 1068.

54. Radbod II, élu en 1068, assista à huit conciles, et mourut en 1098.

55. Baudry, élu en 1098, mort le 31 mai 1113.

56. Lambert, élu en 1113, assista en 1115 au concile de Reims, à celui de Beauvais en 1120, et mourut le 7 juillet 1122 ou 1123.

57. Simon Ier de Vermandois, donné pour coadjuteur à Lambert en 1120, fut sacré en 1122, et mourut le 10 février 1148.

Évêques de Noyon séparés de ceux de Tournay, et devenus bientôt après comtes et pairs de France.

58. Baudouin II de Boulogne, élu en 1148, fut présent au serment de fidélité prêté par Henri II entre les mains de Louis VII, pour la Normandie, et mourut le 27 juin 1167.

59. Baudouin III, sacré en 1167, mourut avant le mois de juin 1174.

60. Renaud, élu en 1174, assista en 1179 au concile de Latran et a couronnement de Philippe-Au guste, et mourut le 20 juill 1187.

61. Etienne Ier de Nemours, sacré e 1187, fut envoyé en ambassad en Danemarck, pour demand la princesse Isamburge en ma riage pour le roi Philippe-Au guste, et mourut le 8 septemb 1221.

62. Gérard de Basoches, élu et sac en 1221, assista en 1223 à pompe funèbre de Philippe-Au guste et au couronnement Louis VIII. Il se trouva aussi a sacre de S. Louis en 1226, mourut en 1228.

63. Nicolas de Roye, élu en 1228, a sista à plusieurs conciles, no tamment à celui de Noyon 1233, et mourut le 13 févri 1239.

64. Pierre Ier, dit Carloti, fils natur de Philippe-Auguste, élu en 124 sacré en 1243, mourut le 9 o tobre 1249.

65. Wermond de la Boissière, élu 1250, assista au concile de Com piègne en 1270, et mourut 1272.

66. Guy II des Prez, élu le 5 ma 1272, assista à plusieurs concil et mourut le 11 janvier 129 que nous dirions aujourd'h 1297.

67. Simon II de Clermont de Nesl en 1297, est transféré à Beauv en 1301, et meurt en 1312.

68. Pierre II de Ferrières, en 130 est élu archevêque d'Arles le ou le 23 août 1303, et meurt 8 novembre 1307 ou 1308.

69. André Le Moine, dit de Crécy, en 1304, mort à Sempigny le avril 1315, et inhumé à Pa dans l'église du collège fon par le cardinal Le Moine, s frère.

70. Florent de la Boissière, élu le juin 1315, abdiqua après de ans d'épiscopat, et mourut le mars 1329, que nous dirions a jourd'hui 1330.

71. Foucaud de Rochechouart, en 1317, fut transféré en 133 l'archevêché de Bourges, et mou rut en 1343.

72. Guillaume Ier Bertrand de Co lombières, reçu le 6 avril 133 fut transféré à Bayeux le 27 vrier 1338, ensuite à Beauv en 1347, et mourut en 1356.

73. Etienne II d'Albert, élu en 133

fut transféré a l'évêché de Clermont en 1339, puis créé cardinal deux ans après par le pape Benoît XII, ensuite évêque d'Ostie, et enfin pape sous le nom d'Innocent VI en 1352. Il mourut le 12 septembre de l'an 1362.

4. Pierre III d'André, élu le 26 octobre 1339, fut transféré à l'église de Clermont en 1342, et à celle de Cambrai vers 1350. Il mourut en 1368.

5. Bernard Le Brun, transféré de l'église du Puy à celle-ci en 1342, et de celle-ci à celle d'Auxerre en 1347, mourut en 1349. Il avait assisté au concile de Noyon en 1344.

6. Guy III de Comborn, transféré de l'évêché de Limoges à celui-ci en 1347, abdique ou meurt en la même année.

7. Firmin de Cocquerel, en 1348, mort en janvier 1350.

8. Philippe Ier d'Arbois, élu le 23 janvier 1350, fut transféré à Tournay l'année suivante, et mourut en 1377 ou 1378.

9. Jean Ier de Meulan, transféré de l'église de Meaux à celle-ci au commencement de l'année 1351 ; ensuite à celle de Paris sur la fin de la même année (février 1351, que nous dirions aujourd'hui 1352), mourut en 1363, âgé de 80 ans.

0. Gilles de Lorris, évêque de Noyon dès le 27 février 1351, fut fait prisonnier au château de Mauconseil en 1358, et l'était encore en 1362. Il assista en 1364 au couronnement du roi Charles V et à celui de Charles VI en 1380. Il mourut le 28 novembre 1388.

1. Philippe II de Moulins, transféré de l'église d'Evreux à celle-ci le 24 décembre 1388, fut chargé de plusieurs ambassades, et mourut le 31 juillet 1409.

2. Pierre IV Fresnel, transféré de l'évêché de Meaux à celui-ci le 20 août 1409, fut aussi chargé de plusieurs ambassades. Il passa en 1415 à l'évêché de Lisieux, et fut tué à Paris en 1418 par Henri de la Main, dans un tumulte qui eut lieu en faveur du duc de Bourgogne, et dans lequel plusieurs seigneurs et prélats perdirent la liberté et la vie.

3. Raoul II de Coucy, transféré de l'évêché de Metz à celui-ci en 1415, mourut le 17 mars 1424, que nous dirions aujourd'hui 1425, après avoir laissé sa bibliothèque à son église.

84. Jean II de Mailly, reçu le 2 septembre 1426, mourut le 14 février 1472 (*nunc* 1473), après avoir légué un rare manuscrit de la bible à son église.

85. Guillaume II Marafin, reçu le 5 juillet 1473, assista parmi les pairs au couronnement de Charles VIII en 1484, à l'entrée solennelle de Louis XII dans Paris en 1498, et mourut à Carlepont le 7 août 1501.

86. Charles Ier de Hangest, élu le 2 octobre 1501, résigna son évêché à son neveu en 1525, en se réservant toutefois le droit d'y exercer les fonctions épiscopales à sa volonté. Il mourut le 29 juin 1528. Ce fut dans son palais qu'eurent lieu en 1516 les conférences entre les plénipotentiaires de François Ier et ceux de Charles-Quint. Elles durèrent depuis le 1er août jusqu'au 13, et avaient pour objet la restitution de la Navarre ainsi que le mariage de la fille de François Ier avec le roi d'Espagne; mais ni l'une ni l'autre de ces conditions ne se réalisa.

87. Jean III de Hangest, reçu le 1er août 1525 et sacré en 1532, fut ambassadeur du roi à Rome en 1557. Il mourut à Paris le 4 février 1577, après avoir laissé sa bibliothèque à son église.

88. Claude I d'Angennes de Rambouillet, reçu le 24 novembre 1578, passa à l'évêché du Mans en 1588, après la mort du cardinal Charles d'Angennes de Rambouillet, son frère, et mourut lui-même le 15 mai 1601.

89. Gabriel Le Génevois de Bleigny, reçu le 11 décembre 1588, résigna son évêché au suivant en 1590, et mourut à Péronne le 18 octobre 1592.

90. Jean IV Munier, résignataire, prêta serment au siége métropolitain le 28 juillet 1590, et mourut le 9 juillet 1594, avant d'avoir pris possession.

91. François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, fut pourvu de l'évêché après la mort de Jean Munier, sur la fin de l'année 1594; mais ce seigneur qui avait embrassé l'état ecclésiastique, ne paraît pas avoir été sacré, et après avoir gardé le brevet

de Reims en 893, et mourut après 902.

41. Rambert, souscrivit au concile de Trosly en 909.

42. Airard, Amard ou Ainard, sacré en 923, mort en 932.

43. Walbert, élu en 932, mort le 26 décembre 936.

44. Transmar, sacré en 937, mort le 22 mars 950.

45. Raoul I[er], élu en 950, mort le 9 janvier 951.

46. Fulcher, sacré en 954, mort en 955.

47. Hadulfe, sacré en 955, assista au concile du Mont-Sainte-Marie en 972, et mourut le 24 juin 977.

48. Lendulfe I[er], élu en 977, mort le 5 novembre 989.

49. Radbod I[er], élu en 989, assista en 991 à la déposition d'Arnoul, archevêque de Reims, dans le concile de S. Basle, et mourut le 21 juin 997.

50. Lendulfe II, élu après la mort de Radbod I[er], vivait encore en 1010.

51. Harduin (de Croy), assista au concile de Reims en 1015, au couronnement du roi Henri I[er] en 1027, et mourut le 18 ou 19 juillet de l'an 1030.

52. Hugues, élu en 1030, mort le 4 mars 1044.

53. Baudouin I[er], en 1044, assista au couronnement du roi Philippe I[er] en 1059, et mourut le 28 avril 1068.

54. Radbod II, élu en 1068, assista à huit conciles, et mourut en 1098.

55. Baudry, élu en 1098, mort le 31 mai 1113.

56. Lambert, élu en 1113, assista en 1115 au concile de Reims, à celui de Beauvais en 1120, et mourut le 7 juillet 1122 ou 1123.

57. Simon I[er] de Vermandois, donné pour coadjuteur à Lambert en 1120, fut sacré en 1122, et mourut le 10 février 1148.

Évêques de Noyon séparés de ceux de Tournay, et devenus bientôt après comtes et pairs de France.

58. Baudouin II de Boulogne, élu en 1148, fut présent au serment de fidélité prêté par Henri II entre les mains de Louis VII, pour la Normandie, et mourut le 27 juin 1167.

59. Baudouin III, sacré en 1167, mourut avant le mois de juin 1174.

60. Renaud, élu en 1174, assista en 1179 au concile de Latran et couronnement de Philippe-A guste, et mourut le 20 juil 1187.

61. Étienne I[er] de Nemours, sacré 1187, fut envoyé en ambassa en Danemarck, pour demand la princesse Isamburge en m riage pour le roi Philippe-A guste, et mourut le 8 septemb 1221.

62. Gérard de Basoches, élu et sa en 1221, assista en 1223 à pompe funèbre de Philippe-A guste et au couronnement Louis VIII. Il se trouva aussi sacre de S. Louis en 1226, mourut en 1228.

63. Nicolas de Roye, élu en 1228, a sista à plusieurs conciles, n tamment à celui de Noyon 1233, et mourut le 13 févr 1239.

64. Pierre I[er], dit Carlotl, fils natu de Philippe-Auguste, élu en 12 sacré en 1243, mourut le 9 o tobre 1249.

65. Wermond de la Boissière, élu 1250, assista au concile de Co piègne en 1270, et mourut 1272.

66. Guy II des Prez, élu le 5 m 1272, assista à plusieurs conc et mourut le 11 janvier 12 que nous dirions aujourd' 1297.

67. Simon II de Clermont de Ne en 1297, est transféré à Beau en 1301, et meurt en 1312.

68. Pierre II de Ferrières, en 13 est élu archevêque d'Arles le ou le 23 août 1303, et meur 8 novembre 1307 ou 1308.

69. André Le Moine, dit de Créçy, en 1304, mort à Sempigny le avril 1315, et inhumé à P dans l'église du collège fo par le cardinal Le Moine, frère.

70. Florent de la Boissière, élu le juin 1315, abdiqua après d ans d'épiscopat, et mourut le mars 1329, que nous dirions a jourd'hui 1330.

71. Foucaud de Rochechouart, en 1317, fut transféré en 13 l'archevêché de Bourges, et mo rut en 1343.

72. Guillaume I[er] Bertrand de C lombières reçu le 6 avril 13 fut transféré à Bayeux le 27 vrier 1338, ensuite à Beau en 1347, et mourut en 1356.

73. Étienne II d'Albert, élu en 13

chapes, ayant les croix, chandeliers, bénitiers, encensoirs, avec le sous-chantre, le chantre, le sous-diacre portant le livre des évangiles, le diacre et le doyen portant entre ses mains une croix dans laquelle est enchâssée une portion du bois de la vraie croix, et va processionnellement jusqu'à une borne plantée au milieu de la rue qui descend au marché au blé, où était anciennement une des portes du *château Corbaut*, et où se termine le district de la juridiction du chapitre.

» L'évêque étant arrivé en cet endroit, le doyen lui fait baiser la croix et le texte des évangiles, et lui présente de l'eau bénite. Ensuite le doyen le harangue en latin, et l'évêque lui répond; puis mettant la main au *pect*, il fait le serment contenu dans un cartulaire porté et présenté par le notaire et par le secrétaire du chapitre, revêtu d'une chape. Ce serment est conçu en ces termes : *Ego N..., Noviomensis episcopus, promitto et juro quod bonâ fide indemnitatem episcopatûs servabo, tàm in bonis, quam in possessionibus suis conservandis, quàm in malè alienatis revocandis ; juro etiam et consuetudines, libertates, privilegia Noviomensis ecclesiæ bonâ fide servabo, et servari faciam.* Le procureur du chapitre, présent à ce serment, en demande acte tant au notaire du chapitre qu'à un notaire apostolique, ou, à son défaut, à deux notaires royaux, et il en est dressé procès-verbal.

» La procession retourne à l'église cathédrale, et l'évêque la suit. En y entrant, le chantre et le sous-chantre commencent le répons *Gaude Maria, etc.*, et l'archidiacre de Reims, ou, en son absence, le doyen du chapitre de Noyon, introduit l'évêque dans l'église, prenant le bord de son pluvial et disant : *Pater reverende, ego N... introduco te in istam ecclesiam, in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti.* L'évêque répond : *Deo gratias.* Il est conduit par ledit sieur archidiacre ou ledit sieur doyen jusqu'au milieu du sanctuaire à un prie-Dieu, sur lequel il se met à genoux, et y demeure jusqu'à la fin du répons et de la prose *Inviolata*, que l'on chante en musique et avec l'orgue. Ensuite le sieur archidiacre ou le sieur doyen revient au sanctuaire, conduit l'évêque à l'autel qu'il lui fait baiser, et lui fait mettre la main droite sur un missel. De là il va l'installer dans sa petite chaire, qui est du côté droit de l'entrée du sanctuaire, attenant à la dernière stalle, qui est celle de l'archidiacre de Noyon, en disant : *Ego N..., assigno tibi sedem istam, ponens te in eam, in quâ prodesse potiùs quàm præesse, concedat omnipotens Deus.* Alors ledit sieur archidiacre ou doyen se tournant vers l'autel, commence le *Te Deum*, qui est chanté en musique, avec l'orgue, au son et carillon de toutes les cloches. Il retourne à sa place; et quand on a fini le *Te Deum*, il vient à l'aigle ou lutrin, et y chante le verset *Salvum fac servum tuum*, et l'oraison *Deus fidelium pastor.*

» L'évêque donne ensuite la bénédiction épiscopale, et va quitter ses habits pontificaux au *sous-trésor*.

» Le chapitre en corps le conduit à son palais épiscopal par la porte de communication qui est dans l'église. Là le doyen lui fait un compliment en français et lui présente le *pain* et le *vin* de la part de la compagnie.

NOTE X (voy. p. 185).

DE L'ÉTABLISSEMENT DES COMMUNES, ET EN PARTICULIER DE CELLE DE NOYON, LA PREMIÈRE QUI AIT ÉTÉ RÉGULIÈREMENT INSTITUÉE. — CONFRÉRIE. — CHATELLENIE. — JUSTICE DE LA QUINZAINE DE LA S.-JEAN.

Avant l'établissement des communes, la plupart des habitants des villes et des campagnes, à l'exception des membres du clergé et de la noblesse, étaient ou tout-à-fait serfs, ou seulement *hommes de pôte* (*homines potestatis*), c'est-à-dire assujétis à certains droits et devoirs, à certaines corvées, etc. Quoique cette servitude ne fut pas à la vérité aussi dure qu'elle avait été sous les Romains, les charges dont ces hommes de corps étaient tenus envers leur seigneur, une vie aussi dépendante que la leur, et, il faut le dire, ce besoin de liberté qui se fait sentir sans cesse à l'homme, firent que les peuples coururent avec ardeur vers leur affranchissement, et qu'ils mirent tout en œuvre pour se le procurer.

Déjà, en France, les habitants de Beauvais venaient d'imiter ceux de Cambray, ville dépendante alors de l'empire d'Allemagne; ils s'étaient soulevés contre l'évêque, leur seigneur, et l'avaient contraint de jurer de maintenir une constitution qu'ils venaient de créer tumultuairement, lorsque Baudry, évêque de Noyon, allant au-devant du désir de ses vassaux, assembla le clergé, la noblesse et les habitants de sa ville episcopale, et leur donna de son propre mouvement une charte de commune telle que les besoins du temps semblaient la réclamer (1).

L'établissement de cette commune, *la première instituée régulièrement*, remonte, comme nous l'avons dit plus haut, à l'an 1108. Bientôt, à son imitation, diverses autres villes aux alentours jouirent du même avantage. Saint-Quentin est affranchi par Adélaïde, comtesse de Vermandois, veuve de Hugues de France, fils du roi Henri Ier; Laon achète la même faveur de son évêque et du roi Louis-le-Gros, qui semblerait avoir été son co-seigneur tant pour cette indemnité seigneuriale que parce que la monnaie de cette ville porte l'effigie du roi d'un côté, et de l'autre celle de l'évêque; Beauvais parvient à régulariser sa commune; Soissons, Amiens, obtiennent la leur, et des domaines du roi, où ces affranchissements avaient pris naissance, dit M. Leber, ils s'étendent progressivement à toutes les parties du royaume.

(1) La commune, dit Guibert de Nogent (*lib.* 3, *cap.* 7), consiste, de la part des hommes de corps, en ce qu'ils [illegible] payer au seigneur, une fois l'an, la servitude [illegible] et à supporter une amende pour les délits contraires aux lois. Au moyen de ce, ils sont exempts de [illegible] exactions qu'on a coutume d'imposer aux serfs.

TABLE DES MATIÈRES.

Recherches et description de l'enceinte de **Noviodunum.**

2e PARTIE. — HISTOIRE DES ANCIENS COUVENTS ET DE LA CITADELLE OU NOYON ASSIÉGÉ, PRIS ET REPRIS PAR HENRI IV ET LES LIGUEURS.

3e PARTIE. -- CATHÉDRALE, CLOÎTRE ET BATIMENTS CLAUSTRAUX [illegible] NOYON.

Description critique et historique de la cathédrale actuelle de Noyon, etc.

APPENDICE.

Gravures et Lithographies.

FIN DE LA TABLE.

AVIS AU RELIEUR.

L'hôtel-de-ville doit être en regard du titre, l'Ancien Noyon ou vue de la ville et de la citadelle au temps de Henri IV et de Louis XIII, en regard de la page 93, et la vue intérieure de la cathédrale, en regard de la page 243.

Le relieur mettra ensuite à la fin du volume, d'abord la carte géographique, puis successivement les huit planches qui suivent. Quant aux planches VII et VIII, elles ont été détachées pour qu'on puisse les placer, si on le préfère, l'une en regard de la page 299, et la dernière en regard de la page 352.

ERRATA.

Page 457, ligne 14, au lieu de l'année 1757 indiquée par Colliette, *lisez* : 1657.

Ibid., ligne 17, au lieu de : De nouvelles maisons, etc., *lisez* : De nouvelles maisons furent acquises en 1663, 1671, 86 et 87, et l'emplacement devint désormais assez spacieux.

Page 458, ligne 8, après *si le nombre est encore le même*, lisez : Nous apprenons dans l'instant que trois religieuses, trois sœurs converses, cinquante vieillards, hommes et femmes, cinquante enfants, garçons et filles, forment actuellement le personnel de la maison. Cet hôpital, mis entre les mains des dames religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve dès le commencement de l'année 1731, est encore géré par elles aujourd'hui.

Page 140, ligne 9, au lieu de : des le 13 du même mois, *lisez* : pendant plusieurs jours.

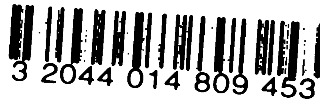
Ibid., ligne 13 après les mots : y donna si vigoureusement l'assaut, *ajoutez* : le 10 du mois d'août, qu'elle l'emporta tout d'abord, etc.

Page 141, ligne 27, après le P. Daniel, t. 2, p. 654, *ajoutez* : Le Vasseur, *Annal.*, p. 923.

Page 334, ligne 26, après *Annal.*, p. 841. *Ajoutez* : Les maisons des Templiers et Hospitaliers de S.-Jean de Jérusalem occupaient la majeure partie du terrain situé entre la rue S.-Pierre et celle de S.-Jean, dite autrefois du Temple. Une portion, vers la rue du Nord, avait été cédée par la suite aux religieux d'Ourscamp, pour y établir leur maison de refuge. C'est là où était le séminaire en 1789.


Extrait de la Carte
du
Gouvernement général
de L'ISLE de FRANCE
dressé d'après celle
de Robert de Vaugondy
Marle
Serre R.
Cressy
LAON
N.D. de Liesse
Bruyere
Bievre
Corbeny
St. Thomas
Lette R.
NEUFCHATEL




3 2044 014 809 453

